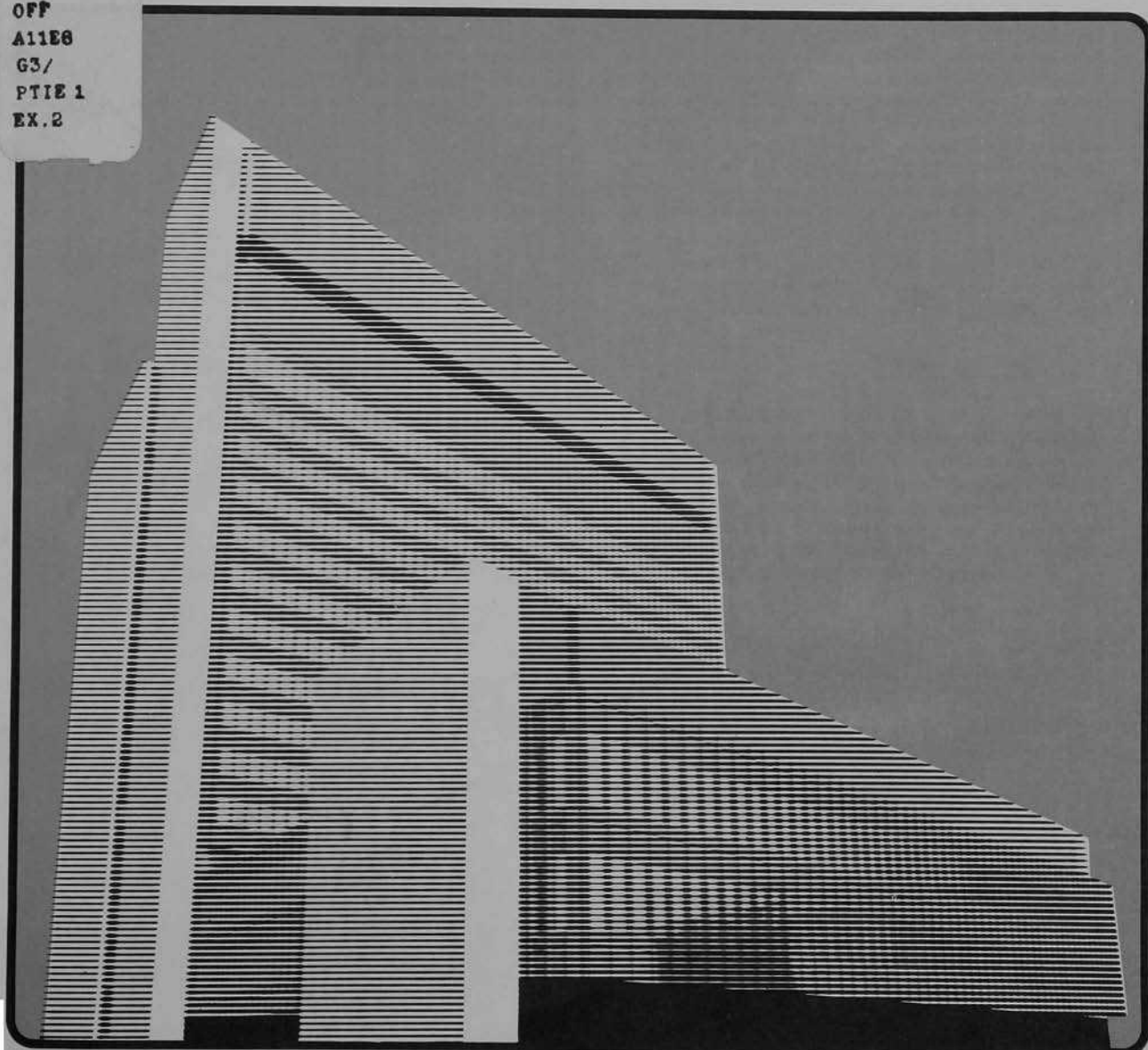


AVIS JURIDIQUES
PARTIE 1
JURIDICAL NOTICES

107^e ANNÉE
4 OCTOBRE
N^o 40

 **GAZETTE
OFFICIELLE
DU QUÉBEC**
OFFICIAL
GAZETTE

OFF
A11E8
G3/
PTIE 1
EX. 2



PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.
2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée au moins tous les samedis en langue française sauf pour les exceptions prévues au règlement (A.C. 2517-75). L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire à midi, le mardi, à moins que ce jour ne soit un jour férié. Dans ce cas, l'ultime délai expire à midi, le lundi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.
3. Prière d'adresser aux bons soins de l'Éditeur officiel du Québec, Québec, toute communication d'avis destinée à la Partie I de la *Gazette officielle du Québec*.
4. Indiquer le nombre d'insertions.
5. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.
6. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.
7. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.
8. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.
9. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 40 cents la ligne agate, pour chaque version, (14 lignes au pouce, soit 220 lignes par page, pour les deux versions).

Insertions subséquentes: 20 cents la ligne agate pour chaque version

La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.

Traduction: \$5 les 100 mots.

Exemplaire séparé: \$1 chacun.

Feuilles volantes: \$3 la douzaine.

Périodes d'abonnement (Partie I): du 1er janvier au 31 décembre, \$20; du 1er avril au 31 décembre, \$15; du 1er juillet au 31 décembre, \$10.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture: le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion: le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Cité Parlementaire.
Québec, 9 juillet 1975.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance au bureau de

l'Éditeur officiel du Québec,
Cité Parlementaire,
Québec, G1R 4Y7, P.Q.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 107)

L'Éditeur officiel du Québec, CHARLES-HENRI DUBÉ

OFF
A11E8
63/
Plu 1
EX. 2

AVIS JURIDIQUES

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (L.Q. 1972, ch. 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission « proprio motu » (Règlement 2, a. 2.24) :

- 1 — Vérification de permis (a. 2.59).
- 2 — Autres affaires.

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3) :

- 1 — Demande de permis ou de modification de permis.
 - a) transport général de personnes.
 - b) transport général de choses.
 - c) transport de matières en vrac.
 - d) transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses).
- 2 — Demandes de vérification de permis (a. 2.59).
- 3 — Demandes de modification ou d'annulation de contrat de transport d'écoliers (a. 2.60).
- 4 — Autres affaires.

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64).

IV — Avis de désistement.

V — Avis de décisions rendues :

- 1 — Dans les affaires introduites par la Commission « proprio motu ».
 - a) vérification de permis.
 - b) autres affaires.
- 2 — Dans les affaires introduites par requêtes.
 - a) affaires contestées.
 - transport général de personnes.
 - transport général de choses.
 - transport de matières en vrac.
 - transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
 - b) affaires non contestées.
 - i. membre siégeant seul.
 - transport général de personnes.
 - transport général de choses.
 - transport de matières en vrac.
 - transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
 - ii. au moins trois membres.
 - transport général de personnes.
 - transport général de choses.
 - transport de matières en vrac.
 - transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
 - c) vérification de permis
 - d) annulation ou modification de contrat de transport d'écoliers.
 - e) * permis spéciaux.

* Dans certains cas de demandes de permis spéciaux, les publications peuvent avoir été faites dans les journaux de la région.

| Catégorie | Sous-catégories | Codes | Couleurs | Numéros de dossiers | |
|-------------------|-----------------------|-------|----------|---------------------|--|
| Transport public | Voyageur | MPV | QPV | Rose | M 000001 à M 002000 Q 000001 à Q 001000 |
| | Écolier | MPE | QPE | Rouge foncé | M 100001 à M 103000 Q 100001 à Q 102000 |
| | Taxi | MPT | QPT | Jaune orange | M 200001 à M 210000 Q 200001 à Q 205000 |
| Transport général | Camionnage régulier | MCR | QCR | Orange brûlé | M 300001 à M 303000 Q 300001 à Q 302000 |
| | Camionnage spécialisé | MCS | QCS | Vert pâle | M 400001 à M 402000 Q 400001 à Q 401000 |
| | Transport en vrac | MCV | QCV | Vert foncé | M 500001 à M 504000 Q 500001 à Q 503000 |

| Catégorie | Sous-catégories | Codes | Couleurs | Numéros de dossiers |
|---|-----------------|---|------------|--|
| Location | Location | ML QL | Bleu pâle | M 600001 à M 601000 Q 600001 à Q 600500 |
| Transport spécialisé | Maritime | MSM QSM | Bleu foncé | M 700001 à M 700500 Q 700001 à Q 700500 |
| | Aérien | MSA QSA | Mauve | M 800001 à M 800500 Q 800001 à Q 800500 |
| | Ferroviaire | MSF QSF | Brun | M 900001 à M 900500 Q 900001 à Q 900500 |
| MPV — Montréal transport public — voyageurs | | QPV — Québec transport public — voyageurs | | |
| MPE — Montréal transport public — écoliers | | QPE — Québec transport public — écoliers | | |
| MPT — Montréal transport public — taxi | | QPT — Québec transport public — taxi | | |
| MCR — Montréal transport régulier — camionnage | | QCR — Québec transport régulier — camionnage | | |
| MCS — Montréal transport spécialisé — camionnage | | QCS — Québec transport spécialisé — camionnage | | |
| MCV — Montréal transport en vrac — camionnage | | QCV — Québec transport en vrac — camionnage | | |
| ML — Montréal location | | QL — Québec location | | |
| MSM — Montréal transport spécialisé — maritime | | QSM — Québec transport spécialisé — maritime | | |
| MSA — Montréal transport spécialisé aérien | | QSA — Québec transport spécialisé — aérien | | |
| MSF — Montréal transport spécialisé — ferroviaire | | QSF — Québec transport spécialisé — ferroviaire | | |

II — Avis d'introduction de requêtes:

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'apposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle Q-4614
Q-503711-D-001
CLERMONT, CÔTÉ
45, St-Basile
Métabetchouan
St-Jérôme
(Lac St-Jean-Ouest) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac catégories région Entrepreneur et pour la région 2.
Nouvelle publication remplaçant celle du 06-08-75 parce qu'elle est erronée.

Rôle Q-5812
Q-200848-D-2
FORTIN, JEAN-EUDES
168, Mathias
Arvida (Qué.)
Q-202262
MATHIEU, LOUIS
250 A, Vaudreuil
Arvida (Qué.)

Demande de transfert:
Fortin, Jean-Eudes, demande à la Commission de transférer à:
Mathieu, Louis
250 A, Vaudreuil
Arvida (Qué.)
le permis no Q-200848-D-1 pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de l'Ouest du Saguenay, A-51.

Rôle Q-5813
Q-201904-D-2

FERLAND, PAUL

850, 2e Rue
Québec 3 (Qué.)
Q-201684-D-2

PARÉ, GASTON

1045, Élysée
Val-Bélair (Qué.)

Demande de transfert:

Ferland, Paul, demande à la Commission de transférer à:

Paré, Gaston
1045, Élysée
Val-Bélair (Qué.)

le permis no Q-201904-D-1 pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec, A-36.

Rôle Q-5814
Q-201501-D-2

TURGEON, RAYMOND

4449, Des Platanes, app. 103
Orsainville (Qué.)
Q-202264

RAJOTTE, SERGE

6400, avenue Beaumont
Charlesbourg (Qué.)

Demande de transfert:

Turgeon, Raymond, demande à la Commission de transférer à:

Rajotte, Serge
6400, avenue Beaumont
Charlesbourg (Qué.)

le permis no Q-201501-D-1 pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Charlesbourg-Orsainville, A-25.

Rôle Q-5815
Q-200964-D-2

LEBEL, NORMAND

10, Christ-Roi
Lévis (Qué.)
Q-202263

ROY, MARCEL

14 A, Beau-Site
Lauzon (Qué.)

Demande de transfert:

Lebel, Normand, demande à la Commission de transférer à:

Roy, Marcel
14 A, Beau-Site
Lauzon (Qué.)

le permis no Q-200964-D-1 pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Lévis-Lauzon, A-35.

Rôle Q-5816
Q-501317-D-001

GILLES LEBLANC

L'Averne
(Bonaventure) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 1.

Rôle Q-5817
Q-501318-D-001

MICHEL LEBLANC

L'Averne
(Bonaventure) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 1.

Rôle Q-5818
Q-501419-D-001

DENIS RUEST

197, Principale
St-Gabriel
(Rimouski) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 1.

Rôle Q-5819
Q-501461-D-001

LÉONARD PELLETIER

L'Isle-Verte
(Rivière-du-Loup) (Qué.)

Le requérant, qui possédait un camion immatriculé au Québec le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 3.

Rôle Q-5820
Q-502421-D-001

ROLAND MERCIER

1416, rue Maine
Orsainville (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 3.

Rôle Q-5821
Q-505326-E-001

JOHN MCNALLY

RFD 1
Vassalboro
Maine 04989

Rôle Q-5822
Q-503722-D-001

PASCAL MALTAIS

105, Cartier
Sept-Iles (Qué.)
et
Q-505327-D-001

MAURICE LANGLAIS

31, St-Basile
Ville de Grasse
(Duplessis) (Qué.)

Rôle Q-5823
9633-V-D-1
9633-V

BOUCHARD, JEAN

207, St-François-Xavier-de-La
Petite-Rivière
(Charlevoix-Ouest) (Qué.)
et
10-V

GUILBAULT TRANSPORT INC.

220, rue Principale
St-Charles-des-Grondines
(Portneuf) (Qué.)

Rôle Q-5824
24329-V-D-2

PEARSON, TOUSSAINT

59, avenue du Pont
St-Ambroise
(Chicoutimi) (Qué.)
et
22499-V

**LES TRANSPORTS DE LA BAIE
D'HUDSON INC. / HUDSON BAY
TRANSPORT INC.**

C.P. 1390, Matagami (Qué.)

Rôle Q-5825
00002-D-25-TF

**L'ASSOCIATION DES
PROPRIÉTAIRES D'AUTOBUS
DU QUÉBEC**

225, boul. Charest
Québec 2 (Qué.)

Rôle Q-5826
00002-D-24-TF

**L'ASSOCIATION DES
PROPRIÉTAIRES D'AUTOBUS
DU QUÉBEC**

225, boul. Charest
Québec 2 (Qué.)

Pour: **Autobus Inter-Cité Ltée**

Taux actuels

Page originale C-22

Points où l'équipement est disponible: St-Hyacinthe, Granby,
St-Guillaume, Sutton, (à ces 3 derniers endroits, après 7.30 h.
p.m.).

Le requérant demande à la Commission des transports un permis Extraprovincial de camionnage en vrac.

Demande de transfert:

Pascal Maltais demande à la Commission de transférer à:

Maurice Langlais
31, St-Basile
Ville de Grasse
(Duplessis) (Qué.)

le permis ou l'attestation Q-503722-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Artisan.

Demande de transfert:

Le requérant-vendeur demande à la Commission des transports l'autorisation de la Commission à la vente à la requérante-acheteur du système de transport qu'il exploite en vertu de la clause c de son permis se lisant comme suit:

- c) Transport général - longue distance - route restreinte -
- c) De Petite-Rivière-St-François à Québec et retour.

Si l'autorisation demandée ci-dessus est accordée par la Commission, le requérant-vendeur demande l'autorisation de supprimer les services prévus aux clauses a et b de son permis et l'annulation desdites clauses.

Nouvelle demande:

Transport par remorquage - contrat -

Demande est faite d'autoriser Toussaint Pearson à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques de Les Transports de la Baie d'Hudson Inc., 22499-V, selon les clauses e et f dudit permis no 22499-V.

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de modifier ses tarifs pour le transport de personnes en voyage spécial ou à charte-partie.

Tarif no 201, pages C-75 et C-75-A, originale.

Les intéressés peuvent consulter les taux proposés en s'adressant à la Commission des transports du Québec.

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de modifier ses tarifs pour le transport de personnes par voyage spécial ou à charte-partie.

Tarif no 201, page C-22, 1ère révision, annule page C-22, originale.

Taux proposés

Première page amendée C-22

Points où l'équipement est disponible: St-Hyacinthe, Granby,
Montréal, St-Guillaume, Sutton, (à ces 3 derniers endroits, après
7.30 h. p.m.).

Taux: Les taux de location du service d'autobus pour voyage à charte-partie seront comme suit:

Catégorie de véhicules

| | Mille utile | Mille mort |
|---------------------|-------------|------------|
| 33 et 36 pass. | \$0.50 | \$0.40 |
| 41 pass. | 0.55 | 0.40 |
| 49 pass. | 0.60 | 0.40 |

a) Le taux de l'heure sera de \$5 et le taux minimum de \$15.

b) Une charge additionnelle de \$20 sera imposée lorsque le véhicule doit séjourner dehors la nuit pour toute période de 24 heures où l'autobus n'aura pas parcouru une moyenne de 200 milles ou réalisé un revenu de \$120.

Taux: Les taux de location du service d'autobus pour voyage à charte-partie seront comme suit:

Catégorie de véhicules

| | Mille utile | Mille mort | Taux de l'heure |
|---|-------------|------------|-----------------|
| 33 jusqu'à 41 pass., type de route | \$0.85 | \$0.60 | \$12.00 |
| 45 passagers, type suburbain | 0.85 | 0.60 | 12.00 |
| 47 passagers, type autocar de luxe | 1.00 | 0.60 | 16.00 |
| 49 passagers, type suburbain de luxe .. | 0.90 | 0.60 | 12.00 |
| Autobus de type scolaire | 0.80 | 0.60 | 12.00 |
| Autobus type minibus | 0.60 | 0.50 | 10.00 |

2. Calcul des charges:

Le taux au mille avec ou sans passager sera appliqué selon le cas.

Le prix chargé sera le plus élevé résultant de l'application, soit du taux-mille ou du taux-heure. Le calcul des heures commence une demi-heure (1/2) avant l'heure cédulée du départ et se termine une demi-heure (1/2) après le retour de l'autobus au point du départ.

Lorsqu'il y a lieu d'appliquer le taux de l'heure, il ne s'appliquera que sur une période de 15 heures par jour pour un voyage d'une durée de plus de 15 heures.

3. Arrêt de nuit:

Une charge additionnelle de \$55 sera imposée au client lorsque le véhicule devra séjourner dehors pour arrêt de nuit.

4. Charge d'attente:

Une charge additionnelle, selon le taux-horaire de l'autobus loué, sera imposée lorsque le temps d'attente excède huit (8) heures par période de 24 heures.

5. Charges spéciales:

Les charges spéciales énumérées ci-après, quand il y a lieu de les appliquer, doivent être ajoutées pour établir le prix du voyage: frais de péage pour traversiers, ponts, autoroutes, droit d'entrée dans lieu public ou privé, et toute autre dépense de même nature; les dépenses personnelles du chauffeur telles que repas, entrée dans place publique ou privée, etc. De plus, dans le cas où un deuxième chauffeur est requis, une charge de \$50 par période de 24 heures pourra être imposée au client. Une charge supplémentaire de \$25 sera imposée au client pour départs les jours fériés.

6. Charge d'annulation:

Un avis de trois (3) heures devra être donné pour annuler un contrat. A défaut de cet avis, une charge minimum de \$25 sera imposée au client.

Rôle Q-5827
Q-502354-D-001

YVON BARREST

185 A, St-Jean-Baptiste
Causapsal (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 1.

Rôle Q-5828
Q-502335-D-001

JEAN-D'ARC TRUCHON

1541, Divet
Hauterive (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 9.

Rôle Q-5829
Q-502552-D-002

RAYMOND COUTURIER

C.P. 654
123, rue Hôpital
Amqui (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 1.

Rôle Q-5830
Q-504744-D-001

JACQUES SIMARD

St-Gabriel-de-Ferland
(Dubuc) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 2.

Rôle Q-5832

24433-V-D-1

NELSON FREIGHTWAYS, INC.

47 East Street

Rockville, Connecticut 06066

USA

Au Québec:

35 St. Joseph Street

St-Joseph-de-la-Rivière-Bleue

(Témiscouata) (Qué.)

Demande de permis:

La requérante demande le permis suivant:

Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint -

Depuis St-Joseph-de-la-Rivière-Bleue, province de Québec (Canada) jusqu'à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick), en transit à travers la province du Nouveau-Brunswick, pour le transport de bardeaux, de clôture de cèdre et d'autres produits du bois (bois plané) à destination de points situés aux Etats-Unis, suivant autorisation par la juridiction y ayant compétence.

Restriction:

Ce permis doit être exploité avec le permis no S-X 897 en date du 9 avril 1974 délivré par le *New Brunswick Motor Carrier Board* (Commission des transports routiers du Nouveau-Brunswick) et avec le permis no ICC MC 60186 délivré par l'*Interstate Commerce Commission*.

Les actions de Nelson Freightways, Inc. sont réparties comme suit:

| | Actions ordinaires |
|-----------------------------|--------------------|
| Charles G. Chilberg | 625 |
| Oscar H. Chilberg | 625 |
| Kenneth A. H. Nelson | 625 |
| Clifford J. O. Nelson | 625 |

Application for permit:*The applicant requests the following permit:**Restricted trucking - long distance - restricted route -*

From St-Joseph-de-la-Rivière-Bleue, Province of Québec, Canada to the Québec-New Brunswick border (all ports of entry), in transit through the Province of New Brunswick, for the transportation of shingles, cedar fencing and other wood products (dressed lumber) destined to points in the United States of America, as authorized therein.

Restriction:

This permit is to be operated in conjunction with license No. S-X 897 dated April 9, 1974, issued by the New Brunswick Motor Carrier Board and with permit No. ICC MC 60186 issued by the Interstate Commerce Commission.

Shares of Nelson Freightways, Inc. are distributed as follows:

| | Common shares |
|-----------------------------|---------------|
| Charles G. Chilberg | 625 |
| Oscar H. Chilberg | 625 |
| Kenneth A. H. Nelson | 625 |
| Clifford J. O. Nelson | 625 |

Rôle Q-5833

760-V-D-7

NIL GIRARD TRANSPORT LTÉE

1777, boul. Talbot

Chicoutimi (Qué.)

G7H 5A9

Modification de permis:

La requérante désire que la clause r de son permis, laquelle se lit comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -

De tous les points situés dans les districts électoraux-provinciaux de Chicoutimi, Jonquière, Kénogami et Dubuc à Tadoussac et Sept-Iles à tous les points situés entre ces deux endroits, pour le transport de bois préparé.

soit modifiée pour qu'elle se lise comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -

De tous les points situés dans les districts électoraux-provinciaux de Chicoutimi, Jonquière, Kénogami, Dubuc, Roberval et Lac St-Jean à Tadoussac et Sept-Iles et à tous les points situés entre ces deux endroits pour le transport de bois préparé.

Rôle Q-5834

Q-202267

CLAUDE LAFOND

1379, rue François 1er

Québec 3 (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire, pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région ou la municipalité de Notre-Dame-des-Laurentides.

Rôle Q-5835

Q-202266

CYRIAC LAFRANCE

Pointe-Basse

Havre-aux-Maisons

(Iles de la Madeleine) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région ou la municipalité de Havre-aux-Maisons.

Rôle Q-5836
00002-D-26-TF
**L'ASSOCIATION DES
PROPRIÉTAIRES D'AUTOBUS
DU QUÉBEC**
225, boul. Charest
Québec 2 (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de modifier ses tarifs pour le transport de personnes en voyage spécial ou à charte-partie. Tarif no 201, page originale C-21.

Application:

1. Les définitions et conditions générales édictées à la section B s'appliquent.
2. Les taux seront tels qu'apparaissant ci-dessous.

Points où l'équipement est disponible: Chapais - Chibougamau

Taux:

1. Les taux de location du service d'autobus pour voyage à charte-partie seront comme suit:

Catégorie de véhicules

| | <i>Taux heure</i> | <i>Taux mille</i> |
|---|-----------------------|-----------------------|
| a) Autocar sièges inclinables 41 passagers | \$15.00 | \$0.90 |
| b) Autocar sièges inclinables 37 passagers | 15.00 | 0.85 |
| c) Autobus scolaire «longue route» 45 passagers | 12.00 | 0.80 |
| d) Autobus scolaire conventionnel 48 passagers | 10.00 | 0.75 |
| e) Autobus scolaire conventionnel 24 passagers | 10.00 | 0.65 |
| f) Minibus 20 passagers | 8.00 | 0.55 |
| g) Voyage local dans Chibougamau | \$15.00 | |
| h) Voyage Chibougamau — Chapais | 60.00 | |

2. Lorsqu'il y a lieu d'appliquer le taux de l'heure, il ne s'appliquera que sur une période de 15 heures par jour pour un voyage d'une durée de plus de 15 heures.

3. Le prix chargé sera le plus élevé résultant de l'application du taux-mille ou du taux-heure; taux minimum \$20.

4. Une charge additionnelle de \$20 sera imposée lorsque le véhicule doit séjourner la nuit hors de son port d'attache.

5. Un avis de trois (3) heures devra être donné pour annuler tout contrat. A défaut de cet avis d'annulation, une charge minimum de trois (3) heures sera imposée au client.

Rôle Q-5837
12644-V-D-2
LAPRISE, DENIS
C.P. 1133
1650, avenue des Pins
Dolbeau (Qué.)

Modification de permis (clause b):

La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec de remplacer la gare de Normandin, qui apparaît à la clause b du permis 12644-V, par la résidence de l'agent, afin que ladite clause se lise à l'avenir comme suit:

b) Transport restreint - longue distance - route - contrat -

b) Entre les gares de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada situées à St-Félicien et Dolbeau y compris la résidence des agents à Normandin et Albanel, et retour, y compris également la cueillette et la livraison de marchandises à Dolbeau-Mistassini, pour le compte de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

Droit additionnel:

Le détenteur du permis est autorisé à utiliser pour donner à la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada le service de cueillette et livraison de marchandises à Dolbeau-Mistassini le véhicule servant à donner à ladite compagnie le service de gare à gare entre St-Félicien et Dolbeau et la résidence des agents à Normandin et Albanel, et retour, sans avoir à décharger ledit véhicule à Dolbeau.

Rôle Q-5838
53-A-D-6
**AUTOBUS ALPHONSE DROLET
LTÉE**
(Marielle Drolet, Danielle Drolet,
Cécile Drolet-Allard, Roland Drolet,
Jean-Marie Drolet, Gilles Drolet et
Claire-Drolet-Davis)
Requérants-vendeurs
**ENTREPRISES TRANSPORT
PROVINCIAL LTÉE**
505 est, boul. de Maisonneuve
Montréal (Qué.)
Requérante-acquéreur

Requête pour autorisation de vendre les actions de contrôle de Autobus Alphonse Drolet Ltée.

Marielle Drolet, Danielle Drolet, Cécile Drolet-Allard, Roland Drolet, Jean-Marie Drolet, Gilles Drolet, Claire Drolet-Davis s'adressent à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de vendre à Entreprises Transport Provincial Limitée les actions de contrôle de Autobus Alphonse Drolet Ltée.

Rôle Q-5839
Q-503873-D-003
PAGEAU & LAMONTAGNE INC.
438 ouest, St-Vallier
Québec (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur pour la région 3.

Rôle Q-5840
Q-503167-D-002

RÉAL PICARD
421, rue Ste-Anne
St-Alexis-des-Monts
(Maskinongé) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 4.

Rôle Q-5841
Q-504082-D-001

ROGER GRENIER
St-Elzéar
(Beauce) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 3.

Rôle Q-5842
Q-503656-D-001

ROBERT POULIOT
St-Camille
(Bellechasse) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 3.

Rôle Q-5843
Q-503640-D-001

RÉJEAN BÉLANGER
St-Adalbert
(L'Islet) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 3.

Rôle Q-5844
Q-503635-D-001

BLONDEAU, GUY
1643, Rte de L' Aéroport
Ancienne-Lorette
(Chauveau) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 3.

Rôle Q-5845
503719-D-001

JEAN-MARIE PÉPIN
182, boul. Victorin
Donnacona (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 3.

Rôle Q-5846
Q-503714

M. ONIL MIGNAULT
St-Hubert
(Rivière-du-Loup) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan pour la région 2.

Rôle Q-5847
Q-503935

JACQUES MORIN
34, avenue St-Magloire
Montmagny (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan pour la région 3.

Rôle Q-5848
Q-503946-D-001

JEAN-NOËL BOULAY
R.R. rang 3
Sayabec
(Matapédia) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 1.

Rôle Q-5849
Q-503954

PICARD, ALEXANDRE
St-Fabien-de-Panet
(Montmagny) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan pour la région 3.

Rôle Q-5850
Q-502225-D-001

CHARLES BISSONNETTE
St-Fabien-de-Panet
(Montmagny) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan pour la région 3.

Rôle Q-5851
Q-502041-D-001

PIERRE-PAUL OUELLET
125, Beauséjour
St-Raymond
(Portneuf) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan pour la région 3.

Rôle Q-5852
Q-502025-D-001

JEAN-GUY TREMBLAY
314, 25e Rue
Québec (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur pour la région 3.

Rôle Q-5853
Q-502003-D-001

MAURIL ASSELIN
12, St-Bruno
(Neufchâtel)
Québec (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur pour la région 3.

Rôle Q-5854
501982-D-001

ROGER CHÂTEAUVERT
589, St-Joseph
St-Raymond
(Portneuf) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 3.

Rôle Q-5855
502333-D-007

SAVARD & VACHON INC.
325, Anna
Québec 8 (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 3.

Rôle Q-5856
Q-502473-D-004

ARTHUR BOUCHARD
Sully
(Témiscouata) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur pour la région 3.

Rôle Q-5857
Q-505333

**LES TRANSPORTS
JEAN & FILS INC.**
(Conrad Jean)
222, Royale, St-Joachim
(Montmorency) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur pour la région 3.

Rôle Q-5858
Q-502333-D-002

SAVARD & VACHON INC.
325, Anna
Québec 8 (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur pour la région 3.

Rôle Q-5859
Q-502333-D-004

SAVARD & VACHON INC.
325, Anna
Québec 8 (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur pour la région 3.

Rôle Q-5860
Q-502333-D-006
SAVARD & VACHON INC.
325, Anna
Québec 8 (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur pour la région 3.

Rôle Q-5861
Q-501966-D-001
VICTORIN NOREAU
St-Raymond
(Portneuf) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan pour la région 3.

Rôle Q-5862
Q-503972
J.-ARTHUR MORNEAU
C.P. 294
Les Escoumins
(Saguenay) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan pour la région 9.

Rôle Q-5863
Q-502877-D-001
DONAT GIRARD
Nouvelle Ouest
(Bonaventure) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan pour la région 1.

Rôle Q-5864
Q-503187
TRANSPORT ST-VALÈRE INC.
St-Valère
(Arthabaska) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur pour la région 4.

Rôle Q-5865
Q-503189-D-001
HENRI LABBÉ & FILS INC.
103, Dorchester sud
Québec (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur pour la région 3.

Rôle Q-5866
Q-503798-D-002
CLÉMENT LABONTÉ
St-Damien
(Bellechasse) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan pour la région 3.

Rôle Q-5867
Q-503823-D-001
CHARLES LEMIEUX
Rang Boisclair
St-Henri
(Lévis) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 3.

Rôle Q-5868
503836-D-001
CLAUDE-A. GINGRAS
Dosquet
(Lotbinière) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 3.

Rôle Q-5869
503337-D-001
CLAUDE MOREAU
C.P. 381
Chandler (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 1.

Rôle Q-5870
503842-D-001

PIERRE DAIGLE

1071, avenue de l'Église
Val-Bélair
(Portneuf) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 3.

Rôle Q-5871
Q-503839-D-001

LUCIEN TREMBLAY

St-Aubert
(L'Islet) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 3.

Rôle Q-5872
Q-503856-D-001

MARIO TREMBLAY

176, Lamarre
St-David-de-Falardeau
(Dubuc) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 2.

Rôle Q-5873
Q-503208-D-001

ARNOLD GAGNON

Grandes-Bergeronnes (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 9.

Rôle Q-5874
Q-503869

RÉJEAN MARTEL

41, Lorenger
Loretteville (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 3.

Rôle Q-5875
Q-503090-D-001

JEAN-MARIE TREMBLAY

St-Hilarion
(Charlevoix) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 3.

Rôle Q-5876
Q-503089-D-001

LAVOIE, PAUL-ÉMILE

St-Siméon
(Charlevoix) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 3.

Rôle Q-5877
Q-502722

ARMAND BETTEZ

1777, rue St-Paul
Trois-Rivières (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 4.

Rôle Q-5878
503009-D-001

ROGER PELLETIER

744, Sicotte, app. 101
(Neufchâtel) Québec (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 3.

Rôle Q-5879
Q-503000-D-001

CÔTÉ, MICHEL

25, Genest
Ste-Pétronille
Ile d'Orléans (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 3.

Rôle Q-5880
502997-D-001

PAUL LALANCETTE

Rue des Peupliers
La Doré
(Roberval) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 2.

Rôle Q-5881
Q-502929-D-001

RANSON ANDREWS

1068, avenue du Hiboux
Stoneham
(Chauveau) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 3.

Rôle Q-5882
Q-502915-EP-1

LÉTOURNEAU, PAUL-ÉMILE

St-Théophile
(Beauce-Sud) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 3.

Rôle Q-5883
Q-503065-D-001

CONRAD HICKS

1621, boul. Valcartier
Valcartier (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 3.

Rôle Q-5884
Q-504178-D-001

BIENCOURT TRANSPORT INC.

Biencourt
(Rimouski) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 1.

Rôle Q-5885
Q-502361-D-1

JEAN-CLAUDE VIGNEAULT

R.R. 2, St-Valère
(Arthabaska) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 4.

Rôle Q-5886
Q-503376-D-001

LAVOIE, GILLES

669, St-Edouard
St-Urbain
(Charlevoix) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 3.

Rôle Q-5887
Q-503382-D-001

LEVESQUE, FERNAND

1229, rue Blondel
Hauterive (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 9.

Rôle Q-5888
Q-503409-D-002

CLAUDE LEPAGE

C.P. 457
Ste-Anne-des-Monts
(Gaspé-Nord) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 1.

Rôle Q-5889
Q-503531

RAYMOND SIMARD

149, Nicolet
Chicoutimi-Nord (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 2.

Rôle Q-5890
Q-50414-D-004
CLAUDE PAUL
Pointe-Bleue
(Roberval) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 2.

Rôle Q-5891
Q-503464-D-001
LESSARD, LIONEL
2940, Côte Richelieu
Trois-Rivières (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 4.

Rôle Q-5892
Q-503472-D-001
PLOURDE, GUY
218, 2^e Rue Ouest
Rimouski (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 1.

Rôle Q-5893
503019-D-001
MARCEL LESAGE
904, boul. de L'Anse
Roberval (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 2.

Rôle Q-5894
Q-504068-D-001
ROBERT DE CHAMPLAIN
1847, Delande, app. 2
Hauterive (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur pour la région 9.

Rôle Q-5895
Q-504066-D-001
CLAUDE DUGUAY
48, Lasalle
Baie-Comeau (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 9.

Rôle Q-5896
Q-503873-D-002
PAGEAU & LAMONTAGNE INC.
438 ouest, St-Vallier
Québec (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 3.

Rôle Q-5897
Q-504226-D-001
**EXCAVATION ST-PIERRE &
FRÈRES INC.**
47, rue Thibeault
Sept-Iles (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 9.

Rôle Q-5898
Q-504239-D-001
FRAPPIER, UBALD
2521, Lafèche
St-Paulin
(Maskinongé) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 4.

Rôle Q-5899
Q-503732
RICHARD LEBLOND
403, rue Anna
Québec (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan pour la région 3.

- Rôle Q-5900
Q-503727
JACQUES FONTAINE
224, avenue Plante
Ville Vanier (Qué.)
- Rôle Q-5901
Q-504276
ANDRÉ ROBITAILLE
306, boul. Pierre-Bertrand
Québec (Qué.)
- Rôle Q-5902
Q-503725
ANDRÉ LÉGARÉ
722, rue St-Alphonse
Lac-aux-Sables
(Portneuf) (Qué.)
- Rôle Q-5903
Q-503908
LALANCETTE, EDGAR
95, Des Peupliers
La Doré
(Chicoutimi) (Qué.)
- Rôle Q-5904
504279-D-002
JEAN-MARC DOUCET
2622, Coutu
Shawinigan (Qué.)
- Rôle Q-5905
Q-504279-D-003
JEAN-MARC DOUCET
2622, Coutu
Shawinigan (Qué.)
- Rôle Q-5906
504280-D-001
GÉRARD NOËL
175, St-Laurent
Drummondville (Qué.)
- Rôle Q-5907
Q-504297
PIERRE-H. TRUDEL
33, Côte St-Paul
St-Stanislas
(Champlain) (Qué.)
- Rôle Q-5908
Q-504298
FERNAND BÉLANGER
St-Benjamin
(Dorchester) (Qué.)
- Rôle Q-5909
Q-504299
ROBERT C.A. LEBLANC
New-Richmond
(Bonaventure) (Qué.)
- Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan pour la région 3.
- Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan pour la région 3.
- Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 3.
- Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 2.
- Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 4.
- Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 4.
- Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan et pour la région 4.
- Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur pour la région 4.
- Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan pour la région 3.
- Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan pour la région 1.

Rôle Q-5910
Q-504151-D-001

GABRIEL SAVARD
2840, chemin St-Paul
Chicoutimi (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur pour la région 2.

Rôle Q-5911
Q-504333-D-001

VADNAIS & VADNAIS
Par: Aimé Vadnais
Ste-Florence
(Matapédia) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur pour la région 1.

Rôle Q-5912
Q-504333-D-002

VADNAIS & VADNAIS
Par: Aimé Vadnais
Ste-Florence
(Matapédia) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur pour la région 1.

Rôle Q-5913
Q-504346-D-001

TREMBLAY, PHILIAS
Notre-Dame-des-Monts
(Charlevoix) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan pour la région 3.

Rôle Q-5914
Q-505337

M. GRÉGOIRE LAFLAMME
873, Robertson
St-Louis-de-Pintendre
Lévis (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan pour la région 3.

Rôle Q-5915
Q-503702-D-005

A. HÉBERT & FILS INC.
Cap St-Ignace
(Montmagny) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur pour la région 3.

Rôle Q-5916
Q-503702-D-004

A. HÉBERT & FILS INC.
Cap St-Ignace
(Montmagny) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur pour la région 3.

Rôle Q-5917
Q-503771

GILLES TALBOT
196, Rigaud
(Neufchâtel)
Québec (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan pour la région 3.

Rôle Q-5918
Q-503698

GUIMOND LACHANCE
150, avenue Royale
St-Féréol-les-Neiges
(Montmorency) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan pour la région 3.

Rôle Q-5919
Q-503778

GILLES ST-PIERRE
57, rue Thibault
Sept-Iles (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur pour la région 9.

Rôle Q-5920
Q-504788-D-002

CLÉMENT DESCHÈSNE

669, La Falaise
Hauterive (Qué.)

Rôle Q-5922
266-N-D-2

**COMPAGNIE DE GESTION
DE MATANE INC.**

159, rue St-Pierre
Matane (Qué.)
Partie requérante
245-N

AGENCE MARITIME INC.

Intimée

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur pour la région 9.

Requête pour interprétation de permis:

1. L'intimée est détentrice du permis no 245-N de la Commission des transports du Québec.

2. Ce permis découle de l'Ordonnance 3-N originalement préparée et sanctionnée par la Régie des transports du Québec, organisme qui fut remplacé par l'actuelle Commission des transports du Québec, dont l'Ordonnance 3-N est devenue, de par l'effet de la loi, l'un des règlements prévus à la loi.

3. A la lecture du permis de l'intimée, il serait permis de croire que l'intimée ait le droit de donner un service par navire entre le Port de Matane et les ports de Sept-Iles, Port-Cartier et Baie-Comeau, et retour. Or, l'intimée n'a pas, depuis de nombreuses années sinon jamais, desservi les trois (3) ports susmentionnés sur la rive-nord du St-Laurent en partance ou à destination du Port de Matane, contrairement à l'Ordonnance 3-N. L'intimée n'a également pas déposé de taux pour desservir entre ces ports.

4. L'intimée n'ayant pas donné de service et n'ayant pas déposé de taux, au sens de l'Ordonnance 3-N, doit être empêchée à l'avenir de donner un tel service, par une restriction qui doit être insérée au permis de l'intimée.

C'est pourquoi la requérante demande à la Commission des transports:

— De constater qu'il n'existe plus depuis de nombreuses années, de la part de l'intimée, de service par navire entre le Port de Matane et les Ports de Sept-Iles, Port-Cartier, Baie-Comeau, et retour; et inversement;

— De constater que l'intimée n'a pas déposé de taux pour le service entre lesdits ports;

— Et imposer une restriction à l'intimée pour qu'elle ne puisse pas à l'avenir commencer à donner un service entre les quatre (4) ports en question, toujours en partant du Port de Matane et à destination du Port de Matane.

Le tout respectueusement soumis.

Rôle Q-5923
266-N-D-3

**COMPAGNIE DE GESTION
DE MATANE INC.**

159, rue St-Pierre
Matane (Qué.)
Partie requérante
190-N

LES CHARGEURS UNIS INC.

Intimée

Requête pour interprétation de permis:

1. L'intimée est détentrice du permis no 190-N de la Commission des transports du Québec.

2. Ce permis découle de l'Ordonnance 3-N originalement préparée et sanctionnée par la Régie des transports du Québec, organisme qui fut remplacé par l'actuelle Commission des transports du Québec, dont l'Ordonnance 3-N est devenue, de par l'effet de la loi, l'un des règlements prévus à la loi.

3. A la lecture du permis de l'intimée, il serait permis de croire que l'intimée ait le droit de donner un service par navire entre le Port de Matane et les ports de Sept-Iles, Port-Cartier et Baie-Comeau, et retour. Or, l'intimée n'a pas, depuis de nombreuses années sinon jamais, desservi les trois (3) ports susmentionnés sur la rive-nord du St-Laurent en partance ou à destination du Port de Matane, contrairement à l'Ordonnance 3-N. L'intimée n'a également pas déposé de taux pour desservir entre ces ports.

4. L'intimée n'ayant pas donné de service et n'ayant pas déposé de taux, au sens de l'Ordonnance 3-N, doit être empêchée à l'avenir de donner un tel service, par une restriction qui doit être insérée au permis de l'intimée.

C'est pourquoi la requérante demande à la Commission des transports:

— De constater qu'il n'existe plus depuis de nombreuses années, de la part de l'intimée, de service par navire entre le Port de Matane et les Ports de Sept-Iles, Port-Cartier, Baie-Comeau, et retour; et inversement;

— De constater que l'intimée n'a pas déposé de taux pour le service entre lesdits ports;

— Et imposer une restriction à l'intimée pour qu'elle ne puisse pas à l'avenir commencer à donner un service entre les quatre (4) ports en question, toujours en partant du Port de Matane et à destination du Port de Matane.

Le tout respectueusement soumis.

Rôle Q-5924
266-N-D-4

**COMPAGNIE DE GESTION DE
MATANE INC.**

159, rue St-Pierre
Matane (Qué.)
Partie requérante

Requête pour interprétation de permis:

1. L'intimée est détentrice du permis no 128-N de la Commission des transports du Québec.

2. Ce permis découle de l'Ordonnance 3-N originalement préparée et sanctionnée par la Régie des transports du Québec, organisme qui fut remplacé par l'actuelle Commission des transports du Québec, dont l'Ordonnance 3-N est devenue, de par l'effet de la loi, l'un des règlements prévus à la loi.

3. A la lecture du permis de l'intimée, il serait permis de croire que l'intimée ait le

128-N

RAIL & WATER TERMINAL OF MONTREAL LTD.

Intimée

droit de donner un service par navire entre le Port de Matane et les ports de Sept-Iles, Port-Cartier et Baie-Comeau, et retour. Or, l'intimée n'a pas, depuis de nombreuses années sinon jamais, desservi les trois (3) ports susmentionnés sur la rive-nord du St-Laurent en partance ou à destination du Port de Matane, contrairement à l'Ordonnance 3-N. L'intimée n'a également pas déposé de taux pour desservir entre ces ports.

4. L'intimée n'ayant pas donné de service et n'ayant pas déposé de taux, au sens de l'Ordonnance 3-N, doit être empêchée à l'avenir de donner un tel service, par une restriction qui doit être insérée au permis de l'intimée.

C'est pourquoi la requérante demande à la Commission des transports:

— De constater qu'il n'existe plus depuis de nombreuses années, de la part de l'intimée, de service par navire entre le Port de Matane et les Ports de Sept-Iles, Port-Cartier, Baie-Comeau, et retour; et inversement;

De constater que l'intimée n'a pas déposé de taux pour le service entre lesdits ports;

— Et imposer une restriction à l'intimée pour qu'elle ne puisse pas à l'avenir commencer à donner un service entre les quatre (4) ports en question, toujours en partant du Port de Matane et à destination du Port de Matane.

Le tout respectueusement soumis.

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région ou la municipalité de St-Luc.

Rôle Q-5925

Q-202242

CLERMONT POULIOT85, rue du Sanctuaire
Lac-Étchemin (Qué.)

Modification de permis:

La partie requérante demande d'ajouter à son permis le service suivant:

Transport restreint - longue distance - rayon -

De La Malbaie et de tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles des limites de ladite ville à tous les endroits situés dans un rayon de quatre cent (400) milles, et retour, pour le transport, par chargement complet, d'objets et de matériel lourds, au moyen d'équipement muni d'un chargeur (crane) hydraulique.

Restriction:

La présente clause est sujette, le cas échéant, à l'obtention d'un permis de dimension du ministère des Transports.

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter de \$8 à \$11 par jour ses tarifs pour la location de voitures de courtoisie à ses clients, lorsque leurs véhicules sont en réparation.

Rôle Q-5927

1261-DY-D-2-TF

LAURIER AUTO INC2025, boul. Charest ouest
Ste-Foy, Québec 10 (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 3.

Rôle Q-5929

Q-503719-D-002

JEAN-MARIE PÉPIN182, boul. Victorin
Donnacona (Qué.)

Convocation:

Demande de vérification des services de transport fournis par l'intimé à la demande de la requérante.

Rôle Q-5930

7934-V-C-1

7934-V

DEVEAULT, PAUL-OCTAVE271, rue d'Orvilliers
Ste-Anne-de-la-Pérade
(Champlain) (Qué.)

Intimé

et

10-V

GUILBAULT TRANSPORT INC.220, rue Principale
St-Charles-des-Grondines
(Portneuf) (Qué.)

Rôle Q-5931
Q-503357-D-002

CONRAD THÉRIAULT

60, de la Rivière
Port-Cartier-Ouest (Qué.)

Rôle Q-5932
Q-504414-D-3

CLAUDE PAUL

Pointe-Bleue
(Roberval) (Qué.)

Rôle Q-5933
Q-504197

CLAUDE DAMPHOUSSE

221, Villeneuve
Ste-Thècle (Lavolette) (Qué.)

Rôle Q-5934
Q-502053-D-001

LÉO GAUDREAU

C.P. 26, St-Paul
(Montmagny) (Qué.)

Rôle Q-5935
14134-V-D-6

PIERRE JORON SERVICE LTÉE

Débitrice faillie
Siège social: Chicoutimi
Place d'affaires:
Rue du Parc industriel
St-Jean-Chrysostome
(Lévis) (Qué.)
et

GRÉGOIRE BELLAVANCE

ès qualité de syndic à la faillite de Pierre
Joron Service Ltée
71, St-Pierre
Québec (Qué.)
et

GÉRARD NOLIN (1975) LTÉE

982, Route de l'Église
St-Jean-Chrysostome
(Lévis) (Qué.)
Parties requérantes

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur pour la région 9.

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur pour la région 2.

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan pour la région 4.

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan pour la région 3.

Demande de transfert:

Pierre Joron Service Ltée, débitrice faillie, suivant la portée de ses droits, et Grégoire Bellavance, ès qualité de syndic à la faillite de Pierre Joron Service Ltée, suivant la portée de ses droits, et

Gérard Nolin (1975) Ltée, demandent conjointement l'autorisation de la Commission pour que soit transféré à Gérard Nolin (1975) Ltée le permis 14134-V.

Les actions de la compagnie Gérard Nolin (1975) Ltée se répartissent ainsi:

*actions
ordinaires*

| | |
|-----------------------|------|
| Gérard Nolin | 1 |
| Gabrielle Nolin | 1001 |
| Francine Bédard | 1 |

Le permis devra se lire ainsi:

1. Transport par camion ordinaire:

a) Transport restreint - longue distance - territoire -

a) D'un point à un autre du territoire compris dans les districts électoraux-provinciaux de Chicoutimi, Jonquière, Kénogami, Roberval, Dubuc et du district minier de Chibougamau à ailleurs dans la province, et retour, pour tirer avec ses tracteurs des concasseurs, plans de gravier et plans d'asphalte.

b) Transport restreint - longue distance - rayon -

b) De tous les endroits situés dans les districts électoraux-provinciaux de Chicoutimi, Jonquière, Kénogami, Lac St-Jean, Dubuc et Roberval ainsi que dans le district minier de Chibougamau à ailleurs dans la province, et retour, pour tirer avec ses tracteurs des concasseurs, plans de gravier et plans d'asphalte.

Restrictions re/clause a et b:

1. Le service autorisé par les clauses a et b ci-dessus consiste à remorquer, au moyen de tracteurs dûment licenciés, des concasseurs, plans de gravier, d'asphalte de toutes catégories, à condition que ce service de transport soit donné uniquement aux fins de livrer lesdits plans à leurs signataires.

2. Les clauses a et b de ce permis sont sujettes aux conditions et aux droits payables en vertu des règlements en vigueur;

a) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

a) De Chicoutimi à Jonquière.

Dans le cas de a, pour le transport de farine en vrac, par véhicules citernes pneumatiques, pour le compte de Robin Hood Multifoods Ltd., de Montréal.

Droit additionnel re/clause a:

Pour donner les services mentionnés à la clause a, la détentrice pourra utiliser une semi-remorque citerne pneumatique appartenant à/et louée de Robin Hood Multifoods Ltd., permis no 103-DYL, à condition que cette semi-remorque soit enregistrée à la province par Robin Hood Multifoods Ltd., et à la Commission par Gérard Nolin (1975) Ltée et que Robin Hood Multifoods Ltd. obtienne de la Commission l'autorisation de louer cette remorque à la détentrice.

Conditions et restrictions applicables au droit additionnel re/clause a:

1. Le droit additionnel ci-dessus est relié à l'autorisation accordée à Robin Hood Multifoods Ltd. de louer ses remorques citernes à Gérard Nolin (1975) Ltée pour effectuer les services de transport autorisés par lesdites clauses de son permis.
 2. Des taux spécifiques s'appliqueront aux services autorisés et devront être déposés, en duplicata, par la détentrice conformément aux règlements de la Commission.
 3. Des polices d'assurance, pour dommages à autrui, à la propriété et à la marchandise, devront être maintenues en vigueur par la détentrice durant l'existence du permis pour toutes les remorques citernes de/et appartenant à Robin Hood Multifoods Ltd.
 4. Durant la période au cours de laquelle lesdits véhicules seront utilisés pour effectuer les services autorisés, la détentrice devra y apposer des marques d'identification amovibles portant son numéro de série. Ces marques d'identification devront être enlevées lorsqu'elle retournera les véhicules au propriétaire. De telles marques d'identification devront montrer, par lettres d'au moins deux pouces de hauteur, que le véhicule est utilisé par la détentrice du permis et devront être apposées de chaque côté du véhicule.
 5. La détentrice devra faire l'inspection du véhicule pour vérifier si la remorque citerne qui lui est transférée est en bonne condition.
 6. À compter du moment de l'acceptation du véhicule, la détentrice en aura la possession et le contrôle exclusifs et en assumera l'entière responsabilité.
 7. La détentrice devra se servir desdits véhicules en employant ses propres chauffeurs et son propre équipement.
 8. La détentrice pourra utiliser toute remorque citerne appartenant à Robin Hood Multifoods Ltd. pourvu que ces véhicules soient enregistrés à la Commission sur la formule RT-33 qui indiquera le nom du propriétaire et le numéro de la plaque émise par la province.
 9. La Commission émettra un certificat et une plaque. Cette plaque devra être apposée au véhicule dès le début de son utilisation et sera enlevée après que l'opération aura été terminée.
 10. Le chauffeur devra avoir en sa possession, en tout temps, le certificat de la Commission portant le numéro de la plaque émise par la Commission au nom de la détentrice ainsi qu'une copie photostatée du présent permis.
2. Transport de produits pétroliers et chimiques par camions citernes.
 - a) Transport restreint - longue distance - route restreinte - citerne -
 - a) De Montréal et de Québec à tous les endroits situés dans les districts électoraux-provinciaux de Chicoutimi, Jonquière, Roberval, Lac St-Jean, Dubuc ainsi qu'à Chibougamau et à tous les endroits situés dans un rayon de trente-cinq (35) milles de ladite municipalité, de même qu'à tous les endroits situés à dix (10) milles de chaque côté de la route St-Félicien-Chibougamau, pour le transport de produits pétroliers et retour avec marchandise avariée ou contaminée, ou impropre à l'usage courant.
 - b) Transport restreint - longue distance - territoire -
 - b) D'un point à un autre dans le territoire comprenant les districts électoraux-provinciaux de Chicoutimi, Jonquière, Roberval, Lac St-Jean, Dubuc et la station de radar du Mont Apica située partie dans Charlevoix et partie dans Montmorency, ainsi que d'un point à un autre dans le territoire situé dans un rayon de trente (30) milles de Chibougamau et de dix (10) milles de chaque côté de la route St-Félicien-Chibougamau, pour le transport de produits pétroliers.
 - c) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
 - c) D'Arvida à Kénogami, Jonquière et Riverbend (Alma), pour le transport d'alun pour le compte de Price Limitée.
 - d) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
 - d) D'Arvida à Kénogami, pour le transport d'acide sulfurique, pour le compte de Price Limitée.
 - e) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -
 - e) D'Arvida à tout point situé dans la province de Québec, pour le transport d'alun liquide, pour le compte d'Aluminium du Canada Ltée.
 - f) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -
 - f) De Chicoutimi à tous les endroits situés dans la province de Québec, pour le transport de carbonate de soude en poudre, pour le compte d'Allied Chemical Canada Ltd.
 - g) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
 - g) De Port-Alfred à Arvida, pour le transport de soude caustique liquide, pour le compte d'Aluminium du Canada Ltée.
 - h) Transport restreint - longue distance - rayon -
 - h) De Chicoutimi à toutes les municipalités des districts électoraux-provinciaux de Chicoutimi, Dubuc, Jonquière, Roberval, Lac St-Jean, Charlevoix, Saguenay, Duplessis et le district de Chibougamau, pour le transport de chlorure de calcium liquide.
 - i) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - équipement spécialisé -
 - i) D'Arvida à Baie-Comeau, pour le transport de fluorure d'aluminium en vrac, par camion-citerne pneumatique, pour le compte de Canadian Reynolds Metals Co. Ltd., de Baie-Comeau.

- j) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat - citerne - caustique liquide, par camion-citerne, lors de sinistres, accidents ou situations d'urgence.
- k) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - citerne - soda ash), pour le compte de L'ALCAN (Aluminium Company of Canada Limited), d'Arvida, Qué.

(Les frais de transport sont payables par L'ALCAN).

Droit additionnel re/clause a, b et h:

À l'occasion de ce service la détentrice est aussi autorisée à desservir les endroits situés sur la route 167, Chibougamau-Lac Albanet et son prolongement, ainsi que les endroits situés sur la route Chibougamau-Lac Waconichi et son prolongement, de même que tous les endroits situés dans un rayon de vingt-cinq (25) milles de chaque côté desdites routes.

Le permis 14134-V de la Commission des transports du Québec se lit présentement comme suit:

1. Transport par camion ordinaire:
 - a) Annulée selon l'Ordonnance du 3 avril 1970.
 - a) Annulée selon l'Ordonnance du 3 avril 1970.
 - b) Transport restreint - longue distance - territoire -
 - b) D'un point à un autre du territoire compris dans les districts électoraux-provinciaux de Chicoutimi, Jonquière, Kénogami, Roberval, Dubuc et du district minier de Chibougamau à ailleurs dans la province, et retour, pour tirer avec ses tracteurs des concasseurs, plans de gravier et plans d'asphalte (23 février 1965).
 - c) Transport restreint - longue distance - rayon -
 - c) De tous les endroits situés dans les districts électoraux-provinciaux de Chicoutimi, Jonquière, Kénogami, Lac St-Jean, Dubuc et Roberval ainsi que, dans le district minier de Chibougamau à ailleurs dans la province, et retour, pour tirer avec ses tracteurs des concasseurs, plans de gravier et plans d'asphalte (23 février 1965).

Restrictions re/clauses b et c:

1. Le service autorisé par les clauses b et c ci-dessus mentionnées consiste à remorquer, au moyen de tracteurs dûment licenciés, des concasseurs, plans de gravier, d'asphalte de toutes catégories, à condition que ce service de transport soit donné uniquement aux fins de livrer lesdits plans à leurs consignataires.

2. Les clauses b et c de ce permis sont sujettes aux conditions et aux droits payables en vertu des règlements en vigueur.

- d) Annulée selon les Ordonnances du 12 décembre 1969 et 3 avril 1970.
- d) Annulée selon les Ordonnances du 12 décembre 1969 et 3 avril 1970.
- e) Transport restreint - local - contrat -
- e) Exclusivement sur le terrain du Conseil des Ports Nationaux à Chicoutimi, pour le transport de carbonate de soude en vrac, par camions à bascule, pour le compte d'Allied Chemical Co. Ltd. (23 février 1966).
- f) Transport restreint - local - contrat -
- f) Chicoutimi et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville.
- g) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
- g) De Chicoutimi à Jonquière.

Dans les deux cas f et g, pour le transport de farine en vrac, par véhicules citernes pneumatiques, pour le compte de Robin Hood Multifoods Ltd. de Montréal.

Droit additionnel re/clauses f et g:

Pour donner les services mentionnés aux clauses f et g, la détentrice pourra utiliser une semi-remorque citerne pneumatique appartenant à/et louée de Robin Hood Multifoods Ltd., permis no 103-DYL, à condition que cette semi-remorque soit enregistrée à la province par Robin Hood Multifoods Ltd. et à la Commission par Pierre Joron Service Limitée et que Robin Hood Multifoods Ltd. obtienne de la Commission l'autorisation de louer cette remorque à la détentrice.

Conditions et restrictions applicables au droit additionnel re/clauses f et g:

1. Le droit additionnel ci-dessus est relié à l'autorisation accordée à Robin Hood Multifoods Ltd. de louer ses remorques-citernes à Pierre Joron Service Limitée pour effectuer les services de transport autorisés par lesdites clauses de son permis.
2. Des taux spécifiques s'appliqueront aux services autorisés et devront être déposés, en duplicata, par la détentrice conformément aux règlements de la Commission.
3. Des polices d'assurance, pour dommages à autrui, à la propriété et à la marchandise, devront être maintenues en vigueur par la détentrice durant l'existence du permis pour toutes les remorques-citernes de/et appartenant à Robin Hood Multifoods Ltd.
4. Durant la période au cours de laquelle lesdits véhicules seront utilisés pour effectuer les services autorisés, la détentrice devra y apposer des marques d'identification amovibles portant son numéro de série. Ces marques d'identification devront être enlevées lorsqu'elle retournera les véhicules au propriétaire. De telles marques d'identification

devront montrer, par lettres d'au moins deux pouces de hauteur, que le véhicule est utilisé par la détentrice du permis et devront être apposées de chaque côté du véhicule.

5. La détentrice devra faire l'inspection du véhicule, pour vérifier si la remorque-citerne qui lui est transférée est en bonne condition.

6. A compter du moment de l'acceptation du véhicule, la détentrice en aura la possession et le contrôle exclusifs et en assumera l'entière responsabilité.

7. La détentrice devra se servir desdits véhicules en employant ses propres chauffeurs et son propre équipement.

8. La détentrice pourra utiliser toute remorque citerne appartenant à Robin Hood Multifoods Ltd. pourvu que ces véhicules soient enregistrés à la Commission sur la formule RT-33 qui indiquera le nom du propriétaire et le numéro de la plaque émise par la province.

9. La Commission émettra un certificat et une plaque. Cette plaque devra être apposée au véhicule dès le début de son utilisation et sera enlevée après que l'opération aura été terminée.

10. Le chauffeur devra avoir en sa possession, en tout temps, le certificat de la Commission portant le numéro de la plaque émise par la Commission au nom de la détentrice ainsi qu'une copie photostatée du présent permis.

2. Transport de produits pétroliers et chimiques par camions-citernes:

a) Transport restreint - longue distance - route restreinte - citerne -

a) De Montréal et de Québec à tous les endroits situés dans les districts électoraux-provinciaux de Chicoutimi, Jonquière, Lac St-Jean, Roberval, Dubuc ainsi qu'à Chibougamau et à tous les endroits situés dans un rayon de trente-cinq (35) milles de ladite municipalité, de même qu'à tous les endroits situés à dix (10) milles de chaque côté de la route St-Félicien-Chibougamau, pour le transport de produits pétroliers, et retour avec marchandise avariée ou contaminée, ou impropre à l'usage courant.

b) Transport restreint - longue distance - territoire -

b) D'un point à un autre dans le territoire comprenant les districts électoraux-provinciaux de Chicoutimi, Jonquière, Roberval, Lac St-Jean, Dubuc et la station de radar du Mont Apica située partie dans Charlevoix et partie dans Montmorency, ainsi que d'un point à un autre dans le territoire situé dans un rayon de trente (30) milles de Chibougamau et de dix (10) milles de chaque côté de la route St-Félicien-Chibougamau, pour le transport de produits pétroliers.

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

c) D'Arvida à Kénogami, Jonquière et Riverbend (Alma), pour le transport d'alun pour le compte de Price Limitée.

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

d) D'Arvida à Kénogami, pour le transport d'acide sulfurique, pour le compte de Price Limitée.

e) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

e) D'Arvida à tout point situé dans la province de Québec, pour le transport d'alun liquide, pour le compte d'Aluminium du Canada Ltée.

f) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

f) De Chicoutimi à tous les endroits situés dans la province de Québec, pour le transport de carbonate de soude en poudre, pour le compte d'Allied Chemical Canada Ltd.

g) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

g) De Port-Alfred à Arvida, pour le transport de soude caustique liquide, pour le compte d'Aluminium du Canada Ltée.

h) Transport restreint - longue distance - rayon -

h) De Chicoutimi à toutes les municipalités des districts électoraux-provinciaux de Chicoutimi, Dubuc, Jonquière, Roberval, Lac St-Jean, Charlevoix, Saguenay, Duplessis et le district de Chibougamau, pour le transport de chlorure de calcium liquide.

i) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - équipement spécialisé -

i) D'Arvida à Baie-Comeau, pour le transport de fluorure d'aluminium en vrac, par camion-citerne pneumatique, pour le compte de Canadian Reynolds Metals Co. Ltd. de Baie-Comeau.

j) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat - citerne -

j) De Port-Alfred et de Arvida à ailleurs dans la province, pour le transport de soude caustique liquide, par camion citerne, lors de sinistres, accidents ou situations d'urgence.

k) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - citerne -

k) De Trois-Rivières à Arvida, pour le transport de carbonate de soude en poudre (soda ash), pour le compte de L'ALCAN (Aluminium Company of Canada Limited), d'Arvida, Qué.

(Les frais de transport sont payables par L'ALCAN).

Droit additionnel re/clauses a, b et h:

À l'occasion de ce service la détentrice est aussi autorisée à desservir les endroits situés sur la route 167, Chibougamau-Lac Albanel et son prolongement, ainsi que les endroits situés sur la route Chibougamau-Lac Waconichi et son prolongement, de même que tous les endroits situés dans un rayon de vingt-cinq (25) milles de chaque côté desdites routes.

Droit additionnel:

La détentrice est autorisée à louer à long terme (7 ans) de Fruehauf Trailer Co. of Canada Ltd., permis no 648-DYV, quatre (4) remorques dont la description apparaît au contrat de location déposé à la Commission:

| | |
|---------------|---------------------|
| Fruehauf 1973 | Série: DXR. 373-001 |
| Fruehauf 1973 | Série: DXR. 373-002 |
| Fruehauf 1973 | Série: DXR. 373-003 |
| Fruehauf 1973 | Série: DXR. 373-004 |

Condition:

Ce service est sujet à l'Ordonnance générale no 2 (location) en date du 9 juillet 1951 et de ses amendements.

Service à contrat:

Transport restreint - contrat -

La détentrice est autorisée à remorquer avec ses camions-tracteurs des maisons mobiles, pour le compte de Perron Transport Ltée, conformément aux clauses *j, k, n* et *o* du permis no 15239-V de la détentrice précitée.

Condition:

Ce permis demeurera en vigueur tant et aussi longtemps que Pierre Joron Service Limitée et Perron Transport Ltée demeureront des subsidiaires de Gérard Nolin Ltée.

Demande de transfert:

Mme Gilles Hamel demande à la Commission de transférer à:

Guy Rhéaume
361, avenue Godin
St-Raymond
Portneuf (Qué.)

le permis ou l'attestation Q-501943 qu'elle détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Artisan.

Rôle Q-5936

Q-501943-D-001

MME GILLES HAMEL

396, avenue Cartier
St-Raymond
(Portneuf) (Qué.)

et

Q-505287-D-001

GUY RHÉAUME

361 avenue Godin
St-Raymond
(Portneuf) (Qué.)

Rôle Q-5937

Q-501239-D-001

YVON YERGEAU

R.R. no 5
Ste-Jeanne-d'Arc
(Drummond) (Qué.)

et

Q-505291-D-001

BENOIT MICHEL

Rang no 6
St-Cyrille
(Drummond) (Qué.)

Demande de transfert:

Yvon Yergeau demande à la Commission de transférer à:

Benoit Michel
Rang no 6
St-Cyrille
(Drummond) (Qué.)

le permis ou l'attestation Q-501239-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 4, catégorie Artisan.

Rôle Q-5938

Q-500573-D-002

FERNAND BOURBEAU

8335, 1ère Avenue
Charlesbourg (Qué.)

et

Q-505265-D-002

PÉPINIÈRE BOURBEAU INC.

8335, 1ère Avenue
Charlesbourg (Qué.)

Demande de transfert:

Le requérant Fernand Bourbeau demande à la Commission de transférer à:

Pépinère Barbeau Inc.
8335, 1ère Avenue
Charlesbourg (Qué.)

le permis ou l'attestation Q-500573-D-002 qu'il détient pour effectuer du transport en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-5939

Q-500573-D-001

FERNAND BOURBEAU

8335, 1ère Avenue
Charlesbourg (Qué.)

et

Q-505265-D-001

PÉPINIÈRE BOURBEAU INC.

8335, 1ère Avenue
Charlesbourg (Qué.)

Demande de transfert:

Le requérant Fernand Bourbeau demande à la Commission de transférer à:

Pépinère Bourbeau Inc.
8335, 1ère Avenue
Charlesbourg (Qué.)

le permis ou l'attestation Q-500573-D-001 qu'il détient pour effectuer du transport en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-5940
760-V-D-8

NIL GIRARD TRANSPORT LTÉE

1777, boul. Talbot
Chicoutimi (Qué.)
G7H 5A9

Modification de permis (clause j):

La partie requérante désire que la clause j de son permis, laquelle se lit comme suit:

Transport général - longue distance - route restreinte - service -

De Bagotville, Port-Alfred, Grande-Baie, Chicoutimi, Arvida, Jonquière, Kénogami à Québec et Montréal, et retour, pour le transport de marchandises destinées aux sept endroits ci-dessus mentionnés ou en provenant.

soit modifiée pour qu'elle se lise comme suit:

Transport général - longue distance - route restreinte - service -

De Bagotville, Port-Alfred, Grande-Baie, Chicoutimi, Arvida, Jonquière, Kénogami, Alma, St-Bruno, Roberval, St-Félicien et Dolbeau à Québec et Montréal, et retour, pour le transport de marchandises destinées aux douze endroits ci-dessus mentionnés ou en provenant.

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 1.

Rôle Q-5941

Q-503197-D-002

GUILDO BROCHU

158, rue Principale
St-Gabriel
(Rimouski) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 1.

Rôle Q-5942

Q-503197-D-003

GUILDO BROCHU

158, rue Principale
St-Gabriel
(Rimouski) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur pour la région 2.

Rôle Q-5943

Q-504146

RAYMOND LAMBERT

1888, boul Walberg
Dolbeau (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur et pour la région 9.

Rôle Q-5944

Q-503455-D-002

PAUL ROY

298, Gauthier
Chutes-aux-Outardes
(Saguenay) (Qué.)

Nouvelle demande:

La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire pour effectuer, par véhicule-taxi, du transport dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-5521

M-205887-D-1

M-205887 -001

BEAUDRY, ANDRÉ

2035, Ontario Est
Montréal (Qué.)

Nouvelle publication:

À la demande des procureurs du requérant, ces derniers désirent que le texte qui a été publié dans la *Gazette officielle du Québec*, numéro de rôle 7928 soit republié de la façon suivante:

Transport restreint - longue distance - rayon -

L'Acadie et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 30 milles des limites de ladite ville, pour le pompage septique (eau d'égout) par camion-citerne, pour le public en général ainsi que les réservoirs d'huile usée et de graisse des garages environnants.

Le transport s'effectuerait à partir des résidences privées ou garages; après le pompage du réservoir septique et d'huile on acheminerait le tout soit chez Jean Pierre Guay, R.R. 1, St-Jean ou Demeule M.G. Ltée, 4800, Coteau du Trèfle, Carignan, dont le dernier à un dépôtier approuvé pour ce genre de livraison.

Rôle M-7928

24211-V-D-1

ASPIRATION SEPTIQUE L'ACADIE

(Michel Thibodeau, opérant sous ce nom)
750, Chemin des Ormes,
L'Acadie (St-Jean) (Qué.)

Demande de transfert:

Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:

Garceau, Paul-Aimé
1022, Rivière-Bayonne
Berthier
(Berthier) (Qué.)

Rôle M-9619

M-503300-D-001

GARCEAU, ANDRÉ

1141, Rivière-Bayonne sud
Berthier (Berthier) (Qué.)

M-506704-D-001
GARCEAU, PAUL-AIMÉ
 1022, Rivière-Bayonne
 Berthier
 (Berthier) (Qué.)

Rôle M-10967
 12240-V-D-1
CÔTÉ, ROGER
 Sault St-Lin
 (L'Assomption) (Qué.)

Rôle M-11167
 458-A-D-1-TF
LES AUTOBUS BOREAL INC.
 540, rue Visitation
 St-Charles-Borromée (Qué.)

Rôle M-11168
 1393-A-D-1-TF
LES AUTOBUS GAUDREAU INC.
 540, rue Visitation
 St-Charles-Borromée (Qué.)

Rôle M-11169
 24264-V-D-1
WILSON, ERNEST
 964, boulevard Décarie
 Montréal (Qué.) H4A 3H9

Rôle M-11170
 602-A-D-11
**SERVICE DE LIMOUSINE
 MURRAY HILL LIMITÉE
 MURRAY HILL LIMOUSINE
 SERVICE LIMITED**
 1380, rue Barré
 Montréal (Qué.)

l'attestation ou le permis no M-503300-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6, catégorie Artisan.

Nouvelle publication remplaçant celle parue dans la *Gazette officielle du Québec* no 32, à la page 6121, rôle 9619 et qui était erronée.

Demande de transfert total:
 Le requérant-vendeur:
 M. Roger Côté
 Sault St-Lin
 (L'Assomption) (Qué.)

s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'approbation de cette dernière sur le transfert de son permis 12240-V en faveur du requérant-acquéreur:
 M. André Demers
 2346, rue Cartier
 Ste-Julienne (Montcalm) (Qué.)

Le tout conformément aux dispositions de l'article 36 de la Loi des transports.
 Teneur du permis 12240-V:

a) Transport restreint - service local -
 a) Sault St-Lin et tous les endroits situés à une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite paroisse en suivant les routes principales, et retour, pour le transport des produits de la ferme destinés à Sault St-Lin ou en provenant.

b) Transport restreint - longue distance -
 b) Sault St-Lin à Montréal et retour, pour le transport des produits de la ferme destinés à Sault St-Lin ou en provenant.

Les Autobus Boréal Inc. demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de modifier ses taux sur les parcours décrits ci-dessous selon les taux projetés et produits à l'annexe «C».

Service interurbain d'autobus Joliette à Berthierville et points intermédiaires, Rawdon à Joliette et points intermédiaires, St-Alphonse à Rawdon et points intermédiaires et Joliette à St-Côme et points intermédiaires.

Les Autobus Gaudreault Inc. demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de modifier ses taux sur les parcours décrits ci-dessous selon les taux projetés et produits à l'annexe «C».

Service urbain dans Joliette, St-Charles-Borromée et Notre-Dame-des-Prairies, service interurbain de Joliette à St-Jérôme et points intermédiaires, et Montcalm à Joliette et points intermédiaires. Voyage spéciaux et à charte-partie.

Nouvelle demande:
 Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à donner les services de transport suivants:

- Classes:
 1. Transport restreint - service local -
 2. Transport restreint - longue distance - rayon -
 Services:

1. Montréal-Métropolitain
 2. Montréal à tous les endroits situés dans un rayon de trente milles.

Dans les deux cas, pour le transport de meubles antiques, de meubles de ménage, de meubles vendus pour les magasins de meubles, de meubles réparés pour les rembourrer, pour le public en général.

La requérante qui est autorisée à donner un service de transport de passagers par véhicules de promenade non immatriculés comme taxis:

a) Dans les limites de Montréal et de toutes localités situées dans un rayon de quinze (15) milles de Montréal et retour.

b) De Montréal et de toutes localités situées dans un rayon de quinze (15) milles de Montréal à toutes localités de la province de Québec et aux frontières de la province de Québec.

donne depuis de nombreuses années, à même ce permis, les services aéroportuaires à l'Aéroport international de Montréal situé à Dorval.

La requérante demande l'autorisation d'inclure dans son permis le nouvel Aéroport international de Montréal à Mirabel en modifiant les paragraphes a et b de son permis comme suit:

a) Dans les limites de l'île de Montréal (y compris l'Aéroport international de Montréal (Dorval)) et dans toutes les localités (y compris l'Aéroport international de Montréal (Mirabel)) situées dans un rayon de cinquante (50) milles de Montréal et retour;

b) De l'île de Montréal (y compris l'Aéroport international de Montréal (Dorval)) et de toutes localités (y compris l'Aéroport international de Montréal (Mirabel)) situées dans un rayon de cinquante (50) milles de Montréal, à toutes localités de la province de Québec et aux frontières de la province de Québec.

Rôle M-11171
602-A-D-10

**SERVICE DE LIMOUSINE
MURRAY HILL LIMITÉE
MURRAY HILL LIMOUSINE
SERVICE LIMITED**

1380, rue Barré
Montréal (Qué.)

La requérante, autorisée par son permis no 602-A à donner les services aéroportuaires à l'Aéroport international de Montréal et qui les donne présentement entre Montréal et Dorval, a demandé par requête pendante devant la Commission de suivre l'Aéroport international de Montréal au nouvel aéroport situé à Mirabel et de continuer à donner les services aéroportuaires à l'Aéroport international de Montréal.

La requérante demande également les droits additionnels suivants pour fournir les services décrits ci-dessous:

Classe de permis:

Autobus et voitures de promenade non immatriculées comme taxi.

Services:

Transport de voyageurs de l'Aéroport international de Montréal (Mirabel) à l'Île de Montréal divisée en zones selon les descriptions apparaissant au tarif, à un taux établi à tant par tête selon le tarif annexé, selon les cédules conçues pour coïncider avec les envolées.

Et service de transport aux mêmes conditions par arrangement préalable depuis les zones de l'Île de Montréal décrites au tarif, au taux à tant par tête indiqué pour chaque zone, à l'Aéroport international de Montréal (Mirabel) selon les cédules conçues pour coïncider avec les envolées.

Parcours à suivre:

Route la plus directe depuis les points d'origine dans la zone, le transporteur pouvant cueillir à leur point de départ respectif les voyageurs dans chaque zone et pouvant, à partir de l'aéroport, déposer les voyageurs à leur destination respective dans chaque zone.

Rôle M-11172
602-A-D-12

**SERVICE DE LIMOUSINE
MURRAY HILL LIMITÉE
MURRAY HILL LIMOUSINE
SERVICE LIMITED**

1380, rue Barré
Montréal (Qué.)

La requérante est autorisée à donner les services de transport aéroportuaires depuis l'Aéroport international de Montréal et donne les services de transport à compter de l'Aéroport international de Montréal à Dorval depuis de nombreuses années. La requérante désire continuer à donner les services à l'Aéroport international de Montréal situé maintenant à Mirabel et demande, en conséquence, les droits additionnels suivants en plus de ceux déjà demandés par les requêtes précédentes ou qu'elle détient déjà.

Classe de permis:

Transport de voyageurs en groupe par autobus.

Service no 1:

Service de transport à charte-partie de l'Aéroport international de Montréal (Mirabel) aux frontières du Québec pour toute destination au Canada ou aux États-Unis.

Service no 2:

Service de transport à charte-partie de l'Aéroport international de Montréal (Mirabel) à toute destination dans la province de Québec.

Service no 3:

Service de transport à charte-partie de l'Île de Montréal (y compris l'Aéroport international de Montréal (Dorval) et de toutes les localités situées dans un rayon de cinquante (50) milles de l'Île de Montréal, à l'Aéroport international de Montréal (Mirabel).

Rôle M-11173
2479-A-D-3

ROCH, GASTON

250, rue Westgate
Rosemère
(Terrebonne) (Qué.)

Règlement no 19 - transport saisonnier - catégorie économique -

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'effectuer le service suivant:

Classe de permis:

Service d'autobus (minibus).

Service:

Transport d'enfants de trois (3) à sept (7) ans de leur résidence située dans Rosemère, Boisbriand, Ste-Thérèse-en-Haut, Lorraine, Ste-Rose et Fabreville et fréquentant l'école maternelle:

« Académie Marie-France »

250, rue Westgate

Rosemère (Terrebonne) (Qué.)

et retour.

Ce service sera donné pour la période scolaire 1975-1976.

Rôle M-11174
450-A-D-1-TF

**LA COMPAGNIE DE TRANSPORT
DES LAURENTIDES LTÉE**

10299, rue Armand-Lavergne
Montréal-Nord (Qué.)

La requérante demande à être autorisée à augmenter ses tarifs d'environ 20% en rapport avec les tarifs qui ont été approuvés par la décision du commissaire Germain J. Beaudry dans la cause M-2435, dossier 459-A-D-1, à la suite d'une séance en chambre du 25 septembre 1974, décision rendue en date du 4 octobre 1974. Les nouveaux tarifs étant déposés à l'appui des présentes.

Droit additionnel:

La requérante, Laurentide Transport Inc., qui détient un permis de transport dont la clause b se lit comme suit:

Transport général - longue distance - route -

De Montréal à Rosemère, Ste-Thérèse, Bouchard, St-Janvier, Ste-Sophie, St-Antoine-des-Laurentides, St-Jérôme, St-Canut, Lesage, Shawbridge, Prévost, Piedmont,

Rôle M-11176
5032-V-D-3

LAURENTIDE TRANSPORT INC.

10525, Côte de Liesse
Pointe-Claire-Dorval 760 (Qué.)

St-Sauveur, Mont-Rolland, Ste-Adèle, Val-Morin, Val-David, St-Hyppolyte, Préfontaine, Ste-Agathe, Christieville, Morin Heights, Lac St-Denis, St-Adolphe-d'Howard et les lacs situés dans un rayon de 10 milles de la route no 11, au nord de St-Jérôme et retour.

Nonobstant les dispositions de l'article 47, paragraphe 8, de l'Ordonnance générale sur le camionnage, le rayon de 5 milles pour la cueillette et la livraison se rattachant à Ste-Thérèse et Rosemère ne comprend pas St-Eustache.

La requérante demande d'ajouter à ladite clause *b* le droit additionnel suivant:
Droit additionnel / clause *b*:

En donnant le service autorisé par la clause *b* de son permis ladétentrice est autorisée à desservir la ville de Mirabel comme faisant partie de la zone de cueillette et de livraison des terminus suivants: Ste-Thérèse, Bouchard, St-Janvier, St-Antoine-des-Laurentides, St-Jérôme et St-Canut.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Classe:

Transport restreint - remorquage seulement -

Service:

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant-conjoint: Smith Transport Co. Limited (659-V) qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu des clauses *g*, *j* et *q* du permis du roulier, ledit permis portant le numéro 659-V.

Rôle M-11177

24534-V-D-1

COMMERCIAL HIGHWAY SERVICES LTD.

Box 86, Waverley

Nova Scotia B0N 2S0

Au Québec:

10755, Côte de Liesse Road

Main Building Traffic Dept.

Dorval (Qué.)

SMITH TRANSPORT CO. LIMITED

150, Commissioners Street

Toronto, Ontario

Rôle M-11178

M-506827-D-001

LEROUX, GUY

99 A, Donald

Valleyfield

(Beauharnois) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région no 6.

Rôle M-11179

M-506828-D-001

HAMELIN, RÉAL

7, Isidore

Ville-Marie

(Témiscamingue) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac pour la région no 8, catégorie Artisan.

Rôle M-11180

M-506811-D-001

MAURICE, JEAN-GUY

C. P. 1031

Ridge Road

Huntington

(Huntington) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région no 6.

Rôle M-11181

M-506361-D-003

MONSELET CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT LTÉE

1905, Chemin St-François

Dorval (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 10.

Rôle M-11182

M-506361-D-005

MONSELET CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT LTÉE

1905, Chemin St-François

Dorval (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 10.

Rôle M-11183
M-502005-D-028

LAMOTHE QUÉBEC INC.

209, 9^e Rue
Noranda
(Témiscamingue) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 8.

Rôle M-11184
M-502005-D-029

LAMOTHE QUÉBEC INC.

209, 9^e Rue
Noranda
(Témiscamingue) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 8.

Rôle M-11185
M-502005-D-030

LAMOTHE QUÉBEC INC.

209, 9^e Rue
Noranda
(Témiscamingue) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 8.

Rôle M-11186
M-502005-D-031

LAMOTHE QUÉBEC INC.

209, 9^e Rue
Noranda
(Témiscamingue) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 8.

Rôle M-11187
M-502005-D-032

LAMOTHE QUÉBEC INC.

209, 9^e Rue
Noranda
(Témiscamingue) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 8.

Rôle M-11188
M-502005-D-033

LAMOTHE QUÉBEC INC.

209, 9^e Rue
Noranda
(Témiscamingue) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 8.

Rôle M-11189
M-502005-D-034

LAMOTHE QUÉBEC INC.

209, 9^e Rue
Noranda
(Témiscamingue) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 8.

Rôle M-11190
M-501548-D-010

ST-PIERRE, LÉO

Lac-des-Iles
(Labelle) (Qué.)
M-506612-D-010

**TRANSPORT LÉO ST-PIERRE
LIMITÉE**

Lac-des-Iles
(Labelle) (Qué.)

Demande de transfert:

Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Transport Léo St-Pierre Limitée
Lac-des-Iles
(Labelle) (Qué.)

l'attestation ou le permis no M-501548-D-010 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 7. catégorie Entrepreneur.

Rôle M-11191
M-501121-D-001

FOURNIER, ROSARIO

248, Brooks
Sherbrooke
(Sherbrooke) (Qué.)

Demande de transfert:

Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Lessard, Gaétan
161, 7^e Sud
Sherbrooke
(Sherbrooke) (Qué.)

M-506819-D-001
LESSARD, GAÉLAN
 161, 7^e Sud
 Sherbrooke
 (Sherbrooke) (Qué.)

l'attestation ou le permis no M-501121-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 5, catégorie Artisan.

Rôle M-11192
 M-501198-D-001
CLOUTIER, BERTRAND
 7409, avenue Lévesque
 Ville d'Anjou (Qué.)
 M-506662-D-001
ASPHALTE BERTRAND CLOUTIER INC.
 7409, avenue Lévesque
 Ville d'Anjou (Qué.)

Demande de transfert:
 Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
 Asphalte Bertrand Cloutier Inc.
 7409, avenue Lévesque
 Ville d'Anjou (Qué.)
 l'attestation ou le permis no M-501198-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-11193
 M-501198-D-002
CLOUTIER, BERTRAND
 7409, avenue Lévesque
 Ville d'Anjou (Qué.)
 M-506662-D-002
ASPHALTE BERTRAND CLOUTIER INC.
 7409, avenue Lévesque
 Ville d'Anjou (Qué.)

Demande de transfert:
 Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
 Asphalte Bertrand Cloutier Inc.
 7409, avenue Lévesque
 Ville d'Anjou (Qué.)
 l'attestation ou le permis no M-501198-D-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-11208
 M-506799-D-002
TRANSPORT RAYMOND & RENÉ INC.
 64, Laramée
 Châteauguay (Châteauguay) (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 06.

Rôle M-11209
 M-506799-D-001
TRANSPORT RAYMOND & RENÉ INC.
 64, Laramée
 Châteauguay (Châteauguay) (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 06.

Rôle M-11210
 M-506802-D-003
DUSSAULT, FERNAND
 718, Branche-des-Rapides
 Marieville (Rouville) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 06.

Rôle M-11211
 M-501404-D-005
GIGUÈRE TRANSPORT ENRG.
 (M. Normand Giguère, opérant
 sous le nom de:)
 5521, Albany
 Ville Brossard (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 06.

Rôle M-11212
 M-506835-D-001
LORANGE, CLAUDE
 1551, rang Double
 St-Lin (L'Assomption) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région 06.

Rôle M-11213
M-506258-D-002

RÉJEAN LABELLE & FILS ENRG.

(MM. Réjean et Yves Labelle
opérant sous le nom de :)
232, rang St-Charles
St-Augustin (Deux-Montagnes) (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 06.

Rôle M-11214
M-503145-D-004

ROUX AUTO REPAIR ENRG.

(MM. Wilfrid et Jean Roux opérant
sous le nom de :)
5110, Paul-Pau
Montréal (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-11215
M-503145-D-003

ROUX AUTO REPAIR ENRG.

(MM. Wilfrid et Jean Roux opérant
sous le nom de :)
5110, Paul-Pau
Montréal (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-11216
M-506801-D-001

BEAULIEU, EDMOND

10090, 26^e Avenue
Rivière-des-Prairies
Montréal (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-11217
M-501301-D-003

MUNGER, GASTON

119, Eastmain
Matagami (Abitibi) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 08, pour le transport gravier et bois.

Rôle M-11218
M-505692-D-001

GONTHIER, MARCEL

601, 10^e Avenue
Senneterre (Abitibi-Est) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 08, pour transporter du bois.

Rôle M-11219
M-505849-D-002

ROY, RÉAL

Rivière Héva (Abitibi-Est) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 08.

Rôle M-11220
M-506564-D-1

B & F READY-MIX LTÉE

1515, 3^e Avenue
Val-d'Or (Abitibi-Est) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 8.

Rôle M-11221
M-506564-D-002

B & F READY-MIX LTÉE

1515, 3^e Avenue
Val-d'Or (Abitibi-Est) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 8.

Rôle M-11222
M-506564-D-003

B & F READY-MIX LTÉE

1515, 3^e Avenue
Val-d'Or (Abitibi-Est) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 8.

Rôle M-11223
M-506564-D-004
B & F READY-MIX LTÉE
1515, 3e Avenue
Val-d'Or
(Abitibi-Est) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 8.

Rôle M-11224
M-502253-D-2
SACHEWSKY, GEORGES
7557, Boischatel
St-Léonard (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-11225
M-502253-D-3
SACHEWSKY, GEORGES
7557, Boischatel
St-Léonard (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-11226
M-502253-D-4
SACHEWSKY, GEORGES
7557, Boischatel
St-Léonard (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-11227
M-506837-D-001
FOREST, GERMAIN
371, rue Principale
Ste-Hélène
(Bagot) (Québec)

Le requérant demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 6.

Le requérant est propriétaire d'un camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972.

Rôle M-11228
M-506837-D-002
FOREST, GERMAIN
371, rue Principale
Ste-Hélène
(Bagot) (Québec)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 6.

Rôle M-11229
M-506840-D-001
BEAUBIEN, MAURICE
Waltham
(Pontiac) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 7.

Rôle M-11230
M-506840-D-002
BEAUBIEN, MAURICE
Waltham
(Pontiac) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 7.

Rôle M-11231
M-503751-D-001
MARGARO, FERNANDO
7980, avenue Stuart, app. 3
Montréal (Qué.)

Le requérant, qui possède une attestation M-503751-D-001, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-11232
M-506638-D-001
CHARTRAND, ANDRÉ
Wolf Lake
(Pontiac) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région no 7.

Rôle M-11233
M-506680-D-001
RICHER, JEAN
29, 4e Avenue
Val-d'Or
(Abitibi-Est) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 8, pour le transport de neige, sable, gravier, asphalte, terre, pierre, sel, calcium, matières de nature minérale, produits résultant d'une démolition, bois n'ayant subi aucune autre opération que le sciage et l'écorçage.

Rôle M-11234
M-506624-D-001
JACQUES, DENIS
5790, boul. Cousineau
St-Hubert
(Chambly) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région no 6.

Rôle M-11235
M-506790-D-001
LAROUCHE, VIANNEX
La Force
(Témiscamingue) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 8.

Rôle M-11236
M-505479-D-003
JEAN ET BENOIT LANDRY ENRG.
(Jean et Benoit Landry
opérant sous le nom de:)
Chartierville
(Compton) (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 5.

Rôle M-11237
M-500640-D-001
GADOURY, NORMAND
12244, Langelier, app. 3
Montréal-Nord (Qué.)

Le requérant, qui possède une attestation M-500640-D-001, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région no 10.

Rôle M-11238
M-506212-D-001
LAQUERRE & FRÈRE ENR.
(MM. Marcel & Benoit Laquerre
opérant sous le nom de:)
9497, De Teck
Montréal (Qué.)

La requérante demandé à la Commission des transport de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-11239
M-501379-D-003
RÉAL CONSTRUCTUON LTD.
2000, Lapiere
La Salle
Montréal (Qué.)

La requérante demandé à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10, pour transporter de la terre, de la pierre ainsi que de l'asphalte.

Rôle M-11240
M-506831-D-001
PARENT, LÉO
50, St-Léon
St-Chrysostome
(Châteauguay) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec d'émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 6.

Rôle M-11241
M-505724-D-002
GOUDREAU CONSTRUCTION ENRG.
(M. Léo & Lionel Goudreau
opérant sous le nom de:)
9, Pierce, Stanstead
(Stanstead) (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 05.

Rôle M-11242
M-505724-D-001

**GOUDREAU CONSTRUCTION
ENRG.**

(M. Léo & Lionel Goudreau
opérant sous le nom de :)
9, Pierce, Stanstead
(Stanstead) (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 05.

Rôle M-11243
M-505724-D-003

**GOUDREAU CONSTRUCTION
ENRG.**

(M. Léo & Lionel Goudreau
opérant sous le nom de :)
9, Pierce, Stanstead
(Stanstead) (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 05.

Rôle M-11244
M-506446-D-001

ROSS, AUSTIN C.

1572 Joy, Box 345
Mascouche Heights
(L'Assomption) (Qué.)

Le requérant demande qu'on lui délivre un permis de transport en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 10.

The applicant wishes to be issued a bulk trucking permit Contractor class in region No. 10.

Rôle M-11245
M-505135-D-027

**LA CIE DE PAVAGE
D'ASPHALTE BEAVER LTÉE**

5250, rue Amiens
Montréal-Nord (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-11246
M-505135-D-028

**LA CIE DE PAVAGE
D'ASPHALTE BEAVER LTÉE**

5250, rue Amiens
Montréal-Nord (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-11247
M-505135-D-029

**LA CIE DE PAVAGE
D'ASPHALTE BEAVER LTÉE**

5250, rue Amiens
Montréal-Nord (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-11248
M-505135-D-030

**LA CIE DE PAVAGE
D'ASPHALTE BEAVER LTÉE**

5250, rue Amiens
Montréal-Nord (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-11249
M-505135-D-031

**LA CIE DE PAVAGE
D'ASPHALTE BEAVER LTÉE**

5250, rue Amiens
Montréal-Nord (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-11250
M-505135-D-032

**LA CIE DE PAVAGE
D'ASPHALTE BEAVER LTÉE**

5250, rue Amiens
Montréal-Nord (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-11251
M-505135-D-033

**LA CIE DE PAVAGE
D'ASPHALTE BEAVER LTÉE**

5250, rue Amiens
Montréal-Nord (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-11252
M-505135-D-034

**LA CIE DE PAVAGE
D'ASPHALTE BEAVER LTÉE**

5250, rue Amiens
Montréal-Nord (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-11253
M-505135-D-035

**LA CIE DE PAVAGE
D'ASPHALTE BEAVER LTÉE**

5250, rue Amiens
Montréal-Nord (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-11254
M-505135-D-036

**LA CIE DE PAVAGE D'ASPHALTE
BEAVER LTÉE**

5250, rue Amiens
Montréal-Nord (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-11255
M-505135-D-037

**LA CIE DE PAVAGE D'ASPHALTE
BEAVER LTÉE**

5250, rue Amiens
Montréal-Nord (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-11256
M-502005-D-024

LAMOTHE QUÉBEC INC.

209, 9^e Rue
Noranda
(Témiscamingue) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 08.

Rôle M-11257
M-502005-D-23

LAMOTHE QUÉBEC INC.

209, 9^e Rue
Noranda
(Témiscamingue) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 08.

Rôle M-11258
M-502005-D-021

LAMOTHE QUÉBEC INC.

209, 9^e Rue
Noranda
(Témiscamingue) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 08.

Rôle M-11259
M-502005-D-022

LAMOTHE QUÉBEC INC.

209, 9^e Rue
Noranda
(Témiscamingue) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 08.

Rôle M-11260
M-506372-D-002
CÔTÉ, RONALD
Rue Kennedy sud
Rock Forest
(Sherbrooke) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 05.

Rôle M-11261
M-502186-D-004
VERNER, LÉONARD
R.R. no 3
St-Stanislas-de-Kostka
(Beauhamois) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 06.

Rôle M-11262
M-506332-D-001
RACINE, NORMAND
905, rang St-François
St-Hyacinthe
(St-Hyacinthe) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 06.

Rôle M-11263
M-505786-D-004
TRANSPORT DODIER INC.
5960, Turenne
Montréal (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-11264
M-505786-D-003
TRANSPORT DODIER INC.
5960, Turenne
Montréal (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-11265
M-506527-D-001
DION, JULES
7243, Gamier
Montréal (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région no 10.

Rôle M-11266
M-502005-D-025
LAMOTHE QUÉBEC INC.
209, 9e Rue
Noranda
(Témiscamingue) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 08.

Rôle M-11267
M-502005-D-026
LAMOTHE QUÉBEC INC.
209, 9e Rue
Noranda
(Témiscamingue) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 08.

Rôle M-11283
M-1446-DY 2097-DYV-D-1
MOBILE F.P. ENRG.
(François Rudolphe et Pierre Poirier opérant
sous le nom de:)
765 est, Roy
Montréal (Qué.)

Nouvelle demande:

La requérante Mobile F.P. Enrg. s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner les services de location suivants:

Location à court terme (moins d'une année) de maisons motorisées au public en général à 765 est, Roy, Montréal, Québec.

Location à court terme (moins d'une année) de tentes-roulottes au public en général à 765 est, Roy, Montréal, Québec.

Rôle M-11296
M-506724-D-001
**LES ENTREPRISES
DUPONT FRÈRES INC.**
993, Galinée
St-Bruno (Chambly) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 6.

Rôle M-11297
M-506724-D-002
**LES ENTREPRISES
DUPONT FRÈRES INC.**
993, Galinée
St-Bruno (Chambly) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 6.

Rôle M-11298
M-506724-D-003
**LES ENTREPRISES
DUPONT FRÈRES INC.**
993, Galinée
St-Bruno (Chambly) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 6.

Rôle M-11299
M-503368-D-002
PAIEMENT, PAUL-ÉMILE
165, Chemin Beauce
Beauharnois
(Beauharnois) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 06.

Rôle M-11300
M-506862-D-001
GRÉGOIRE, ALFRED
3522, rue Laverendry
Tracy (Richelieu) (Qué.)

Je, Alfred Grégoire, propriétaire de camion immatriculé au Québec, soumetts à la Commission des transports du Québec la demande pour un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 6, dans le but de transporter plus particulièrement de la pierre et du sable.

Rôle M-11301
M-505554-D-002
VALIQUETTE, LÉO-PAUL
Route 117
Labelle (Labelle) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 7.

Rôle M-11302
M-506409-D-001
LEMIEUX, GÉRARD
Farrellton
(Gatineau) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 7.

Rôle M-11303
M-501005-D-001
DUBOIS, SERGE
6, rue Boyer
Lucerne
(Gatineau) (Qué.)

Le requérant, qui possède une attestation M-501005-D-001, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 7.

Rôle M-11304
M-506833-D-001
BRUNETTE, MAURICE
R.R. no 1
Cantley
(Gatineau) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 7.

Rôle M-11305
M-506838-D-001
OLIVIER, RITA
25 A, De La Savane
Pointe-Gatineau
(Hull) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 7.

Rôle M-11306
M-506282-D-001
DIAMOND TRANSPORT INC.
8285, Des Sables
St-Léonard (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-11307
M-506282-D-005
DIAMOND TRANSPORT INC.
8285, Des Sables
St-Léonard (Qué.)

Rôle M-11320
M-201991-D-2
M-201991 -001
DAIGNEAULT, JEAN-YVES
991, Dollard, app. 1
Longueuil (Qué.)
et
M-206713 -001
DAIGNEAULT, GAÉTAN

Rôle M-11321
M-204421-D-16
M-204421 -003
TAXI PEPIN INC.
207, Champlain
St-Jean (Qué.)
et
M-206656 -001
MORIN, ALAIN

Rôle M-11322
M-205007-D-2
M-205007 -001
DE BELLEFEUILLE, OVIDE
342, Bord-du-Lac
Pointe-Claire (Qué.)
et
M-206709 -001
LAGACÉ, MICHEL

Rôle M-11323
M-202650-D-2
M-202650 -001
JEAN, ROLAND
Domaine Val Boise, C.P. 83
St-Mathieu (Laprairie) (Qué.)
et
M-202766 -003
BEAUDOIN, PAUL-ÉMILE

Rôle M-11324
M-200095-D-2
M-200095 -001
BOYER, ÉMILE
1163, 41e Avenue
Fabreville (Qué.)
et
M-205528 -006
TAVANAIAINFARD, MORTEZA

Rôle M-11325
M-203719-D-4
M-203719 -002
ARNOLD, ROGER
2668, DeLorimier
Longueuil (Qué.)
et
M-202826 -004
QUINTAL, FÉLIX

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Demande de transfert:
Daigneault, Jean-Yves, demande à la Commission de transférer à:
Daigneault, Gaétan
1210, Boucher
Longueuil (Qué.)
le permis no M-201991 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-2, Longueuil.

Demande de transfert:
Taxi Pepin Inc., demande à la Commission de transférer à:
Morin, Alain
355, Ste-Marie
St-Jean (Qué.)
le permis no M-204421 -003 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-41, St-Jean.

Demande de transfert:
De Bellefeuille, Ovide, demande à la Commission de transférer à:
Lagacé, Michel
434, Cherrier
Ile Bizard (Qué.)
le permis no M-205007 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-12, Ouest de Montréal.

Demande de transfert:
Jean, Roland, demande à la Commission de transférer à:
Beaudoin, Paul-Émile
4, 4e Rue
Domaine Val Boise
St-Philippe (Qué.)
le permis no M-202650 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-2, Longueuil.

Demande de transfert:
Boyer, Emile, demande à la Commission de transférer à:
Tavanaianfard, Morteza
335, De Montceau
Laval-des-Rapides (Qué.)
le permis no M-200095 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Demande de transfert:
Arnold, Roger, demande à la Commission de transférer à:
Quintal, Félix
24A, St-Louis
Ville Lemoyne (Qué.)
le permis no M-203719 -002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-2, Longueuil.

Rôle M-11326
M-205669-D-2
M-205669 -001

LANGOVISTH, JEAN-RENÉ

10459, Des Récollets
Montréal-Nord (Qué.)
et

M-201620 -009

FORTIN, RAOUL

Demande de transfert:

Langovisth, Jean-René, demande à la Commission de transférer à:

Fortin, Raoul
8223, Boyer
Montréal (Qué.)

le permis no M-205669 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-5, Est de Montréal.

Rôle M-11327
M-201653-D-2
M-201653 -001

DI GREGORIO, LOUIS

6410, Belleau, app. 4
St-Léonard (Qué.)
et

M-203348 -002

NOËL, SERGE

Demande de transfert:

Di Gregorio, Louis, demande à la Commission de transférer à:

Noël, Serge
6315, boul. Lavoisier
St-Léonard (Qué.)

le permis no M-201653 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-11328
M-203619-D-27
M-203619 -001

ELECTRA TAXI SERVICE CO.

295, Montée de Liesse
Ville St-Laurent (Qué.)
et

M-206558 -002

AMMOURY, NADIM

Demande de transfert:

Electra Taxi Service Co., demande à la Commission de transférer à:

Ammoury, Nadim
5760, Decelles, app. 404
Montréal (Qué.)

le permis no M-203619 -001 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-11329
M-201635-D-21
M-201635 -001

LIBERIAN, SARKIS

1555, Marie-Rollet
Montréal (Qué.)
et

M-206669 -008

**LES ENTREPRISES DE
TRANSPORT A&S LTÉE**

Demande de transfert:

Liberian, Sarkis, demande à la Commission de transférer à:

Les Entreprises de Transport A&S Ltée
199, Jean-Talon ouest
Montréal (Qué.)

le permis no M-201635 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-11330
M-201637-D-21
M-201637 -001 à -007

LIBERIAN, HAROUTIOUN

1555, Marie-Rollet
Montréal (Qué.)
et

M-206669 -001 à -007

**LES ENTREPRISES DE
TRANSPORT A&S LTÉE**

Demande de transfert:

Liberian, Haroutioun, demande à la Commission de transférer à:

Les Entreprises de Transport A&S Ltée
199, Jean-Talon ouest
Montréal (Qué.)

les permis nos M-201637 -001 à -007 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-11331
M-201633-D-21
M-201633 -001

LIBERIAN, OVSANNA

1555, Marie-Rollet
Montréal (Qué.)
et

M-206669 -009

**LES ENTREPRISES DE
TRANSPORT A&S LTÉE**

Demande de transfert:

Liberian, Ovsanna, demande à la Commission de transférer à:

Les Entreprises de Transport A&S Ltée
199, Jean-Talon ouest
Montréal (Qué.)

le permis no M-201633 -001 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-11333
8448-V-D-8

**GLENGARRY TRANSPORT
(QUÉBEC) LTÉE
GLENGARRY TRANSPORT
(QUÉBEC) LTD.**

2350, boul. des Récollets
C.P. 872
Trois-Rivières (Qué.)

Modification de permis (droit additionnel):
La requérante, Glengarry Transport (Québec) Ltée, qui détient un permis de la Commission des transports du Québec, portant le numéro 8448-V et dont la clause *h* se lit comme suit:

Transport général - longue distance - route restreinte -
De Ste-Agathe, Mont-Rolland, St-Jérôme, St-Janvier, Ste-Thérèse, Ste-Rose et points intermédiaires à Montréal, et retour, via routes 11, 11a, Autoroute et la nouvelle route provinciale. La détentrice est aussi autorisée à desservir les points suivants à proximité desdites routes: Menerville, Ste-Lucie, Préfontaine, Val-David, Lac Raymond, Lac Paquin, Lac Golden, Val-Morin, St-Adolphe-d'Howard, Morin Heights, Lac St-Denis, Entrelac, Ste-Marguerite Station, Ville d'Estérel, Lac Masson, St-Sauveur, Christieville, Lac Echo, St-Hippolyte, Lac des 14 Iles, Lac Bleu, Lac l'Achigan, Lac Connelly, Lac Marois, Lac Guindon, Mont-Gabriel, Bois-des-Filions, Rosemère et Ville Lorraine.
demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter à ladite clause *h* le droit additionnel suivant:

Droit additionnel à la clause *h*:

En donnant le service en vertu de la clause *h* de son permis, la détentrice est autorisée à desservir la ville de Mirabel comme faisant partie de la zone de cueillette et de livraison des terminus de St-Jérôme, St-Janvier et Ste-Thérèse.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour demander l'autorisation de majorer ses taux de classe tarif no 7, de 10%.

Rôle M-11337
6577-V-D-6-TF

ASBESTOS EXPRESS LTÉE
C.P. 71
Asbestos (Qué.)

Rôle M-11338
30006-D-56-TF

**NIAGARA FRONTIER TARIFF
BUREAU ASSN**
P.O. Box 184
Buffalo, N.Y. 14221

Demande de fixation de tarif:
Supplément 15 au tarif 220 (Tarif de papier journal)
Augmentation des taux:
5% (Approximatif)
(Poids minima de 84,000 lbs. ou plus)
Supplément 16 au tarif 220 (Tarif de papier journal)
Augmentation des taux:
2.5% (Approximatif)
(Poids minima de 84,000 lbs. ou plus).
Pour obtenir de plus amples renseignements veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.

Application for fixation of tariff:
Supplement 15 to tariff 220 (Newsprint paper tariff)
Increase rates:
5% (Approximate)
(Minimum weight 84,000 lbs. or over)
Supplement 16 to tariff 220 (Newsprint paper tariff)
Increase rates:
2.5% (Approximate)
(Minimum weight 84,000 lbs. or over).

For further information please refer to these supplements filed with the Québec Transport Commission.

Rôle M-11339
1587-V-D-4-TF

**WESTMOUNT MOVING AND
WAREHOUSING LIMITED**
61 Hymus Blvd.
Pointe-Claire (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec de l'autoriser à augmenter d'environ 20% ses taux horaires applicables au transport de meubles et de marchandises générales effectué en vertu de son permis no 1587-V, selon le tarif proposé ci-joint.

La requérante demande également l'autorisation d'augmenter de 13.9% son tarif no 5 pour le compte de Northern Electric Company Limited, tel qu'en tient compte le tarif proposé no 6 dont copie est jointe à la demande.

The applicant requests from the Québec Transport Commission authorization to increase its hourly rates for the transportation of household goods and general commodities effected pursuant to its permit No. 1587-V, by approximately 20% as per attached proposed schedule.

The applicant also requests authorization to increase its Tariff No. 5 for Northern Electric Company Limited by 13.9%, reflected in proposed Tariff No. 6, copy attached.

Rôle M-11340
30006-D-55-TF

**NIAGARA FRONTIER TARIFF
BUREAU ASSN**
P.O. Box 184
Buffalo, N.Y. 14221

Demande de fixation de tarif:
Supplément 1 au tarif 261-E (Marchandises générales)
Item: 6805 (Addition)
13010-A (Addition)
Supplément 15 au tarif 368-A (Tarif de classe et marchandises)
Item: 9060-B (Addition)

Pour obtenir de plus amples informations veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.

Application for fixation of tariff:

Supplement 1 to tariff 261-E (General commodity tariff)

Item: 6805 (Addition)

13010-A (Addition)

Supplement 15 to tariff 368-A (Class and commodity tariff)

Item: 9060-B (Addition)

For further information please refer to these supplements filed with the Québec Transport Commission.

Rôle M-11341
16773-V-D-4-TF

INTERLINE FORWARDERS LTD.

3715, rue St-Antoine
Montréal (Qué.)

Modification des taux applicables entre Montréal et des points situés au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, comportant une augmentation approximative de 10 pour cent.

Modification of rates from Montreal to points in Manitoba, Saskatchewan, Alberta, and British Columbia with an approximate increase of 10%.

Rôle M-11342
17373-V-D-4-TF

IMPERIAL ROADWAYS

484 McPhillips Street
Winnipeg (Manitoba)
R2X 2G8

Les taux applicables au transport en direction de l'ouest, apparaissant à la section 1 et à la section exportation-importation de ce tarif comportent une augmentation de 8 pour cent.

Exceptions:

Section 1 - numéro 380 - aucune augmentation.

Mise en application du complément:

On établit d'abord le taux (prix) publié au tarif. On augmente ce taux (prix) de 8 pour cent, en arrondissant au cent supérieur toute fraction d'un demi-cent ou plus et en supprimant toute fraction inférieure à un demi-cent.

Westbound rates in this tariff in Section 1 and in Export and Import Section are subject to an increase of 8%.

Exceptions:

Section 1 - Item 380 - no increase.

Application of supplement:

In applying the provisions of this supplement, first determine the rate or charge published in the tariff, then increase such rate or charge by 8%. In computing the increase, fractions of one half cent or greater will be increased to the next whole cent; fractions of less than one half cent will be dropped.

Rôle M-11343
16023-V-D-8-TF

HOWELL FORWARDING QUÉ. LTD.

8321 Royden Road
Montréal (Qué.)

Augmentation moyennant 9.6% sur une base de P & D dans les taux de l'Ouest du Canada.

1. Taux de marchandises générales
2. Taux d'exceptions
3. Taux d'espèces

Rôle M-11344
12797-D-3-TF

BELLEMARE EXPRESS INC.

210, Route 2
Berthierville (Qué.)

Demandons à la Commission l'autorisation d'augmenter nos tarifs actuels de 10%.

Rôle M-11345
2045-DYV 1271-DY-D-1-TF

**LOCATION D'AUTO ST-GERMAIN
LTÉE**

ST-GERMAIN AUTO LEASING LTD.

260, boul. Harwood
Dorion (Qué.)

Modification de tarifs:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à modifier ses tarifs à long terme genre taux fixés à facteurs.

Rôle M-11346
22852-V-D-1-TF

**PAUL ETHERIDGE QUICK
MESSENGER SERVICE REGD.**

1410, rue Guy, suite 29
Montréal (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec d'augmenter ses tarifs d'environ 10%.

Rôle M-11347
30004-D-128-TF
**CANADIAN TRANSPORT
TARIFF BUREAU ASSN**
555 Dixon Road
Rexdale (Ontario)

Rôle M-11348
3004-D-129-TF
**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASSN**
555 Dixon Road
Rexdale, Ontario
Au Québec:
1434 Ste-Catherine, suite 404
Montréal, P.Q.

On demande que les taux du tarif spécial de Norman's Transfer Ltd., Glengarry Transport Ltd., soit Q.T.C. no 1533, soient augmentés de 8 pour cent, et ce conformément à la procédure prescrite à l'article 2.58.1 du Règlement 2H sur les règles de pratique de la Commission des transports.

Request 8% increase in rates in Norman's Transfer Ltd., Glengarry Transport Ltd. Special Tariff, Q.T.C. No. 1533, under procedures in 2H, Section 2.58.1 of Transport Commission Rules of Practice.

On demande que les modifications suivantes entrent en vigueur le 46^e jour suivant la date de la décision portant sur cette demande.

Tarif d'espèces (en vrac) no 70-A, Q.T.C. no 4021

Augmenter le numéro 170, suif végétal: comestible.

| De | A | Taux | Min. |
|-----------------|----------|------|--------|
| Calgary (Alb.) | Montréal | 352 | 45,000 |
| Edmonton (Alb.) | | 352 | 45,000 |
| Winnipeg (Alb.) | | 221 | 45,000 |

Supprimer le présent numéro 250, suif comestible et non comestible, et publier les suivants:

| | Montréal | Taux | Min. |
|-----------------------|----------|------|--------|
| Brandon (Man.) | | 241 | 70,000 |
| Calgary (Alb.) | | 352 | 70,000 |
| Edmonton (Alb.) | | 352 | 70,000 |
| Lethbridge (Alb.) | | 352 | 70,000 |
| Medicine Hat (Alb.) | | 352 | 70,000 |
| Prince Albert (Sask.) | | 332 | 70,000 |
| Red Deer (Alb.) | | 352 | 70,000 |
| Regina (Sask.) | | 332 | 70,000 |
| Saskatoon (Sask.) | | 332 | 70,000 |
| Winnipeg (Man.) | | 221 | 70,000 |

Note: Tous ces taux sont applicables à la convenance du transporteur seulement.

Note: Le transporteur se réserve le droit de modifier les minimums précités, compte tenu du matériel disponible et des restrictions quant au poids total en charge.

Tarif d'espèces (en vrac) no 640-A, Q.T.C. no 4102

Majorer de 10% le numéro 2110

| Entre | | Et | Taux | Min. |
|-------------|----------------------|--------------------|------|--------|
| Cyanure sec | Niagara Falls (Ont.) | Arntfield (Qué.) | 153 | 44,000 |
| | | Bourlamaque (Qué.) | 190 | 44,000 |
| | | Malartic (Qué.) | 174 | 44,000 |
| | | Noranda (Qué.) | 158 | 44,000 |
| | | Norrie (Qué.) | 180 | 44,000 |

Request these modifications become effective on the 46th day following the date of decision on this application.

Bulk commodity tariff no. 70-A, Q.T.C. no. 4021

Increase item 170, Oil, vegetable, edible.

| From | To | Rate | Min. |
|-----------------|----------|------|--------|
| Calgary, Alta. | Montreal | 352 | 45,000 |
| Edmonton, Alta. | | 352 | 45,000 |
| Winnipeg, Alta. | | 221 | 45,000 |

Delete present item 250, Tallow, Edible and Inedible and publish as follows:

| | Montreal | Taux | Min. |
|----------------------|----------|------|--------|
| Brandon, Man. | | 241 | 70,000 |
| Calgary, Alta. | | 352 | 70,000 |
| Edmonton, Alta. | | 352 | 70,000 |
| Lethbridge, Alta. | | 352 | 70,000 |
| Medicine Hat, Alta. | | 352 | 70,000 |
| Prince Albert, Sask. | | 332 | 70,000 |
| Red Deer, Alta. | | 352 | 70,000 |
| Regina, Sask. | | 332 | 70,000 |
| Saskatoon, Alta. | | 332 | 70,000 |
| Winnipeg, Man. | | 221 | 70,000 |

Note: All rates applicable at carrier's convenience only.

Note: Carrier reserves the right to amend above-stated minimums subject to equipment availability and or gross vehicle weight limitations.

Bulk commodity tariff No. 640-A, Q.T.C. No. 4102

Increase 10%, Item 2110.

| Between | And | Rate | Min. | |
|--------------|---------------------|-------------------|------|--------|
| Cyanide, Dry | Niagara Falls, Ont. | Arntfield, Qué. | 153 | 44,000 |
| | | Bourlamaque, Qué. | 190 | 44,000 |
| | | Malartic, Qué. | 174 | 44,000 |
| | | Noranda, Qué. | 158 | 44,000 |
| | | Norrie, Qué. | 180 | 44,000 |

Rôle M-11349
30004-D-126-TF
**CANADIAN TRANSPORT
TARIFF BUREAU ASSN**
555 Dixon Road
Rexdale (Ontario)
In Québec:
1434, Ste-Catherine, suite 404
Montréal (Qué.)

On demande que les taux figurant aux tarifs énumérés ci-dessus soient augmentés de 8 pour cent, conformément à la procédure prescrite à l'article 2.58.1 du Règlement 2H sur les règles de pratique de la Commission des transports.

Request increase of 8% in the rates in tariffs named below, under procedures in 2H, Section 2.58.1 of Transport Commission Rules of Practice.

Tarif d'espèces no 1005-E, Q.T.C. no 4098

Les taux applicables au transport en direction de l'est, figurant aux sections 2 et 3 et la section importations-exportations. Les exceptions sont les suivantes:

Commodity tariff No. 1005-E, Q.T.C. No. 4098

Eastbound rates only in Section 2, Section 3 and Export-Import Section, with the following exceptions:

| | |
|--------------------|---|
| Numéro / Item 2670 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 2720 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 2790 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 2870 | augmentation de 7% / 7% increase |
| Numéro / Item 2880 | augmentation de 7% / 7% increase |
| Numéro / Item 2930 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 3120 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 3150 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 3170 | aucune augmentation sauf entre St. Jean (Man.) et Montréal (Qué.) 144 applicable à 40,000 liv. / no increase except St. Jean, Man. to Montreal, Qué. 144 on 40,000 lbs. |
| Numéro / Item 3200 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 3210 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 3300 | augmentation de 8% mais annuler: Taber (Alb.) à Montréal (Qué.) taux de 361 applicable à 30,000 liv., et porter de 36,000 liv. à 40,000 liv. tous les minimums indiqués sous ce numéro tarifiera / 8% increase but cancel Taber, Alta. to Montreal, Qué. rate of 361 on 30,000 lbs. and raise all 36,000 lbs. minimums in item to 40,000 lbs. minimums. |
| Numéro / Item 3330 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 3335 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 3380 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 3450 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 3520 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 3580 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 3595 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 3620 | aucune augmentation des taux entre Nipigon (Ont.) et Hull et Montréal (Qué.) / no increase on rates Nipigon, Ont. to Hull and Montreal, Qué. |
| Numéro / Item 3700 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 3710 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 3720 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 3730 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 3740 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 3750 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 3830 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 3860 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 3880 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 3890 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 3900 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 3930 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 3940 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 3960 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 3980 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 4020 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 4060 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 4070 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 4190 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 4200 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 4340 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 4630 | porté à \$5.20, minimum 38,000 liv. / increase to \$5.20, minimum 38,000 lbs. |
| Numéro / Item 4640 | porté à \$5.20, minimum 38,000 liv. / increase to \$5.20, minimum 38,000 lbs. |
| Numéro / Item 5110 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 5150 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 5250 | aucune augmentation / no increase |
| Numéro / Item 5270 | aucune augmentation / no increase |

Numéro / Item 5310 aucune augmentation / no increase
 Numéro / Item 5320 aucune augmentation / no increase
 Tarif spécial no 538, Q.T.C. no 4090
 A l'exception des numéros tarifaires suivants:
Special tariff No. 538, Q.T.C. No. 4090
With the following exceptions.

Numéro / Item 10 aucune augmentation / no increase
 Numéro / Item 30 aucune augmentation / no increase
 Tarif spécial no 539, Q.T.C. no 4091
Special tariff No. 539, Q.T.C. No. 4091

Rôle M-11350
 15831-V-D-2-TF
LIVRAISON L. GRAVEL INC.
 6000, Côte St-François
 Montréal (Qué.)

La requérante, Livraison L. Gravel Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée d'obtenir une augmentation de taux de l'ordre d'environ 18% sur les tarifs présentement déposés devant la Commission des transports du Québec.

Rôle M-11351
 M-503284-D-001
BEAULIEU, JEAN-CHARLES
 170, St-Maurice
 St-Michel-des-Saints
 (Berthier) (Qué.)
 M-506728-D-001
BLONDIN, RAYMOND
 181, St-Jacques
 St-Michel-des-Saints
 (Berthier) (Qué.)

Demande de transfert:
 Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
 Blondin, Raymond
 181, St-Jacques
 St-Michel-des-Saints
 (Berthier) (Qué.)
 l'attestation ou le permis no M-503284-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6, catégorie Artisan.

Rôle M-11352
 M-504635-D-001
ROLLIN, RAYMOND
 Granada
 (Témiscamingue) (Qué.)
 M-506804-D-001
CLÉMENT, RAYMOND
 432, Larivière
 Rouyn
 (Témiscamingue) (Qué.)

Demande de transfert:
 Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
 Clément, Raymond
 432, Larivière
 Rouyn
 (Témiscamingue) (Qué.)
 l'attestation ou le permis no M-504635-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 8, catégorie Artisan.

Rôle M-11353
 M-503087-D-001
GAGNON, AURÈLE
 12e Rue
 Ferme-Neuve
 (Labelle) (Qué.)
 M-506639-D-001
GAGNON, JACQUELIN
 19, 10e Rue
 Ferme-Neuve
 (Labelle) (Qué.)

Demande de transfert:
 Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
 Gagnon, Jacqueline
 19, 10e Rue
 Ferme-Neuve
 (Labelle) (Qué.)
 l'attestation ou le permis no M-503087-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 7, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-11354
 M-501477-D-001
BOLDUC, SIMONE MORIN
 C.P. 53
 Palmorolle
 (Abitibi-Ouest) (Qué.)
 M-506642-D-001
GENESSE, GHISLAIN
 R.R. no 1
 Authier
 (Abitibi) (Qué.)

Demande de transfert:
 La requérante-cédante demande à la Commission de transférer à:
 Genesse, Ghislain
 R.R. no 1
 Authier
 (Abitibi) (Qué.)
 l'attestation ou le permis no M-501477-D-001 qu'elle détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 8, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-11355
M-200053-D-2
M-200053 -001
ST-GERMAIN, PAUL
156, boul. Des Ormeaux, app. 2
Longueuil (Qué.)
et
M-203025 -002
TARDIF, ERNEST

Rôle M-11356
M-201658-D-2
M-201658 -001
LEVESQUE, GASTON
742, 17^e Avenue
Pointe-aux-Trembles (Qué.)
et
M-206616 -001
SERAFINO, LOUIS

Rôle M-11357
M-204831-D-2
M-204831 -001
KONSOULAS, HELEN HAIKOVI
1172, Alexis-Nihon
Montréal (Qué.)
et
M-200469 -002
MAVIDIS, STYLIANOS

Rôle M-11358
M-204070-D-3
M-204070 -001
RICHARD, JODOIN, LUCILLE MME
2346, McGill
Longueuil, (Qué.)
et
M-206715 -001
GUILLOU, GÉRARD

Rôle M-11359
M-204389-D-16
M-204389 -005
TAXI NAUTIQUE INC.
207, Champlain
St-Jean (Qué.)
et
M-205330 -002
DESMARCHAIS, JEAN-GUY

Rôle M-11360
1831-A-D-2
N.D.G. SCHOOL BUS SERVICE
(M. Marc Resther, opérant
sous le nom de:)
291, rue Quinlan
Ville LaSalle (Qué.)
demande de transférer à:
AUTOBUS SCOLAIRES N.D.G. INC.
291, rue Quinlan
Ville LaSalle (Qué.)

Demande de transfert:
St-Germain, Paul, demande à la Commission de transférer à:
Tardif, Ernest
5825, boul. Langelier
Montréal (Qué.)
le permis no M-200053 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Demande de transfert:
Levesque, Gaston, demande à la Commission de transférer à:
Serafino, Louis
6265, Place de la Malicorne, app. 9
Ville d'Anjou (Qué.)
le permis no M-201658 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-5, Est de Montréal.

Demande de transfert:
Konsoulas, Helen Haikovi, demande à la Commission de transférer à:
Mavidis, Stylianos
4630, Walkley, app. 16
Montréal (Qué.)
le permis no M-204831 -001 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Demande de transfert:
Richard, Jodoin, Lucille Mme, demande à la Commission de transférer à:
Guillou, Gérard
1141, Bizard
Longueuil (Qué.)
le permis no M-204070 -001 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-2, Longueuil.

Demande de transfert:
Taxi Nautique Inc. demande à la Commission de transférer à:
Desmarchais, Jean-Guy
61, Poirier
St-Jean (Qué.)
le permis no M-204389 -005 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-41, St-Jean.

Le requérant-vendeur demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de céder tous ses droits, titres, intérêts et privilèges rattachés au permis no 1831-A au requérant-acquéreur « Autobus Scolaires N.D.G. Inc. ».

Rôle M-11361
4881-V-D-3

BENOIT, CLAUDE

875, Chemin Marieville
Richelieu
(Rouville) (Qué.)

Rôle M-11362
18289-V-D-2-TF

**TRANSPORT AIMÉ TREMBLAY
INC.**

584, rue Frontière
Hemmingford (Huntingdon) (Qué.)

Rôle M-11363
1436-DY-D-1

**SERVICES DE CUNA MUTUAL-
CUMIS LTEE
CUNA MUTUAL-CUMIS SERVICES
LTD.**

151 North Service Road
Burlington (Ontario)
Au Québec:
3854, boul. de la Concorde
Suite 101, Ville de Laval (Qué.)

Rôle M-11364
1271-DY 2045-DYV-D-2

**LOCATION D'AUTO ST-GERMAIN
LTEE
ST-GERMAIN AUTO LEASING
LTD.**

260, boul. Harwood
Dorion, (Vaudreuil) (Qué.)

Rôle M-11365
1169-DY-D-2
2083-DYV

**UNITED STATES FLEET LEASING
INC.**

Peter Huber, Canadian
Dominion Leasing Corporation Ltd.
860, Décarie Blvd., Montreal (Qué.)
Head office:
320 Hatch Drive
Foster City Calif.
94404 U.S.A.

Rôle M-11366
1104-DY 766-DYV-D-1

CHOMEDEY FORD SALES LTÉE

2455, boul. Labelle
Chomedey
Ville de Laval (Qué.)

Droit additionnel:

La partie requérante demande à la Commission d'ajouter à son permis le droit de donner le service décrit ci-après:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
De Montréal à Iberville, pour le transport de ciment, en vrac, par citerne munie d'un système de souffluse, pour le compte de Les Produits Ciment Tremblay Inc., Iberville, seulement.

Augmentation générale de 10% de tous les taux actuellement en vigueur.

Nouvelle demande:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec de l'autoriser à fournir le service suivant:

Location à long terme (un an et plus) de véhicules de promenade (voitures ordinaires ou de type familial) au grand public.

New request:

The applicant requests from the Québec Transport Commission authorization to give the following service:

Leasing on a long term basis (one year or over) of pleasure vehicles (automobiles and station-wagons) to the public in general.

Changement d'adresse:

La requérante qui opère les permis portant les numéros 1271-DY et 2045-DYV demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de transférer sesdits permis:

du: 260, boul. Harwood
Dorion (Vaudreuil) (Qué.)

à: 10, boul. Don Quichotte
Ville de l'Île Perrot (Qué.)

Modification de permis et droit additionnel:

La requérante, qui détient le permis no 1169-DY, demande que son permis se lise comme suit:

Location à long terme (un an et plus) de véhicules de promenade (voitures ordinaires ou de type familial) au grand public.

Location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce et de livraison (camions légers seulement) au grand public.

Son représentant dans la province de Québec demeure le même, mais il sera dorénavant établi au 4141, Sherbrooke ouest, bureau 650, Montréal (Qué.)

Modification of permit and additional right:

The applicant who is the holder for the permit No. 1169-DY would like its permit to read as follows:

Leasing on long term basis (one year or over) of pleasure vehicles (automobiles and station-wagons) for the public in general.

Leasing on a long term basis (one year or over) of commerce and delivery vehicles (light trucks only) to the public in general.

His representative in the Province of Québec will remain the same but its address will be 4141 Sherbrooke West, Room 650, Montreal, P.Q.

Modification de permis:

La requérante, qui possède les permis 1104-DY et 766-DYV l'autorisant à louer à court terme à ses clients seulement, demande à la Commission des transports du Québec de modifier ses permis de la façon suivante:

1104-DY

Location à court terme (moins d'une année) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) au public en général au 2455, boul. Labelle, Chomedey, Laval (Qué.)

766-DYV

Location à court terme (moins d'une année) de véhicules de commerce et livraison (camions légers seulement) au public en général, au 2455, boul. Labelle, Chomedey, Laval (Qué.).

Rôle M-11367
14557-V-D-2

LEMIEUX, HERVÉ

2015, rue Charland
Montréal (Qué.)

Modification aux clauses *d* et *e*:

Le requérant détient un permis dont les clauses *d* et *e* se lisent comme suit:
d) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -
d) De St-Laurent à tous les endroits situés dans un rayon de 200 milles, pour le transport de contreplaqué «plywood» et bois plané, et retour avec marchandises refusées ou avariées, pour le compte de Cooper Widman Limited (27-2-70).
e) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
e) De St-Laurent aux frontières Québec-Ontario (ports de sortie: Hull, Grenville, Rivière-Beaudette et Pointe-Fortune) pour le transport de contreplaqué, «plywood» et bois plané, aux points de l'Ontario à l'est de Belleville et dans un rayon de 50 milles d'Ottawa, et retour avec marchandises refusées ou avariées pour le compte de Cooper Widman Limited (27-2-70).

Restrictions aux clauses *d* et *e*:

1. En donnant les services autorisés par les clauses *d* et *e* de son permis, le détenteur ne pourra utiliser qu'un seul camion lettré au nom de Cooper Widman Limited.
 2. Le service autorisé par la clause *e* du présent permis ne sera opéré que conjointement avec le certificat de l'Ontario Highway Transport Board daté du 26 août 1970.

Requête:

A la suite de l'acquisition par Northwood Mills Ltd. des actions de Cooper Widman Limited, ladite Northwood Mills Limited exploite maintenant le commerce qui était auparavant exploité par Cooper Widman Limited, et en conséquence le requérant demande à ce que le nom «Cooper Widman Limited» dans les clauses *d* et *e* de son permis ci-dessus mentionné soit changé pour «Northwood Mills Ltd.».

Rôle M-11368
18139-V-D-1

EMPIRE CRANE & FLOAT SERVICE

(John G. Jones, opérant sous ce nom operating under the name of)
415, rue Principale est / Main Street
Welland (Ont.)

Transfert de permis:

Le requérant demande l'autorisation de transférer au:

Requérant-acquéreur:
Kingma Movers & Contractors Ltd.
R.R. 3
Welland (Ontario)
Adresse au Québec:
465, rue St-Jean, app. 605
Montréal (Qué.)

le permis no 18139-V conformément aux dispositions de l'article 36 de la Loi des transports.

Permis no 18139-V

Transport restreint - longue distance - irrégulier - rayon -
 De la frontière Québec-Ontario à divers endroits de la province de Québec, pour le transport par fardiers d'articles et marchandise lesquels, à cause de leur nature, leurs dimensions, leur poids et leur forme, requièrent l'utilisation de véhicules spéciaux, tels que fardiers, et des accessoires et matériel d'entrepreneur se rattachant auxdits articles et marchandise quand leur transport résulte de et coïncide avec le transport d'articles et marchandise lesquels, en raison de leur nature, leurs dimensions, leur poids et leur forme, requièrent des véhicules spéciaux, tels que fardiers, et retour pour le transport par fardiers de la marchandise que rapporte le détenteur du permis après avoir transporté celle-ci à partir de la frontière Québec-Ontario.

Restriction:

Ce permis ne pourra être utilisé que conjointement avec le permis X-573 émis par les autorités de l'Ontario le 29 juillet 1957 et la Prolongation attestée par le certificat émis le 11 juin 1962 par le O.H.T.B., en autant que ledit permis autorise l'expédition de marchandise semblable à celle qui est autorisée par le permis du Québec et est restreint à la marchandise provenant de Welland, ou de moins de 25 milles de là, et lors du retour, au transport de marchandise rapportée à la même localité.

Les actions du requérant-acquéreur sont distribuées comme suit:

| | |
|----------------------------|------------------------|
| San Kingma | 498 actions ordinaires |
| Anne Kingma | 1 action ordinaire |
| Anthony Wellenreiter | 1 action ordinaire |

Transfert of permit:

The applicant requests the authorization to transfer to:

Requérant-acquéreur:
Kingma Movers and Contractors Ltd.
R.R. 3, Welland (Ontario)
Au Québec:
465, rue St-Jean, app. 605
Montréal (Qué.)

the following permit No. 18139-V in accordance with the stipulations of the article 36 of the Transport Act.

Permit No. 18139-V

Restricted trucking - long distance - irregular - radius -

From the Québec-Ontario border to points in the Province of Québec, for the transportation by floats of commodities and merchandise, the transportation of which, because of their nature, size, weight or shape, require the use of special equipment such as floats, and also related parts and related contractors equipment, material and supplies, when the transportation is incidental to and coincidental with the transportation of commodities and merchandise which by reason of their nature, size, weight or shape require special transportation equipment such as floats, and on the return journey for the transportation for floats of merchandise being returned and which had been transported by the permit holder from the Ontario-Québec border.

Restriction:

This permit shall be utilized solely in conjunction with permit X-573 issued by the Ontario Authorities dated July 29th, 1957 and Extension covered by a certificate issued by the O.H.T.B. on the 11th day of June, 1962, insofar as the said permit authorizes the shipment of merchandise similar to that authorized by this permit and is restricted to merchandise originating at Welland or within 25 miles thereof and on the return trip the transportation of merchandise being returned to the same locality.

The shares of the applicant-purchaser are distributed as follows:

| | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| <i>Sam Kingma</i> | <i>498 common shares</i> |
| <i>Anne Kingma</i> | <i>1 common share</i> |
| <i>Anthony Wellenreiter</i> | <i>1 common share</i> |

On demande que soient portés de 1.80% à 3.60% les frais supplémentaires se rapportant au carburant et figurant au complément no 1 du tarif d'espèces en vrac no 640-A, Q.T.C. no 4102, conformément à la procédure prescrite à l'article 2.58.1 du Règlement 2H sur les règles de pratique de la Commission des transports.

Request increase to 3.60% from 1.80% in fuel surcharge supplement No. 1 to Bulk commodity tariff No. 640-A, Q.T.C. No. 4102 under procedures in 2H, Section 2.58.1 of Transport Commission Rules of Practice.

On demande que soit augmenté de 10%, et comme suit, le tarif spécial Q.T.C. no 3597, conformément à la procédure prescrite à l'article 2.58.1 du Règlement 2H sur les règles de pratique de la Commission des transports:

Pièces, accessoires et fournitures d'automobiles:

De: Bramalea et Mississauga

A: Montréal (Qué.)

Request increase by 10% to Special Tariff Q.T.C. No. 3597 under procedure in 2H, Section 2.58.1 of Transport Commission Rules of Practice, as follows:

Auto parts, accessories and supplies:

From: Bramalea and Mississauga

To: Montreal, Qué.

On demande que soit augmenté le tarif spécial, Q.T.C. no 4084, conformément à la procédure prescrite à l'article 2.58.1 du Règlement 2H sur les règles de pratique de la Commission des transports.

Pièces d'automobiles, à savoir: silencieux, amortisseurs de chocs, tuyaux d'échappement.

| | | |
|-------------------|--------|--------|
| De: Toronto | 30,000 | 40,000 |
| A: Montréal | 121 | 103 |

Request increase in Special Tariff, Q.T.C. No. 4084, under procedure in 2H, Section 2.58.1 of Transport Commission Rules of Practice.

Auto parts viz: Mufflers, Shock Absorbers, Tailpipes.

| | | |
|----------------------------|---------------|---------------|
| <i>From: Toronto</i> | <i>30,000</i> | <i>40,000</i> |
| <i>To: Montreal</i> | <i>121</i> | <i>103</i> |

On demande que les modifications suivantes entrent en vigueur le 46^e jour suivant la date de la décision portant sur la présente demande.

Ajouter: Brazeau Transport Inc. à titre de transporteur participant au tarif spécial Q.T.C. no 1197, applicable aux expéditions en provenance d'entrepôts de magasins à rayons à Toronto ou à Montréal, à destination de points situés dans le Nord du Québec ou de l'Ontario.

Request these modifications become effective on the 46th day following the date of decision on this application.

Rôle M-11369

30004-D-138-TF

**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASSN**

555 Dixon Road
Rexdale (Ontario)

Québec:

1434 Ste-Catherine, suite 404

Montréal (Qué.)

Rôle M-1370

30004-D-137-TF

**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASSN**

555 Dixon Road
Rexdale (Ontario)

Québec:

1434 Ste-Catherine, suite 404

Montréal (Qué.)

Rôle M-11371

30004-D-136-TF

**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASSN**

555 Dixon Road
Rexdale (Ontario)

Québec:

1434 Ste-Catherine, suite 404

Montréal (Qué.)

Rôle M-11372

30004-D-135-TF

**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASSN**

555 Dixon Road
Rexdale (Ontario)

Québec:

1434 Ste-Catherine, suite 404

Montréal (Qué.)

Rôle M-11373
23833-V-D-1-TF
J. & S. DRIVEWAYS LIMITED
4388 Breton Street
Montreal, P. Qué.

Augmentation des tarifs d'environ 10 pour cent.

Increase of tariffs: Approximately 10%.

Rôle M-11374
22031-V-D-1-TF
RICHELIEU COLIS SERVICE CO.
CIE DE SERVICE DE COLIS
RICHELIEU
C.P. 681, St-Jean (Qué.)

* La requérante s'adresse auprès de la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à effectuer les modifications suivantes:

1. Clause a:
Service local:

D'augmenter d'environ 33% ses tarifs sur le service local en ce sens que le premier paquet passe de \$1.50 à \$2.00. Ainsi que le minimum de \$1.50 à \$2.50.

2. Clause b:

Service longue distance:

D'augmenter d'environ 40% ses tarifs sur le service longue distance en ce sens que le premier paquet passe de \$3.25 à \$4.25.

Tous les autres éléments du tarif demeurent les mêmes.

Rôle M-11375
2096-A-D-5-TF
MÉTROPOLITAIN PROVINCIAL
(1967) INC.
1390, William
Montréal (Qué.) H3C 1R7

Métropolitain Provincial (1967) Inc. demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de majorer son tarif pour les voyages à charte-partie pour les skieurs d'environ 15% pour la saison de ski 1975/1976.

Rôle M-11376
3004-D-139-TF
CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASSN
555 Dixon Road
Rexdale (Ontario)
Québec:
1434 Ste-Catherine, suite 404
Montréal, P.Q.

On demande que le tarif no 3 applicable au bois de construction, T.B.Q., no 3758, soit modifié comme suit, conformément à la procédure prescrite à l'article 2.58.1 du Règlement 2H sur les règles de pratique de la Commission des transports:

Page 1

1. Modifier la règle 1 A afin qu'on y lise: «20,000 pieds-planche».

2. Supprimer la partie B de la règle 1.

3. Modifier la partie C de la règle 1 afin qu'elle se lise comme suit: «Pour les chargements de bois brut, on utilise le taux applicable à un chargement de 20,000 pieds-planche de bois préparé, plus 30% de ce taux; le minimum de 14,000 pieds-planche s'applique.»

Règle 2 E: A modifier afin qu'on y lise 75¢ au lieu de 55¢ le mille.

Règle 2 — Ajouter H

Les taux allouent une période d'une (1) heure pour le déchargement, tout temps en sus étant à la charge, à raison de \$15 l'heure, de la partie qui supporte les frais de transport. Le temps de chargement ou de déchargement, pour chaque véhicule, court à compter du moment où le chauffeur donne avis, au lieu même de l'opération, aux représentants autorisés de l'expéditeur ou du consignataire; il prend fin à l'achèvement de l'opération.

Ajouter: Règle 3 — Estarie (stationnement)

Les remorques peuvent séjourner à Toronto, sans frais, pendant une période de 48 heures, dans l'attente d'instructions relatives à la remise des marchandises, après quoi des frais de surestaries de \$30 par jour, par véhicule, sont imposés.

Ajouter: Règle 4 — Réexpédition ou détournement

A) Les frais applicables aux chargements réexpédiés ou détournés, après leur arrivée à Toronto, vers des points situés au nord ou à l'est de Toronto, ont comme base les taux applicables au transport jusqu'à Toronto, auxquels on ajoute 75¢ le mille au retour, plus des frais de réexpédition de \$40 par remorque.

B) Les frais applicables aux chargements réexpédiés ou détournés vers des points situés à l'ouest de Toronto ont comme base les taux forfaitaires publiés et contenus aux présentes, auxquels on ajoute des frais de réexpédition de \$40 par remorque.

Ajouter: Règle 5 — Générale

Sauf dispositions contraires contenues aux présentes, les taux sont subordonnés aux règles et prescriptions contenues aux tarifs pertinents de la *Canadian Transport Tariff Bureau Association*.

Page 2

A) Points situés à l'est et au nord de Toronto: augmentation de \$2.50.

B) Points situés à l'ouest de Toronto: augmentation de \$3.

C) Modifier les taux Peterborough—Lindsay en tenant compte des niveaux applicables dans le cas de Port Hope, y compris l'augmentation.

Pages 3 et 4

Même augmentation qu'à la page 2.

Request following changes in Lumber Tariff No. 3, T.B.Q. No. 3758, under procedure in 2H, Section 2.58.1 of Transport Commission Rules of Practice as follows:

Page 1

1. Amend rule 1 (A) to read «20,000 board feet».

2. Remove rule 1 Part (B).

3. Amend rule 1 Part (C) to read «For loads of Rough Lumber 30% over the 20,000 board feet rate on Dressed Lumber will be added and a minimum of 14,000 board feet will be applied.»

Rule 2 (E) — Amend to read 75¢ par mile instead of 55¢.

Rule 2 — Add (H)

Rates allow free time of one (1) hour for loading and one (1) hour for unloading. Extra time chargeable at \$15 par hour to party paying the freight charges. The time per vehicle shall begin to run upon notification by the driver at place of loading or unloading to the responsible representatives of the shipper or the consignee and shall end upon completion of loading or unloading.

Add Rule 3 — Demurrage

Trailers may be at Toronto for 48 hours without charge awaiting delivery instructions. Thereafter, demurrage charges of \$30 per day per trailer will apply.

Add Rule 4 — Reconsignment or diversion

(A) Shipment which are reconsigned or diverted, after arriving Toronto, to points north or east of Toronto, will be assessed charges based on the Toronto rates plus 75¢ per return mile plus redelivery charges of \$40 par trailer.

(B) Shipments reconsigned or diverted to points west of Toronto will be assessed charges based on the through published rates contained herein plus redelivery of \$40 per trailer.

Add Rule 5 — General

Except as otherwise provided herein, rates will be subject to rules and regulations as provided in relevant tariffs of the Canadian Transport Tariff Bureau Assn.

Page 2

(A) Points east and north of Toronto are to be increased by \$2.50.

(B) Points west of Toronto are to be increased by \$3.

(C) Amend Peterborough and Lindsay rates to reflect same levels as for Port Hope, including increase.

Pages 3 and 4

Follow same increase as for page 2.

Rôle M-11391
M-506693-D-002

**BAIE JAMES ET BAIE D'HUDSON
ENTREPRISES**

(Marcel Patry opérant sous le nom de:)
15, Menton
Touraine (Gatineau) (Qué.)

Rôle M-11392
M-506693-D-003

**BAIE JAMES ET BAIE D'HUDSON
ENTREPRISES**

(Marcel Patry opérant sous le nom de:)
15, Menton
Touraine (Gatineau) (Qué.)

Rôle M-11393
M-501239-D-001

CONSTRUCTION R. POIRIER LTÉE

1481-C, Route 48
St-Félix-de-Valois (Joliette) (Qué.)

Rôle M-11394
M-501239-D-002

CONSTRUCTION R. POIRIER LTÉE

1481-C, Route 48
St-Félix-de-Valois (Joliette) (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 07.

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 07.

La requérante, qui possède une attestation M-501239-D-001, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 6.

La requérante, qui possède une attestation M-501239-D-002, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 6.

Rôle M-11395
M-501239-D-003

CONSTRUCTION R. POIRIER LTÉE

1481-C, Route 48
St-Félix-de-Valois (Joliette) (Qué.)

La requérante, qui possède une attestation M-501239-D-003, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 6.

Rôle M-11396
M-501239-D-004

CONSTRUCTION R. POIRIER LTÉE

1481-C, Route 48
St-Félix-de-Valois (Joliette) (Qué.)

La requérante, qui possède une attestation M-501239-D-004, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 6.

Rôle M-11397
M-501239-D-005

CONSTRUCTION R. POIRIER LTÉE

1481-C, Route 48
St-Félix-de-Valois (Joliette) (Qué.)

La requérante, qui possède une attestation M-501239-D-005, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 6.

Rôle M-11398
M-501239-D-006

CONSTRUCTION R. POIRIER LTÉE

1481-C, Route 48
St-Félix-de-Valois (Joliette) (Qué.)

La requérante, qui possède une attestation M-501239-D-006, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 6.

Rôle M-11399
M-501239-D-007

CONSTRUCTION R. POIRIER LTÉE

1481-C, Route 48
St-Félix-de-Valois (Joliette) (Qué.)

La requérante, qui possède une attestation M-501239-D-007, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 6.

Rôle M-11400
M-501239-D-008

CONSTRUCTION R. POIRIER LTÉE

1481-C, Route 48
St-Félix-de-Valois (Joliette) (Qué.)

La requérante, qui possède une attestation M-501239-D-008, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 6.

Rôle M-11401
M-501239-D-009

CONSTRUCTION R. POIRIER LTÉE

1481-C, Route 48
St-Félix-de-Valois (Joliette) (Qué.)

La requérante, qui possède une attestation M-501239-D-009, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 6.

Rôle M-11402
M-501239-D-010

CONSTRUCTION R. POIRIER LTÉE

1481-C, Route 48
St-Félix-de-Valois (Joliette) (Qué.)

La requérante, qui possède une attestation M-501239-D-010, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 6.

Rôle M-11420
3525-A-D-2

GRIMES, MR. NEIL

143 St-Patrick Road
St-Colomban
(Deux-Montagnes) (Qué.)

Transport de personnes devant participer à des activités collectives, soit des activités de caractère religieux, éducatif, culturel, sportif ou récréatif, depuis St-Colomban (à l'exclusion de Ste-Scholastique) jusqu'à des points situés dans la province de Québec (exception: Mirabel), et retour.

Transportation of persons to participate in group activities, in particular religious, educational, cultural, athletic or recreational activities originating in St-Colomban (excluding Ste-Scholastique) to points in the Province of Québec (except Mirabel), and return.

Rôle M-11421
2096-A-D-15

**MÉTROPOLITAIN PROVINCIAL
(1967) INC.**

1390, rue William
Montréal (Qué.) H3C 1R7

La requérante, qui opère divers services de transport en commun en vertu de son permis no 2096-A, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à changer son point terminus du 505, De Maisonneuve à Montréal aux points terminus des stations de métro Radisson pour l'est de Montréal et Parc Angrignon pour l'ouest de Montréal lorsque chacune de ces stations de métro seront aménagées pour permettre les arrivées et départs de ses services.

Rôle M-11422

1393-A-D-2-H

LES AUTOBUS GAUDREAU INC.540, rue Visitation
St-Charles-Borromée
(Joliette) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de modifier ses horaires sur les circuits ci-dessous selon les horaires projetés et produits à l'annexe «C».

Service urbain dans Joliette, St-Charles-Borromée et Notre-Dame-des-Prairies.

Rôle M-11423

2771-A-D-5

AUTOBUS TRUDEAU INC.16899, boul. Hymus
Kirkland (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec le permis suivant:

1. Classe de permis:

Transport d'écoliers de moins de treize (13) ans, résidant dans Pierrefonds et Dollard-des-Ormeaux et se rendant à l'Aréna de Pierrefonds, et retour, les mercredi et jeudi de chaque semaine.

Parcours à suivre:

D'après entente avec les autorités municipales.

Conditions et restrictions:

1. Ce service est restreint au transport d'écoliers de moins de treize (13) ans.

2. Ce service ne sera donné que les mercredi et jeudi de chaque semaine, et ce, pour la période d'hiver de chaque année à condition que le coût du transport soit défrayé par l'association récréative de Dollard-des-Ormeaux.

3. Ce service ne sera donné qu'avec un véhicule autobus d'une capacité maximum de 21 passagers.

4. Ce permis ne confère aucun des privilèges de l'Ordonnance générale no 17 de la Régie des transports, concernant les voyages spéciaux ou à charte-partie.

2. Classe de permis:

Service d'autobus.

Service:

Transport des clients du «Edgewater Country Club» de Pointe-Claire entre le club et le terrain de stationnement situé à l'intersection de la rue Cartier et Bord-du-Lac à Pointe-Claire, et retour.

Parcours à suivre:

D'après entente avec les autorités municipales.

Conditions et restrictions:

1. Ce service ne sera donné que le vendredi et le samedi soir de chaque semaine, entre 9:00 p.m. et 3:30 a.m., et ce avec un véhicule d'une capacité maximum de vingt (20) passagers.

2. Ce transport est restreint aux clients du «Edgewater Country Club».

3. La détentrice ne pourra se prévaloir des privilèges de l'Ordonnance générale no 17 concernant les voyages spéciaux ou à charte-partie.

3. Classe de permis:

Transport saisonnier d'écoliers pour des fins d'activités éducatives.

Catégorie:

«Economique» (mini-bus — 20 passagers).

Service:

A être opéré suivant les 10 parcours et aux conditions mentionnées dans la décision MPV-269 de la Commission des transports du Québec en date du 27 juin 1974.

Durée du service:

Tous les jours d'activités entre le 1er septembre de chaque année et le 30 juin de l'année suivante pour chaque année.

Ce permis a été opéré par la requérante entre le 1er septembre 1974 et le 30 juin 1975.

De plus, la requérante demande:

4. Classe de permis:

Service d'autobus.

Service:

Service de transport saisonnier d'écoliers d'âge pré-maternel pour des fins éducatives.

Catégorie:

«Economique» (mini-bus de 20 passagers).

Service:

Du lundi au vendredi inclusivement pour les enfants de Pierrefonds, Ile Bizard, Kirkland, Beaconsfield, Ste-Anne-de-Bellevue, Pointe-Claire, Dorval se rendant et à destination de l'école «Au Petit Carroussel» au 181, Cap St-Jacques, à Pierrefonds.

Parcours à suivre:

Selon entente avec les autorités municipales.

5. Classe de permis:

Service d'autobus.

Service:

Service de transport saisonnier d'écoliers d'âge pré-maternel pour des fins éducatives.

Catégorie:

«Economique» (mini-bus de 20 passagers).

Service:

Du lundi au vendredi inclusivement pour les enfants de Pierrefonds, Ile Bizard, Kirkland, Beaconsfield, Ste-Anne-de-Bellevue, Pointe-Claire, Dorval se rendant et à destination de l'école « Au Petit Carroussel » au 477, rue Bellemare, à Pointe-Claire.

Parcours à suivre:

Selon entente avec les autorités municipales.

6. Classe de permis:

Service d'autobus.

Service:

Service de transport saisonnier d'écoliers d'âge pré-maternel pour des fins éducatives.

Catégorie:

« Economique » (mini-bus de 20 passagers).

Service:

Du lundi au vendredi inclusivement pour les enfants de Pierrefonds, Ile Bizard, Kirkland, Beaconsfield, Ste-Anne-de-Bellevue, Pointe-Claire, Dorval se rendant et à destination de l'école « Busy Four » 256, rue Ste-Claire, Pointe-Claire.

Parcours à suivre:

Selon entente avec les autorités municipales.

7. Classe de permis:

Service d'autobus.

Service:

Service de transport saisonnier d'écoliers d'âge pré-maternel pour des fins éducatives.

Catégorie:

« Economique » (mini-bus de 20 passagers).

Service:

Du lundi au vendredi inclusivement pour les enfants de Pierrefonds, Ile Bizard, Kirkland, Beaconsfield, Ste-Anne-de-Bellevue, Pointe-Claire, Dorval se rendant et à destination de l'école « Maternelle Trudeau » au 13885, Gouin, Pierrefonds.

Parcours à suivre:

Selon entente avec les autorités municipales.

Durée du service:

Tous les jours d'activités entre le 1^{er} septembre de chaque année et le 30 juin de l'année suivante pour chaque année scolaire.

Rôle M-11424

2096-A-D-16

**MÉTROPOLITAIN PROVINCIAL
(1967) INC.**

1390, rue William

Montréal (Qué.) H3C 1R7

La requérante, qui opère divers services en vertu de son permis, entr'autres un service touristique complet de l'Aéroport international de Montréal (Dorval), comprenant des voyages spéciaux ou à charte-partie à destination de tout point situé dans la province de Québec et ses frontières, comprenant de Montréal des visites touristiques du Grand Montréal, etc., le tout dans le cadre des besoins des agents touristiques du monde entier utilisant les services de l'Association internationale de visites touristiques Gray Line, demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner le service suivant:

Classe de permis:

Service d'autobus.

Service:

Transport de passagers à l'occasion de voyages spéciaux ou à charte-partie, originant de l'Aéroport international de Mirabel et/ou de l'Aéroport international de Montréal (Mirabel), à destination de tout point situé dans la province de Québec et aux diverses frontières de ladite province, et retour.

Le requérant, qui possède une attestation M-501060-D-001, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région 5.

Le requérant, qui est devenu propriétaire d'un camion après le 14 avril 1972, mais avant le 27 juillet 1973, se prévalant des dispositions de l'article 12.17, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan, pour la région 05.

Le requérant, qui est devenu propriétaire d'un camion après le 14 avril 1972, mais avant le 27 juillet 1973, se prévalant des dispositions de l'article 12-15, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région 05.

Rôle M-11449

M-501060-D-001

PETIT, DANIEL

Ste-Anne-de-la-Rochelle

Shefford (Qué.)

Rôle M-11450

M-501610-D-001

THIVIERGE, GÉRARD

Piopolis

(Frontenac) (Qué.)

Rôle M-11451

M-505210-D-001

POLIQIN, GUY

1151, Lindberg

Fleurimont

(Sherbrooke) (Qué.)

Rôle M-11452
M-501582-D-001

DESAUTELS, BERNARD
3900, Lewis
St-Hubert (Qué.)

Le requérant, qui possède une attestation M-501582-D-001, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région 6.

Rôle M-11453
M-502069-D-001

PILON, JEAN-GILLES
56, St-Laurent
St-Timothée
(Beauharnois) (Qué.)

Le requérant, qui possède une attestation M-502069-D-001, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 6.

Rôle M-11454
M-502976-D-001

BLAIN, PIERRE
775, Hervé
St-Amable
(Verchères) (Qué.)

Le requérant, qui est devenu propriétaire d'un camion après le 14 avril 1972, mais avant le 27 juillet 1973, se prévalant des dispositions de l'article 12.15, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan, pour la région 06.

Rôle M-11455
M-501014-D-001

BOURGEOIS, YVAN
12, Chemin Notre-Dame
Blainville
(Terrebonne) (Qué.)

Le requérant, qui possède une attestation M-501014-D-001, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 6.

Rôle M-11456
M-501449-D-001

J.P.G. TRANSPORT INC.
527, Bord-de-l'eau
St-Denis-sur-Richelieu
(St-Hyacinthe) (Qué.)

Le requérant, qui possède une attestation M-501449-D-001, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 6.

Rôle M-11457
M-500488-D-001

REGIMBALD, ROBERT
Val-St-Gilles
(Abitibi-Ouest) (Qué.)

Le requérant, qui possède une attestation M-500488-D-001, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région 8.

Rôle M-11458
M-501507-D-001

L. AUDET & FILS INC.
9, rue Dallaire, Rouyn
(Témiscamingue) (Qué.)

La requérante, qui possède une attestation M-501507-D-001, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 8.

Rôle M-11459
M-501961-D-001

DICAPRIO, GAETANO
2066, Hampton Avenue
Montréal (Qué.)

Le requérant, qui possède une attestation M-501961-D-001, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-11460
M-502078-D-001

BISSON, MARCEL
9030, Nobel
St-Léonard (Qué.)

Le requérant, qui possède une attestation M-502078-D-001, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-11461
M-506871-D-001

**LA COMPAGNIE DE
CONSTRUCTION ET DE PAVAGE
D'ARGENTEUIL LTÉE**
164, boul. Richelieu, Lachute
(Argenteuil) (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 6.

Rôle M-11462
M-506871-D-002

**LA COMPAGNIE DE
CONSTRUCTION ET DE PAVAGE
D'ARGENTEUIL LTÉE**

164, boul. Richelieu, Lachute
(Argenteuil) (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 6.

Rôle M-11463
M-506871-D-003

**LA COMPAGNIE DE
CONSTRUCTION ET DE PAVAGE
D'ARGENTEUIL LTÉE**

164, boul. Richelieu, Lachute
(Argenteuil) (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 6.

Rôle M-11464
M-505824-D-001

MARCIL, GÉRALD

1879, Bourgogne
Chambly
(Verchères) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de transporter des matières en vrac, catégorie Artisan pour la région 06.

Rôle M-11465
M-505823-D-001

PATENAUDE, YVES

16, rue David
Chambly
(Verchères) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de transporter des matières en vrac, catégorie Artisan pour la région 06.

Rôle M-11466
M-503368-D-003

PAIEMENT, PAUL-ÉMILE

165, Beauce
Beauharnois
(Beauharnois) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 06.

Rôle M-11467
M-505646-D-002

COURCHESNE, GILLES

355, rue Grand Boul.
Ville Ile Perrot
(Vaudreuil) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région 06, pour transporter pierre, sable et terre.

Rôle M-11468
M-505206-D-001

DOUBLE BROWN TRUCKING

(M. Rudy Lambo opérant sous le nom de)
1380, 49th Avenue
Laval West (Qué.)

Le requérant, qui possède une attestation M-505206-D-001, demande à la Commission de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-11469
M-504291-D-001

**LES SERVICES SANITAIRES
DE L'OUTAOUAIS INC.
OUTAOUAIS SANITARY
SERVICES INC.**

100, rue Lois
Hull
(Gatineau) (Qué.)

La requérante, qui possède une attestation M-504291-D-001, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 7.

Rôle M-11470
M-502657-D-001

LAUZON, ROGER

Notre-Dame-de-la-Paix
(Papineau) (Qué.)

Le requérant, qui est devenu propriétaire d'un camion après le 14 avril 1972, mais avant le 27 juillet 1973, se prévalant des dispositions de l'article 12.15, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région 07.

Rôle M-11471
M-502409-D-001
BEAUDRY PIERRE
150, rang D'Argenteuil
Ste-Madeleine
(St-Hyacinthe) (Qué.)

Rôle M-11472
M-503698-D-001
AUCLAIR, GILLES
1136, de la Montagne
St-Hilaire
(Rouville) (Qué.)

Rôle M-11473
3505-A-D-3
MINIBUS FOREST INC.
7620, rue Du Mail
Ville d'Anjou (Qué.)

Rôle M-11474
1930-V-D-14-TF
PROVOST CARTAGE INC.
7887, rue Grenache
Ville d'Anjou (Qué.)

Rôle M-11475
30003-D-90-TF
**BUREAU DES TARIFS DU
QUÉBEC INC.**
1259, rue Berri, suite 460
Montréal (Qué.)

Le requérant, qui est devenu propriétaire d'un camion après le 14 avril 1972, mais avant le 27 juillet 1973, se prévalant des dispositions de l'article 12.15, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région 6.

Le requérant, qui est devenu propriétaire d'un camion après le 14 avril 1972, mais avant le 27 juillet 1973, se prévalant des dispositions de l'article 12.15, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région 6.

Règlement no 19 - transport saisonnier - catégorie spécialisée -
La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'effectuer le transport d'handicapés par wagonnettes spécialement agencées, dans Montréal et tous les endroits situés dans un rayon de cinq (5) milles de ladite ville, et retour.
Ce service sera fourni et opéré de 7 heures à 23 heures du lundi au vendredi inclusivement.

La requérante demande:
1. La majoration de 11.1% de ses taux spécifiques pour le transport de produits pétroliers lourds, mis à jour au tarif no 39-D, item 170, soit les taux de Montréal à Hull (Qué.) et à Ottawa (Ont.)
2. L'annulation de ses taux spécifiques pour le transport de produits pétroliers lourds, mis à jour au tarif no 39-D, item 170, de St-Romuald (Qué.) à Bagotville (Qué.).

Demande de fixation de taux:
Tarif 30
Item 4340.
Retiré — voir item 4430.
Item 4430.
Nouvel item.
Item 1040.
Annuler la section entre Montréal et Sherbrooke.
Item 1120.
Annuler la section de Sherbrooke à Granby.
Item 1180.
Ajouter une note:
Lorsque chargé sur palettes (2), deux heures sera allouées pour le chargement et (2) deux heures pour le déchargement.
Item 1240.
Ajouter un taux de: \$0.53 pour 40,000 lbs.
Item 1260.
Augmenter les taux de 10%.
Item 3080.
Annuler la section: Montréal — Magog.
Item 5980 — 5940.
Annuler ces item.
Item 7530.
Augmenter le taux à: \$1.08 cwt. plus 10%.
Ajouter P.T.L. aux pesanteurs à partir de 24,000 lbs.
Item 7600.
Ajouter East Angus comme destination.
Item 3160.
Annuler cet item, voir item 3900.
Item 7800.
Annuler les taux existants et publier des taux à 40,000 lbs.
Item 7840.
Annuler cet item.
Item 1080.
Annuler cet item.
Tarif 60-A
Item 485 — 486.
Nouveaux item.
Item 630.

- Amalgamer les deux premières sections en y publiant les taux suivants:
 \$1.46 — 5,000
 \$0.55 — 24,000
 \$0.48 — 30,000
 \$0.44 — 40,000
 Ajouter une section de: Montréal à East Angus.
- Tarif 70-B**
 Item 110.
 Ajouter Magog comme point d'origine à la section Sherbrooke — Trois-Rivières.
 Item 1385.
 Publier les mêmes taux pour Windsor Mills, Waterloo, Richmond de Montréal que les taux publiés à l'item 900 section Montréal — Sherbrooke.
 Item 325.
 Ajouter des taux pour 45,000 — 50,000 lbs.
 Item 900.
 À la section Montréal — East Angus ajouter un taux à 10,000 et 24,000 lbs.
 À la section Montréal — Coaticook ajouter Waterville, Ayerscliff comme destination et un taux à 5,000 lbs.
 À la section Montréal — Magog ajouter Omerville comme destination.
 Item 1475.
 Ajouter P.T.L. à la pesanteur 24,000 lbs.
 Item 282.
 Ajouter St-Isidore comme point d'origine.
 Item 1205.
 Ajouter Ste-Marie-de-Beauce comme point de destination.
- Tarif 75**
 Item 2496.
 Retirer la section entre: Montréal Valleyfield, voir item 2091, tarif 75.
 Item 2091.
 Nouvel item.
 Item 3946.
 Nouvel item.
- Tarif 80-A**
 Item 1000.
 Amender le taux de: \$1.08 à \$1.09 et changer aussi le minimum de 10,000 lbs à 15,000 P.T.L.
 Amender le taux de \$0.68 à \$0.72 pour 24,000 P.T.L. le tout sujet à 10% d'augmentation.
 Item 3360.
 Que cet item se lise ENTRE.
 Amender le taux de \$0.48 à \$0.58 incluant l'augmentation de 10%.
 Item 3860.
 Annuler le taux de Montréal à Magog.
 Amender le taux de Montréal à Sherbrooke pour se lire \$1.86 incluant 10% d'augmentation.
 Item 4880.
 Amalgamer cet item avec l'item 4900.
 Item 720.
 Ajouter un taux de \$1.10 — 5,000 lbs à la première section.
 Item 1480.
 Amender le taux pour 40,000 lbs.
 Item 1692.
 Annuler les sections suivantes:
- De Donnacona à:**
 Beauceville
 Pointe-Claire
 Candiac
 Montréal
 Granby
 Magog
- Tarif 90-A**
 Item 460.
 Amender le taux à \$0.65 incluant l'augmentation 10%.
 Item 850.
 Annuler cet item.
 Item 865.
 Annuler cet item.
- Tarif 100-C**

Changer les clés de base ENTRE QUÉBEC et:

| | |
|------------|------------|
| Ile Perrot | de 70 à 77 |
| Buckingham | de 80 à 90 |
| Masson | de 80 à 90 |
| Montebello | de 80 à 87 |

ENTRE CHIBOUGAMAU VILLAGE et:

| | |
|----------------|--------------|
| Blainville | de 128 à 130 |
| Chambly | de 128 à 130 |
| Drummondville | de 117 à 135 |
| Gatineau | de 147 à 143 |
| Lac Brome | de 137 à 135 |
| La Sarre | 185 annuler |
| Malartic | 174 annuler |
| Marieville | de 130 à 132 |
| Matagami | 190 annuler |
| Montréal | de 116 à 128 |
| Québec | de 109 à 99 |
| Plessisville | de 114 à 135 |
| Rouyn-Noranda | 179 annuler |
| St-Eustache | de 128 à 130 |
| St-Hyacinthe | de 121 à 132 |
| St-Jean | de 130 à 132 |
| Senneterre | 174 annuler |
| Sherbrooke | de 122 à 141 |
| Témiscamingue | 179 annuler |
| Trois-Rivières | de 117 à 141 |
| Val-d'Or | 174 annuler |

Changer l'adresse de:

Mercier Express Inc. pour se lire 666, rue Sherbrooke ouest Montréal, P.Q.
 Tarif 120

Item 297.

Nouvel item.

Règlement no 195.

Changement dans la phraséologie.

Item 848¹/₂.

Nouvel item.

Tarif X-105-B

Item 995.

Que cet item se lise ENTRE.

Tarif 400-A

Camionneurs participants

Amender le nom de «Alain Durivage Inc.» pour se lire «Montreal Speedway Express Inc.».

Item 700.

Nouvel item.

Demande de fixation de taux:

Tarif 75

Item 2386.

Ajouter un taux pour 5,000 lbs et 10,000 lbs.

Tarif 80-A

Item 4977.

Ajouter à la description: livres, journal, imprimés.

Etablir une section pour Québec de: Beauceville, St-Joseph, Ste-Marie.

Tarif 90-A

Item 500 1^{ère} section.

Annuler les destinations «Magog et Sherbrooke», voir item 2435, tarif 101-D.

Tarif 100-C

Page 24, annuler la référence 7 au tarif 90-A, pour Guilbault Transport Inc.

Page 21, ajouter un nouveau membre:

G. Dion Inc.

«Eclair Express Limitée»

Tarif 101-D

Item 4273 - Cédule 4365.

Nouvel item et cédule.

Item 1290.

Ajouter Trois-Rivières comme destination.

Item 2889 - Cédule 5975.

Nouvel item et cédule.

Item 2435 - Cédule 6015.

Nouvel item et cédule.

Rôle M-11476

30003-D-91-TF

**BUREAU DES TARIFS DU
 QUÉBEC INC.**

1259, rue Berri, suite 460
 Montréal (Qué.)

- Cédule 11,000.
 Retirer le minimum par voyage.
 Retirer le taux pour 15,000 lbs.
 Ajouter un taux pour 24,000 lbs. P.T.L.
 Item 290.
 Retirer à la description le mot « Revêtement de toiture ».
 Item 570.
 Ajouter un taux pour 24,000 lbs.
 Annuler le taux pour 45,000 lbs.
 Item 1200 - Cédule 830.
 Annuler cet item et cédule.
 Item 1330 - Cédule 940.
 Annuler cet item et cédule.
 Cédule 1350.
 Amender les taux comme suit:
 de \$0.83 à \$0.72 minimum 24,000 lbs;
 de \$0.66 à \$0.64 minimum 30,000 lbs.
 Item 2040 - Cédule 1775.
 Annuler cet item et cédule, voir item 2060.
 Item 2060 - Cédule 1780.
 Ajouter la description de l'item 2040.
 Ajouter aussi sec, en tonneaux.
 Ajouter une section de Montréal à East Angus, Cookshire, Waterville avec cédule 1235.
 Item 2050 - Cédule 11,390.
 Annuler cet item et cédule.
 Item 2510.
 Annuler la section: « Montréal - Sherbrooke ».
 Item 2840.
 Ajouter une section avec cédule 1345.
 Item 3021 - Cédule 7265.
 Annuler cet item et cédule.
 Item 3700.
 Ajouter une section de Montréal à East Angus et Cookshire avec cédule 1315.
 Item 4045.
 Ajouter une section de Montréal à East Angus et Cookshire avec cédule 520.
 Item 4060.
 Ajouter à la description: Poudre, en sacs, cartons, barils.
 Ajouter une section à destination de East Angus and Cookshire avec 550.
 Item 4110.
 Annuler le taux à la cédule 3445 et publier le taux à la cédule appropriée à la cédule 11,012 avec notes 26 et 45.
 Item 5210 - Cédule 4295.
 Annuler cet item et cédule.
 Item 5630 - Cédule 4520.
 Annuler cet item et cédule.
 Item 5640 - Cédule 4525.
 Annuler cet item et cédule.
 Item 5730 - Cédule 4570.
 Annuler le taux pour 24,000 lbs. et amender le taux pour 30,000 lbs. avec note 26 P.T.L.
 Item 6000 - Cédule 4730.
 Annuler cet item et cédule.
 Cédule 4830.
 Ajouter la note 143 « Pour acheminement ».
 Note 156.
 Ajouter Richmond Transport, Rogers Transport, ne participant plus à ces taux.
 Cédule 630.
 Amender le taux de \$0.76 à \$0.72 pour le minimum 45,000 lbs.
 Item 450 - Cédule 340.
 Annuler les taux à cette cédule.
 Cédule 725.
 Ajouter la note 31.
 Cédule 2210.
 Amender le taux pour 50,000 lbs.
 Item 3370 - Cédule 2745.
 Annuler cet item et cédule.
 Item 3420.

Ajouter les municipalités suivantes: St-Georges, Beauceville, St-Joseph, Ste-Marie, Scott, Jonction.

Cédule 4200.

Amender le taux pour 24,000 lbs.

Item 5400 - Cédule 4410.

Retirer cet item et cédule, voir item 4977, tarif 80-A.

Item 6120.

Ajouter à la description: «bancs».

Item 6530 - Cédule 5210.

Annuler cet item et cédule.

Item 6590 - Cédule 5320.

Annuler cet item et cédule.

Item 7190.

Ajouter Ste-Marie-de-Beauce.

Item 2690.

Ajouter St-Martin à La Guadeloupe pour la section Montréal.

Rôle M-11477

20003-D-1-TF

GÉRARD ALEXANDRE ET AL.

632, rue Levée

Laprairie (Qué.)

Sans préjudice

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter les tarifs de transport par véhicule-taxi dans l'agglomération A-3, Candiac-Laprairie.

Taux actuels

\$0.50

départ de la chute

Taux proposés

\$0.60

\$0.50

taux par mille parcouru

\$0.60

\$6.00

attente l'heure

\$8.00

Rôle M-11478

20014-D-1-TF

**LA LIGUE DES PROPRIÉTAIRES
DE TAXIS DE ST-EUSTACHE INC.**

28, avenue Leblanc

St-Eustache (Qué.)

Modification des tarifs:

N/Dossier: 20014-D-1-TF

La ligue des propriétaires de taxis de St-Eustache Inc., agglomération A-14, demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour le transport de personnes par véhicule-taxi.

Taux actuels

\$0.60

Départ

Taux proposés

\$0.80

\$0.60

Par mille

\$0.80

\$6.00

Attente à l'heure

\$10.00

Rôle M-11483

M-503219-D-002

**LITO CONSTRUCTION INC.
CONSTRUCTION LITO INC.**

6185, rue Jarry est

St-Léonard (Qué.)

La requérante, qui possède une attestation M-503219-D-002, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 10.

Rôle M-11484

M-503219-D-003

**LITO CONSTRUCTION INC.
CONSTRUCTION LITO INC.**

6185, rue Jarry est

St-Léonard (Qué.)

La requérante, qui possède une attestation M-503219-D-003, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 10.

Rôle M-11485

M-503219-D-004

**LITO CONSTRUCTION INC.
CONSTRUCTION LITO INC.**

6185, rue Jarry est

St-Léonard (Qué.)

La requérante, qui possède une attestation M-503219-D-004, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 10.

Rôle M-11486

M-503219-D-005

**LITO CONSTRUCTION INC.
CONSTRUCTION LITO INC.**

6185, rue Jarry est

St-Léonard (Qué.)

La requérante, qui possède une attestation M-503219-D-005, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 10.

Rôle M-11487
M-503219-D-006

LITO CONSTRUCTION INC.
CONSTRUCTION LITO INC.
6185, rue Jarry est
St-Léonard (Qué.)

La requérante, qui possède une attestation M-503219-D-006, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 10.

Rôle M-11488
M-503219-D-007

LITO CONSTRUCTION INC.
CONSTRUCTION LITO INC.
6185, rue Jarry est
St-Léonard (Qué.)

La requérante, qui possède une attestation M-503219-D-007, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 10.

Rôle M-11489
M-503219-D-008

LITO CONSTRUCTION INC.
CONSTRUCTION LITO INC.
6185, rue Jarry est
St-Léonard (Qué.)

La requérante, qui possède une attestation M-503219-D-008, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 10.

Rôle M-11490
M-503219-D-009

LITO CONSTRUCTION INC.
CONSTRUCTION LITO INC.
6185, rue Jarry est
St-Léonard (Qué.)

La requérante, qui possède une attestation M-503219-D-009, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 10.

Rôle M-11491
M-503219-D-010

LITO CONSTRUCTION INC.
CONSTRUCTION LITO INC.
6185, rue Jarry est
St-Léonard (Qué.)

La requérante, qui possède une attestation M-503219-D-010, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 10.

Rôle M-11492
M-506761-D-001

THIBAUT, RÉAL
Val-des-Bois
(Papineau) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région no 7.

Rôle M-11493
M-506818-D-001

MEUNERIE RÉGIONALE INC.
Rue Brasseur
Upton
(Bagot) (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 6.

Rôle M-11781
M-500073-D-001

FRANCIS, JEAN-RICHARD
1235, Bayeux
Sherbrooke (Qué.)
Requérant-cédant
M-505291-D-002

Demande de transfert:

Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:

Perras, Jules
920, Bertrand, app. 5
Sherbrooke (Qué.)

l'attestation ou le permis no M-500073-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 5, catégorie Entrepreneur.

PERRAS, JULES

920, Bertrand, app. 5
Sherbrooke (Qué.)
Requérant-cessionnaire

V — Avis de décisions rendues:

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement No 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

SEANCES EN CHAMBRE

| No | Date | Requérants | G.O.Q. | | Cause | Décisions |
|-------------|----------|---|--------|----------|--------|-------------|
| | | | page | date | | |
| QPV-532 | 12-09-75 | 3255-A-D-3 AUTOCARS FOURNIER INC. Requérante-vendresse 3661-A AUTOCARS JASMIN INC. Requérante-acquéreur Transfert de permis | 5601 | 19-07-75 | Q-4244 | Accordée |
| QPV-533-TF | 16-09-75 | 3013-A-D-1-TF AMEDEE PLANTE & FILS INC. Modification de tarifs | | 07-06-75 | Q-3674 | Accordée |
| QPT-2566-TF | 16-09-75 | Q-20,042-R-1-TF BERTRAND RIVARD & ALS Requérants & LA LIGUE DE TAXIS DE SHAWINIGAN INC. Intimée Modification de tarifs | | | Q-2736 | Désistement |
| QPT-2567 | 16-09-75 | Q-20, 042-D-1 LA LIGUE DE TAXIS DE SHAWINIGAN INC. Demande pour être reconnue comme groupe représentatif des détenteurs de permis de pro- priétaires de véhicules-taxis de l'aggloméra- tion de Shawinigan, A-42. | 8034 | 26-10-74 | Q-2181 | Accordée |
| QCR-1220-TF | 15-09-75 | 14965-V-D-1-TF IRENEE GILBERT Modification de tarifs | | 07-06-75 | Q-3673 | Accordée |
| QCR-1221-TF | 16-09-75 | 21157-V-D-5-TF SEPT-ILES LABRADOR CARTAGE INC. Modification de tarifs | | 05-07-75 | Q-4122 | Accordée |
| QCR-1222-TF | 17-09-75 | 18430-V-D-4-TF PORLIER EXPRESS INC. Modification de tarifs | | 05-07-75 | Q-4125 | Accordée |
| QCR-1223-TF | 17-09-75 | 20858-V-D-1-TF HAVRE ST-PIERRE TRANSPORT Modification de tarifs | | 07-06-75 | Q-3661 | Accordée |
| QCR-1224-TF | 18-09-75 | 24175-V-D-1-TF A. & F. BAILLARGEON EXPRESS QUEBEC INC. Modification de tarifs | | 14-06-75 | Q-3949 | Accordée |
| QCS-661 | 11-09-75 | 24299-V-D-1 CLAUDE LEVESQUE Voiturier-remorqueur 13963-V SPEEDWAY EXPRESS LTD. Voiturier-roulier | 5601 | 19-07-75 | Q-4246 | Accordée |
| QCS-662 | 15-09-75 | 17707-V-D-1 CHAMPION MAISONS MOBILES TRANSPORT ENRG. (Réal Piché & François Bouvet) & CHAMPION MAISONS MOBILES TRANSPORT ENRG. (François Bouvet) Requérants Transfert de permis | 5444 | 12-07-75 | Q-4183 | Accordée |

| No | Date | Requérants | G.O.Q. | | Cause | Décisions |
|----------|----------|--|--------|----------|--------|---------------------------|
| | | | page | date | | |
| QCS-663 | 16-09-75 | 23771-V-D-2 TRANSPORT BIENCOURT INC. BIENCOURT EXPRESS INC. | 5602 | 19-07-75 | Q-4247 | Accordée telle qu'amendée |
| QCS-664 | 16-09-75 | 24133-V-D-1 TRANSPORT FELICO INC. Voiturier-remorqueur 1930-V PROVOST CARTAGE INC. Voiturier-roulier | 5310 | 05-07-75 | Q-4106 | Accordée |
| QCV-2830 | 12-09-75 | Q-501384-D-002 FLORIEN LAVOIE Requérant-cédant Q-505138-D-001 ADELARD LAVOIE Requérant-cessionnaire Transfert de permis | | 28-06-75 | Q-4096 | Accordée |
| QCV-2831 | 12-09-75 | Q-501022-D-001 JEAN-LOUIS GAUTHIER Requérant-cédant Q-505173-D-001 ROSE-A. MILLER Requérant-cessionnaire Transfert de permis | | 05-07-75 | Q-4119 | Accordée |
| QCV-2832 | 12-09-75 | Q-501876-D-001 PAUL TREMBLAY Requérant-cédant Q-505195-D-001 MARC-ANDRE PELLETIER Requérant-cessionnaire Transfert de permis | 5442 | 12-07-75 | Q-4169 | Accordée |
| QCV-2833 | 15-09-75 | Q-502873-D-002 ADJUTOR DUCHESNE Requérant-cédant Q-505160-D-001 PAUL-MARIE TREMBLAY Requérant-cessionnaire Transfert de permis | 5771 | 26-07-75 | Q-4302 | Accordée |
| QCV-2834 | 15-09-75 | Q-500180-D-002 PAUL-EUGENE LABRECQUE Requérant-cédant Q-505064-D-001 CLAUDE LABRECQUE Requérant-cessionnaire Transfert de permis | | 28-06-75 | Q-4095 | Accordée |
| QCV-2835 | 16-09-75 | Q-503227-D-001 LUDGER NICOLAS Requérant-donateur Q-505168-D-001 RICHARD NICOLAS Requérant-donataire Transfert de permis | | 05-07-75 | Q-4112 | Accordée |
| QCV-2836 | 16-09-75 | Q-504810-D-001 GERARD GRENIER Requérant-cédant Q-505242-D-001 CLAUDE CAYER Requérant-cessionnaire Transfert de permis | 5771 | 26-07-75 | Q-4301 | Accordée |
| QCV-2837 | 16-09-75 | Q-500550-D-002 STANLEY BUREAU Requérant-cédant Q-505229-D-001 GILLES CHEVANEL Requérant-cessionnaire Transfert de permis | 5769 | 26-07-75 | Q-4292 | Accordée |

| No | Date | Requérants | G.O.Q. | | Cause | Décisions |
|----------|----------|---|--------|----------|--------|-------------|
| | | | page | date | | |
| QCV-2839 | 16-09-75 | Q-501204-D-001 NICOLE LABONTE Requérante-cédante Q-505126-D-001 DONALD LEMIEUX Requérant-cessionnaire Transfert de permis | | 05-07-75 | Q-4118 | Accordée |
| QCV-2857 | 17-09-75 | Q-503474-D-001 ETIENNE TREMBLAY (légataire universelle) Requérant-cédant Q-505059-D-001 GERARD TREMBLAY Requérant-cessionnaire Transfert de permis | 5771 | 26-07-75 | Q-4304 | Accordée |
| QCV-2858 | 17-09-75 | Q-504625 DENIS LEVESQUE | | | Q-4382 | Désistement |
| QL-307 | 17-09-75 | 1384-DY & 2010-DYV-D-1 AUTOS 4 SAISONS INC. | 788 | 25-01-75 | Q-2740 | Rejetée |
| QSM-98 | 17-09-75 | 250-N-D-3 JOSEPH ALVIN CAIN Requérant-vendeur 281-N-D-1 CROISIERES DE PERCE INC. Requérante-acquéreur | 6114 | 09-08-75 | Q-4388 | Désistement |

SEANCES EN CHAMBRES — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT NO 21 (A.C. 2051 — 75)

| No | Date | Requérants | Cause | Décision | Date effective |
|---------|----------|---|--------|----------|----------------|
| QPN-95 | 17-09-75 | 24449-V-PN-1 WILSON DISTRIBUTING COMPANY (Robert J. Wilson) Demande de transport de produits nommés en vertu du règlement 21. | Q-5809 | Accordée | 16-09-75 |
| QPN-96 | 17-09-75 | 24489-V-PN-1 JERRY A. PRESSLEY Demande de transport de produits nommés en vertu du règlement 21. | Q-4843 | Accordée | 16-09-75 |
| QPN-97 | 17-09-75 | 24489-V-PN-2 JERRY A. PRESSLEY Demande de transport de produits nommés en vertu du règlement 21. | Q-4843 | Accordée | 16-09-75 |
| QPN-98 | 17-09-75 | 24489-V-PN-3 JERRY A. PRESSLEY Demande de transport de produits nommés en vertu du règlement 21. | Q-4843 | Accordée | 16-09-75 |
| QPN-99 | 17-09-75 | 24489-V-PN-4 JERRY A. PRESSLEY Demande de transport de produits nommés en vertu du règlement 21. | Q-4843 | Accordée | 16-09-75 |
| QPN-100 | 17-09-75 | 24489-V-PN-5 JERRY A. PRESSLEY Demande de transport de produits nommés en vertu du règlement 21. | Q-4843 | Accordée | 16-09-75 |
| QPN-101 | 17-09-75 | 24489-V-PN-6 JERRY A. PRESSLEY Demande de transport de produits nommés en vertu du règlement 21. | Q-4843 | Accordée | 16-09-75 |
| QPN-102 | 17-09-75 | 24489-V-PN-7 JERRY A. PRESSLEY Demande de transport de produits nommés en vertu du règlement 21. | Q-4843 | Accordée | 16-09-75 |

| No | Date | Requérants | Cause | Décision | Date effective |
|---------|----------|---|--------|----------|----------------|
| OPN-103 | 17-09-75 | 24489-V-PN-8 JERRY A. PRESSLEY Demande de transport de produits nommés en vertu du règlement 21. | Q-4843 | Accordée | 16-09-75 |
| OPN-104 | 17-09-75 | 24489-V-PN-9 JERRY A. PRESSLEY Demande de transport de produits nommés en vertu du règlement 21. | Q-4843 | Accordée | 16-09-75 |
| OPN-105 | 17-09-75 | 24571-V-PN-1 T. C. STRICKLAND Demande de transport de produits nommés en vertu du règlement 21. | Q-5811 | Accordée | 16-09-75 |
| OPN-106 | 17-09-75 | 24569-V-PN-2 MARVIN J. STRICKLAND Demande de transport de produits nommés en vertu du règlement 21. | Q-5810 | Accordée | 16-09-75 |
| OPN-107 | 17-09-75 | 24569-V-PN-1 MARVIN J. STRICKLAND Demande de transport de produits nommés en vertu du règlement 21. | Q-5810 | Accordée | 16-09-75 |
| OPN-108 | 17-09-75 | 24315-V-PN-1 THOMAS P. CAHAGAN Demande de transport de produits nommés en vertu du règlement 21. | Q-5803 | Accordée | 16-09-75 |

SEANCES EN CHAMBRE - TRANSPORT DE MATIERES EN VRAC

| No | Date | Requérants | Demande de permis | | Cause | Décisions |
|-------------------------|----------|--|-------------------|--------|---------|-----------|
| | | | Catégorie | Région | | |
| QCV-2838- CSA-(1975) | 16-09-75 | Q-500124-D-001 ROGER CAYOUILLE | Artisan | 1 | QV-0703 | Accordée |
| QCV-2840 | 17-09-75 | Q-502988-D-001 GHISLAIN BOUILLON | Artisan | 1 | Q-5088 | Accordée |
| QCV-2841 | 17-09-75 | Q-503331-D-002 WILFRID FORTIN | Entrepreneur | 1 | Q-3848 | Accordée |
| QCV-2842 | 17-09-75 | Q-504580-D-001 ROGER DUGUAY | Artisan | 1 | Q-3497 | Accordée |
| QCV-2843 | 17-09-75 | Q-504727-D-001 MICHEL LOIGNON | Entrepreneur | 3 | Q-3789 | Accordée |
| QCV-2844 | 17-09-75 | Q-504414-D-001 PAUL CLAUDE | Entrepreneur | 1 | Q-3778 | Accordée |
| QCV-2845 | 17-09-75 | Q-503315-D-002 LUDGER GUAY | Entrepreneur | 2 | Q-3777 | Accordée |
| QCV-2846 | 17-09-75 | Q-504781-D-001 ROCH OUELLET | Entrepreneur | 3 | Q-3736 | Accordée |
| QCV-2847 | 17-09-75 | Q-504598-D-001 PAMPHILE LEBLANC | Entrepreneur | 1 | Q-3750 | Accordée |
| QCV-2848 | 17-09-75 | Q-504598-D-002 PAMPHILE LEBLANC | Entrepreneur | 1 | Q-3749 | Accordée |
| QCV-2849 | 17-09-75 | Q-504694-D-002 PIERRE ROY | Entrepreneur | 1 | Q-3724 | Accordée |
| QCV-2850 | 17-09-75 | Q-504334-D-001 ALBAN BOULAY | Entrepreneur | 1 | Q-3553 | Accordée |
| QCV-2851 | 17-09-75 | Q-504386-D-001 J.-J. BOUCHARD | Entrepreneur | 2 | Q-2611 | Accordée |
| QCV-2852 | 17-09-75 | Q-504880-D-003 RAYMOND GRONDIN | Entrepreneur | 3 | QV-4384 | Accordée |
| QCV-2853 | 17-09-75 | Q-504880-D-001 RAYMOND GRONDIN | Entrepreneur | 3 | QV-4385 | Accordée |
| QCV-2854 | 17-09-75 | Q-501098-D-002 EMILE LAMONTAGNE | Entrepreneur | 3 | QV-4383 | Accordée |
| QCV-2855 | 17-09-75 | Q-504481-D-001 V. BOUTIN EXPRESS INC. | Entrepreneur | 4 | QV-4386 | Accordée |
| QCV-2856 | 17-09-75 | Q-501098-D-002 GUY BERNIER | Entrepreneur | 2 | QV-4387 | Accordée |

| No | Date | Requérant | Demande de permis | | Cause | Décisions |
|----------|----------|---|-------------------|--------|---------|-----------|
| | | | Catégorie | Région | | |
| QCV-2859 | 18-09-75 | Q-503340-D-003 NORDBEC CONSTRUCTION INC. | Entrepreneur | 1 | QV-0791 | Accordée |
| QCV-2860 | 18-09-75 | Q-503340-D-001 NORDBEC CONSTRUCTION INC. | Entrepreneur | 1 | QV-0790 | Accordée |
| QCV-2861 | 18-09-75 | Q-503340-D-002 NORDBEC CONSTRUCTION INC. | Entrepreneur | 1 | QV-4388 | Accordée |
| QCV-2862 | 18-09-75 | Q-503411-D-001 BERNARD PEPIN | Artisan | 4 | QV-1809 | Accordée |

AUDIENCES PUBLIQUES — TRANSPORTS PUBLICS — ECOLIERS

| No | Date | Requérants | Cause | Décisions |
|----------------------|----------|--|--------|--|
| OPE-719 @ OPE-740 | 11-09-75 | Q-100157-D-1 LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE LA CHAUDIERE Requérante | Q-2900 | La Commission statue comme prix des contrats adjugés par la partie requérante les prix pour lesquels les entrepreneurs ont soumissionné. |
| OPE-719 | 11-09-75 | AUTOBUS DES ERABLES LTEE D-1-2 | | |
| OPE-720 | 11-09-75 | LES AUTOBUS LACHANCE INC. D-1-3 | | |
| OPE-721 | 11-09-75 | AUTOBUS LAPOINTE LTEE D-1-5 | | |
| OPE-722 | 11-09-75 | BEAUCE AUTOBUS INC. D-1-6 | | |
| OPE-723 | 11-09-75 | BOUTIN, BROCHU & COUTURE ENR. D-1-8 | | |
| OPE-724 | 11-09-75 | HENRI BROCHU D-1-9 | | |
| OPE-725 | 11-09-75 | J.-M. CHAMPAGNE & FILS INC. D-1-12 | | |
| OPE-726 | 11-09-75 | CIE FERLAND & BEGIN LTEE D-1-13 | | |
| OPE-727 | 11-09-75 | ELPHEGE CLOUTIER D-1-14 | | |
| OPE-728 | 11-09-75 | LEON CLOUTIER D-1-15 | | |
| OPE-729 | 11-09-75 | HENRI DROUIN D-1-16 | | |
| OPE-730 | 11-09-75 | FECTEAU & FRERES INC. D-1-17 | | |
| OPE-731 | 11-09-75 | ALBERT GAGNON D-1-18 | | |
| OPE-732 | 11-09-75 | ROBERT GOSSELIN D-1-19 | | |
| OPE-733 | 11-09-75 | REAL PARE D-1-21 | | |
| OPE-734 | 11-09-75 | MADAME EMILIE POU LIN D-1-22 | | |
| OPE-735 | 11-09-75 | PAUL-EMILE QUIRION D-1-23 | | |
| OPE-736 | 11-09-75 | J.-C. RICHARD D-1-24 | | |
| OPE-737 | 11-09-75 | P.-E. RUEL D-1-25 | | |
| OPE-738 | 11-09-75 | LAUREAT TANGUAY D-1-26 | | |
| OPE-739 | 11-09-75 | TRANSPORT SECURITAIRE ST-PROSPER INC. D-1-27 | | |
| OPE-740 | 11-09-75 | LEO DOYON D-1-28 Mis en cause LE MINISTRE DES TRANSPORTS Intervenant | | |
| | | Détail de la demande: Demande parue dans le journal «Le Soleil». | | |
| OPE-741 | 15-09-75 | Q-100,021-D-1 TRANSPORT SECURITAIRE ST-PROSPER INC. Requérante P.-E. BOUCHARD & L. LARIVIERE Adjudicataire COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE LA CHAUDIERE Mise en cause | Q-1645 | La Commission déclare irrecevable en droit la demande de la partie requérante. |
| | | Détail de la demande: Demande parue dans le journal «Le Soleil» les 24 et 25 juillet 1975. | | |

| No | Date | Requérants | Cause | Décisions |
|---|----------|--|--------|--|
| QPE-742 | 15-09-75 | Q-100,021-D-2 TRANSPORT SECURITAIRE ST-PROSPER INC. Requérante ALBÉRIC CHAMPAGNE Adjudicataire COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE LA CHAUDIERE Mise en cause | Q-1646 | La Commission déclare irrecevable en droit la demande de la partie requérante. |
| Détail de la demande: Demande parue dans le journal «Le Soleil» les 24 et 25 juillet 1975. | | | | |
| QPE-743 | 15-09-75 | Q-100,020-D-1 AUTOBUS LACHANCE INC. Requérante LEO NADEAU Adjudicataire COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE LA CHAUDIERE Mise en cause | Q-1643 | La Commission déclare irrecevable en droit la demande de la partie requérante. |
| Détail de la demande: Demande parue dans le journal «Le Soleil» les 24 et 25 juillet 1975. | | | | |
| QPE-744 | 15-09-75 | Q-100,020-D-2 AUTOBUS LACHANCE INC. Requérante AUTOBUS ST-GEDEON ENR. Adjudicataire COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE LA CHAUDIERE Mise en cause | Q-1644 | La Commission déclare irrecevable en droit la demande de la partie requérante. |
| Détail de la demande: Demande parue dans le journal «Le Soleil» les 24 et 25 juillet 1975. | | | | |
| QPE-745 | 15-09-75 | Q-100,022-D-1 BENOIT LEHOULLIER Requérant ADRIEN AUDET Adjudicataire COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE LA CHAUDIERE Mise en cause | Q-1647 | La Commission déclare irrecevable en droit la demande de la partie requérante. |
| Détail de la demande: Demande parue dans le journal «Le Soleil» les 24 et 25 juillet 1975. | | | | |

PERMIS SPECIAUX

| No | Requérants | Détails de la demande et de la décision | Période de validité |
|---------|---|--|--|
| QS-1302 | Q-500786-ADD-003 Cause; QRS-1396 CLEMENT RUEL | Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 19, 20 et 21 août 1975. Accordée. | Du 11 septembre 1975 au 30 avril 1976. |
| QS-1303 | Q-500806-ADD-003 Cause: QRS-1379 MAURICE GODBOUT | Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 19, 20 et 21 août 1975. Accordée. | Du 9 septembre 1975 au 30 juin 1976. |
| QS-1304 | Q-500785-ADD-003 Cause: QRS-1378 ROGER BLANCHETTE | Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 19, 20 et 21 août 1975. Accordée. | Du 9 septembre 1975 au 30 juin 1976. |

| No | Requérants | Détails de la demande et de la décision | Période de validité |
|---------|--|--|---|
| QS-1305 | Q-500927-ADD-001 Cause: QRS-1377 ALPHONSE GAUTHIER | Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 19, 20 et 21 août 1975. Accordée. | Du 9 septembre 1975 au 31 janvier 1976. |
| QS-1306 | Q-502864-ADD-001 Cause: QRS-1376 BERTRAND DUBE | Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 20, 21 et 22 août 1975. Accordée. | Du 9 septembre 1975 au 31 mars 1976. |
| QS-1307 | Q-500940-ADD-002 Cause: QRS-1394 EUSEBE FILLION | Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 20, 21 et 22 août 1975. Accordée. | Du 11 septembre 1975 au 30 avril 1976. |
| QS-1308 | Q-500341-ADD-002 Cause: QRS-1395 JEAN-MARIE TALBOT | Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 20, 21 et 22 août 1975. Accordée. | Du 11 septembre 1975 au 30 avril 1976. |
| QS-1309 | Q-503558-ADD-002 Cause: QRS-1393 ROBERT RHEAUME | Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 20, 21 et 22 août 1975. Accordée. | Du 11 septembre 1975 au 30 avril 1976. |
| QS-1310 | Q-503182-ADD-002 Cause: QRS-1402 DENIS GAUTHIER | Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 8, 9 et 10 avril 1975. Rejetée. | |
| QS-1311 | Q-503039-ADD-001 Cause: QRS-1401 J.-AIME BELANGER ENRG. | Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 20 et 21 août 1975. Rejetée. | |
| QS-1312 | 760-V-S-3 Cause: QRS-1389 NIL GIRARD TRANSPORT LIMITEE | Demande parue dans le journal «Le Quotidien» les 16 et 18 août 1975. Rejetée. | |
| QS-1313 | Q-500943-ADD-002 Cause: QRS-1391 GUY LAFOREST | Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 20, 21 et 22 août 1975. Accordée. | Du 11 septembre 1975 au 30 avril 1976. |
| QS-1314 | Q-502923-ADD-001 Cause: QRS-1387 BOUCHARD & FILS LIMITEE | Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 21, 22 et 23 août 1975. Accordée. | Du 11 septembre 1975 au 30 avril 1976. |

62171-o

VI — Avis de changement de statut:

La Commission certifie par le présent avis qu'elle donne, que la personne dont le nom et l'adresse suivent, a, à la date et pour la région indiquée, donné avis, conformément à la section V du règlement no 12 sur le camionnage en vrac, qu'elle n'est plus entrepreneur et qu'aux fins du règlement no 12, doit être considérée comme artisan.

| Nom et adresse | Date de l'avis | Région |
|--|----------------|--------|
| René Giguère Q-501236 South Durham (Drummond) (Qué.) | 09 09 75 | 04 |

Cet avis corrige l'avis publié récemment, lequel mentionnait par erreur que le requérant devait être considéré comme entrepreneur.

62171-o

Compagnies — Loi des

Abandon de charte

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de la charte de:

| Nom | Date de constitution | Date de dissolution |
|-----------------------------------|-------------------------|------------------------|
| ROGER DUTIL INC. 13887-60 | 19 10 60 | 29 09 75 |
| SUPREM, INC. 1158-5247 | 05 08 65 | 03 10 75 |

62169-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Changement de nom

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

| Nouveau nom | Ancien nom | Date de constitution |
|---|--|-------------------------|
| LES AGENCES DE VENTES MARGOLIUS INC. et sa version anglaise <i>MARGOLIUS SALES AGENCIES INC.</i> 1250-0658 | LONDON MFG. CO. LTD. | 14 03 32 |
| AMEUBLEMENT DE MAISON PROVINCIAL INC. . et sa version anglaise <i>PROVINCIAL HOME FURNISHERS INC.</i> 1104-9897 | PROVINCIAL HOME FURNISHERS INC. | 11 10 61 |
| LES ASSOCIES KENT LTEE et sa version anglaise <i>KENT ASSOCIATES LTD.</i> 1228-7587 | ACE CREDIT PLAN LIMITED | 02 07 65 |
| BOUTIQUE DES LANDES INC. 730353 | DESLANDES & DUFRESNE INC. | 29 01 73 |
| CLUB DE HOCKEY LES REMPARTS INC. 1247-8038 | SOCIETE COLIBEC INC. et sa version anglaise <i>COLIBEC SOCIETY INC.</i> | 23 04 69 |
| LA COMPAGNIE DES IMMEUBLES VILLE-MARIE LTEE et sa version anglaise <i>VILLE-MARIE REALTY COMPANY LTD.</i> 1489-1949 | VILLE-MARIE REALTY COMPANY LTD. | 12 01 49 |

| Nouveau nom | Ancien nom | Date de constitution |
|--|--|-------------------------|
| FRANKLIN, FOURNISSEUR DE MATERIAUX ELECTRIQUES LTEE et sa version anglaise <i>FRANKLIN ELECTRICAL SUPPLY LTD.</i> 1109-0537 | FRANKLIN ELECTRICAL SUPPLY CO. | 23 04 53 |
| LES GALERIES NORMANDIE INC. 13101-1960 | CENTRE D'ACHATS NORMANDIE LTEE ... et sa version anglaise <i>NORMANDIE SHOPPING CENTRE LTD.</i> | 18 07 60 |
| IMPRIMERIE COWANSVILLE INC. et sa version anglaise <i>COWANSVILLE PRINTING INC.</i> 1163-2809 | PRINTED PAPER PRODUCTS LIMITED | 01 05 35 |
| LES INVESTISSEMENTS DONEX INC. et sa version anglaise <i>DONEX INVESTMENTS INC.</i> 1369-1126 | LES RECHERCHES & INVESTISSEMENTS DONEX INC. et sa version anglaise <i>DONEX RESEARCHES & INVESTMENTS INC.</i> | 25 07 74 |
| PHOTO DONALD INC. 731128 | PROMOTION COULEUR A.B. INC. | 13 03 73 |
| PLACEMENTS CANADIENS BANCORP LTEE et sa version anglaise <i>CANADIAN BANCORP INVESTMENTS LTD.</i> 1229-2140 | ST. ADELE VALLEY ENTERPRISES LTD. ... | 21 11 57 |
| PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIERES BONTRAD LIMITEE et sa version anglaise <i>BONTRAD INVESTMENTS SECURITIES LIMITED</i> 737934 | T.A. RICHARDSON & CIE (QUEBEC) LIMITEE et sa version anglaise <i>T.A. RICHARDSON & CO. (QUEBEC) LIMITED</i> | 23 08 73 |
| LES PNEUS M.B. INC. 1234-6409 | ASTRO TIRE DISTRIBUTORS (QUEBEC) LTD. | 30 05 68 |
| SERVICE DE FREINS ANJOU INC. 737573 | EQUIPEMENT STOP SHOP INC. et sa version anglaise <i>STOP SHOP SUPPLIES INC.</i> | 06 07 73 |
| SERVICES DE RADIOLOGIE DE LA RIVE NORD INC. et sa version anglaise <i>NORTH SHORE RADIOLOGY SERVICES INC.</i> 1244-3669 | CLOVERDALE MEDICAL CENTER INC. | 26 06 70 |
| LA SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE IVANLECH INC. et sa version anglaise <i>IVANLECH HOLDINGS INC.</i> 10306-1956 | IVANLECH HOLDINGS INC. | 21 02 56 |
| TROTIER, VIAU, ROULEAU, BROUSSEAU, TAILLEFER INC. 1368-5961 | TROTIER, VIAU, & ASSOCIES INC. | 10 06 74 |
| TWINPAK LTEE et sa version anglaise <i>TWINPAK LTD.</i> 1123-6817 | TWINPAK LTD. | 18 01 54 |

| Nouveau nom | Ancien nom | Date de constitution |
|--------------------------------------|--|----------------------|
| MARCEL VALOIS INC. 1354-7864 | TAVERNE R. V. INC. et sa version anglaise R. V. TAVERN INC. | 08 03 74 |

62169-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Fusion des compagnies

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion de:

| Nom de la nouvelle compagnie | Siège social | Date de fusion | Nom des compagnies fusionnées |
|--|---|----------------|--|
| LA LIGUE DE TAXIS DE L'EST DE MONTREAL INC. 1363-8309 | 13,171, rue Victoria, Pointe-aux-Trembles. | 29 05 75 | LA LIGUE DE TAXIS DE L'EST DE MONTREAL INC. LA LIGUE DYNAMIQUE DES PROPRIETAIRES DE TAXIS DE L'EST DE MONTREAL INC. |
| RACK SALES LTD. 3304-1971 | 8230, boulevard Parkway, Anjou. | 03 05 71 | RACK SALES LTD. SUPERMARKET HOUSEWARES LTD. LECLAIRE INDUSTRIALS LIMITED. |

62169-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (1re partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

| Nom | Siège social | Date de constitution |
|---|---|----------------------|
| ACROAMA INC. 1461-5066 | Québec | 19 08 75 |
| AGENCE BERUBE & COSSETTE INC. 1364-2251 | 516, 6e Avenue, Pointe-aux-Trembles ... | 17 06 75 |
| AGENCES M.G. INC. 1461-4085 | Arthabaska | 14 08 75 |
| AGENCE DE VOYAGES COTE ST-LUC INC. et sa version anglaise COTE ST. LUC TRAVEL AGENCY INC. 1366-4123 | Côte Saint-Luc | 30 07 75 |

| Nom | Siège social | Date de constitution |
|--|--|-------------------------|
| AGENCE DE VOYAGES EVASION INC. 1363-9703 | 240, boulevard Des Laurentides, Laval .. | 06 06 75 |
| AMENAGEMENT RODMARC INC. et sa version anglaise RODMARC DEVELOPMENT INC. 1365-2375 | 3865, rue Kevin, Montréal | 30 04 75 |
| AUTOBUS BERUBE INC. 1461-5496 | 178, rue St-Sacrement, Matane | 22 08 75 |
| AUTOMATES GALAXIE INC. 1366-6482 | 96, 7e Rue, Laval-des-Rapides, Laval ... | 21 08 75 |
| BEAUDRY & FRERES, HUILE A CHAUFFAGE INC. 1461-9373 | Granby | 15 09 75 |
| GUY BOIRE INC. 1461-4184 | Napierville | 14 08 75 |
| BOUTIQUE DANILOU INC. 1365-5964 | 1274, rue Mont-Royal est, Montréal | 29 05 75 |
| BOUTIQUE LISI (ROSEMERE) INC. 1365-3480 | 315, boulevard Labelle, Rosemère | 08 05 75 |
| BOUTIQUE DU TAILLEUR M. S. INC. et sa version anglaise M. S. TAILLOR'S BOUTIQUE INC. 1372-0776 | 2521, rue Bélanger est, Montréal | 14 04 75 |
| LA BRASSERIE LE CERCLE INC. 1461-4499 | Montréal | 15 08 75 |
| LA BRASSERIE AU COIN DES JEUX INC. 1366-3265 | 926, boulevard Ste-Croix, Saint-Laurent | 24 07 75 |
| BRASSERIE LE PARLOIR INC. 1366-6649 | 1827, rue Ste-Catherine ouest, Montréal | 22 08 75 |
| CARRÔSSERIE D'AUTOMOBILE GUY INC. et sa version anglaise GUY AUTO BODY SHOP INC. 1366-0097 | 5561, rue Hadley, Montréal | 30 06 75 |
| CARROSSERIES NOVA INC. et sa version anglaise NOVA AUTO BODY INC. 1366-1129 | Montréal | 08 07 75 |
| CENTRE COMMERCIAL DU VIEUX ST-JEAN INC. 1363-7699 | 211, rue Richelieu, Saint-Jean | 16 07 75 |
| CENTRE DE LOCATION G.M. INC. 1371-8002 | 1270, rue Principale, Sainte-Agathe-Sud | 20 03 75 |
| COMMUNICATION ET DESIGN HABLUTZEL & YUNG INC. 1366-7779 | 1231, rue Ste-Catherine ouest, Montréal | 02 09 75 |
| LA COMPAGNIE BRUCE STEIN LTEE et sa version anglaise BRUCE STEIN COMPANY LTD. 1362-6684 | 46, Manuel Drive, Dollard-des-Ormeaux | 27 03 75 |

| Nom | Siège social | Date de constitution |
|---|---|----------------------|
| COMPAGNIE DE COMMERCE B. & H. INC. et sa version anglaise <i>B. & H. TRADING COMPANY INC.</i> 1365-5766 | 463, rue Ste-Catherine ouest, bureau 105A, Montréal. | 29 05 75 |
| CONSEILLERS CAPITAL LTEE et sa version anglaise <i>CAPITAL CONSULTANTS LTD.</i> 1366-5831 | 509, Habitat 67, Montréal | 15 08 75 |
| CONSEILLERS S.I.G. INC. et sa version anglaise <i>S.I.G. CONSULTANTS INC.</i> 1366-1053 | Outremont | 08 07 75 |
| CONSTRUCTION GASTON BERGERON LTEE 1364-8845 | 401, Le Bourdais, Saint-Tite | 28 07 75 |
| CONSTRUCTION LALANDE INC. 1363-4019 | 383, boulevard Bédard, Lachute | 30 07 75 |
| LES CONSTRUCTIONS LURIN INC. 1362-1594 | 220, Rabastalière, Saint-Bruno | 04 03 75 |
| CONSTRUCTION NEO-TECH INC. et sa version anglaise <i>NEO-TECH CONSTRUCTION INC.</i> 1365-8430 | 7935, 5e Avenue, Rivière-des-Prairies ... | 16 06 75 |
| CORPORATION FINANCIERE N.R.C. LTEE et sa version anglaise <i>N.R.C. FINANCIAL CORPORATION LTD.</i> 1461-4713 | 200, St-Jacques ouest, Montréal | 27 08 75 |
| CREATIONS R. L. INC. et sa version anglaise <i>R. L. CREATIONS INC.</i> 1366-6136 | 2657, Masson, Montréal | 19 08 75 |
| DISTRIBUTEURS V. & B. INC. et sa version anglaise <i>V. & B. DISTRIBUTORS INC.</i> 1365-5782 | 310, Victoria, Westmount | 29 05 75 |
| DOMAINE DES BOULEAUX INC. et sa version anglaise <i>BIRCH WOOD ESTATE INC.</i> 1362-8441 | Dumas Range, Ormstown | 11 04 75 |
| DOMAINE DES PEUPLIERS, OTTERBURN INC 1461-9019 | Parc Otterburn, Rouville | 12 09 75 |
| DUBEAURAN INC. 1364-2295 | 200, rue Cartier, La Guadeloupe | 18 06 75 |
| LES ÉDITIONS SOLEX INC. et sa version anglaise <i>SOLEX EDITIONS INC.</i> 1366-6821 | 4505, Papineau, Montréal | 25 08 75 |
| LES ENDUITS LANAUDIÈRE INC. 1364-9660 | 201, rue Daviault, Berthierville | 31 07 75 |
| LES ENTREPRISES A. DE LUCA INC. 1366-4248 | 10393, rue Belvédère, Pierrefonds | 31 07 75 |

| Nom | Siège social | Date de constitution |
|---|--|-------------------------|
| LES ENTREPRISES D'ENTRETIEN GIGUERE ET VALLEE INC. 1366-6029 | Montréal-Nord | 18 08 75 |
| LES ENTREPRISES JEAN-BAPTISTE FORTIN INC. 1363-2328 | Beauceville | 31 07 75 |
| LES ENTREPRISES J. T. CASTONGUAY INC. 1461-3699 | Sacré-Coeur | 13 08 75 |
| LES ENTREPRISES K. L. R. INC. et sa version anglaise <i>K. L. R. ENTERPRISES INC.</i> 1366-6094 | 152, Anselme-Lavigne, Dollard-des-Ormeaux. | 19 08 75 |
| LES ENTREPRISES MONABEL INC. 1365-7564 | 37, boulevard Gagnon, Beloeil | 06 08 75 |
| LES ENTREPRISES PAFEL INC. 1461-9951 | Danville | 17 09 75 |
| LES ENTREPRISES RAYMOND GUY (1975) INC. 1366-5666 | 8085, Le Creusot, Saint-Léonard | 14 08 75 |
| LES ENTREPRISES YVON DUGUAY & FILS LTEE 1461-6650 | 291, Sheppard, Sorel | 29 08 75 |
| LES EPICIERS HOGUE ET FRERES INC. 1461-8755 | 153, boulevard Ste-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines. | 10 09 75 |
| EXCAVATION SACCHETTI LTEE et sa version anglaise <i>SACCHETTI EXCAVATION LTD.</i> 1365-3332 | 5900, rue St-Jacques ouest, Montréal | 07 05 75 |
| FARTECH INC. 1365-3845 | 365, boulevard Laurier, bureau 201, Beloeil. | 12 05 75 |
| FOREX LEROY INC. 1461-9928 | Val-d'Or | 18 09 75 |
| FOURNITURES DE BUREAU STANDARD INC. et sa version anglaise <i>STANDARD OFFICE SUPPLIES INC.</i> 1365-9099 | 1960, de la Sorbonne, Saint-Laurent | 14 08 75 |
| GESTION MAIDOC LTEE et sa version anglaise <i>MAIDOC MANAGEMENT LTD.</i> 1366-2044 | 1656, rue Sherbrooke est, bureau 200, Montréal. | 14 07 75 |
| GESTION MOUSTACHE INC. et sa version anglaise <i>MOUSTACHE HOLDINGS INC.</i> 1365-7093 | Montréal | 06 06 75 |
| GESTIONS SYMETRIE INC. et sa version anglaise <i>SYMMETRY HOLDINGS INC.</i> 1365-3316 | Montréal | 07 05 75 |
| LIONEL GRATTON INC. 1364-8274 | Buckingham | 23 07 75 |

| Nom | Siège social | Date de constitution |
|--|---|-------------------------|
| NANDOR A. HUSZAR LTEE 1362-3574 | 632, Victoria, Montréal | 14 03 75 |
| HYLOP INC. 1364-3614 | Matagami | 29 07 75 |
| IMMEUBLES ARNOLD INC. et sa version anglaise <i>ARNOLD REALTIES INC.</i> 1365-1377 | 5194, rue d'Allet, Saint-Léonard | 24 04 75 |
| LES IMMEUBLES BESIMCO INC. et sa version anglaise <i>BESIMCO REALTIES INC.</i> 1365-2052 | 3620, Ridgewood, app. 203, Montréal ... | 29 04 75 |
| IMMEUBLES C.R. CANADA INC. et sa version anglaise <i>C.R. CANADA REALTIES INC.</i> 1364-4521 | 7460, Kingsley Road, bureau 107, Côte Saint-Luc. | 03 07 75 |
| IMPORTATIONS MAR-LER LTEE et sa version anglaise <i>MAR-LER IMPORTING LTD.</i> 1371-3292 | Montréal | 14 02 75 |
| LES IMPORTATIONS REXIM INC. et sa version anglaise <i>REXIM IMPORTATIONS INC.</i> 1363-7442 | 3448, Hertel, Sainte-Foy | 26 05 75 |
| INSTALLATIONS ELECTRIQUES ALAIN LTEE et sa version anglaise <i>ALAIN ELECTRIC LTD.</i> 1372-0495 | 1071, rang Ste-Thérèse, Saint-Rémi | 11 04 75 |
| LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES J.M. POMERLEAU INC. 1363-2229 | Saint-Martin | 11 05 75 |
| LES INSTALLATIONS GILLES COMTOIS INC. 1366-8025 | 10, rue Guy, Saint-Gabriel-de-Brandon .. | 03 09 75 |
| INTER-TRAFFIC (QUEBEC) LIMITEE et sa version anglaise <i>INTER-TRAFFIC (QUEBEC) LIMITED</i> 1363-6063 | 505, boulevard Dorchester ouest, bureau 400, Montréal. | 20 05 75 |
| LES INVESTISSEMENTS LISA INC. et sa version anglaise <i>LISA INVESTMENTS INC.</i> 1365-3860 | 6735, Biarritz, Brossard | 12 05 75 |
| LES INVESTISSEMENTS SUMAR INC. et sa version anglaise <i>SUMAR INVESTMENTS INC.</i> 1365-0726 | Montréal | 21 04 75 |
| JOENETTE INC. 1366-2671 | 1253, rue Ste-Catherine ouest, Montréal. | 18 07 75 |
| LE JOURNAL LE POINT INC. 1461-4150 | Lasalle | 14 08 75 |

| Nom | Siège social | Date de constitution |
|---|---|----------------------|
| R.N. LAPIERRE INC. 1366-2663 | Longueuil | 18 07 75 |
| LOCATION D'AUTOS L.P. BROUILLARD INC. 1461-2808 | 3725, boulevard Marie-Victorin, Nicolet | 07 08 75 |
| MAGASIN LE PEDALIER INC. 1364-6708 | 480, Radisson, Saint-Hilaire | 15 07 75 |
| MAGNETISME DIGITAL LTEE et sa version anglaise <i>DIGITAL MAGNETICS LTD.</i> 1365-3977 | 9559, Côte de Liesse, Dorval | 13 05 75 |
| MALBAR INC. 1461-8862 | La Malbaie | 17 09 75 |
| MANPOWER, SERVICES DE PERSONNEL (MONTREAL) LTEE et sa version anglaise <i>MANPOWER PERSONNEL SERVICES (MONTREAL) LTD.</i> 1365-2045 | Montréal | 25 04 75 |
| MECANIQUE ET SOUDURE A.C.D.M. INC. 1366-6243 | 7280, Peterborough Circle, Anjou | 20 08 75 |
| MONSIEUR PALETTE R.D. INC. et sa version anglaise <i>R.D. MISTER PALLET INC.</i> 1365-4553 | 2971, St-Charles, Lachenaie | 20 05 75 |
| MOTO-SPORT L.C.M. INC. et sa version anglaise <i>L.C.M. MOTO-SPORT INC.</i> 1366-6003 | 270, rue Beaubien ouest, Montréal | 18 08 75 |
| JEAN-YVES NOLET INC. 1461-2683 | 70, rue Dubois, Saint-Nicéphore | 06 08 75 |
| ODETTE ET ARMAND, COIFFEURS POUR HOMMES INC. 1362-2865 | Hôtel Quatre Saisons, Place Sherbrooke, rue Sherbrooke, Montréal. | 07 03 75 |
| AURELE OUELLETTE INC. 1365-5295 | Pierrefonds | 27 05 75 |
| PLACEMENTS A.H.D. INC. et sa version anglaise <i>A.H.D. INVESTMENTS INC.</i> 1365-3175 | Montréal | 06 05 75 |
| PLACEMENTS B. LEVINE LTEE et sa version anglaise <i>B. LEVINE INVESTMENTS LTD.</i> 1365-4280 | 4115, rue Sherbrooke ouest, Westmount | 15 05 75 |
| PLACEMENTS RYTHME INC. et sa version anglaise <i>RHYTHM INVESTMENTS INC.</i> 1365-3159 | Montréal | 06 05 75 |
| LES PRODUCTIONS DUROY INC. 1461-2642 | 4550, rue Lacombe, Montréal | 06 08 75 |

| Nom | Siège social | Date de constitution |
|---|--|----------------------|
| LES RADIATEURS LAVAL INC. et sa version anglaise <i>LAVAL RADIATOR INC.</i> 1461-3376 | 199F, boulevard Labelle, Sainte-Rose, Laval | 11 08 75 |
| RADIO D'AUTO LAURENTIDE INC. et sa version anglaise <i>LAURENTIDE AUTO RADIO INC.</i> 1363-8705 | 977, boulevard Labelle, Saint-Jérôme ... | 07 07 75 |
| REFRIGERATION M.B. INC. 1363-3771 | 1155, De Sologne, Charlesbourg | 05 08 75 |
| RESPO-TECHNIK (QUEBEC) LTEE et sa version anglaise <i>RESPO-TECHNIK (QUEBEC) LTD.</i> 1365-6293 | Montréal | 02 06 75 |
| RESTAURANT CAROLE DE LACHUTE INC. et sa version anglaise <i>LACHUTE CAROLE RESTAURANT INC.</i> 1371-1957 | 490, rue Principale, Lachute | 31 01 75 |
| RESTAURANT AU POULET SEMINAIRE INC. 1364-1824 | Saint-Jean | 17 06 75 |
| RESTAURANT LA RELACHE INC. 1461-7435 | 1126, chemin St-Louis, Sillery | 04 09 75 |
| J.J. ROBERTSON LTEE et sa version anglaise <i>J.J. ROBERTSON LTD.</i> 1365-6806 | 353, rue St-Nicolas, Montréal | 04 06 75 |
| BERTRAND SIMARD INC. 1461-5819 | 1, rue Crestwood, Châteauguay | 25 08 75 |
| SIMONEAU & PERREAULT INC. 1461-4549 | Thetford Mines | 18 08 75 |
| SOCIETE D'APPROVISIONNEMENT EN MENUISERIE DE L'EST INC. 1366-2440 | 28, Montée Masson, Saint-François-de-Salles, Laval, | 16 07 75 |
| LA SOCIETE DE BELLES-LETTRES GUY MAHEUX INC. ... 1364-8308 | 7705, boulevard de l'Acadie, Montréal .. | 23 07 75 |
| SOTEL INC. 1461-5124 | Montréal | 08 08 75 |
| SPORT CAMPUS INC. 1366-5054 | 10419, boulevard Gouin ouest, Roxboro. | 08 08 75 |
| SPORT OUELLET & RIVERIN INC. 1364-0008 | 2045, rue Roussel, Chicoutimi-Nord | 26 05 75 |
| STATION DE SERVICE J. PELLETIER INC. 1366-7910 | Saint-Isidore | 03 09 75 |
| SURPLUS D'ARMEE ASBESTOS INC. 1366-5971 | 258, boulevard St-Luc, Asbestos | 18 08 75 |

| Nom | Siège social | Date de constitution |
|--|--|----------------------|
| LES TENDEURS LONGUEUIL LTEE et sa version anglaise <i>LONGUEUIL STRETCHERS LTD.</i> 1461-6387 | 255, rue Thomas, Saint-Amable | 28 08 75 |
| TRANSPORT J.B.G. INC. 1461-4077 | 37, rue Church, Ormstown | 14 08 75 |
| VETEMENTS DE SPORT RAINA LTEE et sa version anglaise <i>RAINA SPORTSWEAR LTD.</i> 1365-6830 | 6833, de l'Épée, Montréal | 04 06 75 |
| 62169-o | <i>Le directeur du service des compagnies,</i> PIERRE DESJARDINS. | |

Lettres patentes (3^e partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corparation:

| Nom | Siège social | Date de constitution |
|---|--|----------------------|
| ASSOCIATION DES AMATEURS DE CURLING DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN 1363-5909 | Bureau du conseil régional des loisirs, 530, rue Collard ouest, Alma. | 07 07 75 |
| L'ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DU CONSEIL PROVINCIAL DES MACHINISTES DU QUEBEC INC. et sa version anglaise <i>PROVINCIAL MACHINISTS COUNCIL WELFARE ASSOCIATION INC.</i> 1364-7664 | 663, 2 ^e Avenue, Lachine | 21 07 75 |
| L'ASSOCIATION DE BIENFAISANCE UNIE DU QUEBEC INC. et sa version anglaise <i>UNITED BENEVOLENT ASSOCIATION OF QUEBEC INC.</i> 1365-7655 | Montréal | 11 06 75 |
| L'ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PECHEURS DE CHERBOURG-DALIBAIRE INC. 1461-2311 | Les Méchins | 04 08 75 |
| ASSOCIATION DES CHAUFFEURS DE TAXI DE HULL INC. 1364-9090 | Hull | 28 07 75 |
| ASSOCIATION DES CITOYENS AGES GRECO-CANADIENS DE MONTREAL 1365-7648 | 692, rue Jean-Talon ouest, bureau 102, Montréal. | 01 08 75 |
| ASSOCIATION DES CORPS DE CLAIRONS, TROMPETTES ET TAMBOURS, REGION DE LANAUDIÈRE INC. 1365-6418 | Joliette | 02 06 75 |

| Nom | Siège social | Date de constitution |
|--|--|----------------------|
| ASSOCIATION DES GRECS NATIFS DE L'ILE DE ZANTE DE MONTREAL et sa version anglaise MONTREAL ASSOCIATION OF GREEKS FROM THE ISLAND OF ZANTE 1364-1410 | Montréal | 12 06 75 |
| ASSOCIATION DES SOURDS DE SHERBROOKE INC. 1363-9695 | Sherbrooke | 30 07 75 |
| ASSOCIATION DES TECHNICIENS-OPTICIENS DU QUEBEC 1365-3266 | Montréal | 07 05 75 |
| ASSOCIATION DES VIOLONEUX DU QUEBEC | Saint-Hubert | 15 07 75 |
| 1364-6880 | | |
| AUBERGE DU CAPLAN | Natashquan | 19 06 75 |
| 1363-7319 | | |
| AUBERGE JEUNESSE DE GRANBY INC. | Granby | 05 05 75 |
| 1363-2799 | | |
| CAMP CITE DES LOISIRS INC. | Chemin Hemming, Drummondville | 04 09 75 |
| 1461-7708 | | |
| CARNAVAL D'AMOS INC. | 652, 3e Avenue est, Amos | 23 06 75 |
| 1364-3291 | | |
| CARREFOUR INTERNATIONAL DE LA JEUNESSE INC. | 47, rue Léveillé, bureau 6, Rivière-du-Loup. | 18 06 75 |
| 1364-2335 | | |
| CENTRE DE LA FRATERNITE DE LA PLACE LECLAIR INC. 1357-6566 | 484, rue Labelle, Saint-Jérôme | 15 05 75 |
| CENTRE ZEN DE MONTREAL INC. | 3432, avenue Marlowe, Montréal | 15 05 75 |
| et sa version anglaise MONTREAL ZEN CENTRE INC. 1365-4306 | | |
| LE CLUB DE L'AGE D'OR DE LABRECQUE | Saint-Léon-de-Chicoutimi | 10 07 75 |
| 1363-5560 | | |
| LE CLUB DE CROSSE LES AIGLES JUNIOR DE WINDSOR INC. 1363-3979 | 94, Stanley, Windsor | 07 05 75 |
| CLUB NAUTIQUE BAIE D'URFE | Baie-d'Urfé | 28 02 75 |
| et sa version anglaise BAIE D'URFE BOATING CLUB 1363-8937 | | |
| CLUB OPTIMISTE STE-ANNE DE LA PERADE INC. | Sainte-Anne-de-la-Péride | 29 07 75 |
| 1364-9066 | | |
| CLUB OPTIMISTE ST-POLYCARPE INC. | 84, rue Elie-Auclair, Saint-Polycarpe | 21 07 75 |
| 1366-2747 | | |
| CLUB DE PLONGEURS DE LA GASPESIE INC. | Bonaventure | 18 06 75 |
| 1364-2160 | | |
| COMITE DU CENTRE SPORTIF DE LA GUADELOUPE INC. 1461-6353 | La Guadeloupe | 28 08 75 |

| Nom | Siège social | Date de constitution |
|---|--|----------------------|
| COMITE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ILE BIZARD 1366-5724 | 2281, Bord-du-Lac, Ile Bizard | 15 08 75 |
| DIFFUSION MINGAN INC. | Sept-Iles | 26 06 75 |
| L'EGLISE FRATERNITE UNIVERSELLE DE PHILADELPHIE A MONTREAL 1364-6096 | 1420, rue St-Mathieu, bureau 120, Montréal. | 11 07 75 |
| FESTIVAL SPORTIF DES CHIFFONNIERS INC. et sa version anglaise <i>GARBAGE BOWL FESTIVAL INC.</i> 1366-0261 | Montréal | 02 07 75 |
| GARDERIE DE JOUR LE BALLON ROUGE | Rue Victoria, Scotstown | 09 07 75 |
| GARDERIE DE LA LUNE LTEE | 5010, chemin St-Roch, Tracy | 13 08 75 |
| LA GARDERIE POPULAIRE CHAMPAGNEUR INC. | 781, avenue Champagneur, Outremont .. | 27 08 75 |
| LES GRANDS FRERES DES BOIS-FRANCS INC. | Victoriaville | 12 06 75 |
| HABITATIONS MONT DU ROCHER INC. | 925, rue Labelle, Saint-Jérôme | 02 07 75 |
| INSTITUT GESTALT DE QUEBEC | 5208, avenue Ponsard, Montréal | 15 04 75 |
| et sa version anglaise <i>GESTALT INSTITUTE OF QUEBEC</i> 1365-2037 | | |
| L'INSTITUT DE RECHERCHES EN SCIENCES BIOLOGIQUES NUTRIVITA 1366-2283 | Montréal | 15 07 75 |
| LOISIRS FAMILIAUX DU MILE-END | 4567, rue Esplanade, Montréal | 21 02 75 |
| LOISIRS MONT-LOUIS INC. | Saint-Maxime-de-Mont-Louis | 18 12 74 |
| LES LOISIRS VAL NEIGETTE INC. | Rimouski | 15 07 75 |
| LES PUBLICATIONS DE L'ORDRE NOUVEAU INC. | Québec | 19 09 75 |
| RENCONTRE SAGUENAY LAC ST-JEAN INC. | Jonquière | 19 08 75 |
| LA RESIDENCE FRANÇOIS FOURNIER INC. | 725, chemin Ste-Foy, Québec | 14 08 75 |
| LE SALON INTERNATIONAL DU LIVRE (S.I.L.) | 2750, chemin Ste-Foy, Québec | 05 09 75 |
| UNION DES FAMILLES DE LACHINE | 632, 13e Avenue, Lachine | 11 08 75 |

Avis de correction (Lettres patentes)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a autorisé la correction de lettres patentes suivantes:

| Nom | Siège social | Date de constitution | Modifications |
|--|---------------------------------------|----------------------|--|
| BRISSON, LAMARRE ET BRISSON INC... 1241-0486 | Rimouski | 20 09 68 | Corrigeant le nom: «LES ASSURANCES BRISSON INC.» par «BRISSON, LAMARRE ET BRISSON INC.». |
| LES CHAUSSURES ROLAND LABARRE INC. 1359-5350 | Sorel | 04 10 75 | En remplaçant la date d'émission des lettres patentes 04-10-75 par celle du 04-10-74. |
| LE PETIT CARROSSIER L.B. INC. 1364-9074 | 606, rue Champlain, Saint-Jean. | 29 07 75 | En remplaçant le nom: «LE PETIT CAROSSIER L.B. INC.» par le nom: «LE PETIT CARROSSIER L. B. INC.». |
| 62169-0 | | | <i>Le directeur du service des compagnies, PIERRE DESJARDINS.</i> |

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

| Nom | Date de constitution | L.P.S. Date de constitution | Modifications |
|---|----------------------|--------------------------------|---|
| ASCAB INC. 1355-1148 | 04 12 73 | 17 06 75 | Modifiant le capital. |
| L'ASSOCIATION DES REGISTRATEURS DU QUEBEC INC. 145-1931 | 06 02 31 | 08 09 75 | Changeant le nom—ancien nom: L'ASSOCIATION DES REGISTRATEURS DE LA PROVINCE DE QUEBEC, INC. |
| CAMPING LAC LEMOYNE INC..... 735764 | 27 12 73 | 04 09 75 | Modifiant le capital. |
| LES CARRIERES LANGLOIS LTEE 1169-9667 | 03 03 60 | 15 01 75 | 1. Changeant le nom—ancien nom: LA CARRIERE LANGLOIS LIMITEE. 2. Modifiant le capital. |
| CHIBCO LTEE 3561-1971 | 14 07 71 | 15 06 75 | Changeant le nom—ancien nom: LES HABITATIONS DE L'HOMME LTEE. |
| CLINIQUE DE PHYSIATRIE DE LA RIVE SUD INC. 3252-1970 | 30 07 70 | 21 05 75 | 1. Changeant le nom—ancien nom: CLINIQUE DE PHYSIOTHERAPIE DE LA RIVE SUD INC. 2. Etendant les objets. |
| CLUB ARAMIS NOTRE-DAME-DU-BON- CONSEIL INC. 2485-1968 | 27 06 68 | 18 08 75 | Augmentant la valeur des biens immobiliers. |

| Nom | Date de constitution | L. P. S. Date de constitution | Modifications |
|--|-------------------------|-------------------------------------|--|
| LE COMITE D'EDUCATION AUX ADULTES DE LA PETITE BOURGOGNE ET DE ST-HENRI. 1229-5713 | 07 05 71 | 07 08 75 | Changeant le nom—ancien nom: LE COMITE D'EDUCATION AUX ADULTES DE LA PETITE BOURGOGNE. |
| CORPORATION POGANY et sa version anglaise <i>POGANY CORPORATION.</i> 1229-3932 | 06 05 63 | 28 07 75 | Changeant le nom—ancien nom: LA SOCIETE DES CONSULTANTS EN ADMINIS- TRATION DU QUEBEC INC. |
| COURTIER ROUSSIN & FRERE INC. 1362-4549 | 19 03 75 | 02 09 75 | Etendant les objets. |
| LES ENTREPRISES FORESTIERES BAIE-TRINITE INC. 1359-3124 | 24 09 74 | 18 08 75 | Etendant les objets. |
| LES ENTREPRISES L.S.N. INC. 1362-5306 | 20 03 75 | 11 07 75 | Modifiant le capital. |
| FONDATION I.F.E. INSTITUT FRANÇAIS EVANGELIQUE. 1355-0470 | 17 01 74 | 14 08 75 | Modifiant certaines dispositions des lettres pa- tentés. |
| GESTION DORCHESTER UNIVERSITE LTEE. et sa version anglaise <i>DORCHESTER UNIVERSITY HOLDINGS LTD.</i> 1254-1942 | 17 07 58 | 26 06 75 | Changeant le nom—ancien nom: DORCHES- TER UNIVERSITY HOLDINGS LTD. |
| GLOBE FUR BLENDING CO. LTD. 1239-2833 | 17 06 43 | 27 02 75 | Modifiant le capital. |
| HENART LTD. 13743-1957 | 25 11 57 | 30 04 75 | Modifiant le capital. |
| HOCKEY SCA-DIA (QUEBEC) INC. et sa version anglaise <i>SCA-DIA HOCKEY (QUEBEC) INC.</i> 732513 | 30 05 73 | 13 08 75 | 1. Changeant le nom—ancien nom: HOCKEY SCA-DIA INC. et sa version anglaise <i>SCA-DIA HOCKEY INC.</i> 2. Modifiant le capital. |
| MARINI ENTERPRISES INC. 1256-9877 | 16 09 71 | 10 02 75 | Modifiant le capital. |
| OSIAS LEMIEUX LTEE 1134-0767 | 03 07 61 | 23 06 75 | 1. Modifiant le capital. 2. Modifiant les privilèges et restrictions. |
| PARIZEAU, WHITE ET ASSOCIES INC. et sa version anglaise <i>PARIZEAU, WHITE AND ASSOCIATES INC.</i> 4460-1967 | 24 10 67 | 22 01 75 | Modifiant le capital. |
| PLACEMENTS GERALD TEASDALE INC. 1113-3501 | 30 04 62 | 15 05 75 | 1. Changeant le nom—ancien nom: RAINBOW BAR CAFE INC. 2. Modifiant le capital. 3. Etendant les objets. |
| POLYPOMER INC. 2937-1971 | 02 06 71 | 18 06 75 | Etendant les objets. |
| RESTAURANT CHEZ FERGY INC. et sa version anglaise <i>FERGY'S RESTAURANT INC.</i> 737239 | 29 05 73 | 23 04 75 | Changeant le nom—ancien nom: RESTAU- RANT HIALEAH INC. et sa version anglaise <i>HIALEAH RESTAURANT INC.</i> |

| Nom | Date de constitution | | | L.P.S. Date de constitution | | | Modifications |
|---|----------------------|----|----|-----------------------------|----|----|---|
| | | | | | | | |
| RIJAC INC. 1225-6129 | 04 | 11 | 71 | 09 | 05 | 75 | Changeant le nom—ancien nom: HOTEL I.E CHAMONIX INC. |
| SERVICES ADMINISTRATIFS V.B.K. INC. ... et sa version anglaise V.B.K. ADMINISTRATIVE SERVICES INC. 1370-8490 | 30 | 12 | 74 | 30 | 06 | 75 | Modifiant le capital. |
| SPECIALITES PROFIL INC. 1216-1485 | 20 | 10 | 71 | 23 | 06 | 75 | Changeant le nom—ancien nom: CENTRE D'ÉCOMPTE ALMA INC. |
| UOP MANUFACTURING LIMITED 1220-6975 | 20 | 06 | 67 | 02 | 09 | 75 | Modifiant le capital. |

62169-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

| Nom de la compagnie | Date de constitution | | | Siège social | |
|---|----------------------|----|----|--|--|
| | | | | Ancienne adresse | Nouvelle adresse |
| LES INVESTISSEMENTS TRULAC INC. et sa version anglaise TRULAC INVESTMENTS INC. Maintenant connue sous le nom de: LES SERVICES S.K.W. LTEE et sa version anglaise S.K.W. SERVICES LTD. 1365-2318 | 30 | 04 | 75 | 630, boulevard Dorchester ouest, Montréal. | 4045, boulevard Côte Vertu, Saint-Laurent. |

62169-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Demandes d'abandon de charte

ALBERT L. GAUTHIER EXPRESS LTD.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies « ALBERT L. GAUTHIER EXPRESS LTD. » présentera une requête au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, pour obtenir l'abandon de sa charte, l'annulation de la charte et la dissolution de la compagnie.

Le 31 juillet 1975.

62178-o

Le secrétaire,
ALBERT A. GAUTHIER.

HONKER ASSOCIATES LTD.

Avis est par les présentes donné que « HONKER ASSOCIATES LTD. », une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social dans la cité de Hampstead, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 19 septembre 1975.

62179-o

Le secrétaire,
ROSE FRANK ROTHMAN.

ALIMENTATION DUCHESNE LTEE

Avis est donné que la compagnie « ALIMENTATION DUCHESNE LTEE » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

62177-0

La présidente,
CLAIRE DUCHESNE.

LES CARRIERES D N DE MATANE LTEE

Avis est donné par les présentes que « LES CARRIERES D N DE MATANE LTEE », une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Matane, district de Rimouski, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte suivant les dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, le 23 septembre 1975.

62224-0

Les procureurs de la compagnie,
GUY, VAILLANCOURT, BERTRAND,
BOURGEOIS & LAURENT.

REAL LECLERC INC.

Prenez avis que la compagnie « REAL LECLERC INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Laval, le 17 septembre 1975.

62180-0

Le procureur de la compagnie,
ROBERT LEGAULT.

GEORGES LEGAULT ASSURANCES LIMITEE

Prenez avis que la compagnie « GEORGES LEGAULT ASSURANCES LIMITEE » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

62181-0

Le procureur de la compagnie,
ME ROBERT BRUNET, notaire.

LEONA DRESS COMPANY

Avis est donné que la compagnie « LEONA DRESS COMPANY », une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social et sa principale place d'affaires en la ville de Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 1er octobre 1974.

62182-0

Les procureurs de la compagnie,
YANOFSKY, KAHN, DURAND,
BRULL & STRAUBER.

**LANDMARK PROPERTIES LTD.
LES IMMEUBLES LANDMARK LTEE**

Avis est donné que « LANDMARK PROPERTIES LTD.—LES IMMEUBLES LANDMARK LTEE » compagnie constituée en corporation selon la Loi des compagnies, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, Québec, ce 16 septembre, 1975.

62225-0

Les procureurs de la compagnie,
LAING, WELDON, COURTOIS,
CLARKSON, PARSONS & TÉRAULT.

MARVIN REALTY COMPANY

Avis est donné que la compagnie « MARVIN REALTY COMPANY » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 12 septembre 1975.

62183-0

Les procureurs de la compagnie,
LIVERMAN & LIVERMAN.

MAITLAND CHARTS (QUEBEC) LIMITED

Avis est donné que « MAITLAND CHARTS (QUEBEC) LIMITED », constituée sous la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la cité de Pointe-Claire, Québec, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de ladite Loi.

Toronto, Ontario, le 25 août 1975.

62229

Le secrétaire,
R. A. F. SUTHERLAND.

JOHN MILLEN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « JOHN MILLEN INC. », constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies dans la province de Québec et ayant son siège social en les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 17 septembre 1975.

62184-0

Les procureurs de la compagnie,
JOHNSTON, HEENAN & BLAIKIE.

LES PRODUITS MARQUETTE LIMITEE

Prenez avis que la compagnie « LES PRODUITS MARQUETTE LIMITEE » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

62226-0

Le procureur de la compagnie,
CHARLES CANTIN.

PLACEMENTS LEGER (1973) INC.

Prenez avis que la compagnie « PLACEMENTS LEGER (1973) INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 11 septembre 1975.

62185-o *Les procureurs de la compagnie,*
GREENBLATT, GINSBERG & ASSOCIÉS.

PLACEMENTS SELESCO INC.

Prenez avis que la compagnie « PLACEMENTS SELESCO INC. » entend demander au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 16 septembre 1975.

62186-o *Le procureur de la compagnie,*
ANDRÉ DROUIN.

PLAGUY INC.

Prenez avis que la compagnie « PLAGUY INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Sherbrooke le 12 septembre 1975.

62187-o *La secrétaire,*
MME LAURETTE LAMONTAGNE.

PROMOTION ET PLACEMENTS CIE LIMITEE

Prenez avis que « PROMOTION ET PLACEMENTS CIE LIMITEE » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

62188-o *Le procureur de la compagnie,*
JEAN-MARIE BRASSARD, C.R.

Associations coopératives**COOPERATIVE FORESTIERE
DU TEMISCAMINGUE**

(Loi des associations coopératives)

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, a approuvé le règlement spécial adopté le 4 septembre 1975, de l'association coopérative « COOPERATIVE FORESTIERE DU TEMISCAMINGUE », dont le siège social est situé à Béarn, Québec, dans le district électoral de Pontiac-Témiscamingue, modifiant ses fins.

62228-o *Le sous-ministre des consommateurs,*
coopératives et institutions financières,
ALBERT JESSOP.

**CO-OP D'HABITATION « L'OASIS »
JEAN TALON**

(Loi des associations coopératives)

Avis est donné que l'association coopérative « CO-OP D'HABITATION « L'OASIS » JEAN TALON », dont le siège social était situé à Québec, dans le district électoral Jean Talon, a été dissoute le 17 juin 1975, ce conformément aux dispositions de la Loi des associations coopératives et de la Loi de la liquidation des compagnies.

62173-o *Le sous-ministre des consommateurs,*
coopératives et institutions financières,
ALBERT JESSOP.

LES ECRIVAINS COOPERATIVE D'EDITION

(Loi des associations coopératives)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « LES ECRIVAINS, COOPERATIVE D'EDITION », dont le siège social est situé à Outremont, Québec, dans le district électoral d'Outremont.

62174-o *Le sous-ministre des consommateurs,*
coopératives et institutions financières,
ALBERT JESSOP.

Caisse d'épargne et de crédit**LA CAISSE POPULAIRE DE BEAUCEVILLE**

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit « LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-ALFRED, BEAUCE » et « LA CAISSE POPULAIRE DE BEAUCEVILLE », datée du 30 juin 1975, demandant la confirmation de l'acte prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est : « LA CAISSE POPULAIRE DE BEAUCEVILLE ».

Le siège social de cette caisse est situé à Beauceville, dans le district électoral de Beauce-Nord.

Le territoire dans lequel la caisse pourra recruter ses membres sera : le district électoral de Beauce-Nord et de Beauce-Sud.

Cette caisse sera affiliée à l'Union Régionale de Québec des Caisses Populaires Desjardins.

Québec, le 18 septembre 1975.

62176-o *Le sous-ministre des consommateurs,*
coopératives et institutions financières,
ALBERT JESSOP.

Changement de nom — Loi du Demandes

Jocelyne Abel

Avis est donné que Jocelyne Abel, domiciliée et résidant au 696, Patricia, Sherbrooke, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom de Marie, Gertrude, Jocelyne Abel en celui de Marie, Gertrude, Jocelyne Grenier.

Le procureur de la requérante,
LISE DUBÉ.

62122-39-2-o

Joseph François Alfred

Prenez avis que Joseph François Alfred résidant et domicilié au numéro 2334, de la rue Le Caron, à Côte St-Paul, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec afin d'obtenir un décret permettant de changer son nom en celui de Joseph François Alfred Simard.

Montréal, ce 11 septembre 1975.

Les procureurs du requérant,
BELLEAU & MARSOT.

62123-39-2-o

Raymonde-Annie Gilbert

Avis est par la présente donné que Raymonde-Annie Gilbert, domiciliée au 196, boul. Harvey, Jonquière, district de Chicoutimi, demandera au ministre de la justice l'adoption d'un décret pour changer son nom en celui de Raymonde Savard. Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Jonquière, ce 10^e jour de septembre 1975.

Les procureurs de la requérante,
VAILLANCOURT ET GODIN.

62124-39-2-o

Marilyn Iris Selwyn

Avis est donné que Marilyn Iris Selwyn, domiciliée au 335 Lakeshore Drive, app. 104, Dorval, Qué., s'adressera au ministre de la justice du Québec pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Marilyn Iris Cecil.

Dorval, le 10 septembre 1975.

Les procureurs de la requérante,
AMARON, STEAD ET VIBERG.

62125-39-2-o

Nathan Szmirgold

Avis est donné que Nathan Szmirgold, fabricant, résidant au 3372, avenue de Falaise, Montréal, Qué., s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Nathan Gold. Ce changement affectera aussi son épouse Theresa Szmirgold.

Montréal, le 27 août 1975.

62126-39-2-o

Georges Valkanas

Avis est donné que Georges Valkanas, restaurateur, du 11927 James Maurice, Nouveau Bordeaux, Montréal, fera une demande au ministre de la justice pour changer son nom en celui de George Balkan. Ce changement bénéficiera aussi son épouse, Anastasia Dikas, et ses enfants mineurs, Maronica et Vicky, tous demeurant à la même adresse.

Montréal, le 28 août, 1975.

Le procureur du requérant,
ALBERT LOMBERG.

62144-39-2-o

Felice Ventura

Prenez avis que Felice Ventura, résidant et domicilié au numéro 1871 D'Arce McGee, à Ville Émard, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec afin d'obtenir un décret permettant de changer son nom en celui de Philippe Ventura.

Montréal, ce 12 septembre 1975.

Les procureurs du requérant,
BELLEAU ET MARSOT.

62127-39-2-o

Curatelle publique

Succession Joseph Gagné

Succession de Gagné, Joseph, en son vivant de Desmaraisville, Abitibi-Est, décédé le 11 septembre 1972.

Sous l'empire de la Loi de la curatelle publique (L.Q. 1971, chap. 81), le soussigné donne avis qu'il est curateur d'office à cette succession, et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

9310, boulevard St-Laurent,
Montréal 354, (Qué.),
H2N 1N6

62189-o

Succession Aurèle Seguin

Succession de Seguin, Aurèle, en son vivant de 1061, rue Notre-Dame, Lavaltrie, comté de Berthier, décédé le 14 mars 1975.

Sous l'empire de la Loi de la curatelle publique (L.Q. 1971, chap. 81), le soussigné donne avis qu'il est curateur d'office à cette succession, et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

9310, boulevard St-Laurent,
Montréal 354, (Qué.),
H2N 1N6

62190-o

Liquidation — Loi de la**INDENATLIB INC.**

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie « INDENATLIB INC. » tenue à Nicolet, le 19 avril 1975, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies, et que M. Jean Eudes Roy a été nommé liquidateur.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

62194-o

12843-57

**Ministère des consommateurs,
coopératives et institutions
financières**
Compagnies de fidéicommis

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU DE LA PAROISSE DE
STE-BRIGITTE-DES-SAULTS,
COMTE DE NICOLET**

*Avis d'annulation de permis et de
certificat d'enregistrement*

Attendu que « LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA PAROISSE DE STE-BRIGITTE-DES-SAULTS, COMTE DE NICOLET » a cessé de faire affaires dans le Québec le 30 juin 1975;

Attendu que le président et le secrétaire-trésorier de ladite compagnie ont produit au Service des assurances, le 12 juin 1975, une déclaration assermentée à l'effet que la compagnie n'a plus d'assurance en vigueur, qu'elle a payé toutes ses dettes et distribué son surplus;

En conséquence, avis est par les présentes donné que les permis et certificat d'enregistrement de « LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA PAROISSE DE STE-BRIGITTE-DES-SAULTS, COMTE DE NICOLET » sont annulés à compter du 30 juin 1975.

Donné au bureau du Service des assurances, ministère des institutions financières, compagnies et coopératives, le 30 juin 1975.

*Pour le ministre des institutions financières,
compagnies et coopératives de la province,*

Le surintendant des assurances,
ROGER-A. CAMARAIRE.

62191-40-2-o

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU DE LA PAROISSE DE
ST-LOUIS-DE-CHAMBORD,
COMTE DU LAC ST-JEAN OUEST**

*Avis d'annulation de permis et de
certificat d'enregistrement*

Attendu que « LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA PAROISSE DE ST-LOUIS-DE-CHAMBORD, COMTE DU LAC ST-JEAN OUEST » a cessé de faire affaires dans le Québec le 30 juin 1975;

Attendu que le président et le secrétaire-trésorier de ladite compagnie ont produit au Service des assurances, le 22 juillet 1975, une déclaration assermentée à l'effet que la compagnie n'a plus d'assurance en vigueur, qu'elle a payé toutes ses dettes et distribué son surplus;

En conséquence, avis est par les présentes donné que les permis et certificat d'enregistrement de « LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA PAROISSE DE ST-LOUIS-DE-CHAMBORD, COMTE DU LAC ST-JEAN OUEST » sont annulés à compter du 31 juillet 1975.

Donné au bureau du Service des assurances, ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières, le 31 juillet 1975.

*Pour le ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,
Le surintendant des assurances,*
ROGER-A. CAMARAIRE.

62192-40-2-o

UNIONAMERICA REINSURANCE COMPANY
Avis de changement de raison sociale

Avis est donné par les présentes que « UNION-AMERICA REINSURANCE COMPANY », constituée en corporation sous l'empire des lois de l'état de New-York, États-Unis d'Amérique, et enregistrée au Service des assurances du Québec sous le numéro 542, a changé son nom en celui de « UNIONAMERICA INSURANCE COMPANY ».

Fait à Los Angeles, Californie, États-Unis d'Amérique, le 4 juin 1975.

62193-40-2-o

Le secrétaire,
JOHN-P. JEFFREYS.

Ministère des Terres et Forêts
Cadastre

Village de Côte-des-Neiges

Cadastre: village de Côte-des-Neiges; division d'enregistrement: Montréal; municipalité: ville de Montréal.

Avis est par la présente donné que le lot 185 est ajouté et que le lot 11-1 et qu'une partie du lot 11 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil. Québec, le 8 septembre 1975.

62172-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Falardeau

Cadastre: canton de Falardeau; division d'enregistrement: Chicoutimi; municipalité: Saint-David-de-Falardeau.

Avis est par la présente donné que les lots 29-B-4, 30-B-4 du rang III Est sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 10 septembre 1975.

62172-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Ville de Fraserville

Cadastre: ville de Fraserville; division d'enregistrement: Témiscouata; municipalité: cité de Rivière-du-Loup.

Avis est par la présente donné que les lots 213-86 à 213-100 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 5 septembre 1975.

62172-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Gayhurst

Cadastre: canton de Gayhurst; division d'enregistrement: Frontenac; municipalité: Lac Drolet.

Avis est par la présente donné que les lots 262-11, 265-12, 265-13 du rang V sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 5 septembre 1975.

62172-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Hull

Cadastre: canton de Hull; division d'enregistrement: Gatineau; municipalité: ville de Touraine maintenant ville de Gatineau.

Avis est par la présente donné que le lot 7-50 du rang X est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 5 septembre 1975.

62172-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Village de Lauzon

Cadastre: village de Lauzon; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: cité de Lauzon, Quartier Fréchette.

Avis est par la présente donné que les lots 1119-1-5, 1119-1-4 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 15 septembre 1975.

62172-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Municipalité de la paroisse de Montréal

Cadastre: municipalité de la paroisse de Montréal; division d'enregistrement: Montréal; municipalité: cité de Côte Saint-Luc.

Avis est par la présente donné que la partie restante des lots 83-278, 83-279, 83-281 sont annulées en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 11 septembre 1975.

62172-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Romuald d'Etchemin

Cadastre: paroisse de Saint-Romuald-d'Etchemin; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: cité de Saint-Romuald-d'Etchemin.

Avis est par la présente donné que les lots 571-14, 567-3, 565-4, 751-43, à 571-45, 567-4 à 567-6 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 22 août 1975.

62172-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Templeton

Cadastre: canton de Templeton; division d'enregistrement: Hull; municipalité: Val-des-Monts.

Avis est par la présente donné que les lots D-40 à D-50 du bloc « D » sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 10 septembre 1975.

62172-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Cadastre: paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts; division d'enregistrement: Terrebonne; municipalité: village de Sainte-Agathe-Sud.

Avis est par la présente donné que le lot 45 du rang V canton de Beresford est ajouté et qu'une partie des lots 5 à 8 du rang V canton de Beresford sont annulées en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 29 août 1975.

62172-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Boniface

Cadastre: paroisse de Saint-Boniface; division d'enregistrement: Shawinigan; municipalité: village de Saint-Boniface-de-Shawinigan.

Avis est par la présente donné que les lots 433-71 à 433-74 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 9 septembre 1975.

62172-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Victoire

Cadastre: paroisse de Sainte-Victoire; division d'enregistrement: Arthabaska; municipalité: paroisse de Sainte-Victoire-d'Arthabaska.

Avis est par la présente donné que les lots 502-17 à 502-20 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 17 juillet 1975.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

62172-q

Services de santé et services sociaux — Loi sur

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES LE SAMARITECH

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 41 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48 des Lois de 1971, il a accordé des lettres patentes supplémentaires en date du 9^e jour de juillet 1975, modifiant les lettres patentes émises le 12 mars 1975.

Le ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,

LISE BACON.

62169-o

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES PIERREFONDS

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 39 et 47 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48 des Lois de 1971, il a accordé des lettres patentes instituant un établissement public sous le nom de « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES PIERREFONDS ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est: « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES ».

Le siège social de l'établissement est à Pierrefonds, district judiciaire de Montréal.

Le ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,

LISE BACON.

62169-o

1361-6776

1363-1940

Soumissions — Demandes de

Commission scolaire Beauport

Siège social: 3301, boul. Mgr-Gauthier, cité de Giffard P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné

Fernand Gosselin, directeur général, Centre administratif, 3301, boul. Mgr-Gauthier, cité de Giffard, P.Q., jusqu'à 7.30 heures du soir, lundi le 20 octobre 1975, pour l'achat de \$421,500 d'obligations pour la commission scolaire Beauport, datées du 15 novembre 1975 et remboursables en séries du 15 novembre 1976 au 15 novembre 1985 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 mai et 15 novembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 novembre 1975.

Tableau d'amortissement — \$421,500 — 10 ans

| Année | Capital |
|-----------------|-----------|
| 15 11 1976..... | \$ 25,500 |
| 15 11 1977..... | 29,000 |
| 15 11 1978..... | 32,000 |
| 15 11 1979..... | 35,000 |
| 15 11 1980..... | 38,000 |
| 15 11 1981..... | 42,000 |
| 15 11 1982..... | 47,000 |
| 15 11 1983..... | 52,000 |
| 15 11 1984..... | 57,000 |
| 15 11 1985..... | 64,000 |

La commission scolaire Beauport, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Beauport s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 novembre 1975, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 19 août 1975 — \$421,500 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue lundi, le 20 octobre 1975, Centre administratif, 3301, boul. Mgr-Gauthier, cité de Giffard, P.Q.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Cité de Giffard, ce 26 septembre 1975.

Le directeur général,
FERNAND GOSSELIN.

Centre administratif,
3301, boul. Mgr-Gauthier,
Cité de Giffard,
Québec.
Téléphone: 667-5230, code 418. 62233-0

Commission scolaire Coaticook

Siège social: 211, rue St-Jean-Baptiste, Coaticook (Stanstead), P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Frère Edmond Thériault, directeur général, Centre administratif, 211, rue St-Jean-Baptiste, Coaticook (Stanstead), P.Q. jusqu'à 8.00 heures du soir, mardi, le 21 octobre 1975, pour l'achat de \$285,000 d'obligations pour la commission scolaire de Coaticook, datées du 15 novembre 1975 et remboursables en séries du 15 novembre 1976 au 15 novembre 1985 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 mai et 15 novembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 novembre 1975.

Tableau d'amortissement — \$285,000 — 10 ans

| Année | Capital |
|------------|----------|
| 15 11 1976 | \$19,500 |
| 15 11 1977 | 22,000 |
| 15 11 1978 | 23,000 |
| 15 11 1979 | 26,000 |
| 15 11 1980 | 28,500 |
| 15 11 1981 | 27,000 |
| 15 11 1982 | 30,000 |
| 15 11 1983 | 33,000 |
| 15 11 1984 | 36,000 |
| 15 11 1985 | 40,000 |

La commission scolaire de Coaticook, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation

d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de Coaticook s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 novembre 1975, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 11-12-59 — \$15,000 — renouvellement d'emprunt; 19-8-75 — \$270,000 — dépenses d'immobilisation 1974-75 et années antérieures.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissions d'écoles qui sera tenue mardi, le 21 octobre 1975, Centre administratif, 211, rue St-Jean-Baptiste, Coaticook, (Stanstead), P.Q.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Coaticook, ce 26 septembre 1975.

Le directeur général,
FRÈRE EDMOND THÉRIAULT.

Centre administratif, 211, rue St-Jean-Baptiste,
Coaticook (Stanstead), Québec.
Téléphone: 849-2765, code 819. 62234-0

Cité de Côte St-Luc
Comté de D'Arcy Mc Gee

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné A. E. Kimmel, greffier, Hôtel de ville, 5490, Westminster — N Avenue, Côte St-Luc (D'Arcy Mc Gee), P.Q., jusqu'à 7.30 heures du soir, lundi le 20 octobre 1975, pour l'achat de \$2,823,000 d'obligations de la cité de Côte St-Luc, comté de D'Arcy Mc Gee, datées du 1er novembre 1975 et remboursables selon le tableau d'amortissement ci-dessous, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si

plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er novembre 1975.

Tableau d'amortissement — \$2,823,000 — 10 ans

| Année | Capital |
|-----------------|-----------|
| 01 11 1976..... | \$ 97,000 |
| 01 11 1977..... | 106,000 |
| 01 11 1978..... | 114,000 |
| 01 11 1979..... | 124,000 |
| 01 11 1980..... | 133,000 |
| 01 11 1980..... | 1,535,000 |
| 01 11 1985..... | 714,000 |

L'échéance de capital au montant total de \$1,535,000 du 1er novembre 1980 sera renouvelable à cette date et comprendra les échéances du 1er novembre 1981 au 1er novembre 1990 incluses et deviendra échue comme suit:

| Année | Capital |
|-----------------|-----------|
| 01 11 1981..... | \$148,000 |
| 01 11 1982..... | 161,000 |
| 01 11 1983..... | 173,000 |
| 01 11 1984..... | 189,000 |
| 01 11 1985..... | 187,000 |
| 01 11 1986..... | 114,000 |
| 01 11 1987..... | 124,000 |
| 01 11 1988..... | 135,000 |
| 01 11 1989..... | 147,000 |
| 01 11 1990..... | 157,000 |

L'échéance de capital au montant total de \$714,000 du 1er novembre 1985 sera renouvelable à cette date et comprendra les échéances du 1er novembre 1991 au 1er novembre 2010 incluses et deviendra échue comme suit:

| Année | Capital |
|-----------------|-----------|
| 01 11 1991..... | \$ 90,000 |
| 01 11 1992..... | 100,000 |
| 01 11 1993..... | 107,000 |
| 01 11 1994..... | 118,000 |
| 01 11 1995..... | 128,000 |
| 01 11 1996..... | 9,000 |
| 01 11 1997..... | 9,000 |
| 01 11 1998..... | 10,000 |
| 01 11 1999..... | 11,000 |
| 01 11 2000..... | 12,000 |
| 01 11 2001..... | 13,000 |
| 01 11 2002..... | 14,000 |
| 01 11 2003..... | 16,000 |
| 01 11 2004..... | 17,000 |
| 01 11 2005..... | 18,000 |
| 01 11 2006..... | 8,000 |
| 01 11 2007..... | 8,000 |
| 01 11 2008..... | 8,000 |
| 01 11 2009..... | 9,000 |
| 01 11 2010..... | 9,000 |

L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La cité de Côte St-Luc s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché canadien dans les soixante jours à compter du 1er novembre 1975 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 769 — \$7,700 — 990 — \$8,500 — 999 — \$4,000 — 1013 — \$4,100 — 1014 — \$2,300 — 1015 — \$3,200 — 1016 — \$700 — 1017 — \$2,500 — 1044 — \$1,100 — 1048 — \$2,000 — 1049 — \$4,200 — 1052 — \$400 — 1053 — \$1,000 — 1054 — \$1,000 — 1055 — \$1,900 — 1056 — \$3,300 — 1059 — \$3,000 — 1068 — \$800 — 1069 — \$6,300 — renouvellement d'emprunt (1-2-75); 907 — \$23,000 — 908 — \$25,000 — 920 — \$19,500 — 998 — \$55,900 — 999 — \$3,500 — 1006 — \$140,000 — 1033 — \$3,500 — 1045 — \$1,500 — 1084 — \$19,800 — 1089 — \$17,000 — 1092 — \$17,400 — 1096 — \$10,100 — 1104 — \$11,400 — 1111 — \$113,600 — 1116 — \$13,000 — 1121 — \$15,700 — 1124 — \$104,900 — 1130 — \$6,800 — 1131 — \$2,500 — 1133 — \$3,200 — 1135 — \$14,000 — 1139 — \$4,700 — 1144 — \$10,000 — 1145 — \$227,000 — renouvellement d'emprunt 1-11-75; 849 — \$7,400 — achat de terrain; 920 — \$14,000 — travaux de parc; 999 — \$11,100 — éclairage; 1207 — \$36,000 — aqueduc, égouts; 1210 — \$7,400 — achat de terrain; 1213 — \$11,000 — éclairage; 1215 — \$11,000 — éclairage; 1239 — \$2,500 — éclairage; 1252 — \$52,000 — achat de terrain; 1262 — \$8,700 — voirie; 1265 — \$29,000 — éclairage; 1266 — \$111,000 — achat d'équipement; 1284 — \$61,000 — aqueduc, égouts; 1285 — \$75,000 — aqueduc, égouts, voirie; 1286 — \$43,000 — aqueduc, égouts; 1300 — \$15,500 — achat de terrain; 1301 — \$90,000 — achat de terrain; 1302 — \$12,500 — achat de terrain; 1303 — \$12,500 — achat de terrain; 1304 — \$7,800 — achat de terrain; 1305 — \$9,100 — achat de terrain; 1308 — \$10,300 — achat de terrain — 1311 — \$31,000 — achat de livres; 1314 — \$150,000 — aqueduc, égouts, voirie — éclairage; 1318 — \$78,000 — achat d'équipement; 1322 — \$18,500 — construction d'un parc; 1328 — \$160,000 — achat d'équipement; 1330 — \$27,200 — frais de refinancement; 1331 — \$22,100 — frais de refinancement; 1336 — \$3,700 — achat de terrain; 1337 — \$6,500 — éclairage; 1342 — \$6,700 — éclairage; — 1362 — \$110,000 — divers travaux; 1363 — \$18,000 — voirie; 1367 — \$38,000 — achat de terrain; 1368 — \$68,000 — voirie; 1371 — \$127,000 — voirie; 1372 — \$28,000 — aqueduc, égouts; 1373 — \$108,000 — aqueduc, égouts; 1374 — \$103,000 — aqueduc, égouts; 1379 — \$75,500 — achat

d'équipement; 1381 — \$56,000 — achat de terrain; 1398 — \$13,500 — achat de terrain; 1399 — \$3,000 — achat de terrain; 1401 — \$12,500 — éclairage.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue lundi le 20 octobre 1975, à 7.30 heures du soir, à l'Hôtel de ville, 5490, Westminster — N Avenue, Côte St-Luc (D'Arcy Mc Gee), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Cité de Côte St-Luc (comté de D'Arcy Mc Gee), ce 22 septembre 1975.

Le greffier,
A. E. KIMMEL.

Hôtel de ville, 5490, Westminster — N Avenue,
Côte St-Luc (D'Arcy Mc Gee), P.Q.
Téléphone: 489-9771, code 514. 62201-o

Village de Melocheville Comté de Beauharnois

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Normand Charette, secrétaire-trésorier, Hôtel de ville, 248, rue Hôtel de Ville, Melocheville (Beauharnois), P.Q., jusqu'à 8.00 heures du soir, mardi, le 21 octobre 1975, pour l'achat de \$465,000 d'obligations de la ville de Melocheville, comté de Beauharnois, datées du 15 novembre 1975 et remboursables selon le tableau d'amortissement ci-dessous, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 mai et 15 novembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 novembre 1975.

Tableau d'amortissement — \$465,000 — 10 ans

| Année | Capital |
|-----------------|----------|
| 15 11 1976..... | \$ 3,000 |
| 15 11 1977..... | 3,000 |
| 15 11 1978..... | 3,000 |
| 15 11 1979..... | 3,000 |
| 15 11 1980..... | 4,000 |
| 15 11 1980..... | 257,000 |
| 15 11 1985..... | 192,000 |

L'échéance de capital au montant total de \$257,000 du 15 novembre 1980 sera renouvelable à cette date et comprendra les échéances du 15 novembre 1981 au 15 novembre 2000 incluses et deviendra échue comme suit:

| Année | Capital |
|-----------------|----------|
| 15 11 1981..... | \$ 4,000 |
| 15 11 1982..... | 5,000 |
| 15 11 1983..... | 5,000 |
| 15 11 1984..... | 6,000 |
| 15 11 1985..... | 6,000 |
| 15 11 1986..... | 7,000 |
| 15 11 1987..... | 8,000 |
| 15 11 1988..... | 9,000 |
| 15 11 1989..... | 9,000 |
| 15 11 1990..... | 10,000 |
| 15 11 1991..... | 11,000 |
| 15 11 1992..... | 13,000 |
| 15 11 1993..... | 14,000 |
| 15 11 1994..... | 16,000 |
| 15 11 1995..... | 17,000 |
| 15 11 1996..... | 19,000 |
| 15 11 1997..... | 21,000 |
| 15 11 1998..... | 23,000 |
| 15 11 1999..... | 26,000 |
| 15 11 2000..... | 28,000 |

L'échéance de capital au montant total de \$192,000 du 15 novembre 1985 sera renouvelable à cette date et comprendra les échéances du 15 novembre 2001 au 15 novembre 2005 incluses et deviendra échue comme suit:

| Année | Capital |
|-----------------|----------|
| 15 11 2001..... | \$31,000 |
| 15 11 2002..... | 34,000 |
| 15 11 2003..... | 38,000 |
| 15 11 2004..... | 42,000 |
| 15 11 2005..... | 47,000 |

L'adjudication sera faite conformément à la loi. L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

Le village de Melocheville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché canadien dans les soixante jours à compter du 15 novembre 1975 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 141 — \$465,000 — usine de filtration.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités selon le cas, qui sera tenue mardi, le 21 octobre 1975, à 8.00 heures du soir, à l'Hôtel de ville, 248, rue Hôtel de Ville, Melocheville, comté de Beauharnois, C.P. 60, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Le village de Melocheville (comté de Beauharnois) ce 23 septembre 1975.

Le secrétaire-trésorier,
NORMAND CHARETTE.

Hôtel de Ville, 248, rue Hôtel de Ville,
Melocheville (Beauharnois), C.P. 60, Québec.
Téléphone: 429-5385, code 514. 62219-0

Paroisse de Ragueneau
Comté de Saguenay

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Gilles Lavoie, secrétaire-trésorier, Bureau du secrétaire-trésorier, C.P. 37, paroisse de Ragueneau, comté de Saguenay, P.Q., jusqu'à 8.00 heures du soir, mercredi, le 22 octobre 1975, pour l'achat de \$231,500 d'obligations de la paroisse de Ragueneau, comté de Saguenay, datées du 15 novembre 1975, et remboursables selon le tableau d'amortissement ci-dessous, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 mai et 15 novembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 novembre 1975.

Tableau d'amortissement — \$231,500 — 10 ans

| Année | Capital |
|-----------------|----------|
| 15 11 1976..... | \$ 5,500 |
| 15 11 1977..... | 5,500 |
| 15 11 1978..... | 6,000 |
| 15 11 1979..... | 6,000 |
| 15 11 1980..... | 6,500 |
| 15 11 1980..... | 101,000 |
| 15 11 1985..... | 101,000 |

L'échéance de capital au montant total de \$101,000 du 15 novembre 1980 sera renouvelable à cette date et comprendra les échéances du 15 novembre 1981 au 15 novembre 1992 incluses et deviendra échue comme suit:

| Année | Capital |
|-----------------|----------|
| 15 11 1981..... | \$ 6,500 |
| 15 11 1982..... | 7,000 |
| 15 11 1983..... | 7,000 |
| 15 11 1984..... | 7,500 |
| 15 11 1985..... | 8,000 |
| 15 11 1986..... | 8,000 |
| 15 11 1987..... | 8,500 |
| 15 11 1988..... | 9,000 |
| 15 11 1989..... | 9,500 |
| 15 11 1990..... | 9,500 |
| 15 11 1991..... | 10,000 |
| 15 11 1992..... | 10,500 |

L'échéance de capital au montant total de \$101,000 du 15 novembre 1985 sera renouvelable à cette date et comprendra les échéances du 15 novembre 1993 au 15 novembre 2000 incluses et deviendra échue comme suit:

| Année | Capital |
|-----------------|----------|
| 15 11 1993..... | \$11,000 |
| 15 11 1994..... | 11,500 |
| 15 11 1995..... | 11,500 |
| 15 11 1996..... | 12,500 |
| 15 11 1997..... | 13,000 |
| 15 11 1998..... | 13,500 |
| 15 11 1999..... | 13,750 |
| 15 11 2000..... | 14,250 |

L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

Paroisse de Ragueneau s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché canadien dans les soixante jours à compter du 15 novembre 1975 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 9 — \$219,500 — renouvellement d'emprunt; 49 — \$12,000 — renouvellement d'emprunt; 1-10-75.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités selon le cas, qui sera tenue, mercredi, le 22 octobre 1975, à 8.00 heures du soir, Bureau du secrétaire-trésorier, C.P. 37, paroisse de Ragueneau, comté de Saguenay, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ragueneau (comté de Saguenay), ce 24 septembre 1975.

Le secrétaire-trésorier,
GILLES LAVOIE.

Bureau du secrétaire-trésorier,
C.P. 37,

Paroisse de Ragueneau (Saguenay), Québec.

Téléphone: 567-2345, code 418. 62221-0

Ville de Saint-Basile-le-Grand
Comté de Chambly

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Gilles Champagne, secrétaire-trésorier, Hôtel de ville, 204, rue Principale, C.P. 400, St-Basile-le-Grand, (Chambly), P.Q., jusqu'à 8.00 heures du soir, lundi

le 20 octobre 1975, pour l'achat de \$695,000 d'obligations de la ville de Saint-Basile-le-Grand, comté de Chambly, datées du 15 novembre 1975 et remboursables selon le tableau d'amortissement ci-dessous, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 mai et 15 novembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 novembre 1975.

Tableau d'amortissement — \$695,000 — 10 ans

| Année | Capital |
|------------|----------|
| 15 11 1976 | \$ 7,000 |
| 15 11 1977 | 8,000 |
| 15 11 1978 | 9,000 |
| 15 11 1979 | 9,000 |
| 15 11 1980 | 10,000 |
| 15 11 1980 | 296,000 |
| 15 11 1985 | 356,000 |

L'échéance de capital au montant total de \$296,000 du 15 novembre 1980 sera renouvelable à cette date et comprendra les échéances du 15 novembre 1981 au 15 novembre 1995 incluses et deviendra échue comme suit:

| Année | Capital |
|------------|-----------|
| 15 11 1981 | \$ 11,000 |
| 15 11 1982 | 12,000 |
| 15 11 1983 | 14,000 |
| 15 11 1984 | 15,000 |
| 15 11 1985 | 15,000 |
| 15 11 1986 | 18,000 |
| 15 11 1987 | 19,000 |
| 15 11 1988 | 21,000 |
| 15 11 1989 | 22,000 |
| 15 11 1990 | 25,000 |
| 15 11 1991 | 21,000 |
| 15 11 1992 | 23,000 |
| 15 11 1993 | 24,000 |
| 15 11 1994 | 27,000 |
| 15 11 1995 | 29,000 |

L'échéance de capital au montant de \$356,000 du 15 novembre 1985 sera renouvelable à cette date et comprendra les échéances du 15 novembre 1996 au 15 novembre 2005 incluses et deviendra échue comme suit:

| Année | Capital |
|------------|-----------|
| 15 11 1996 | \$ 24,000 |
| 15 11 1997 | 26,000 |
| 15 11 1998 | 28,000 |
| 15 11 1999 | 30,000 |
| 15 11 2000 | 33,000 |
| 15 11 2001 | 36,000 |
| 15 11 2002 | 39,000 |

| | |
|------------|--------|
| 15 11 2003 | 43,000 |
| 15 11 2004 | 46,000 |
| 15 11 2005 | 51,000 |

L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Saint-Basile-le-Grand s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché canadien dans les soixante jours à compter du 15 novembre 1975 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 83 — \$3,300 — voirie, aqueduc et égouts; 91 — \$19,400 — voirie, aqueduc et égouts; 96 — \$259,000 — voirie, aqueduc et égouts; 122 — \$49,000 — achat d'équipement; 123 — \$116,000 — voirie, aqueduc et égouts; 124 — \$124,000 — voirie, aqueduc et égouts; 135 — \$75,000 — bâtisses et terrains; 145 — \$28,000 — coût excédent au règlement 83; 146 — \$21,300 — coût excédent au règlement 91.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités selon le cas, qui sera tenue lundi, le 20 octobre 1975, à 8.00 heures du soir, Hôtel de ville, 204, rue Principale, C.P. 400, Saint-Basile-le-Grand (Chambly), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Saint-Basile-le-Grand (comté de Chambly), ce 24 septembre 1975.

Le secrétaire-trésorier,
GILLES CHAMPAGNE.

Hôtel de ville, 204, rue Principale, C.P. 400,
Saint-Basile-le-Grand (Chambly), Québec.

Téléphone: 653-4261, code 514. 62222-0

Ville de Saint-Lambert

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par la soussignée Mme Marie Ste-Marie, greffier, Hôtel de ville, 55, rue Argyle, St-Lambert, jusqu'à 8.30 heures du soir, lundi, le 20 octobre 1975, pour l'achat de \$810,000 d'obligations de la ville de Saint-Lambert, datées du 15 novembre 1975 et remboursables selon le tableau d'amortissement ci-dessous, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 mai et 15 novembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 novembre 1975.

Tableau d'amortissement — \$810,000 — 10 ans

| Année | Capital |
|-----------------|----------|
| 15 11 1976..... | \$15,000 |
| 15 11 1977..... | 16,000 |
| 15 11 1978..... | 18,000 |
| 15 11 1979..... | 19,000 |
| 15 11 1980..... | 22,000 |
| 15 11 1980..... | 366,000 |
| 15 11 1985..... | 354,000 |

L'échéance de capital au montant total de \$366,000 du 15 novembre 1980 sera renouvelable à cette date et comprendra les échéances du 15 novembre 1981 au 15 novembre 1990 incluses et deviendra échue comme suit:

| Année | Capital |
|-----------------|----------|
| 15 11 1981..... | \$24,000 |
| 15 11 1982..... | 26,000 |
| 15 11 1983..... | 28,000 |
| 15 11 1984..... | 31,000 |
| 15 11 1985..... | 34,000 |
| 15 11 1986..... | 36,000 |
| 15 11 1987..... | 40,000 |
| 15 11 1988..... | 45,000 |
| 15 11 1989..... | 49,000 |
| 15 11 1990..... | 53,000 |

L'échéance de capital au montant total de \$354,000 du 15 novembre 1985 sera renouvelable à cette date et comprendra les échéances du 15 novembre 1991 au 15 novembre 1995 incluses et deviendra échue comme suit:

| Année | Capital |
|-----------------|----------|
| 15 11 1991..... | \$59,000 |
| 15 11 1992..... | 64,000 |
| 15 11 1993..... | 70,000 |
| 15 11 1994..... | 77,000 |
| 15 11 1995..... | 84,000 |

L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Saint-Lambert s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché canadien dans les soixante jours à compter du 15 novembre 1975 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 915 — \$150,000 — aqueduc, égouts, voirie; 939 (956) — \$55,000 — aqueduc, égouts; 946 —

\$89,000 — éclairage, divers travaux; 954 — \$215,000 — aqueduc, égouts, voirie; 957 — \$39,000 — aqueduc, égouts; 958 — \$25,000 — travaux de rénovation; 959 — \$47,000 — aqueduc, égouts; 962 — \$25,000 — voirie; 963 — \$31,000 — aqueduc, égouts, voirie; 969 — \$49,000 — égouts, voirie; 976 — \$85,000 — égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue lundi, le 20 octobre 1975, à l'Hôtel de ville, 55, rue Argyle, St-Lambert.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Saint-Lambert, ce 11 septembre 1975.

Le greffier,
MME MARIE STE-MARIE.

Hôtel de ville, 55, rue Argyle, St-Lambert.
 Téléphone: 672-4444, code 514.

62200-0

Ville de Saint-Rémi
Comté de Huntingdon

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné André Leclerc, gérant, Hôtel de ville, 105, rue Perras, ville de St-Rémi, comté de Huntingdon, P.Q., jusqu'à 8.00 heures du soir, mercredi, le 22 octobre 1975, pour l'achat de \$660,000 d'obligations de la ville de Saint-Rémi, comté de Huntingdon, datées du 15 novembre 1975 et remboursables selon le tableau d'amortissement ci-dessous, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 mai et 15 novembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 novembre 1975.

Tableau d'amortissement — \$660,000 — 10 ans

| Année | Capital |
|-----------------|----------|
| 15 11 1976..... | \$ 5,000 |
| 15 11 1977..... | 6,000 |
| 15 11 1978..... | 6,000 |
| 15 11 1979..... | 7,000 |
| 15 11 1980..... | 7,000 |
| 15 11 1980..... | 314,000 |
| 15 11 1985..... | 315,000 |

L'échéance de capital au montant total de \$314,000 du 15 novembre 1980 sera renouvelable à cette date et comprendra les échéances du 15 novembre 1981 au 15 novembre 1998 incluses et deviendra échue comme suit:

| Année | Capital |
|-----------------|----------|
| 15 11 1981..... | \$ 8,000 |
| 15 11 1982..... | 9,000 |
| 15 11 1983..... | 9,000 |
| 15 11 1984..... | 10,000 |
| 15 11 1985..... | 11,000 |
| 15 11 1986..... | 12,000 |
| 15 11 1987..... | 13,000 |
| 15 11 1988..... | 14,000 |
| 15 11 1989..... | 15,000 |
| 15 11 1990..... | 17,000 |
| 15 11 1991..... | 18,000 |
| 15 11 1992..... | 20,000 |
| 15 11 1993..... | 21,000 |
| 15 11 1994..... | 23,000 |
| 15 11 1995..... | 25,000 |
| 15 11 1996..... | 27,000 |
| 15 11 1997..... | 30,000 |
| 15 11 1998..... | 32,000 |

L'échéance de capital au montant total de \$315,000 du 15 novembre 1985 sera renouvelable à cette date et comprendra les échéances du 15 novembre 1999 au 15 novembre 2005 incluses et deviendra échue comme suit:

| Année | Capital |
|-----------------|----------|
| 15 11 1999..... | \$35,000 |
| 15 11 2000..... | 38,000 |
| 15 11 2001..... | 41,000 |
| 15 11 2002..... | 45,000 |
| 15 11 2003..... | 48,000 |
| 15 11 2004..... | 52,000 |
| 15 11 2005..... | 56,000 |

L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Saint-Rémi s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché canadien dans les soixante jours à compter du 15 novembre 1975 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 118 — \$660,000 — aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités selon le cas, qui sera tenue mercredi, le 22 octobre 1975, à 8.00 heures du soir, à l'Hôtel de ville, 105, rue Perras, ville de St-Rémi (Huntingdon), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

La ville de Saint-Rémi (comté de Huntingdon), ce 24 septembre 1975.

Le gérant,
ANDRÉ LECLERC.

Hôtel de ville, 105, rue Perras,
Ville de Saint-Rémi (Huntingdon), Québec.
Téléphone: 454-9353, code 514. 62223-0

Ville de Ste-Thérèse Comté de Terrebonne

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations », seront reçues par le soussigné Charles-Édouard Desjardins, greffier, Édifice de la Mairie, 37, rue Blainville ouest, Ste-Thérèse (Terrebonne), P.Q., jusqu'à 8.00 heures du soir, mardi, le 21 octobre 1975, pour l'achat de \$1,422,000 d'obligations de la ville de Ste-Thérèse, datées du 1er novembre 1975 et remboursables selon le tableau d'amortissement ci-dessous, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er novembre 1975.

Tableau d'amortissement — \$1,422,000 — 10 ans

| Année | Capital |
|-----------------|-----------|
| 01 11 1976..... | \$ 36,000 |
| 01 11 1977..... | 38,000 |
| 01 11 1978..... | 41,000 |
| 01 11 1979..... | 44,000 |
| 01 11 1980..... | 48,000 |
| 01 11 1980..... | 715,000 |
| 01 11 1985..... | 500,000 |

L'échéance de capital au montant total de \$715,000 du 1er novembre 1980 sera renouvelable à cette date et comprendra les échéances du 1er novembre 1981 au 1er novembre 1990 incluses et deviendra échue comme suit:

| Année | Capital |
|-----------------|-----------|
| 01 11 1981..... | \$ 49,000 |
| 01 11 1982..... | 54,000 |
| 01 11 1983..... | 58 000 |
| 01 11 1984..... | 62,000 |
| 01 11 1985..... | 67,000 |
| 01 11 1986..... | 72,000 |
| 01 11 1987..... | 78,000 |
| 01 11 1988..... | 84,000 |
| 01 11 1989..... | 91,000 |
| 01 11 1990..... | 100,000 |

L'échéance de capital au montant total de \$500,000 du 1er novembre 1985 sera renouvelable à cette date et comprendra les échéances du 1er novembre 1991 au 1er novembre 1995 incluses et deviendra échue comme suit:

| Année | Capital |
|-----------------|-----------|
| 01 11 1991..... | \$ 84,000 |
| 01 11 1992..... | 91,000 |
| 01 11 1993..... | 99,000 |
| 01 11 1994..... | 108,000 |
| 01 11 1995..... | 118,000 |

L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Ste-Thérèse s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché canadien dans les soixante jours à compter du 1er novembre 1975 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 90 N.S. — \$160,000 — renouvellement d'emprunt; 364 N.S. — \$155,900 — renouvellement d'emprunt; 366 N.S. — \$51,400 — renouvellement d'emprunt; 390 N.S. — \$8,500 — renouvellement d'emprunt; 402 N.S. — \$6,200 — renouvellement d'emprunt; 452 N.S. — \$800,000 — rénovation urbaine; 465 N.S. — \$78,000 — voirie, aqueduc et égouts, électricité; 479 N.S. — \$162,000 — voirie, aqueduc et égouts, électricité.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue mardi, le 21 octobre 1975, à 8.00 heures du soir, à l'Édifice de la Mairie, 37, rue Blainville ouest, Ste-Thérèse, comté de Terrebonne, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Ste-Thérèse (comté de Terrebonne), ce 22 septembre 1975.

Le greffier,
CHARLES-ÉDOUARD DESJARDINS.

Édifice de la Mairie, 37, rue Blainville ouest,
Ste-Thérèse (Terrebonne), Québec.

Téléphone: 435-9521, code 514. 62199-0

Syndicats professionnels

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUEST DE MONTREAL

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que le 11 août 1975, il a autorisé le changement de nom de « SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE L'OUEST DE MONTREAL », dont la constitution, sous le nom originaire de « ASSOCIATION DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LACHINE », a été autorisée le 28 octobre 1942, et dont le siège social est situé à Lachine, en celui de « SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUEST DE MONTREAL », et ce, en vertu de la Loi des syndicats professionnels, Statuts refondus, 1964, chapitre 146.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

ALBERT JESSOP.

SP: 1607-1942

62196-0

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES DE LA REGION DE ST-JEAN-VALLEYFIELD (UPA)

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que le 12 août 1975, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de « SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES DE LA REGION DE ST-JEAN-VALLEYFIELD (UPA) », avec siège social situé à St-Rémi, district judiciaire d'Iberville.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

ALBERT JESSOP.

1363-2740

62195-0

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE POMMES DE LA REGION DE QUEBEC (U.P.A.)

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des institutions financières, compagnies et coopératives donne avis que le 17 septembre 1974, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de « SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE POMMES DE LA REGION DE QUEBEC (U.P.A.) », avec siège social situé à Québec, district judiciaire de Québec.

*Le sous-ministre des institutions financières,
compagnies et coopératives,*

ALBERT JESSOP.

SP: 1359-0567

62216-0

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS
DE LA REGION DE QUEBEC***(Loi des syndicats professionnels)*

Le ministre des institutions financières, compagnies et coopératives donne avis que le 6 mai 1975, il a autorisé le changement de nom de « SYNDICAT DES PROPRIETAIRES DE PORCS DE LA REGION DE QUEBEC », dont la constitution a été autorisée le 2 août 1966, avec siège social au numéro 37, Place Jean-Talon, Québec, en celui de « SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS DE LA REGION DE QUEBEC », et ce, en vertu de la Loi des syndicats professionnels, Statuts refondus, 1964, chapitre 146.

*Le sous-ministre des institutions financières,
compagnies et coopératives,*

ALBERT JESSOP.

62217-o

SP: 54-66

SYNDICAT DE L'UPA LA VALLEE DU RICHELIEU*(Loi des syndicats professionnels)*

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que le 27 août 1975, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel sous le nom de « SYNDICAT DE L'UPA LA VALLEE DU RICHELIEU », avec siège social situé à Saint-Denis, district judiciaire de Saint-Hyacinthe.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

ALBERT JESSOP.

62198-o

1360-2347

SYNDICAT DE L'UPA DE LA RIVIERE NOIRE*(Loi des syndicats professionnels)*

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que le 27 août 1975, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de « SYNDICAT DE L'UPA DE LA RIVIERE NOIRE », avec siège social situé à Acton Vale, district judiciaire de Saint-Hyacinthe.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

ALBERT JESSOP.

62197-o

1360-2370

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS D'URINE
DE JUMENTS GRAVIDES DE LA PROVINCE
DE QUEBEC (U.P.A.)***(Loi des syndicats professionnels)*

Le ministre des institutions financières, compagnies et coopératives donne avis que le 16 mai 1975, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de « SYNDICAT DES PRODUCTEURS D'URINE DE JUMENTS GRAVIDES DE LA PROVINCE DE QUEBEC (U.P.A.) », avec siège social situé au numéro 515, avenue Viger, Montréal, district judiciaire de Montréal.

*Le sous-ministre des institutions
financières, compagnies et coopératives,*

MARC MARRIER.

62218-o

1361-8483

Avis divers**Ville Mont-Royal**

Avis public est par les présentes donné que, en vertu de l'article 2 de la Loi des cités et villes, (S.R.Q., 1964, ch. 193 et am.), le Conseil de Ville Mont-Royal s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil, par requête pour remplacer les dispositions prévues à l'article 10 du chapitre 74 des lois de 1957-58 (Loi modifiant la charte de Ville Mont-Royal) par les dispositions correspondantes prévues à l'article 470 de la Loi des cités et villes. Cette requête concerne le pouvoir de Ville Mont-Royal de faire vendre les effets non-réclamés. Plus particulièrement, cette requête est présentée afin d'obtenir pour la ville le pouvoir de faire vendre les effets non-réclamés non seulement dans les douze (12) mois tel que sa charte le stipule, mais dans les deux mois tel que le permet la Loi des cités et villes.

Montréal, le 23 septembre 1975.

62227-o

Le greffier,
G. ATKINSON.

Miscellaneous Notices**Town of Mount Royal**

Public notice is hereby given that, according to section 2 of the Cities and Towns Act, (R.S.Q., 1964 ch. 193 and am.), the Council of the Town of Mount Royal will file with the Lieutenant-Governor in Council, a petition to replace the provisions of section 10 of the Statutes of Québec of 1957-58, chapter 74 (An Act to amend the charter of the Town of Mount Royal) by the corresponding provisions of section 470 of the Cities and Towns Act. This petition concerns the authority of the Town of Mount Royal to sell unclaimed goods. More particularly, the Council of the Town will file this, petition in order to be able to sell any such unclaimed goods, not within twelve (12) months, as presently provided in its charter, but within two months, as permitted by the Cities and Towns Act.

Montreal, September 23, 1975.

62227-o

G. ATKINSON,
Town Clerk.

Demandes à la Législature

Application to Legislature

Cité de Rimouski

Avis public est par les présentes donné par les procureurs soussignés, que la cité de Rimouski s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, au cours de la présente session ou à la session suivante, pour demander l'adoption d'un projet de loi pour:

1. Confirmer comme faisant partie intégrante de son territoire, le territoire ci-après décrit:

« Un territoire faisant actuellement partie de la cité de Rimouski, comprenant en référence au cadastre de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures, ainsi que les chemins, rues, emprises de chemin de fer, cours d'eau ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir:

Partant du sommet de l'angle est du lot 184; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes: la ligne est des lots 184 et 185; partie de la ligne séparative des lots 185 et 186 jusqu'au côté ouest de la rue Jessop; le côté ouest de cette rue en allant vers le nord jusqu'à la ligne séparative des lots 184 et 185; partie de ladite ligne séparative de lots en allant vers le sud-est et le côté sud-est de la rue Saint-Yves jusqu'à la ligne séparative des lots 183 et 184; enfin, partie de ladite ligne séparative de lots en allant vers le sud-est jusqu'au point de départ. »

2. Annexer au territoire de la municipalité du village de Rimouski-Est, une partie du territoire ainsi confirmée, telle que ci-après décrite:

« Un territoire faisant actuellement partie de la cité de Rimouski, comprenant en référence au cadastre de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, division d'enregistrement de Rimouski, une partie du lot 184 et ses subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, rues, cours d'eau ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir:

partant du point d'intersection de la limite sud-ouest du lot 184-2-2 avec la limite sud-est de la rue Saint-Yves, de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes:

ladite limite sud-ouest du lot 184-2-2, la limite nord-est du lot 184-4, les limites nord-ouest, nord-est et sud-est du lot 184-5, une ligne courant vers le sud-est sur une distance de cent trente-huit pieds et quinze centièmes (138.15 pi., soit 42.108 m), étant le prolongement de la ligne séparative des lots 184-3 et 184-5, une ligne courant Nord 14°58.3' E sur une distance de soixante-treize pieds et quarante-quatre centièmes (73.44 pi., soit 22.385 m), une autre ligne courant Nord 25°53' E sur une distance de cent trente-deux pieds et soixante-cinq centièmes (132.65 pi., soit 40.432 m) jusqu'à la ligne séparative des lots 183 et 184, cette dernière ligne en allant vers le nord-ouest sur une distance de trois cent soixante-treize pieds et quatre-vingt-seize centièmes (373.96 pi., soit 113.983 m) jusqu'à la limite sud-est de la rue St-Yves, cette dernière limite en allant vers le sud-ouest jusqu'au point de départ. »

City of Rimouski

Public notice is hereby given by the undersigned attorneys that the City of Rimouski will petition the National Assembly of Québec during its current or next session, for the adoption of a Bill to:

1. Confirm that the territory hereinafter described forms an integral part of its territory:

“A territory presently forming part of the City of Rimouski, comprising in reference to the cadastre of the Parish of Saint-Germain-de-Rimouski, the lots or parts thereof and their present and future subdivisions, together with the roads, streets, railroad right of ways, watercourses or parts thereof, the whole comprised within the limits described hereinafter, namely:

Starting from the apex of the east angle of lot 184; thence, successively, the following lines and boundaries: the east line of lots 184 and 185; part of the dividing line between lots 185 and 186 up to the west side of Jessop Street; the west side of said street proceeding towards the north up to the dividing line between lots 184 and 185; part of said dividing line proceeding in a southeasterly direction and the southeast side of Saint-Yves Street up to the dividing line between lots 183 and 184; lastly, part of the said dividing line proceeding in a southeasterly direction up to the starting point.”

2. Annex to the territory of the Municipality of the Village of Rimouski-East, part of the territory hereinabove confirmed, as hereinafter described:

“A territory actually forming part of the City of Rimouski, comprising in reference to the cadastre of the Parish of Saint-Germain-de-Rimouski, Registration Division of Rimouski, a part of lot 184 and its present and future subdivisions together with the roads, streets, watercourses or parts thereof, the whole comprised within the limits hereinafter described, to wit:

starting from the point of intersection of the southwest boundary of lot 184-2-2 with the southeast boundary of Saint-Yves Street, from there, successively, the following lines and boundaries:

the said southwest boundary of lot 184-2-2, the northeast boundary of lot 184-4, the northwest, northeast and southeast boundaries of lot 184-5, a line proceeding to the southeast on a distance of one hundred and thirty-eight feet and fifteen hundredths (138.15 ft., being 42.108 m), being the extension of the dividing line of lots 184-3 and 184-5, a line proceeding North 14°58.3' E on a distance of seventy-three feet and forty-four hundredths (73.44 ft., being 22.385 m), another line proceeding North 25°53' E on a distance of one hundred and thirty-two feet and sixty-five hundredths (132.65 ft., being 40.432 m) up to the dividing line of lots 183 and 184, this latter line proceeding to the northwest on a distance of three hundred and seventy-three feet and ninety-six hundredths (373.96 ft., being 113.983 m) up to the southeast boundary of St-Yves Street, this latter boundary proceeding to the southwest up to the starting point.”

3. Annexer à son territoire, cette partie d'un territoire faisant actuellement partie de la municipalité du village de Rimouski-Est, telle que ci-après décrite:

« Un territoire faisant actuellement partie de la municipalité du village de Rimouski-Est, comté de Rimouski, comprenant en référence au cadastre de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, une partie des lots 183, 181, 179, 177, 174, 125, 120, 110, 105, 102, 96, 91, 90, 88, 87, 86, 85, 196, et 196-A et leurs subdivisions présentes et futures, ainsi que les chemins, rues, cours d'eau ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir:

partant du point d'intersection de la limite sud-est du lot 183-1 avec la limite nord-est du lot 184; de là successivement, les lignes et les démarcations suivantes: la limite sud-est du lot 183-1, une ligne courant N 12°54' O sur une distance de cent pieds (100.0 pi., soit 30.480 m), jusqu'à la limite sud-ouest de la rue Roy, cette dernière limite en allant vers le sud-est sur une distance de trente-quatre pieds et neuf dixièmes (34.9 pi., soit 10.638 m), une ligne courant S 41°56' E sur une distance de cent vingt-sept pieds et soixante-six centièmes (127.66 pi., soit 38.911 m), la limite sud-ouest d'une autre partie de la rue Roy courant S 47°38.4' E sur une distance de cent quarante-trois pieds et vingt-sept centièmes (143.27 pi., soit 43.669 m), une ligne courant N 40°50' E sur une distance de deux cent cinquante pieds et deux centièmes (250.02 pi., soit 70.206 m) jusqu'à la ligne séparative des lots 181 et 183, partie de cette dernière ligne séparative en allant vers le sud-est sur une distance de trois cent cinquante-deux pieds et trois dixièmes (252.3 pi., soit 107.381 m), une ligne courant N 43°11' E jusqu'à la ligne séparative des lots 179 et 181, cette dernière ligne en allant vers le nord-ouest sur une distance de quatre cent cinquante-sept pieds et vingt-sept centièmes (457.27 pi., soit 139.376 m), une ligne courant N 30°51' E jusqu'à la ligne séparative des lots 177 et 179, cette dernière ligne en allant vers le nord-ouest sur une distance de soixante-treize pieds et deux dixièmes (73.2 pi., soit 22.311 m), une ligne courant N 43°14' E jusqu'à la ligne séparative des lots 174 et 177, cette dernière ligne en allant vers le sud-est sur une distance de trois cents pieds (300.0 pi., soit 91.440 m), une ligne courant N 49°24' E jusqu'à la ligne séparative des lots 125 et 174, cette dernière ligne en allant vers le nord-ouest sur une distance de quatre-vingt-neuf pieds et sept dixièmes (89.7 pi., soit 27.341 m), une ligne courant N 43°01.4' E jusqu'à la ligne sud-ouest du lot 120, cette dernière ligne en allant vers le nord-ouest sur une distance de cinq cent trente-sept pieds et quatre dixièmes (537.4 pi., soit 163.800 m), une ligne courant N 49°25' E sur une distance de mille six cent quatre-vingt-quatorze pieds (1,694.0 pi., soit 516.331 m) et coïncidant avec la limite nord-ouest des lots 120-2, 110-1 et 105-1-1, une ligne courant S 47°56' E sur une distance de six cent sept pieds et trois dixièmes (607.3 pi., soit 185.105 m), une ligne courant N 48°12' E jusqu'à la ligne séparative des lots 84 et 85 et coïncidant avec la limite nord-ouest de l'Aéroport Municipal de Rimouski, cette dite ligne séparative des lots 84 et 85 en allant vers le sud-est sur une distance de mille deux cent

3. Annex to its territory, that part of a territory actually forming part of the Municipality of the Village of Rimouski-Est, hereinafter described:

« A territory actually forming part of the Municipality of the Village of Rimouski-Est, county of Rimouski, comprising in reference to the cadastre of the Parish of Saint-Germain-de-Rimouski, a part of lots 183, 181, 179, 177, 174, 125, 120, 110, 105, 102, 96, 91, 90, 88, 87, 86, 85, 196, and 196-A and their present and future subdivisions, together with the roads, streets, watercourses or parts thereof, the whole comprised within the limits hereinafter described, to wit:

starting from the point of intersection of the southeast boundary of lot 183-1 with the northeast boundary of lot 184; thence, successively, the following lines and boundaries: the southeast boundary of lot 183-1, a line proceeding N 12°54' O on a distance of one hundred feet (100.0 ft., being 30.480 m), up to the southwest boundary of Roy Street, such last boundary proceeding in a southeasterly direction on a distance of thirty-four feet and nine tenths (34.9 ft., being 10.638 m), a line proceeding S 41°56' E on a distance of one hundred and twenty-seven feet and sixty-six hundredths (127.66 ft., being 38.911 m), the southwest boundary of another part of Roy Street proceeding S 47°38.4' E on a distance of one hundred and forty-three feet and twenty-seven hundredths (143.27 ft., being 43.669 m), a line proceeding N 40°50' E on a distance of two hundred and fifty feet and two hundredths (250.02 ft., being 70.206 m) up to the dividing line of lots 181 and 183, part of the said dividing line proceeding towards the southeast on a distance of three hundred and fifty-two feet and three tenths (352.3 ft., being 107.381 m), a line proceeding N 43°11' E up to the dividing line of lots 179 and 181, this last line proceeding to the northwest on a distance of four hundred and fifty-seven feet and twenty-seven hundredths (457.27 ft., being 139.376 m), a line proceeding N 30°51' E up to the dividing line of lots 177 and 179, this latter line proceeding towards the northwest on a distance of seventy-three feet and two tenths (73.2 ft., being 22.311 m), a line proceeding N 43°14' E up to the dividing line of lots 174 and 177, this latter line proceeding towards the southeast on a distance of three hundred feet (300.0 ft., being 91.440 m), a line proceeding N 49°24' E up to the dividing line of lots 125 and 174, this latter line proceeding towards the northwest on a distance of eighty-nine feet and seven tenths (89.7 ft., being 27.341 m), a line proceeding N 43°01.4' E up to the southwest line of lot 120, this latter line proceeding towards the northwest on a distance of five hundred and thirty-seven feet and four tenths (537.4 ft., being 163.800 m), a line proceeding N 49°25' E on a distance of one thousand, six hundred and ninety-four feet (1,694.0 ft., being 516.331 m), and coinciding with the northwest limit of lots 120-2, 110-1 and 105-1-1, a line proceeding S 47°56' E on a distance of six hundred and seven feet and three tenths (607.3 ft., being 185.105 m), a line proceeding N 48°12' E up to the dividing line of lots 84 and 85 and coinciding with the northwest limit of the Rimouski Municipal Airport, this latter dividing line of lots

trente-huit pieds et sept dixièmes (1,238.7 pi., soit 377.556 m), une ligne courant S 49°24' O et coïncidant avec la limite sud-est de l'Aéroport Municipal de Rimouski jusqu'à la ligne séparative des lots 120 et 125, cette dernière ligne en allant vers le sud-est jusqu'au coin est du lot 125, la limite sud-est et est du lot 125, la limite est des lots 174, 177, 179, 181 et 183, la limite sud-ouest du lot 183 en allant vers le nord-ouest jusqu'au point de départ; lesquelles limites définissent le territoire à détacher de la municipalité du village de Rimouski-Est et à annexer à la cité de Rimouski. »

Fait et donné à Montréal, ce 25e jour du mois de septembre, 1975.

Les procureurs de la cité de Rimouski,
VIAU, BÉLANGER, HÉBERT, MAILLOUX,
62220-40-4 PÂQUET, PINARD & DENAULT.

Cité de Hull

Avis public est donné que la cité de Hull s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec à sa présente session pour demander une refonte de sa charte.

La cité de Hull entend garder dans sa charte les articles suivants:

1 à 4, 6, 7C, 7D, 9, 62A, 63A, 63B, 63D, 64, 64A, 68, 68B, 68C, 68D, 68E, 70, 101A, 102, 105A, 105B, 136, 151C, 151D, 207, 211, 212, 221A, 229, 229A, 230, 231, 241, 289A, 289B, 297, 344 à 369, 371, 372, 373, 373E, 385, 386, 390, 392, 392A, 393, 399, 400, 400A, 402, 421, 433A, 433B, 433C, 434, 452, 454, 455, 459A, 468, 469, 470, 473A, 484, 505, 521, 523A, 526, 527, 539C, 539D, 539E, 542, 545B, 545D, 545F, 549C, 553.

De plus, la Cité demande des pouvoirs additionnels comme suit:

Pour créer un fonds de réserve pour l'enlèvement de la neige jusqu'à concurrence de cinq cent mille dollars (\$500,000).

Pour créer un fonds de réserve jusqu'à concurrence de cinq cent mille dollars (\$500,000) pour fins d'auto-assurance pour la municipalité.

La cité demandera aussi d'extensionner les délais pour les pouvoirs déjà consentis en vue de la réalisation de Place du Centre.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du projet de refonte de la charte de la cité de Hull en s'adressant au bureau du greffier, 25, rue Laurier, Hull, Québec (pièce 112).

Donné à Hull, ce 10e jour de septembre 1975.

Le maire,
GILLES ROCHELEAU.

Le greffier,
ROBERT LESAGE, O.M.A.

62093-38-4-o

84 and 85 proceeding towards the southeast on a distance of one thousand, two hundred and thirty-eight feet and seven tenths (1,238.7 ft., being 377.556 m), a line proceeding S 49°24' O and coinciding with the southeast limit of the Rimouski Municipal Airport up to the dividing line of lots 120 and 125, this latter line proceeding towards the southeast up to the east corner of lot 125, the southeast and east boundary of lot 125, the east boundary of lots 174, 177, 179, 181 and 183, the southwest boundary of lot 183 proceeding towards the northwest up to the starting point; such boundaries being the territory to be withdrawn from the Municipality of the Village of Rimouski-East and to be annexed to the City of Rimouski."

Given in Montreal, on this 25th day of September, 1975.

VIAU, BÉLANGER, HÉBERT, MAILLOUX,
PÂQUET, PINARD & DENAULT,
62220-40-4 Attorneys for the City of Rimouski.

City of Hull

Public notice is given that the City of Hull will apply to the National Assembly of Québec during the present session for the revision of its charter.

The City of Hull intends to maintain in its charter the following articles:

1 to 4, 6, 7C, 7D, 9, 62A, 63A, 63B, 63D, 64, 64A, 68, 68B, 68C, 68D, 68E, 70, 101A, 102, 105A, 105B, 136, 151C, 151D, 207, 211, 212, 221A, 229, 229A, 230, 231, 241, 289A, 289B, 297, 344 to 369, 371, 372, 373, 373E, 385, 386, 390, 392, 392A, 393, 399, 400, 400A, 402, 421, 433A, 433B, 433C, 434, 452, 454, 455, 459A, 468, 469, 470, 473A, 484, 505, 521, 523A, 526, 527, 539C, 539D, 539E, 542, 545B, 545D, 545F, 549C, 553.

The City will also request additional powers as follows:

To create a reserve fund for the snow-removal up to five hundred thousand dollars (\$500,000).

To create a reserve fund up to five hundred thousand dollars (\$500,000) for self insurance.

The City will also demand an extension in the delays for powers already granted in view of the construction of Place du Centre.

All interested persons may consult the project of revision of the City's charter at the City Clerk's Office, 25 Laurier Street, Hull, Québec (room 112).

Given at Hull, this September 10, 1975.

GILLES ROCHELEAU,
Mayor.

ROBERT LESAGE, C.M.O.,
City Clerk.

62093-38-4-o

**COMPAGNIE CANADIENNE DE MARBRE
ET DE TERRAZZO LIMITEE
CANADIAN TERRAZO &
MARBLE COMPANY LIMITED**

Dame Vincent Melillo, Joseph Melillo, Pierre Melillo et N. Melillo donnent avis qu'ils déposent au Secrétariat des Commissions de l'Assemblée nationale du Québec un projet de loi ayant pour objet de révoquer

la dissolution de la charte de « COMPAGNIE CANADIENNE DE MARBRE ET DE TERRAZZO LIMITEE — CANADIAN TERRAZO & MARBLE COMPANY LIMITED ».

Montréal, ce 16 septembre 1975.

Les procureurs des requérants,

62149-39-4-0

ROY & CHARBONNEAU.

Proclamations

Canada,
Province de
Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Boisbuisson, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, à Sainte-Anne-des-Monts;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaux dans la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Boisbuisson;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 3701-75, du 6 août 1975, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement

Proclamations

Canada,
Province of
Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Township of Boisbuisson, comprising block 1, located in Sainte-Anne-des-Monts Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Township, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Sainte-Anne-des-Monts Registration Division Office, in Sainte-Anne-des-Monts;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Sainte-Anne-des-Monts Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Township of Boisbuisson;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 3701-75, dated August 6, 1975, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu :

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, à Sainte-Anne-des-Monts, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton de Boisbuisson, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Boisbuisson;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce sixième jour d'août en l'année mil neuf cent soixante-quinze de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-quatrième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

Libro: 502
Folio: 184

62206-0

Canada,
Province de
Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Sainte-Anne-des-Monts Registration Division Office, in Sainte-Anne-des-Monts, the original plan and book of reference of part of the Township of Boisbuisson, comprising block 1, located in the Sainte-Anne-des-Monts Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Township of Boisbuisson;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

All Our loyal subjects and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this sixth day of August in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-five and in the twenty-fourth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Assistant Deputy Attorney General.

Libro: 502
Folio: 184

62206

Canada,
Province of
Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Boisbuisson, comprenant le bloc 2, située dans la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, à Sainte-Anne-des-Monts;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, de tout relativement à ladite partie du canton de Boisbuisson;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 3702-75, du 6 août 1975, Nous avons décrété et ordonné et, par les présents, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, à Sainte-Anne-des-Monts, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton de Boisbuisson, comprenant le bloc 2, située dans la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Boisbuisson;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Township of Boisbuisson, comprising block 2, located in the Sainte-Anne-des-Monts Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Township, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Sainte-Anne-des-Monts Registration Division Office, in Sainte-Anne-des-Monts;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Sainte-Anne-des-Monts Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Township of Boisbuisson;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 3702-75, dated August 6, 1975, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Sainte-Anne-des-Monts Registration Division Office, in Sainte-Anne-des-Monts, the original plan and book of reference of part of the Township of Boisbuisson, comprising block 2; located in the Sainte-Anne-des-Monts Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Township of Boisbuisson;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce sixième jour d'août en l'année mil neuf cent soixante-quinze de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-quatrième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 502
Folio: 185

RENÉ LANGEVIN.
62206-0

Canada,
Province de
Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie de la paroisse de Charlesbourg, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Québec, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie de ladite paroisse qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Québec, à Québec;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Québec et, en même temps,

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

All Our loyal subjects and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this sixth day of August in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-five and in the twenty-fourth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney General.
Libro: 502
Folio: 185
62206

Canada,
Province of
Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Parish of Charlesbourg, comprising block 1, located in the Québec Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Parish signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Québec Registration Division Office, in Québec;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Québec Registration Division Office,

le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie de la paroisse de Charlesbourg;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 3694-75, du 6 août 1975, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu :

(a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Québec, à Québec, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie de la paroisse de Charlesbourg, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Québec;

(b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie de la paroisse de Charlesbourg;

(c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

(d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce sixième jour d'août en l'année mil neuf cent soixante-quinze de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-quatrième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

62206-o

Libro: 502
Folio: 186

and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Parish of Charlesbourg;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 3694-75, dated August 6, 1975, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Québec Registration Division Office, in Québec, the original plan and book of reference of part of the Parish of Charlesbourg comprising block 1, located in the Québec Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Parish of Charlesbourg;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

All Our loyal subjects and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this sixth day of August in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-five and in the twenty-fourth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Assistant Deputy Attorney General.

62206

Libro: 502
Folio: 186

Canada,
Province de
Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

Canada,
Province of
Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

To all to whom these letters come or whom they may concern,

SALUT.

GREETING.

Proclamation

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Falardeau, comprenant les blocs 2 à 10, située dans la division d'enregistrement de Chicoutimi, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Township of Falardeau, comprising blocks 2 to 10, located in the Chicoutimi Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

WHEREAS the plan of such part of the said Township, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, à Chicoutimi;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Chicoutimi Registration Division Office, in Chicoutimi;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaux dans la division d'enregistrement de Chicoutimi et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Falardeau.

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Chicoutimi Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Township of Falardeau.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 3693-75, du 6 août 1975, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 3693-75, dated August 6, 1975, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, à Chicoutimi, des plan et livre de renvoi originaux d'une partie du canton de Falardeau, comprenant les blocs 2 à 10, située dans la division d'enregistrement de Chicoutimi;

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Chicoutimi Registration Division Office, in Chicoutimi, the original plan and book of reference of part of the Township of Falardeau, comprising blocks 2 to 10, located in the Chicoutimi Registration Division;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement relativement à ladite partie du canton de Falardeau;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Township of Falardeau;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce sixième jour d'août en l'année mil neuf cent soixante-quinze de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-quatrième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 502
Folio: 187

RENÉ LANGEVIN.
62206-0

Canada,
Province de
Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

Proclamation

SALUT.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Falardeau, comprenant le lot 52, rang IV Est, située dans la division d'enregistrement de Chicoutimi, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immovable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

All Our loyal subjects and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this sixth day of August in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-five and in the twenty-fourth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Libro: 502
Folio: 187

Assistant Deputy Attorney General.
62206

Canada,
Province of
Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

Proclamation

GREETING.

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Township of Falardeau, comprising lot 52, Range IV East, located in the Chicoutimi Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Township, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

ATTENDU qu'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, à Chicoutimi;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaux dans la division d'enregistrement de Chicoutimi et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Falardeau;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 3698-75, du 6 août 1975, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, à Chicoutimi, des plan et livre de renvoi originaux d'une partie du canton de Falardeau, comprenant le lot 52, rang IV Est, située dans la division d'enregistrement de Chicoutimi;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Falardeau;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Chicoutimi Registration Division Office, in Chicoutimi;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Chicoutimi Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Township of Falardeau.

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 3698-75, dated August 6, 1975, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Chicoutimi Registration Division Office, in Chicoutimi, the original plan and book of reference of part of the Township of Falardeau, comprising lot 52, Range IV East, located in the Chicoutimi Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Township of Falardeau;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immovable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

All Our loyal subjects and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce sixième jour d'août en l'année mil neuf cent soixante-quinze de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-troisième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 502
Folio: 188

RENÉ LANGEVIN.
62206-0

Canada,
Province de
Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Hamilton, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 1, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Bonaventure no 1, à New Carlisle;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaux dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 1 et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Hamilton;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 3772-75, du 13 août 1975, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this sixth day of August in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-five and in the twenty-fourth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Assistant Deputy Attorney General.

Libro: 502
Folio: 188

62206

Canada,
Province of
Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Township of Hamilton, comprising block 1, located in the Bonaventure No. 1 Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Township, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Bonaventure No. 1 Registration Division Office, in New Carlisle;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Bonaventure No. 1 Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Township of Hamilton;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 3772-75, dated August 13, 1975, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Bonaventure no 1, à New-Carlisle, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton de Hamilton, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 1;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Hamilton;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce treizième jour d'août en l'année mil neuf cent soixante-quinze de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-quatrième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 502
Folio: 189

RENÉ LANGEVIN.
62206-0

Canada,
Province de
Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Bonaventure No. 1 Registration Division Office, in New Carlisle, the original plan and book of reference of part of the Township of Hamilton, comprising block 1, located in the Bonaventure No. 1 Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Township of Hamilton;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

All Our loyal subjects and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this thirteenth day of August in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-five and in the twenty-fourth year of Our Reign.

By command,

Libro: 502
Folio: 189

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney General.
62206

Canada,
Province of
Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

ATTENDU QUE, sous l'autorité de l'article 2 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321), le ministre des terres et forêts a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés, dans le district électoral de Duplessis, pour le cadastre de la municipalité de Havre-Saint-Pierre, comprenant sans limitation les lots 400 à 1426 inclusivement, le tout situé dans la division d'enregistrement de Sept-Iles;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 2 et 3 de ladite Loi, le ministre des terres et forêts a fait déposer:

1. le 3 juillet 1975, aux archives du ministère des terres et forêts, à Québec, ces plan et livre de renvoi;
2. le 8 juillet 1975, au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Iles, à Sept-Iles, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;
3. le 4 juillet 1975, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Havre-Saint-Pierre, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

ATTENDU qu'il y a maintenant lieu d'émettre la proclamation prévue à l'article 4 de ladite Loi.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 3692-75, du 6 août 1975, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 2, 3, 4 et 5 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321), qu'il y a lieu:

a) de fixer à la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation dans la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés, dans le district électoral de Duplessis, pour le cadastre de la municipalité de Havre-Saint-Pierre, comprenant sans limitation les lots 400 à 1426 inclusivement, le tout situé dans la division d'enregistrement de Sept-Iles;

b) d'indiquer que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère des terres et forêts, à Québec, et qu'en outre, le ministre des terres et forêts a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Iles, à Sept-Iles, ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Havre-Saint-Pierre;

c) d'informer le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation dans la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) de porter notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre des terres et forêts délivrera un certificat de

Proclamation

WHEREAS, under section 2 of the Certain Electoral Districts Land Titles Act (Revised Statutes, 1964, chapter 321), the Minister of Lands and Forests has caused to be drawn up a revised plan and book of reference for the cadastre of the Municipality of Havre-Saint-Pierre, comprising without any limitations lots 400 to 1426 inclusive, the whole located in the Sept-Iles Registration Division, in the Electoral District of Duplessis;

WHEREAS, in conformity with sections 2 and 3 of the said Act, the Minister of Lands and Forests has caused to be deposited:

1. on July 3, 1975, in the Archives of the Department of Lands and Forests, in Québec City, such plan and book of reference;
2. on July 8, 1975, in the Sept-Iles Registration Division Office, in Sept-Iles, a certified copy of the said plan and book of reference;
3. on July 4, 1975, in the office designated by him, namely that of the Secretary-Treasurer of the Municipal Corporation of Havre-Saint-Pierre, a certified copy of the said plan and book of reference;

WHEREAS it is now expedient to issue the proclamation provided for in section 4 of the said Act.

THEREFORE, with the consent and advice of Our Executive Council, expressed in Order number 3692-75, dated August 6, 1975, We have ordered, and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in conformity with sections 2, 3, 4 and 5 of the Certain Electoral Districts Land Titles Act (Revised Statutes, 1964, Chapter 321), that it is expedient:

(a) To fix the date of the second and final consecutive publication of this proclamation in the *Québec Official Gazette* as the date of the coming into force of the revised plan and book of reference for the cadastre of the Municipality of Havre-Saint-Pierre, comprising without any limitations lots 400 to 1426 inclusive, the whole located in the Sept-Iles Registration Division, in the Electoral District of Duplessis;

(b) To state that the said revised plan and book of reference have been deposited in the Archives of the Department of Lands and Forests, in Québec, and that moreover, the Minister of Lands and Forests has caused a certified copy of the said revised plan and book of reference to be deposited in the Sept-Iles Registration Division Office, in Sept-Iles, as well as in an office designated by him, namely that of the Secretary-Treasurer of the Municipal Corporation of Havre-Saint-Pierre;

(c) To inform the public that during the eight months following the second and final publication of this proclamation in the *Québec Official Gazette*, any interested party may consult, without charge, the said revised plan and book of reference;

(d) To give notice that when such time limit expires, the Minister of Lands and Forests will issue a certificate

propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) d'ordonner que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit pour lequel un plan et un livre de renvoi révisés ont été déposés soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 à 2172a du Code civil;

f) d'informer aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce sixième jour d'août en l'année mil neuf cent soixante-quinze de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-quatrième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 502
Folio: 190

RENÉ LANGEVIN.
62207-40-2-0

Canada,
Province de
Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du village de Hochelaga, comprenant le lot 232, située dans la division d'enregistrement de Montréal, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit village qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

of ownership to any occupant of the immoveable, with or without title, even though he be only an administrator or an operator of such immoveable, unless an interested party objects in writing;

(e) To order that any real right affecting a lot comprised in the aforesaid territory for which a revised plan and book of reference have been deposited be renewed, within the same period, in the manner prescribed by articles 2172 and 2172a of the Civil Code;

(f) Also to inform the public that, failing such renewal, the real rights preserved by the first registration shall have no effect as regards other creditors or subsequent purchasers whose rights are duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF we have caused these letters to be made patent and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this sixth day of August in the year of Our Lord, one thousand nine hundred seventy-five and in the twenty-fourth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Libro: 502
Folio: 190

Assistant Deputy Attorney General.
62207-40-2-0

Canada,
Province of
Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Village of Hochelaga, comprising lot 232, located in the Montreal Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Village, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

ATTENDU QU'UNE copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal;

ATTENDU QUE maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Montréal et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du village de Hochelaga;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 3697-75, du 6 août 1975, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu :

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du village de Hochelaga, comprenant le lot 232, située dans la division d'enregistrement de Montréal;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du village de Hochelaga;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Montreal Registration Division Office, in Montreal;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Montreal Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Village of Hochelaga;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 3697-75, dated August 6, 1975, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Montreal Registration Division Office, in Montreal, the original plan and book of reference of part of the Village of Hochelaga, comprising lot 232, located in the Montreal Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Village of Hochelaga;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immovable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

All Our loyal subjects and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be herunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce sixième jour d'août en l'année mil neuf cent soixante-quinze de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-quatrième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

Libro: 502
Folio: 191

62206-0

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this sixth day of August in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-five and in the twenty-fourth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Assistant Deputy Attorney General.

Libro: 502
Folio: 191

62206

Canada,
Province de
Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

Canada,
Province of
Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

To all to whom these letters come or whom they may concern,

SALUT.

GREETING.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de La Potardière, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, à Sainte-Anne-des-Monts;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de La Potardière;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 3696-75, du 6 août 1975, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Township of La Potardière, comprising block 1, located in the Sainte-Anne-des-Monts Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Township, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Sainte-Anne-des-Monts Registration Division Office, in Sainte-Anne-des-Monts;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Sainte-Anne-des-Monts Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Township of La Potardière;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 3696-75, dated August 6, 1975, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, à Sainte-Anne-des-Monts, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton de La Potardière, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de La Potardière;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce sixième jour d'août en l'année mil neuf cent soixante-quinze de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-quatrième année.

Par ordre,

Libro: 502
Folio: 192

Le sous-procureur général adjoint,
RENÉ LANGEVIN.
62206-0

Canada,
Province de
Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Sainte-Anne-des-Monts Registration Division Office, in Sainte-Anne-des-Monts, the original plan and book of reference of part of the Township of La Potardière, comprising block 1, located in the Sainte-Anne-des-Monts Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Township of La Potardière;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immovable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

All Our loyal subjects and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-loved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this sixth day of August in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-five and in the twenty-fourth year of Our Reign.

By command,

Libro: 502
Folio: 192

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney General.
62206

Canada,
Province of
Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie de la paroisse de Pointe-Claire, comprenant le bloc 3, située dans la division d'enregistrement de Montréal, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie de ladite paroisse qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaux dans la division d'enregistrement de Montréal et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie de la paroisse de Pointe-Claire;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 3699-75, du 6 août 1975, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, du bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal, des plan et livre de renvoi originaux d'une partie de la paroisse de Pointe-Claire, comprenant le bloc 3, située dans la division d'enregistrement de Montréal;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie de la paroisse de Pointe-Claire;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Parish of Pointe-Claire, comprising block 3, located in the Montreal Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Parish, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Montreal Registration Division Office, in Montreal;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council that the original plan and book of reference have been deposited in the Montreal Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Parish of Pointe-Claire;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 3699-75, dated August 6, 1975, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Montreal Registration Division Office, in Montreal, the original plan and book of reference of part of the Parish of Pointe-Claire, comprising block 3, located in the Montreal Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Parish of Pointe-Claire;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immovable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration

enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce sixième jour d'août en l'année mil neuf cent soixante-quinze de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-quatrième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 502 RENÉ LANGEVIN.
Folio: 193 62206-0

Canada,
Province de Québec.
[L. S.]
HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie de la paroisse de Pointe-Claire, comprenant le bloc 4, située dans la division d'enregistrement de Montréal, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie de ladite paroisse qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Montréal et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168

will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

All Our loyal subjects and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this sixth day of August in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-five and in the twenty-fourth year of Our Reign.

By command,

Libro: 502 RENÉ LANGEVIN,
Folio: 193 *Assistant Deputy Attorney General.* 62206

Canada,
Province of Québec.
[L. S.]
HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Parish of Pointe-Claire, comprising block 4, located in the Montreal Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Parish, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Montreal Registration Division Office, in Montreal;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Montreal Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on

y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie de la paroisse de Pointe-Claire;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 3773-75, du 13 août 1975. Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie de la paroisse de Pointe-Claire, comprenant le bloc 4, située dans la division d'enregistrement de Montréal;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie de la paroisse de Pointe-Claire;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce treizième jour d'août en l'année mil neuf cent soixante-quinze de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-quatrième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

62206-0

Libro: 502
Folio: 194

which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Parish of Pointe-Claire;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 3773-75, dated August 13, 1975. We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Montreal Registration Division Office, in Montreal, the original plan and book of reference of part of the Parish of Pointe-Claire, comprising Block 4, located in the Montreal Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Parish of Pointe-Claire;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

All Our loyal subjects and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this thirteenth day of August in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-five and in the twenty-fourth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Assistant Deputy Attorney General.

62206

Libro: 502
Folio: 194

Canada,
Province de
Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie de la paroisse de Saint-Alphonse, comprenant les blocs 3 et 4, située dans la division d'enregistrement de Chicoutimi, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie de ladite paroisse qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, à Chicoutimi;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaux dans la division d'enregistrement de Chicoutimi et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie de la paroisse de Saint-Alphonse;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 3700-75, du 6 août 1975, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, à Chicoutimi, des plan et livre de renvoi originaux d'une partie de la paroisse de Saint-Alphonse, comprenant les blocs 3 et 4, située dans la division d'enregistrement de Chicoutimi;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie de la paroisse de Saint-Alphonse;

Canada,
Province of
Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Parish of Saint-Alphonse, comprising blocks 3 and 4, located in the Chicoutimi Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Parish, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Chicoutimi Registration Division Office, in Chicoutimi;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Chicoutimi Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Parish of Saint-Alphonse;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 3700-75, dated August 6, 1975, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Chicoutimi Registration Division Office, in Chicoutimi, the original plan and book of reference of part of the Parish of Saint-Alphonse, comprising blocks 3 and 4, located in the Chicoutimi Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Parish of Saint-Alphonse;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce sixième jour d'août en l'année mil neuf cent soixante-quinze de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-quatrième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

62206-0

Libro: 502
Folio: 195

Canada,
Province de
Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie de la paroisse de Saint-Georges, comprenant le lot 927, située dans la division d'enregistrement de Beauce, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie de ladite paroisse qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immovable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

All Our loyal subjects and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this sixth day of August in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-five and in the twenty-fourth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Assistant Deputy Attorney General.

62206

Libro: 502
Folio: 195

Canada,
Province of
Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Parish of Saint-Georges, comprising lot 927, located in the Beauce Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Parish, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

ATTENDU qu'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Beauce, à Beauceville-Est;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaux dans la division d'enregistrement de Beauce et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur le tout relativement à ladite partie de la paroisse de Saint-Georges.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 3695-75, du 6 août 1975, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Beauce, à Beauceville-Est, des plan et livre de renvoi originaux d'une partie de la paroisse de Saint-Georges comprenant le lot 927, située dans la division d'enregistrement de Beauce;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie de la paroisse de Saint-Georges;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Beauce Registration Division Office, in Beauceville-East;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Beauce Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Parish of Saint-Georges.

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 3695-75, dated August 6, 1975, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Beauce Registration Division Office, in Beauceville-East, the original plan and book of reference of part of the Parish of Saint-Georges, comprising lot 927, located in the Beauce Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Parish of Saint-Georges;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

All Our loyal subjects and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce sixième jour d'août en l'année mil neuf cent soixante-quinze de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-quatrième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 502
Folio: 196

RENÉ LANGEVIN,
62206-0

Canada,
Province de
Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Scott, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement du Lac-Saint-Jean-Ouest, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement du Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement du Lac-Saint-Jean-Ouest et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Scott;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 3771-75, du 13 août 1975, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this sixth day of August in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-five and in the twenty-fourth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Libro: 502
Folio: 196

Assistant Deputy Attorney General.
62206

Canada,
Province of
Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part the Township of Scott, comprising block 1, located in the Lake St. John-West Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Township, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Lake St. John-West Registration Division Office, in Roberval;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Lake St. John-West Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Township of Scott;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 3771-75, dated August 13, 1975, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement du Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton de Scott, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement du Lac-Saint-Jean-Ouest;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Scott;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce treizième jour d'août en l'année mil neuf cent soixante-quinze de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-quatrième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

62206-0

Libro: 502
Folio: 197

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Lake St. John-West Registration Division Office, in Roberval, the original plan and book of reference of part of the Township of Scott, comprising block 1, located in the Lake St. John-West, Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Township of Scott;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

All Our loyal subjects and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this thirteenth day of August in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-five and in the twenty-fourth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Assistant Deputy Attorney General.

62206

Libro: 502
Folio: 197

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé, qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiée conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi de l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

| <i>Professionnels désengagés</i> | <i>Date effective du désengagement</i> | <i>Date effective de la fin du désengagement</i> |
|---|--|--|
| Médecins omnipraticiens | | |
| <i>Région de Montréal</i> | | |
| Duchesne, Laurent, 75, boul. Dorchester ouest, Bureau 1017, Montréal (Québec) H2Z 1A4 | 29-01-71 | |
| <i>Région de Québec</i> | | |
| Mino, Roland, 2965, 1 ^{ère} Avenue, Québec (Québec) G1L 3P3 | 30-05-71 | |
| Tremblay, Jacques, 590, St-Cyrille ouest, Québec (Québec) G1S 1S5 | 23-05-71 | |
| Chirurgiens-dentistes | | |
| <i>Région de Montréal</i> | | |
| Chamard, John McLean, 1509 Sherbrooke West, Suite 18A, Montréal (Québec) H3G 1L7 | 16-08-72 | |
| Edmison, Ralph Staples, 1414 Drummond, Apt. 826, Montréal (Québec) H3G 1W1 | 12-04-74 | |
| Lamb, Roland Thomas, 1414 Drummond, Suite 1121, Montréal (Québec) H3G 1W1 | 15-06-74 | |
| Lancôt, Michel, 3875, rue St-Urbain, app. 419, Montréal 131 (Québec) | 14-05-75 | |
| <i>Région de Québec</i> | | |
| Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1S 1G4 | 21-02-75 | |
| Lauzier, Candide, 146, Lafontaine, Rivière-du-Loup (Québec) | 11-06-75 | |
| Professionnels non participants | | |
| Médecins spécialistes | | |
| <i>Région de Montréal</i> | | |
| Aldous, Ronald, 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E7 | 25-06-75 | |
| Almudevar, Manuel, 612 St. John's Road, Apt. 114, Pointe-Claire (Québec) H3R 3K3 | 01-12-70 | |
| Aronovitch, Michael, 4119 Sherbrooke Street West, Montréal (Québec) H3Z 1A7 | 01-12-70 | |
| Barker, Charles S., 9 Nelson, Montréal (Québec) H4X 1E9 | 01-12-70 | |
| Bérard, Michel-J., 1440, St-Catherine ouest, app. 914, Montréal 107 (Québec) | 06-06-75 | |
| Black, Donald Kenneth, Case postale 95, Hudson Heights (Québec) J0P 1J0 | 01-12-70 | |
| Bossé, Jean, 6555, boul. Gouin ouest, Montréal (Québec) H4K 1B3 | 24-09-72 | |
| Bou langer, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal (Québec) H3H 1Y6 | 16-04-71 | |
| Brabander, Joachim, 1390 Sherbrooke Street West, Montréal (Québec) H3G 1J9 | 01-12-70 | |
| Brow, Georges Raymond, 1374 Sherbrooke Street West, Apt. 7, Montréal (Québec) H3G 1J6 | 01-12-70 | |
| Browman, Mark, 7841-2nd Avenue, Montréal (Québec) H1Z 2S2 | 30-07-71 | |
| Butler, Albert A., Medical Arts Bldg., Montréal (Québec) H3G 1L5 | 01-12-70 | |
| Cantero, Antonio, 1396, Ste-Catherine ouest, Montréal (Québec) H3G 1P9 | 01-12-70 | |
| Copping, Gordon A., 724 Upper Belmont Avenue, Montréal (Québec) H3Y 1K4 | 01-12-70 | |
| Cordeau, Claire, 1392, Jean-Talon est, app. 301, Montréal (Québec) H2E 1S4 | 06-01-73 | |
| David, Paul-P., 8705, rue Barbeau, Montréal (Québec) H1R 2N3 | 01-12-70 | |
| Dawson, Howard L., 14 Bellevue Avenue, Westmount, Montréal (Québec) H3Y 1G5 | 01-12-70 | |
| Dumais, Gaston, 12245, Grenet, app. 112, Montréal (Québec) H4J 2J6 | 27-03-71 | |

| <i>Professionnels non participants</i> | <i>Date effective de la non participation</i> | <i>Date effective de la fin de la non participation</i> |
|---|---|---|
| Médecins spécialistes | | |
| <i>Région de Montréal</i> | | |
| Eakin, W.W., 1538 Sherbrooke Street West, Apt. 704, Montréal (Québec) H3G 1L5 | 15-01-71 | |
| Feeney, Neil, 27 Holton Avenue, Westmount, Montréal (Québec) H3Y 2E9 | 27-04-74 | |
| Fullerton, C. W., 1414 Drummond Street, Montréal (Québec) H3G 1W1 | 01-12-70 | |
| Gélinas, André, 565, Javelin, Dorval (Québec) H9P 2C1 | 01-12-70 | |
| Genest, Armand, 30, boul. St-Joseph est, app. 818, Montréal (Québec) H2T 1G9 | 29-01-71 | |
| Gibbard, Bruce A., 4324 Sherbrooke West, Suite 48, Montréal (Québec) H3Z 1E1 | 30-06-74 | |
| Gold, Michael M., 5785 Côte des Neiges, Apt. 105, Montréal (Québec) H3S 1Y8 | 01-12-70 | |
| Hunt, Brian R., 1538 Sherbrooke West, Apt. 622, Montréal (Québec) H3G 1L5 | 03-01-73 | |
| Johnston, Kenneth B., Main Road, Hudson, Vaudreuil (Québec) J0P 1H0 | 31-12-70 | |
| Korenberg, Lela C., 1538 Sherbrooke Street West, Suite 601, Montréal (Québec) H3G 1L5 | 26-08-72 | |
| Korenberg, Morton, Medical Arts Bldg., Montréal (Québec) H3G 1L5 | 01-12-70 | |
| Kravitz, Henry, 4994 Circle Road, Montréal (Québec) H3W 1Z7 | 10-06-72 | |
| Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal (Québec) H2X 3C8 | 01-12-70 | |
| Legendre, J.-Henri, 969, boul. St-Joseph est, app. 3, Montréal (Québec) H2J 1K9 | 01-12-70 | |
| Levin, Clifton Douglas, 176, Bedbrooke Avenue, Montréal-Ouest (Québec) | 03-08-75 | |
| Lévy, Léonard, 3545, Côte des Neiges, app. 118, Montréal (Québec) H3H 1V1 | 06-04-73 | |
| MacDonald, Allison D., 3550, Côte des Neiges, app. 110, Montréal (Québec) H3H 1V4 | 01-12-70 | |
| MacFarlane, Malcolm R., 1538 Sherbrooke Street West, Apartment 601, Montréal (Québec) H3G 1L5 | 26-08-72 | |
| Maguire, J. Gordon, 4485, Sherbrooke ouest, Westmount, Montréal (Québec) H3Z 1E7 | 13-02-71 | |
| Manseau, J.-Arthur, 960, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1K8 | 01-12-70 | |
| Mason, Edward Halton, 3465, Côte des Neiges, suite 81, Montréal (Québec) H3H 1T7 | 07-01-71 | |
| Melhado, Gérald Carlton, 900 Sherbrooke Street West, Montréal (Québec) H3A 1G3 | 01-01-71 | |
| Moll, Albert Edward, 3550 Côte des Neiges Road, suite 570, Montréal (Québec) H3H 1V4 | 25-04-72 | |
| Montgomery, Lorne C., 556 Grosvenor Avenue, Montréal (Québec) H3Y 2S4 | 01-12-70 | |
| Morin, Paul, 1280, Girouard, St-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z1 | 01-12-70 | |
| Nadler, Norman J., 4141, Sherbrooke ouest, app. 540, Montréal (Québec) H3Z 1B8 | 01-12-70 | |
| Naiman, James, 4330, Sherbrooke ouest, Montréal (Québec) H3Z 1E1 | 01-03-72 | |
| Nerman, Yale, 1115 Sherbrooke West, Apt. 1403, Montréal (Québec) H3A 1H3 | 03-01-71 | |
| Pearson, Georges J.R., 5715, avenue Darlington, app. 1, Montréal (Québec) H3S 2H6 | 01-12-70 | |
| Robert, Paul, 3489, avenue Atwater, app. 6, Montréal (Québec) H3H 1Y2 | 03-02-71 | |
| Scott, W. Clifford M., 1260 McGregor Avenue, Apt. 405, Montréal (Québec) H3G 1B6 | 01-12-70 | |
| Smith, Clifton Conway, 1538 Sherbrooke Street West, Apt. 1020, Montréal (Québec) H3G 1L5 | 01-12-70 | |
| Smith, Frédéric McIver, 631 Roslyn Avenue, Montréal (Québec) H3Y 2V1 | 01-12-70 | |
| Stein, Samuel, 1025 Pine Avenue West, Montréal (Québec) H3A 1A1 | 01-07-72 | |
| Tucker, Elrie Clifford, 1390 Sherbrooke Street West, Apt. 2, Montréal (Québec) H3G 1J9 | 01-12-70 | |
| Wood, David John, 4119 Sherbrooke West, Westmount (Montréal) (Québec) H3Z 1A7 | 17-05-74 | |
| <i>Région de Québec</i> | | |
| Lapointe, Donat, 220, Grande-Allée est, app. 650, Québec (Québec) G1R 2J1 | 13-01-71 | |
| Larue, Lucien, 964, Casot, Québec (Québec) G1S 2Y2 | 26-12-70 | |
| Parrot, Paul, 1328, avenue des Pins, Sillery (Québec) G1S 4J5 | 01-12-70 | |

Professionnels non participants

| | <i>Date effective de la non participation</i> | <i>Date effective de la fin de la non participation</i> |
|--|---|---|
|--|---|---|

Médecins omnipraticiens

Région de Montréal

| | | |
|--|----------|--|
| Archambault, Paul-A., 2805, Willowdale, Montréal (Québec) H3T 1H6 | 01-05-75 | |
| Brouillé, Raynald, 3775, Saint-Hubert, app. 10, Montréal (Québec) H2L 3Z9 | 02-01-71 | |
| Champoux, Hugues, 1265, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) | 11-07-75 | |
| Chevrefils, Paul-E., 7960, Saint-Denis, Montréal (Québec) H2R 2G1 | 13-12-70 | |
| Cholette, Albert-M., 5001, Garnier, Montréal (Québec) H2J 3T1 | 01-01-74 | |
| Gordon, Lionel, 6235A, Lennox Avenue, Montréal (Québec) H3S 2N6 | 15-01-72 | |
| Jacques, Elphège, 190, rue Principale est, Farnham, (Québec) J2N 1L4 | 01-12-70 | |
| Joannette, Jean-Paul, 4930, Mayfair, Montréal (Québec) H4V 2E7 | 01-12-70 | |
| Mayman, Abe, 5845 Côte des Neiges, Apt. 690, Montréal (Québec) H3S 1Z4 | 17-12-70 | |
| Scott, Benjamin H., 5146 Westbury Avenue, Montréal (Québec) H3W 2W3 | 22-07-71 | |
| Vines, Norman M., 1452 Bishop Street, Suite 3, Montréal (Québec) | 01-12-70 | |
| Wyndowe, Jeffrey, 4700 Bonnavista Avenue, Suite 202, Montréal 248 (Québec) | 20-07-75 | |

Région de Trois-Rivières

| | | |
|--|----------|--|
| Marcotte, Gaston, Case postale 457, Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 7W6 | 21-10-71 | |
|--|----------|--|

Région de Québec

| | | |
|--|----------|--|
| Leclaire, Yves, 2832, Valcourt, Québec (Québec) G1W 1W3 | 01-12-70 | |
| Rinfret, Charles-G., 1035, boul. Pie XII, Ste-Foy (Québec) G1W 4N6 | 13-12-70 | |
| Samson, J.-W., 14, Parc Samuel-Holland, app. 1607, Québec (Québec) G1S 4M6 | 27-07-72 | |

Région des Cantons de l'Est

| | | |
|---|----------|--|
| Grainger, Thomas R., Case postale 1500, John Manville Clinic, Asbestos, Richmond (Québec) J1T 3N2 | 01-12-70 | |
|---|----------|--|

Chirurgiens-dentistes

Région de Montréal

| | | |
|---|----------|--|
| Asselin, Charles, 3410, avenue Benny, app. 2A, Montréal (Québec) H4B 2R8 | 17-08-74 | |
| Asselin, Raymond, 45, rue Saint-Georges, St-Jean (Québec) J3B 2S2 | 17-08-74 | |
| Baril, Claude, 3703, rue Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5 | 17-08-74 | |
| Beaulieu, J.-Édouard, Case postale 148, Saint-Rémy, Napierville (Québec) J0L 2L0 | 30-03-71 | |
| Beaumier, Antoine, 489, Victoria, app. 440, St-Lambert (Québec) J4P 2J3 | 26-09-74 | |
| Beauséjour, Guy, 3766 Queen Mary Road, Montréal (Québec) H3V 1A6 | 17-08-74 | |
| Bertrand, Jean-Louis, 435, rue Oakville, Dorval (Québec) H9S 2R7 | 17-08-74 | |
| Bieniecki, Irena, 531 Rockland Avenue, Montréal (Québec) H2V 2Z4 | 02-09-72 | |
| Bisaillon, Jean-Jacques, 3333 Queen Mary, app. 450, Montréal (Québec) H3V 1A2 | 17-08-74 | |
| Bock, Jean-Guy, 3895, Dandurand, Montréal (Québec) H1X 1P5 | 31-10-74 | |
| Bossé, Lucien, 345, avenue Dorval, app. 2, Dorval (Québec) H9S 3H6 | 17-08-74 | |
| Bourcier, René, 5450, Côte des Neiges, app. 600, Montréal (Québec) H3T 1Y6 | 17-08-74 | |
| Bourgoin, Jean-Charles, 1248, rue Lajoie, Montréal (Québec) H2P 1P1 | 15-04-71 | |
| Bourke, Edward T., 18 Thornhill Avenue, Westmount, Montréal (Québec) H3Y 2E2 | 09-03-71 | |
| Boyles, Williams Howard, 1414 Drummond Street, Apt. 422, Montréal (Québec) H3G 1W1 | 02-03-71 | |
| Burns, Frank Léonard, 1414 Drummond Street, Apt. 1022, Montréal (Québec) H3G 1W1 | 13-02-71 | |
| Bushell, Winston C., 1538 Sherbrooke Street West, Apt. 1006, Montréal (Québec) H3G 1L5 | 10-02-71 | |
| Caplan, Herbert, 3535 Queen Mary Road, Apt. 315, Montréal (Québec) H3V 1H8 | 11-01-73 | |
| Casaubon, Jacques, 2100, Jean-Talon est, Montréal (Québec) H2E 1V3 | 30-06-74 | |
| Chicoine, Claude, 4290, Beaubien est, Montréal 409, (Québec) | 10-10-75 | |
| Chicoine, Claude-R., 1553, rue Viel, Montréal (Québec) H3M 1G6 | 17-08-74 | |

Professionnels non participants

Date effective
de la non
participationDate effective
de la fin
de la non
participation

Chirurgiens-dentistes

Région de Montréal

| | |
|---|----------|
| Coen, Irving, 43 Donegani Avenue, Apt. 2, Pointe-Claire (Québec) H9R 2V8 | 21-06-74 |
| Cohen, Robert H., 5153 Coolbrook Avenue, Montréal (Québec) H3X 2L2 | 17-08-74 |
| Colle, Albert-Joseph, 5253, boul. Décarie, app. 218, Montréal (Québec) H3W 3C3 | 03-02-71 |
| Copelovitch, Bernard, 5845, Côte des Neiges, app. 485, Montréal (Québec) H3S 1Z4 | 17-08-74 |
| Couture, Jean-Paul, 55, avenue de l'Église, app. 36, Verdun (Québec) H4G 3E7 | 17-08-74 |
| Décary, Rémi, 245, Bord-du-Lac, Dorval (Québec) H9S 2A3 | 08-02-75 |
| Dégrandmont, Claude, 4934, rue Adam, Montréal (Québec) H1V 1W3 | 08-04-72 |
| De Grandmont, Madeleine, 5870, rue Sherbrooke est, Montréal (Québec) H1N 1B5 | 17-08-74 |
| Déom, Guy, 915, avenue Suzanne, Saint-Vincent-de-Paul, Laval (Québec) H7C 2J1 | 21-02-75 |
| Déom, Marguerite, 915, avenue Suzanne, St-Vincent-de-Paul, Laval (Québec) H7C 2J1 | 21-02-75 |
| Diner, Murray H., 5757, Decelles, Apt. 336, Montréal (Québec) H3S 2C3 | 26-04-74 |
| Dufresne, Roger, 3333 Queen Mary Road, Apt. 440, Montréal (Québec) H3V 1A2 | 17-08-74 |
| Dundass, Georges M., 4545, Sherbrooke ouest, Montréal (Québec) H3Z 1E8 | 03-03-73 |
| Elo, James Thomas, 1414 Drummond Street, Apt. 909, Montréal (Québec) H3G 1W1 | 16-02-71 |
| Faith, Robert W., 1538 Sherbrooke Street West, Suite 605, Montreal (Québec) H3G 1L5 | 17-08-74 |
| Flam, David J., 4495 Sherbrooke Street West, Montréal (Québec) H3Z 1E7 | 17-08-74 |
| Fortin, Jean-Marc, 2025, boul. Concorde, Laval (Québec) H7G 2G3 | 17-08-74 |
| Franklin, Gérald, 4078 Gage Road, Montréal (Québec) H3Y 1R5 | 19-11-72 |
| Gagnon, Pierre, 415, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1J6 | 17-08-74 |
| Gendron, Roland, 900, Sherbrooke ouest, app. 12, Montréal (Québec) H3A 1G3 | 07-03-73 |
| Geoffrion, Paul, 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 604, Montréal (Québec) H3G 1L5 | 17-08-74 |
| Geoffrion, Roland, 48, Lakeshore, Pointe-Claire (Québec) H9S 4H4 | 20-06-74 |
| Griffiths, Victor Bryan, 6600 Trans Canada Highway, Suite 802, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2 | 17-08-74 |
| Guimond, Jean, 4352, Beaubien est, Montréal (Québec) | 05-06-75 |
| Hale, George K., 465 Victoria Avenue, Apt. 131, St-Lambert (Québec) J4P 2J2 | 29-06-74 |
| Harvey, Robert F., 474 Strathcona Avenue, Montréal (Québec) H3Y 2X1 | 15-04-71 |
| Henry, Donald Ward, 227 Kenaston Avenue, Montréal (Québec) H3R 1M3 | 31-01-71 |
| Huot, Jean, 3, rue Canal nord, Case postale 268, Greenville (Québec) J0V 1J0 | 14-02-75 |
| Jones, Ronald G., 3550 Côte des Neiges, Apt. 320, Montréal (Québec) H3H 1V4 | 31-08-74 |
| Kennedy, Duncan J., 6717 Trans Canada Highway, Pointe-Claire (Québec) H9R 1C4 | 17-08-74 |
| Kent, Léonard E., 4695 Sherbrooke Street West, Montréal (Québec) H3Z 1G2 | 07-04-71 |
| Kimura, Akira, 1538 Sherbrooke West, Apt. 907, Montréal (Québec) H3G 1L5 | 31-05-74 |
| Kleinman, Ezra, 4375, boul. Notre-Dame, Laval (Québec) H7W 1T4 | 17-08-74 |
| Kutzman, Ernest-Abraham, 1538 Sherbrooke Street West, Apt. 410, Montréal (Québec) H3G 1L5 | 01-02-71 |
| Labelle, Hubert, 666, Sherbrooke ouest, app. 501, Montréal (Québec) H3A 1E7 | 10-07-74 |
| Labelle, Paul, 11271, Henri-d'Arles, Montréal (Québec) H4K 1T4 | 11-08-71 |
| Lafleur, Roland, 250, avenue Willibrord, Verdun (Québec) H4G 2T6 | 06-06-74 |
| Lafortune, Jean-Paul, 5704, Laurendeau, Montréal (Québec) H4E 3W4 | 13-02-71 |
| Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, Beaconsfield (Québec) | 25-06-75 |
| Lajoie, J.-Gaston, 5305 Queen Mary Road, Montréal (Québec) H3X 1T9 | 27-07-74 |
| Lalanne, Jean-Guy, 719, 1ère Rue, Iberville (Québec) J2X 3C2 | 17-01-73 |
| Lamarche, Roger, 6119, Monkland, Montréal (Québec) H4A 1H5 | 13-01-74 |
| Lamoureux, Maurice, 187, boul. Sauvé, St-Eustache (Québec) | 11-06-75 |
| Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, Foucher, app. 405, Montréal (Québec) H2P 2C4 | 08-01-75 |
| Larue, Charles-Arthur, 6746, St-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S2 | 21-06-74 |
| Lawlor, Robert, 3333, chemin Reine-Marie, Montréal (Québec) H3V 1A2 | 18-02-71 |
| Lefebvre, Pierre-I., 2225, boul. Lapinière, Ville Brossard (Québec) J4W 1M3 | 02-02-71 |

| <i>Professionnels non participants</i> | <i>Date effective de la non-participation</i> | <i>Date effective de la fin de la non-participation</i> |
|--|---|---|
| Chirurgiens-dentistes | | |
| <i>Région de Montréal</i> | | |
| Lefort, Guy, 42, Principale est, Ste-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 1J6 | 20-06-74 | |
| Le François, Guy, 2150, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B8 | 04-01-75 | |
| Legault, J.-Victor, 5757, Decelles, app. 336, Montréal (Québec) H3S 2C3 | 01-12-73 | |
| Lépine, Louis, 3703, rue Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5 | 17-08-74 | |
| Lerner, Earl, 23 Valois Bay Avenue, Pointe-Claire (Québec) H9R 4B4 | 17-08-74 | |
| Levitt, Harvey Lawrence, 5757 Decelles Avenue, Apt. 3, Montréal (Québec) | 17-08-74 | |
| Lussier, Raoul-Eugène, 55, de l'Église, app. 36, Verdun (Québec) H4G 3E7 | 19-09-74 | |
| Marchand, Paul-R., 1006 Medical Arts Building, Montréal (Québec) H3G 1L5 | 03-05-74 | |
| Mathieu, Léopold, 1103, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1L3 | 15-06-74 | |
| Miller, Seymour S., 5025 Sherbrooke Street West, Apt. 230, Montréal (Québec) H4A 1S9 | 17-08-74 | |
| Miller, Stephen, 6600 Trans Canada Highway, Apt. 803, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2 | 17-08-74 | |
| Moran, C. Léo, 1509, rue Sherbrooke ouest, Montréal, (Québec) H3G 1L7 | 03-10-75 | |
| Munro, David John, 3550, Côte des Neiges, app. 400, Montréal (Québec) H3H 1V4 | 07-12-73 | |
| Muroff, Frédéric, 1414 Drummond Street, Apt. 1104, Montréal (Québec) H3G 1W1 | 10-03-71 | |
| Myles, Thomas A., 1538 Sherbrooke Street West, Suite 412, Montréal (Québec) H3G 1L5 | 01-02-71 | |
| Nadeau, J.-Roland, 3550, Côte des Neiges, app. 350, Montréal (Québec) H3H 1V4 | 17-08-74 | |
| Oliver, Austen W., 1414 Drummond Street, Apt. 522, Montréal (Québec) H3G 1W1 | 17-08-74 | |
| Parent, Benoît, Place Victoria, app. 808, Montréal (Québec). | 23-08-72 | |
| Pearson, Hyman H., 4780 Côte des Neiges Road, Apt. 19, Montréal (Québec) H3V 1G2 | 06-02-71 | |
| Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B8 | 10-02-75 | |
| Poch, Lewis Neville, 1 Westmount Square, Apt. 346, Westmount, Montréal (Québec) H3Z 2P9 | 14-04-71 | |
| Prosterman, Léonard, 6000 Côte des Neiges Road, Apt. 230, Montréal (Québec) H3S 1Z8 | 17-08-74 | |
| Reich, Eric B., 7005 Kildare Road, Apt. 4, Montréal (Québec) H4W 1C1 | 17-08-74 | |
| Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, Case postale 6128, Montréal (Québec) H3C 3J7 | 17-08-74 | |
| Rennert, Michael D., 5165 Queen Mary Road, Apt. 511, Montréal (Québec) H3W 1X7 | 17-08-74 | |
| Robinson, Wilfrid-R., 3410, Benny, app. 1, Montréal (Québec) H4B 2R8 | 17-01-74 | |
| Rogers, Mervyn Allen, 4300, boul. de Maisonneuve ouest, app. 702, Montréal (Québec) H3Z 1K8 | 06-02-71 | |
| Rosen, Harry, 3545 Côte Ste-Catherine, Apt. 107, Montréal (Québec) H3T 1C7 | 03-02-74 | |
| Rouleau, François-G., 520, Cherrier, Montréal (Québec) | 23-05-75 | |
| Saint-Denis, Ronald, 2819, rue Masson, Montréal (Québec) H1Y 1W8 | 20-06-74 | |
| Samis, Philip L., 1 Place Ville-Marie, Apt. 1521, Montréal (Québec) H3B 2B5 | 17-01-74 | |
| Shamy, Frank E., 1414 Drummond Street, Apt. 806, Montréal (Québec) H3G 1W1 | 17-08-74 | |
| Shevell, Melvyn, 6000 Côte des Neiges, Apt. 200, Montréal (Québec) H3S 1Z8 | 13-04-74 | |
| Small, Stanton S., 1414 Drummond, Suite 1124, Montréal (Québec) H3G 1W1 | 26-05-74 | |
| Solomon, Charles Melvyn, 5165 Queen Mary Road, Apt. 506, Montréal (Québec) H3W 1X7 | 17-08-74 | |
| Stockwell, William Gordon, 1538 Sherbrooke Street West, Suite 805, Montréal (Québec) H3G 1L5 | 09-03-71 | |
| Swiston, Walter, 4695 Sherbrooke Street West, Montréal (Québec) H3Z 1G2 | 17-08-74 | |
| Sykora, Oskar Paul, Dental Clinic, 1660 Cedar Avenue, Montréal (Québec) H3G 1A3 | 31-01-71 | |

| <i>Professionnels non participants</i> | <i>Date effective de la non participation</i> | <i>Date effective de la fin de la non participation</i> |
|--|---|---|
| Chirurgiens-dentistes | | |
| <i>Région de Montréal</i> | | |
| Vachon, Claude, 1464, rue Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B6 | 17-08-74 | |
| Van Vliet, Jonathan E., 1538 Sherbrooke Street West, Apt. 805, Montréal (Québec) H3G 1L5 | 08-03-71 | |
| Vinet, Éphrem, 200, Desnoyers, app. 815A, Pont-Viau (Québec) H7G 1A6 | 08-02-71 | |
| Vinet, Luc, 500, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1J9 | 03-05-74 | |
| Wainberg, Allen, 5845 Côte des Neiges, Apt. 300, Montréal (Québec) H3S 1Z4 | 15-02-75 | |
| Walford, Wallace Francis, 1414 Drummond Street, Montréal (Québec) H3G 1W1 | 30-05-74 | |
| Ward, Daryl B., 1414 Drummond Street, Apt. 517, Montréal (Québec) H3G 1W1 | 08-06-74 | |
| Wechsler, Morris, 5800 Cavendish Blvd., Apt. 510, Côte St-Luc, Montréal (Québec) H4W 2T5 | 17-08-74 | |
| <i>Région de Québec</i> | | |
| Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec (Québec) G1S 2L6 | 31-01-71 | |
| Crutchfield, Charles Bruce, 990, des Érables, app. 1, Québec (Québec) G1R 2M7 | 13-06-74 | |
| Dion, Majella, 1575, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1S 1G4 | 17-08-74 | |
| Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1S 1G4 | 17-08-74 | |
| McGibbon, D.P., 990, des Érables, app. 2, Québec (Québec) G1R 2M7 | 09-06-74 | |
| Plamondon, Viger, 835, des Érables, Québec (Québec) | 06-06-75 | |
| Simard, Armando, 1179, des Érables, Québec (Québec) G1R 2N2 | 26-05-74 | |
| Veillette, Denis, 2860, Quatre-Bourgeois, Ste-Foy (Québec) G1V 1Y3 | 20-06-74 | |
| <i>Région des Cantons de l'Est</i> | | |
| Belleville, Paul, 510, Galt ouest, Sherbrooke (Québec) J1H 1Y7 | 31-05-74 | |
| Dugal, Paul-Laurent, 459A, Lindsay, Drummondville (Québec) J2B 1G9 | 08-02-71 | |
| Gendron, Georges, 189, Notre-Dame sud, Thetford Mines (Québec) G6G 1J5 | 06-06-74 | |
| Gosselin, Viateur, 854, Belvédère sud, Sherbrooke (Québec) J1H 4C1 | 16-05-73 | |
| Lemay, Jules-E., 1855, boul. Portland, Sherbrooke (Québec) J1J 3V7 | 17-08-74 | |
| Lessard, Pierre, 189, Notre-Dame sud, Thetford Mines (Québec) G6G 1J5 | 30-05-74 | |
| McLeod, Hector, 16, Academy, Lennoxville (Québec) J0B 1Z0 | 15-08-75 | |
| Olivier, Valmore-H., 843, Belvédère sud, Sherbrooke (Québec) J1H 4B9 | 07-02-71 | |
| <i>Région de l'Outaouais</i> | | |
| Côté, Roger, 153, Principale, Hull (Québec) J8X 2K4 | 07-02-75 | |
| Proulx, Jacques, 214, boul. Saint-Joseph, Hull (Québec) J8Y 3X4 | 05-05-71 | |
| <i>Région de Témiscamingue</i> | | |
| Bellehumeur, Claude, 10, McQuaig est, Rouyn (Québec) J9X 3B4 | 11-04-74 | |
| <i>Région du Saint-Maurice</i> | | |
| Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières (Québec) G9A 4J4 | 17-08-74 | |
| Prud'homme, Pierre-P., 1930, 5e Avenue, Shawinigan-Sud (Québec) G9P 1N4 | 05-05-74 | |
| <i>Région du Saguenay</i> | | |
| Bergeron, Yvon, 72, rue Jacques-Cartier ouest, Chicoutimi (Québec) G7J 1G2 | 17-08-74 | |
| Pharmaciens | | |
| <i>Région du Québec</i> | | |
| Laliberté, Jean, Fortierville, Lotbinière (Québec) | 26-10-72 | |
| Thibault, Urbain, 9926, Royale, Ste-Anne-de-Beaupré (Québec) | 22-09-72 | |

| <i>Professionnels non participants</i> | <i>Date effective de la non participation</i> | <i>Date effective de la fin de la non participation</i> |
|---|---|---|
| Pharmaciens | | |
| <i>Région de Montréal</i> | | |
| Jacques Paul-Léon, 188 est, rue Principale, Farnham, Missisquoi (Québec) | 15-09-72 | |
| Moisan, Maurice, 3477, Drummond, app. 503, Montréal 107 (Québec) | 05-01-73 | |
| Podlog, Charles, 531 Abercorn, Ville Mont-Royal, Montréal 305 (Québec) | 15-03-73 | |
| Venne, Rosario, St-Hippolyte, Terrebonne (Québec) | 04-04-73 | |
| Levasseur, Marcel, 18, Montée-Masson, app. 7, St-Vincent-de-Paul, Laval (Québec) | 13-12-74 | |
| Levy, Mortimer, 67 Holtham Road, Montreal 254 (Québec) | 09-02-75 | |
| <i>Région du Saguenay, Lac St-Jean</i> | | |
| Tremblay, Jean-Marie, Case postale 40, Sacré-Coeur-de-Jésus, Saguenay (Québec) | 05-10-73 | |
| <i>Région du Nord-Ouest</i> | | |
| Morin, Léo-Paul, Case postale 570, rue Notre-Dame-de-Lourdes, Ville-Marie, Témiscamingue (Québec) | 01-10-72 | |
| Surkis, Max, 68, Avenue des Pins, Lebel-sur-Quévillon, Abitibi (Québec) 62235-o | 16-11-72 | |

Ventes par Shérifs**Sheriff's Sales**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

PUBLIC NOTICE, is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below.

CHICOUTIMI**CHICOUTIMI***Fieri Facias**Fieri Facias*

Cour supérieure — District de Chicoutimi

Superior Court — District of Chicoutimi

No 150-05-000073-75, { **TRUST GENERAL DU**
Shérif: 453-73. { **CANADA**, corporation lé-
gale ment constituée, ayant une
place d'affaires à 494, des Champs Elysées, Chicoutimi,
district de Chicoutimi, demanderesse, vs PAUL-ÉMI-
LE McNICOLL, domicilié et résident à 556, boulevard
St-Jean-Baptiste, à Jonquière, district de Chicoutimi,
défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division
d'enregistrement de Chicoutimi, district de Chicoutimi,
mis en cause.

No. 150-05-000073-75, { **GENERAL TRUST OF**
Sheriff: 453-75. { **CANADA**, a corpora-
tion legally incorporated, hav-
ing a place of business at 494 Des Champs-Elysées,
Chicoutimi, District of Chicoutimi, plaintiff, vs PAUL-
ÉMILE McNICOLL, domiciled and residing at 556
Saint-Jean-Baptiste Boulevard, Jonquière, District of
Chicoutimi, defendant, and THE REGISTRAR for the
Chicoutimi Registration Division, District of Chicou-
timi, *mis en cause*.

* Un immeuble sis et situé en la cité de Jonquière,
rue St-Jean-Baptiste, étant et se composant d'un lopin
de terre ou emplacement connu et désigné aux plan et
livre de renvoi officiels du cadastre du canton Jonquière
sous le numéro vingt-A-sept (no 20-A-7) dans le rang
Trois (R. III) dudit canton. »

"An immovable located in the City of Jonquière, on
Saint-Jean-Baptiste Street, consisting of a plot of land
or "emplacement" known and described, on the official
plan and in the book of reference of the cadastre for the
Township of Jonquière, as number twenty-A-seven
(No. 20-A-7) in Range Three (R. III) of the said
Township."

Avec ensemble toutes les bâtisses dessus construites. »
Pour être vendus au bureau du registrateur de la divi-
sion d'enregistrement de Chicoutimi, au palais de justice
de Chicoutimi, le VINGT-NEUVIÈME jour du mois
d'OCTOBRE 1975, à DIX heures de l'avant-midi.

"Together with all the buildings erected thereon."
To be sold at the Office of the Registrar for the Chi-
coutimi Registration Division, in the Chicoutimi Court
House, on the TWENTY-NINTH day of OCTOBER
1975, at TEN o'clock in the forenoon.

Le shérif,

JEAN-CLAUDE BASQUE,

JEAN-CLAUDE BASQUE.

Sheriff.

Bureau du shérif,
Chicoutimi, le 23 septembre 1975.

62208-o

Sheriff's Office,
Chicoutimi, September 23, 1975.

62208

JOLIETTE

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette

No 705-05-000071-75. { LES ARTISANS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE, corporation légalement constituée et ayant son siège social au numéro 333 est, rue Craig, dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, vs JACQUES BRIEN, demeurant au numéro 171, de la rue Payette, à St-Paul-l'Ermite, district de Joliette, partie défenderesse.

« Un immeuble situé à St-Paul-l'Ermite, comprenant :

1. Un lot de terre désigné sous le numéro quatre-vingt-dix-sept de la subdivision du lot originaire numéro cent cinquante-neuf (159-97) au cadastre officiel de la paroisse St-Paul-l'Ermite.

2. Circonstances et dépendances ».

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, à L'Assomption, district de Joliette, le MARDI, VINGT-CINQUIÈME jour de NOVEMBRE 1975, à ONZE heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
GINETTE MALO.

Bureau du shérif,
Joliette, le 22 septembre 1975.

62202-0

JOLIETTE

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Superior Court — District of Joliette

No. 705-05-000071-75. { LES ARTISANS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE, a corporation legally incorporated, having its head office at 333 Craig Street East, in the City and District of Montreal, plaintiff, vs JACQUES BRIEN, residing at 171 Payette Street, in Saint-Paul-l'Ermite, District of Joliette, defendant.

“An immoveable located in Saint-Paul-l'Ermite, comprising:

1. A lot referred to as number ninety-seven of the subdivision of original lot number one hundred fifty-nine (159-97) on the official cadastre of the Parish of Saint-Paul-l'Ermite.

2. Appurtenances and dependencies.”

To be sold at the L'Assomption Registration Division Office, in L'Assomption, District of Joliette, on TUESDAY, the TWENTY-FIFTH day of NOVEMBER 1975, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

GINETTE MALO,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Joliette, September 22, 1975.

62202

MINGAN

De Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Mingan

No 650-02-001159-74. { TAPISDECO INC., corps politique légalement constitué, ayant une place d'affaires à 385, rue Joliette, Sept-Iles, district de Mingan, demanderesse vs BAXTER MACKAY, demeurant et domicilié à 229, Elizabeth Circle, Rosemère, Québec et autrefois du 88, Garnier, Sept-Iles, Québec, défendeur.

« Un immeuble situé à Sept-Iles, connu et désigné comme faisant partie de la subdivision quinze du lot douze du rang un est (partie, lot 12-15, rang 1, est) Baie-des-Sept-Iles, au cadastre officiel du canton Letellier et pouvant être plus particulièrement décrit comme suit:

Un terrain de forme irrégulière, borné au nord-est par une partie du lot douze (12) (non subdivisée), vers l'est par la partie restante du lot 12-15, vers le sud par le 12-5 (rue) et vers le sud-ouest par le lot 12-2, vers le nord-ouest par le lot 12-16, mesurant quarante et un pieds et vingt-cinq centièmes (41.25 pieds), au nord-est,

MINGAN

De Terris

Canada — Province de Québec
Provincial Court — District of Mingan

No. 650-02-001159-74. { TAPISDECO INC., a body politic, legally incorporated, having a place of business at 385 Joliette Street, Sept-Iles, District of Mingan, plaintiff, vs BAXTER JACKAY, residing and domiciled at 229 Elizabeth Circle, Rosemère, Québec, formerly residing at 88 Garnier, Sept-Iles, Québec, defendant.

“An immoveable located in Sept-Iles, known and described as forming part of subdivision fifteen of lot twelve in Range One East (Pt. lot 12-15, Range 1 East), Baie-des-Sept-Iles, on the official cadastre for the Township of Letellier and more particularly described as follows:

A piece of land of irregular configuration, bounded on the northeast by a part of lot twelve (12) (non subdivided), easterly by the remaining part of lot 12-15, southerly by lot 12-5 (street) southwesterly by lot 12-2 and northwesterly by lot 12-16, measuring forty-one and twenty-five hundredths feet (41.25 feet) on the

cent quarante pieds et quarante-quatre centièmes (140.44) vers l'est, vingt-cinq pieds et six dixièmes (25.6 pieds) d'arc, selon un rayon de soixante-dix pieds (70.0) au sud, cent sept pieds et six dixièmes (107.6 pieds) au sud-ouest, et cent trente pieds et deux dixièmes (130.2 pieds) au nord-ouest, contenant en superficie onze mille quatre cent quarante pieds carrés (11,440 pieds carrés);

Le tout avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances. (88, rue Garnier, Sept-Iles.) »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du palais de justice de Sept-Iles le SIXIÈME jour de NOVEMBRE 1975, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
JEAN TRUCHON.

Bureau du shérif,
Palais de justice,
Sept-Iles (Qué.),
Ce 12 septembre 1975.

62203-0

northeast, one hundred forty and forty-four hundredths feet (140.44') towards the east, twenty-five and six tenths feet (25.6 feet) along an arc having a radius of seventy feet (70.0') on the south, one hundred seven and six tenths feet (107.6 feet) on the southwest, and one hundred thirty and two tenths feet (130.2 feet) on the northwest, covering an area of eleven thousand four hundred forty square feet (11,440 square feet);

The whole with the buildings erected thereon, appurtenances and dependencies. (88 Garnier Street, Sept-Iles.)"

To be sold at the Registry Office in the Sept-Iles Court House, on the SIXTH day of NOVEMBER 1975, at TEN o'clock in the forenoon.

JEAN TRUCHON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Court House,
Sept-Iles, Québec,
September 12, 1975.

62203

MONTMAGNY

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montmagny

No 300-05-000066-75. { JEANNE CORNEAU ROBIN, demanderesse, vs DAME GEORGES COUTURE, RAYMOND ROBIN, FRANÇOISE ROBIN, ALEXANDRE ROBIN, DAME LAURIER NOËL et DAME RAYMOND BLAIS, défendeurs.

« Un terrain ou emplacement situé en la première concession de ladite paroisse de Cap-Saint-Ignace, de la contenance de soixante (60) pieds de front plus ou moins, sur la profondeur qu'il y a à partir du chemin de front au sud, à courir au nord jusqu'au lot de terre numéro cent quatre-vingt-dix (190) du cadastre de ladite paroisse, borné au nord-est à monsieur François Dubé, au sud au chemin public, au sud-ouest à monsieur Antonio-Z. Bernier et au nord à Antonio-Z. Bernier, avec ensemble la maison et autres bâtisses dessus construites, circonstance et dépendance, lequel terrain ou emplacement se trouve à faire partie du lot de terre connu et désigné au cadastre de ladite paroisse, sous le numéro cent quatre-vingt-douze (192). »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmagny, 25, palais de justice, Montmagny, le SIXIÈME jour de NOVEMBRE 1975, à TROIS heures de l'après-midi.

Le shérif,
JEAN-PAUL TREMBLAY.

Bureau du shérif,
Montmagny, le 26 septembre 1975.

62238-0

MONTMAGNY

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montmagny

No. 300-05-000066-75. { JEANNE CORNEAU ROBIN, plaintiff, vs MRS. GEORGES COUTURE, RAYMOND ROBIN, FRANÇOISE ROBIN, ALEXANDRE ROBIN, MRS. LAURIER NOËL and MRS. RAYMOND BLAIS, defendants.

"A plot of land ("emplacement") located in the first concession of the said Parish of Cap-Saint-Ignace, measuring sixty feet (60') in front, more or less, and in depth the distance, measured northerly, between the front road on the south and lot number one hundred ninety (190) on the cadastre for the said Parish, bounded on the northeast by the property of Mr. François Dubé, on the south by the public road, on the southwest by the property of Mr. Antonio-Z. Bernier and on the north by the property of Mr. Antonio-Z. Bernier, with the house and other buildings erected thereon, appurtenances and dependencies. The said plot of land forms part of the lot known and described on the cadastre for the said Parish as number one hundred ninety-two (192)."

To be sold at the Montmagny Registry Office, 25 Palais de Justice, Montmagny, on the SIXTH day of NOVEMBER 1975, at THREE o'clock in the afternoon.

JEAN-PAUL TREMBLAY,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, September 26, 1975.

62238

MONTRÉAL

MONTREAL

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-007357-74 { ALEX ESSARIS, préposé au terrain de stationnement, résidant au 8670, Jean-Brillon, appartement 116, ville de LaSalle, district de Montréal, demandeur, *vs* DAME GEORGIA ROKAKIS, épouse séparée de biens dudit Alex Essaris, résidant au 2767 Place Joseph-Casavant, en les ville et district de Montréal, défenderesse.

« Cet emplacement situé dans la ville de Montréal, en front sur la Place Joseph-Casavant, connu et désigné comme étant la subdivision vingt et un du lot original numéro trois (3-21) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Saint-Laurent.

Avec le bâtiment y érigé portant les numéros civiques 2765 et 2767, Place Joseph-Casavant, et dont le mur sud-ouest est mitoyen.

Sous réserve d'une servitude réciproque de droit de passage sur et en faveur de l'emplacement adjacent située au nord-est et formant la subdivision vingt dudit lot original numéro trois (3-20) auxdits plan et livre de renvoi officiels, avec droit de circuler dans une ruelle mesurant vingt-quatre pieds (24') de largeur sur cinquante-six pieds (56') de profondeur, mesuré à partir de la Place Joseph-Casavant, le tout tel qu'établi aux termes d'un acte d'emprunt consenti au présent vendeur par la Canada Permanent Mortgage Corporation, passé devant le notaire J. P. Rowat, le deuxième jour d'avril mil neuf cent soixante-quatre, sous le numéro 9165 de ses minutes.

Sous réserve d'un droit de vue réciproque en faveur de l'emplacement adjacent au nord-ouest, formant la subdivision vingt-deux dudit lot original numéro trois (3-22) auxdits plan et livre de renvoi officiels, de telle sorte que les vérandas et galeries faisant partie des deux édifices érigés sur ledit emplacement puissent demeurer telles qu'elles sont présentement, une servitude réciproque de droit de vue ayant été établie aux termes d'un acte d'emprunt consenti au présent vendeur par la Canada Mortgage Corporation et passé devant le notaire J. P. Rowat, le deuxième jour d'avril mil neuf cent soixante-quatre et dûment enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1738084

Sous réserve de la servitude en faveur de la Commission hydro-électrique du Québec et de la compagnie de Téléphone Bell du Canada; le tout tel qu'établi aux termes d'un certain acte sous seing privé en date du vingt-troisième jour de septembre mil neuf cent soixante-trois et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1700429.

Sous réserve, en outre, d'un jugement de la Cour supérieure, en date du 20 juin 1974, enregistré comme hypothèque judiciaire le 9 juillet 1974, qui prévoit notamment que le demandeur devra payer à la défen-

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 05-007357-74 { ALEX ESSARIS, parking lot employee, of the City of LaSalle, District of Montreal, therein residing at 8670 Jean-Brillon, Apartment 116, plaintiff, *vs* DAME GEORGIA ROKAKIS, wife separate as to property of the said Alex Essaris, of the City and District of Montreal, therein residing at 2767 Joseph-Casavant Place, defendant.

"That certain emplacement in the City of Montreal fronting on Joseph-Casavant Place, known and designated as subdivision twenty-one of the original lot three (3-21) on the official plan and book of reference of the Parish of St. Laurent.

With the building thereon erected bearing civic numbers 2765 and 2767 Joseph-Casavant Place, the southwest wall whereof is mitoyen.

Together with and subject to a reciprocal servitude of right of passage upon and in favour of the adjoining emplacement to the northeast being subdivision twenty of said original lot three (3-20) on the said official plan and book of reference, over and upon a passageway measuring twenty-four feet (24') in width by fifty-six feet (56') in depth, measured from Joseph-Casavant Place, the whole as established in deed of loan by the Canada Permanent Mortgage Corporation to the vendor herein executed on the second day of April one thousand nine hundred and sixty-four before J. P. Rowat, notary, under the number 9165 of his minutes.

Together with and subject to a reciprocal right of view and in favour of the adjoining emplacement to the southwest, being subdivision twenty-two of the said original lot three (3-22) on the said official plan and book of reference in such wise that the existing verandas of galleries of the two buildings erected upon the said emplacement may remain as they are now, a reciprocal servitude of right of view having been established in the deed of loan by the Canada Mortgage Corporation to the vendor herein passed before J. P. Rowat, notary, on the second day of April, one thousand nine hundred and sixty-four and duly registered in the Montreal Registry Office under the number 1738084.

Subject to the servitude in favour of Québec Hydro-Electric Commission and the Bell Telephone Company of Canada; the whole as established by that certain deed under private signature bearing date the twenty-third day of September, nineteen hundred and sixty-three and registered in the Montreal Registry Office under number 1700429.

Subject further to a Judgement of the Superior Court, dated June 20th, 1974, registered as a judicial hypothec on July 9th 1974, which provides, inter alia, that plaintiff shall pay to defendant an alimentary allowance of

déresse une pension alimentaire de \$100 par semaine, qui sera versée le vendredi de chaque semaine (subséquentement réduite à \$75 par semaine), que la défenderesse sera autorisée à demeurer au numéro 2767, Joseph-Casavant, et que le demandeur devra payer les hypothèques grevant l'immeuble et tous les frais s'y rapportant, et ne devra exiger de la défenderesse aucun paiement de location du logement situé au 2767, Joseph-Casavant, le tout enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2534171.

Telle que ladite propriété se trouve présentement avec tous les droits, membres et circonstances s'y rattachant, sans exception ni réserve d'aucune sorte. »

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Craig est, chambre 56, 10^e étage, le SIXIÈME jour de NOVEMBRE, 1975, à ONZE heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, 25 septembre 1975.

62236

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-007991-75 { CAISSE POPULAIRE MARIE
REINE DES COEURS, corporation dûment constituée et ayant sa place d'affaires au 5945, rue de Jumonville, à Montréal, dit district, demanderesse, vs M. OVILA LAPORTE, domicilié et résidant au 6529, rue DeLorimier, à Montréal, district de Montréal, défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montréal, mis en cause.

« Cet emplacement ayant front sur la rue Des Érables, en la cité de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro cent quatre-vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent huit (208-186) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-de-la-Visitation, mesurant vingt-cinq pieds (25') de largeur sur une profondeur de cent douze pieds (112') mesure anglaise et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites incluant une maison portant les numéros civiques 6528 et 6530 de ladite rue Des Érables. »

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Craig, 10^e étage, chambre 56, le CINQUIÈME jour de NOVEMBRE 1975, à ONZE heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 25 septembre 1975.

62231-o

\$100 per week, payable on Friday of each week (subsequently reduced to \$75 per week), that Defendant shall be permitted to reside at 2767 Joseph-Casavant, and plaintiff shall pay the mortgages and all expenses of the said building, and shall not charge defendant any rent for 2767 Joseph-Casavant, the whole registered at the Montreal Registry Office under number 2534171.

As the said property now subsists with all its rights, members and appurtenances thereunto belonging, without exception or reserve of any kind."

To be sold at the Sheriff's Office, Montreal Court House, 10 Craig Street East, 10th floor, Room 56, on the SIXTH day of NOVEMBER 1975, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, September 25, 1975.

62236-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 05-007991-75 { CAISSE POPULAIRE MARIE
REINE DES COEURS, a corporation duly incorporated, having its place of business at 5945 De Jumonville Street in Montreal, District of Montreal, plaintiff, vs MR. OVILA LAPORTE, domiciled and residing at 6529 DeLorimier Street, in Montreal, District of Montreal, defendant, and THE REGISTRAR for the Montreal Registration Division, *mis en cause.*

"That plot of land ("emplacement") fronting on Des Érables Street, in the City of Montreal, known and described as being lot number one hundred eighty-six of the official subdivision of original lot number two hundred and eight (208-186) on the official plan and in the book of reference for the Incorporated Village of Côte-de-la-Visitation, measuring twenty-five feet (25') in width by a depth of one hundred and twelve feet (112'), English measure and more or less.

With all buildings erected thereon, including a house bearing civic numbers 6528 and 6530 of the said Des Érables Street."

To be sold at the Sheriff's Office, in the Montreal Court House, 10 Craig Street East, 10th Floor, Room 56, on the FIFTH day of NOVEMBER 1975, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, September 25, 1975.

62231

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-784503-73. { DAME ANNA FEDINIAK, demanderesse, vs PAUL LÉ-VEILLÉ, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent cinquante-huit de la subdivision du lot originaire numéro trois cent quarante-huit (348-258) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Longueuil.

Borné comme suit: en front vers le nord-est par la rue Grant (no 348-126), en profondeur vers le sud-ouest par le no 348-267, d'un côté au sud-est par le no 348-257 et de l'autre côté au nord-ouest par le no 348-257; contenant cinquante pieds de largeur sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, formant six mille deux cent cinquante pieds en superficie (6250 pi. ca.). »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Chambly, 201, Place Charles-Lemoyné, édifice Montval, Longueuil, Québec, le CINQUIÈME jour de NOVEMBRE 1975, à ONZE heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 23 septembre 1975. 62232-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-001390-75 { L'ASSURANCE VIE DESJARDINS, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 200, avenue des Commandeurs, Lévis, Québec, demanderesse, vs MARCEL HAMMOND, entrepreneur, domicilié et résidant au 39, rue Ouellette, Delson, comté de Laprairie, district de Montréal, défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Laprairie, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Delson, comté de Laprairie, ayant front sur la rue Ouellette, connu et désigné comme étant les lots numéros quarante-huit et quarante-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante (150-48 et 150-49) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Constant, comté de Laprairie.

Avec une maison dessus érigée et portant le numéro civique 39 de ladite rue Ouellette. »

Pour être vendu en bloc au bureau d'enregistrement du comté de Laprairie, 214, St-Ignace, Laprairie, Québec, le QUATRIÈME jour de NOVEMBRE 1975, à ONZE heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 22 septembre 1975. 62230-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 05-784503-73. { MRS. ANNA FEDINIAK, plaintiff, vs PAUL LE VEILLÉ, defendant, and THE REGISTRAR of Chambly, mis en cause.

“An immoveable known and described as being lot number two hundred fifty-eight of the subdivision of original lot number three hundred forty-eight (348-258) on the official plan and in the book of reference for the Village of Longueuil.

Bounded as follows: in front towards the northeast by Grant Street (No. 348-126), at the rear towards the southwest by No. 348-267, on one side on the southeast by No. 348-257 and on the other side on the northwest by No. 348-257; measuring fifty feet in width by one hundred twenty-five feet in depth, to form an area of six thousand two hundred fifty square feet (6250 sq. ft.).”

To be sold in the County of Chambly Registry Office, 201 Place Charles-Lemoyné, Montval Building, Longueuil, Québec, on the FIFTH day of NOVEMBER 1975, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, September 23, 1975. 62232

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 05-001390-75 { L'ASSURANCE VIE DESJARDINS, a corporation legally incorporated, having its head office at 200 Des Commandeurs Avenue, Lévis, Québec, plaintiff, vs MARCEL HAMMOND, contractor, domiciled and residing at 39 Ouellette Street, Delson, County of Laprairie, District of Montreal, defendant, and THE REGISTRAR for the Laprairie Registration Division, mis en cause.

“A plot of land (“emplacement”) located in the Town of Delson, County of Laprairie, fronting on Ouellette Street, known and described as being lots numbers forty-eight and forty-nine of the official subdivision of original lot number one hundred fifty (150-48 and 150-49) on the official cadastre for the Parish of Saint-Constant, County of Laprairie.

With a house erected thereon, bearing civic number 39 of the said Ouellette Street.”

To be sold in bulk in the County of Laprairie Registry Office, 214 Saint-Ignace, Laprairie, Québec, on the FOURTH day of NOVEMBER 1975, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, September 22, 1975. 62230

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-005898-75 { **TRUST GENERAL DU CANADA**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au numéro 909 ouest, du boulevard Dorchester, en les ville et district de Montréal, et **DAVID MENDEL-SOHN**, rentier, résidant et domicilié au numéro 1425 de la rue Jules-Poitras, en la ville de St-Laurent, district de Montréal, en leur qualité de seuls exécuteurs testamentaires et légataires fiduciaires de la succession de feu Henri Dupré, demandeurs, *vs* **YVES MARTINEAU**, résidant et domicilié au numéro 6440 de la rue Guillaume-Couture, en les ville et district de Montréal, défendeur.

« Un emplacement ayant front sur la rue Christophe-Colomb, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro huit (8-76) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de St-Jean-Baptiste, mesurant vingt-cinq pieds de largeur sur cent trente pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins.

Avec maison contenant trois logements portant les numéros civiques 4249, 4251, 4253 de ladite rue Christophe-Colomb, dont le mur latéral sud-est et la fondation du mur érigé dans la ligne nord-ouest sont mitoyens. »

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Craig, 10^e étage, chambre 56, le QUATRIÈME jour de NOVEMBRE 1975, à ONZE heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 22 septembre 1975.

62237-0

QUÉBEC

Fieri Facias de Terris

Cour provinciale

Québec, à savoir: No 200-02-001152-752. { **ADRIEN QUIRION INC.**, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 180, rue St-Georges, Lévis, district de Québec, *vs* **RÉJEAN BROUSSEAU**, domicilié et résidant au 1702, 5^e Avenue, Charny, district de Québec, et **LE REGISTRATEUR** du bureau de la division d'enregistrement de Lévis, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la redivision deux de la subdivision trente-neuf du lot originaire numéro deux cent quarante-trois (243-39-2) du cadastre officiel pour la paroisse de St-Jean-Chrysostome, division d'enregistrement de Lévis, avec la bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 05-005898-75 { **GENERAL TRUST OF CANADA**, a corporation legally incorporated, having its head office at number 909 Dorchester Boulevard West, in the City and District of Montreal, and **DAVID MENDEL-SOHN**, annuitant residing and domiciled at number 1425 Jules-Poitras Street, in the City of Saint-Laurent, District of Montreal, in their capacity as sole testamentary executors and fiduciary heirs of the estate of the late Henri Dupré, plaintiffs, *vs* **YVES MARTINEAU**, residing and domiciled at number 6440 Guillaume-Couture Street, in the City and District of Montreal, defendant.

“A plot of land (“emplacement”) fronting on Christophe-Colomb Street, in the City of Montreal, known and described as being lot number seventy-six of the official subdivision of original lot number eight (8-76) on the official plan and in the book of reference for the Incorporated Village of Saint-Jean-Baptiste, measuring twenty-five feet in width by one hundred thirty feet in depth, English measure and more or less.

With a three-apartment house bearing civic number 4249, 4251 and 4253 on the said Christophe-Colomb Street, whose southeast wall and the foundation of the wall erected along the northwest line are common.”

To be sold at the Sheriff's Office, in the Montreal Court House, 10 Craig Street East, 10th Floor, Room 56, on the FOURTH day of NOVEMBER 1975, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, September 22, 1975.

62237

QUÉBEC

Fieri Facias de Terris

Provincial Court

Québec, to wit: No. 200-02-001152-752. { **ADRIEN QUIRION INC.**, a corporation legally incorporated, having a place of business at 180 Saint-Georges Street, Lévis, District of Québec, *vs* **RÉJEAN BROUSSEAU**, domiciled and residing at 1702-5th Avenue, Charny, District of Québec, and **THE REGISTRAR** for the Lévis Registration Division Office, *mis en cause*.

“An immoveable known and described as being redivision two of subdivision thirty-nine of original lot number two hundred forty-three (243-39-2) on the official cadastre for the Parish of Saint-Jean-Chrysostome, Lévis Registration Division, with the building erected thereon, appurtenances and dependencies.”

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 113, St-Georges ouest, Lévis, le TREIZIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1975, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 25 septembre 1975. 62211-0

Fieri Facias de Terris
Cour supérieure

Québec, à savoir: { ADRIEN QUIRION
No 200-05-000550-751. { l'ement constituée, ayant une
place d'affaires au 180, rue St-Georges, Lévis, district de Québec, vs RÉJEAN BROUSSEAU, domicilié et résidant au 1702, 5^e Rue, Charny, district de Québec, et MICHEL LEBLOND, en sa qualité de syndic à la faillite de Réjean Brousseau, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lévis, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant les redivisions un et deux de la subdivision quarante du lot originaire numéro deux cent quarante-trois (243-40-1 et 243-40-2) du cadastre officiel pour la paroisse de St-Jean-Chrysostome, division d'enregistrement de Lévis, avec la bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 113, rue St-Georges ouest, Lévis, le TREIZIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1975, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 25 septembre 1975. 62212-0

Fieri Facias de Terris
Cour provinciale

Québec, à savoir: { LA SUCCESSION DE
No 200-02-004280-75 { FEUE ALBERTINE
FRANCOEUR, dont l'exécuteur testamentaire Florent Francoeur est domicilié et résidant au 53, Dumoncel, ville de Beauport, district de Québec, vs ROLAND BOUCHARD, domicilié au 2955, boulevard Ste-Anne, Giffard, district de Québec.
« Le lot numéro 708-A-23 du cadastre officiel de la ville de Beauport, de figure rectangulaire, borné au nord-ouest par le lot 708-A-20, au nord-est par le lot 708-A-3, au sud-est par le lot 708-A-24, au sud-ouest par le lot 714, mesurant 50 pieds de front par 82 pieds de profondeur et contenant en superficie 4,100 pieds carrés, portant le numéro civique 1925, rue Drouin, Giffard. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue St-Pierre, Québec, le DIXIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1975, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 25 septembre 1975. 62210-0

To be sold at the Lévis Registry Office, 113 Saint-Georges Street West, Lévis, on the THIRTEENTH day of NOVEMBER 1975, at TEN o'clock in the forenoon.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, September 25, 1975. 62211

Fieri Facias de Terris
Superior Court

Québec, to wit: { ADRIEN QUIRION
No. 200-05-000550-751. { INC., a corporation
legally incorporated, having
a place of business at 180 Saint-Georges Street, Lévis, District of Québec, vs RÉJEAN BROUSSEAU, domiciled and residing at 1702 - 5th Street, Charny, District of Québec, and MICHEL LEBLOND, in his capacity as trustee in the bankruptcy of Réjean Brousseau, and THE REGISTRAR for the Lévis Registration Division, *mis en cause.*

« An immoveable known and described as being redivisions one and two of subdivision forty of original lot number two hundred forty-three (243-40-1 and 243-40-2) on the official cadastre for the Parish of Saint-Jean-Chrysostome, Lévis Registration Division, with the building erected thereon, appurtenances and dependencies. »

To be sold at the Lévis Registry Office, 113 Saint-Georges Street West, Lévis, on the THIRTEENTH day of NOVEMBER 1975, at TEN o'clock in the forenoon.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, September 25, 1975. 62212

Fieri Facias de Terris
Provincial Court

Québec, to wit: { THE ALBERTINE FRAN-
No. 200-02-004280-75. { COEUR ESTATE, ad-
ministered by Florent Fran-
coeur (executor), domiciled and residing at 53 Dumoncel, City of Beauport, District of Québec, vs ROLAND BOUCHARD, domiciled at 2955 Sainte-Anne Boulevard, Giffard, District of Québec.

« Lot number 708-A-23 on the official cadastre for the City of Beauport, of rectangular configuration, bounded on the northwest by lot 708-A-20, on the northeast by lot 708-A-3, on the southeast by lot 708-A-24, on the southwest by lot 714, measuring 50 feet in front by 82 feet in depth and covering an area of 4,100 square feet, bearing civic number 1925 Drouin Street, Giffard. »

To be sold at the Québec Registry Office, 116 Saint-Pierre Street, Québec, on the TENTH day of NOVEMBER 1975, at TEN o'clock in the forenoon.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, September 25, 1975. 62210

Fieri Facias de Terris

Cour municipale de Québec

Québec, à savoir: { LA VILLE DE QUÉBEC, corpo-
No 478 de 1971. { ration légalement constituée,
ayant son siège social dans les ville
et district de Québec, vs MM. RUSSELL J. ROURKE
et DESMOND ROURKE, commerçants, ayant tous
deux une place d'affaires au 2176, boulevard Hamel, Du-
berger, district de Québec.

« Une partie du lot deux mille trois cent soixante-
quinze (2375 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse
St-Sauveur, division d'enregistrement de Québec, de
forme rectangulaire, mesurant quinze pieds (15') de
front par trois cents pieds (300') de chaque côté, bornée
en front au nord-ouest par la partie du même lot
acquise par les acheteurs de Edward C. Rourke et au
sud-ouest par la propriété restante de Edward C.
Rourke.

Une partie du même lot deux mille trois cent soixante-
quinze (2375 ptie) dudit cadastre, mesurant soixante-
quinze pieds (75') en front sur la route publique, deux
cent quinze pieds (215') sur le côté nord-est et trois
cents pieds (300') sur le côté nord-ouest, plus ou moins,
bornée au nord-ouest par la route publique, au sud-est
par la partie du lot 2375 appartenant à Shawinigan
Water and Power Company, au nord-est, partiellement
par le lot 2375-A, propriété de David Dionne ou ses
représentants et partiellement par une partie triangulaire
du même lot restant à Edward C. Rourke et au
sud-ouest par le résidu dudit lot appartenant à Edward
C. Rourke.

Une autre partie dudit lot deux mille trois cent
soixante-quinze (2375 ptie) du même cadastre, mesurant
cent pieds (100') de front au nord-ouest, quatre-vingts
pieds (80') de profondeur au nord-est, quatre-vingts
pieds (80') de largeur au sud-est et cent soixante pieds
(160') de profondeur au sud-ouest, bornée au nord-
ouest par la route publique, au nord-est par le résidu
dudit lot 2375, au sud-est par partie dudit lot appartenant
à Edward Rourke et au sud-ouest par la propriété
de O'Neil étant partie dudit lot 2375.

Une partie dudit lot deux mille trois cent soixante-
quinze (2375 ptie) du même cadastre, mesurant en
front au nord quatre-vingt-dix pieds (90') et à l'ouest
cinquante pieds (50'), bornée au nord par la route publi-
que, au sud par un ruisseau, à l'ouest par la route pro-
posée et à l'est par partie dudit lot 2375 propriété de
Georges Villeneuve ou ses représentants et par le droit
de passage de Shawinigan Water and Power Company.

Sauf et à distraire, partie dudit lot 2375 expropriée
par le ministère de la Voirie du Québec en vertu d'un
plan déposé le 2 décembre 1965 et d'un autre déposé le
12 février 1971 sur partie dudit lot.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances
et dépendances.»

Le tout pour être vendu en bloc en satisfaction du
bref de saisie immobilière en cette cause.

Fieri Facias de Terris

Municipal Court of Québec

Québec, to wit: { THE CITY OF QUÉBEC, a cor-
No. 478 of 1971. { poration legally incorporated,
having its head office in the City
and District of Québec, vs Messrs. RUSSELL J. ROURKE
and DESMOND ROURKE, businessmen, both of
whom have a place of business at 2176 Hamel Boule-
vard, Duberger, District of Québec.

“A part of lot two thousand three hundred seventy-
five (2375 Pt.) on the official cadastre for the Parish of
Saint-Sauveur, Québec Registration Division, of rec-
tangular configuration, measuring fifteen feet (15') in
front by three hundred feet (300') on each side, bounded
in front on the northwest by that part of the same lot
purchased from Edward C. Rourke and on the south-
west by the remaining property of Edward C. Rourke.

A part of the said lot two thousand three hundred
seventy-five (2375 Pt.) on the said cadastre, measuring
seventy-five feet (75') in front along the public road,
two hundred fifteen feet (215') on the northeast side
and three hundred feet (300'), more or less, on the
northwest side, bounded on the northwest by the
public road, on the southeast by that part of lot 2375
belonging to the Shawinigan Water and Power Compa-
ny, on the northeast partly by lot 2375-A, the property
of David Dionne or his representatives, and partly by
a triangular part of the same lot remaining the property
of Edward C. Rourke and on the southwest by the
remainder of the said lot belonging to Edward C.
Rourke.

Another part of the said lot two thousand three
hundred seventy-five (2375 Pt.) on the said cadastre,
measuring one hundred feet (100') in front on the
northwest, eighty feet (80') in depth on the northeast,
eighty feet (80') in width on the southeast and one
hundred sixty feet (160') in depth on the southwest,
bounded on the northwest by the public road, on the
northeast by the remaining part of the said lot 2375
on the southeast by that part of the said lot belonging
to Edward Rourke and on the southwest by the prop-
erty of O'Neil being part of the said lot 2375.

A part of the said lot two thousand three hundred
seventy-five (2375 Pt.) on the said cadastre, measuring
ninety feet (90') in front on the north and fifty feet
(50') on the west, bounded on the north by the public
road, on the south by a creek, on the west by the
proposed highway and on the east by that part of the
said lot 2375 belonging to Georges Villeneuve or his
representatives and by the right of way of the Shawi-
nigan Water and Power Company.

Less and to be withdraw: part of the said lot 2375
expropriated by the Québec Roads Department ac-
cording to a plan deposited on December 2, 1965 and
according to another plan deposited on February 12,
1971 respecting part of the said lot.

The whole with the buildings erected thereon, ap-
purtenances and dependencies.”

The whole to be sold in bulk in satisfaction of the
writ of seizure of real estate property issued in this case.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Québec, 12, rue St-Louis Québec, le ONZIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1975, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 25 septembre 1975. 62215-0

Fieri Facias de Terris

Cour municipale de Québec

Québec, à savoir: { VILLE DE QUÉBEC, corpora-
No 582 de 1975 { tion légalement constituée,
ayant son siège social en les ville et
district de Québec, vs SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE
CLAIR-BOIS INC., corporation légalement constituée,
ayant son siège social au 610, rue Calixa-Lavallée,
en les ville et district de Québec.

« A) Un emplacement connu et désigné comme étant les subdivisions numéros un et deux-A du lot originaire numéro cent quarante-six (146-1 et 146-2-A) du cadastre officiel pour la paroisse de Notre-Dame-de-Québec, banlieue, division d'enregistrement de Québec. »

« B) Un emplacement connu et désigné comme étant les subdivisions numéros soixante-dix-huit-A et soixante-dix-neuf du lot originaire numéro trois mille sept cent cinquante-huit (3758-78-A et 3758-79) et la subdivision numéro deux du lot originaire numéro trois mille sept cent cinquante-neuf (3759-2) du cadastre officiel pour la paroisse de Montcalm, division d'enregistrement de Québec. »

Le tout pour être vendu en satisfaction du bref de saisie immobilière en cette cause.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice, à Québec, 12, rue St-Louis, Québec, le DOUZIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1975, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 25 septembre 1975. 62213-0

Fieri Facias de Terris

Cour municipale de Québec

Québec, à savoir: { VILLE DE QUÉBEC, corpora-
No 563 de 1975 { tion légalement constituée,
ayant son siège social en les ville
et district de Québec, vs Mme R. NARCISSE LAN-
GLOIS, domiciliée et résidant à 994, avenue Manrèse,
en les ville et district de Québec.

« Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro treize du lot originaire numéro quatre-vingt-seize et la redivision vingt-six de la subdivision B du lot originaire numéro quatre-vingt-quinze (96-13 et 95-B-26) du cadastre officiel pour la paroisse Notre-Dame-de-Québec, banlieue, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisse dessus cons-

To be sold at the Sheriff's Office, in the Québec Court House, 12 Saint-Louis Street, Québec, on the ELEVENTH day of NOVEMBER 1975, at TEN o'clock in the forenoon.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, September 25, 1975. 62215

Fieri Facias de Terris

Municipal Court of Québec

Québec, to wit: { CITY OF QUÉBEC, a corpora-
No. 582 of 1975 { tion legally incorporated, hav-
ing its head office in the City and
District of Québec, vs SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE
CLAIR-BOIS INC., a corporation legally incorporated,
having its head office at 610 Calixa-Lavallée Street
in the City and District of Québec.

“(A) A plot of land (“emplacement”) known and described as being subdivisions numbers one and two-A of original lot number one hundred forty-six (146-1 and 146-2-A) on the official cadastre for the Parish of Notre-Dame-de-Québec, suburbs, Québec Registration Division.”

“(B) A plot of land (“emplacement”) known and described as being subdivisions numbers seventy-eight-A and seventy-nine of original lot number three thousand seven hundred fifty-eight (3758-78-A and 3758-79) and subdivision number two of original lot number three thousand seven hundred fifty-nine (3759-2) on the official cadastre for the Parish of Montcalm, Québec Registration Division.”

The whole to be sold in satisfaction of the writ of seizure of real estate property issued in this cause.

To be sold at the Sheriff's Office, in the Québec Court House, 12 Saint-Louis Street, Québec, on the TWELFTH day of NOVEMBER 1975, at TEN o'clock in the afternoon.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office
Québec, September 25, 1975. 62213

Fieri Facias de Terris

Municipal Court of Québec

Québec, to wit: { CITY OF QUÉBEC, a corpora-
No. 563 of 1975 { tion legally incorporated, hav-
ing its head office in the City and
District of Québec, vs Mrs. R. NARCISSE LAN-
GLOIS, domiciled and residing at 994 Manrèse Avenue,
in the City and District of Québec.

“(A) A plot of land (“emplacement”) known and described as being subdivision number thirteen of original lot number ninety-six and redivision twenty-six of subdivision B of original lot number ninety-five (96-13 and 95-B-26) on the official cadastre for the Parish of Notre-Dame-de-Québec, suburbs, Québec Registration Division, with the building erected thereon, appurte-

truite, circonstances et dépendances et portant les numéros civiques 988-994, avenue Manrèse, district Montcalm, Québec.

Le tout, pour être vendu en satisfaction du bref de saisie immobilière en cette cause. »

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice, 12, rue St-Louis, Québec, le DOUZIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1975, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 25 septembre 1975. 62214-0

nances and dependencies, bearing civic numbers 988-994 Manrèse Avenue, Montcalm District, Québec.

The whole to be sold in satisfaction of the writ of seizure of real estate property issued in this case."

To be sold in the Sheriff's Office, in the Court House, 12 Saint-Louis Street, Québec, on the TWELFTH day of NOVEMBER 1975, at TEN o'clock in the forenoon.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, September 25, 1975. 62214

SAINT-FRANÇOIS

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale (Magog) — District de St-François
No M-5149. { ANDRÉ BRUNEAU, demandeur,
vs NORMAND POIRIER, de 45,
rue Alexandre, Magog, district de St-François, province de Québec, défendeur.

« Un lot portant le numéro 716 de la ville de Magog, district de St-François, division d'enregistrement de Stanstead. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Stanstead, à 100, chemin Dufferin, Stanstead, le VENDREDI, SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1975, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
JEAN-F. BILODEAU.

Bureau du shérif,
Palais de justice,
Sherbrooke, Qué.,
Ce 19 septembre 1975. 62204-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour Fédérale — District de St-François

No IT-552-70. { SA MAJESTE LA REINE, deman-
deresse, vs GEORGES GIRARD,
260, rue Merry sud, de la cité de Ma-
gog, district de St-François, dans la province de Qué-
bec, défendeur.

Propriété no 1:

« Ce certain lot ou morceau de terrain connu et désigné comme étant le lot numéro huit de la subdivision officielle du lot numéro mille quatre cent quatre-vingt-treize (1493/8) des plan et livre de renvoi officiels de la ville de Magog, avec toutes bâtisses dessus. »

Propriété no 2:

« Le numéro neuf de la subdivision officielle du lot numéro mille quatre cent quatre-vingt-treize (1493/9) des plan et livre de renvoi officiels de la ville de Magog, sans bâtisses dessus. »

SAINT-FRANÇOIS

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Provincial Court (Magog) — District of Saint-François
No. M-5149. { ANDRÉ BRUNEAU, plaintiff, vs
NORMAND POIRIER, 45 Alexan-
dre Street, Magog, District of Saint-
François, Province of Québec, defendant.

« A lot bearing number 716, in the City of Magog, District of Saint-François, Stanstead Registration Division. »

To be sold at the Stanstead Registry Office, 100 Dufferin Road, Stanstead, P.Q., on FRIDAY, the SEVENTH day of NOVEMBER 1975, at TEN o'clock in the forenoon.

JEAN-F. BILODEAU,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Court House,
Sherbrooke, P.Q.,
September 19, 1975. 62204

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Federal Court — District of Saint-François

No. IT-552-70. { HER MAJESTY THE QUEEN,
plaintiff, vs GEORGES GI-
RARD, 260 Merry Street South, in
the City of Magog, District of Saint-François, Province
of Québec, defendant.

Property No. 1:

«That certain lot or plot of land known and described as being lot number eight of the official subdivision of lot number one thousand four hundred ninety-three (1493/8) on the official plan and in the book of reference for the City of Magog, with all buildings thereon.»

Property No. 2:

«Lot number nine of the official subdivision of lot number one thousand four hundred ninety-three (1493/9) on the official plan and in the book of reference for the City of Magog, without any buildings thereon.»

Propriété no 3:

« Un emplacement situé sur la rue Merry-sud, en la cité de Magog, connu et désigné comme étant le lot numéro mille cinq cent vingt-trois (1523) au plan officiel de la ville de Magog, sauf une lisière de terrain d'environ dix (10) pieds de largeur vendu à la cité de Magog par acte passé devant le notaire soussigné le 7 novembre 1953, et dont copie a été enregistrée à Stanstead sous le no 57901, le tout sans bâtisses dessus. »

Propriété no 4:

« Les lots numéros deux cent quatre-vingt-un et deux cent quatre-vingt-deux (281 et 282) au plan officiel de la ville de Magog, avec bâtisses dessus, circonstances et dépendances sauf et à excepter le morceau suivant: cette certaine partie ouest du lot deux cent quatre-vingt-un (281) appartenant à Ulric Gagné ou représentants et borné comme suit: au nord par la rue Main une distance de trente-trois pieds (33') en partant du coin nord-ouest dudit lot 281; à l'est par une ligne parallèle à la ligne ouest dudit lot 281, à une distance de trente-trois pieds (33') de ladite ligne ouest, telle ligne courant jusqu'à la ligne sud dudit lot; au sud par partie de la ligne sud dudit lot 281 avec un droit de passage de neuf pieds (9') de largeur adjoignant la ligne est dudit trente-trois pieds (33'). Avec bâtisse dessus. »

Propriété no 5:

Ce certain morceau de terrain connu et désigné comme étant le lot numéro cent un et la demie du lot numéro cent deux, de la subdivision du lot originaire numéro deux "C" (2-C) dans le treizième (13^e) rang du canton de Magog, ci-devant North Hatley, sans bâtisses dessus. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Stanstead, 100, chemin Dufferin, Stanstead, Québec, MARDI, le QUATRIÈME jour de NOVEMBRE 1975, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint
JEAN-F. BILODEAU.

Bureau du shérif,
Palais de justice,
Sherbrooke, (Québec,
Ce 23 septembre 1975.

62209-0

SAINT-HYACINTHE

Canada — Province de Québec
Cour Supérieure — District de Saint-Hyacinthe

No 750-05-000433-74. { CAMILLE LETOUR-NEAU, demandeur, *vs* DAME ALBERTE BRUNELLE, défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement du comté de Saint-Hyacinthe, mis en cause.

Property No. 3:

"A plot of land (emplacement) located on Merry Street South, in the City of Magog, known and described as being lot number one thousand five hundred twenty-three (1523) on the official plan of the City of Magog, less a strip of land approximately ten (10) feet in width sold to the City of Magog under the terms of a deed executed before the undersigned notary on the 7th of November 1953, a copy of which been registered in Stanstead under number 57901, the whole without any buildings thereon."

Property No. 4:

"Lots numbers two hundred eighty-one and two hundred eighty-two (281 and 282) on the official plan of the City of Magog, with buildings thereon, appurtenances and dependencies, less the following piece of land: that certain western part of lot two hundred eighty-one (281) belonging to Ulric Gagné or representatives and bounded as follows: on the north by Main Street, over a distance of thirty-three feet (33') starting from the northwest corner of the said lot 281; on the east by a line running parallel to the west line of the said lot 281, at a distance of thirty-three feet (33') from the said west line, such line extending to the south line of the said lot; on the south by part of the south line of the said lot 281 with a right-of-way nine feet (9') in width bordering on the east line of the said thirty-three foot (33') strip. With the building thereon."

Property No. 5:

"That certain plot of land known and described as being lot number one hundred one and one half of lot number one hundred two of the subdivision of original lot number two "C" (2-C) in the Thirteenth (13th) Range of the Township of Magog, formerly North Hatley, without any buildings thereon."

To be sold at the Stanstead Registry Office, 100 Dufferin Road, Stanstead, P.Q., on TUESDAY, the FOURTH day of NOVEMBER 1975, at TEN o'clock in the forenoon.

JEAN-F. BILODEAU,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Court House,
Sherbrooke, Québec.
September 23, 1975.

62209

SAINT-HYACINTHE

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Saint-Hyacinthe

No. 750-05-000433-74. { CAMILLE LETOUR-NEAU, plaintiff, *vs* MRS. ALBERTE BRUNELLE, defendant, and THE REGISTRAR for the County of Saint-Hyacinthe Registration Division, *mis en cause*.

« Un immeuble situé en la cité de Saint-Hyacinthe, rue Concorde, et comprenant :

Un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro six cent trente-huit (638) au cadastre officiel de la cité de Saint-Hyacinthe mesurant quarante pieds (40') de front sur soixante pieds (60') de profondeur, plus ou moins.

Une maison dessus érigée à deux logements (numéros civiques 661 et 667 dite rue Concorde), circonstances et dépendances. »

Pour être vendu, le VENDREDI, QUATORZIÈME jour de NOVEMBRE 1975, à DEUX heures de l'après-midi, au bureau du shérif, au palais de justice de St-Hyacinthe, 1550, rue Dessaulles, à St-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, ce 18 septembre 1975.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE.

62205-o

“An immovable located in the City of Saint-Hyacinthe, on Concorde Street, and consisting of:

A plot of land known and referred to as lot number six hundred thirty-eight (638) on the official cadastre of the City of Saint-Hyacinthe, measuring forty feet (40') in front by sixty feet (60') in depth, more or less.

A two-apartment house erected thereon (civic numbers 661 and 667 said Concorde Street), appurtenances and dependencies.”

To be sold on FRIDAY, the FOURTEENTH day of NOVEMBER 1975, at TWO o'clock in the afternoon, in the Sheriff's Office, in the Saint-Hyacinthe Court House, 1550 Dessaulles Street, Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, September 18, 1975.

MARCEL LEMONDE,
Assistant Sheriff.

62205

Ventes pour taxes

Sales for taxes

Ville d'Anjou

City of Anjou

Avis est par la présente donné, que le Conseil municipal, par une résolution en date du 23e jour de septembre 1975, a ordonné au soussigné, conformément à la Loi des cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des arrérages de taxes dues à la Ville d'Anjou, avec intérêts et frais, et qu'en conséquence lesdits immeubles seront vendus par encan public dans la salle du Conseil à l'hôtel de Ville d'Anjou, 7701, Louis-Hippolyte-Lafontaine, le VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1975, à DIX heures de l'avant-midi, heure normale de l'est.

Toutefois, seront exclus de la vente les immeubles sur lesquels les taxes municipales et scolaires, tant générales que spéciales de l'année 1974 et des années antérieures auront été payées avant le moment de la vente.

Permission a été accordée par la Commission municipale de Québec pour autoriser une énumération abrégée des numéros cadastraux.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus sujets au droit de retrait d'un an, du cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe, dans les limites de la Ville d'Anjou.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujets à tous les droits acquis de la Ville d'Anjou et à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, en monnaie légale.

Public notice is hereby given that the City Council by a resolution dated September 23rd, 1975 has ordered the undersigned, pursuant to the Cities and Towns Act, to sell the immovables hereinunder described for non-payment of taxation arrears owing to the Corporation of the City of Anjou, with interest and cost, and that consequently the said immovables shall be sold by public auction in the Council room at the City Hall of Anjou, 7701, Louis-Hippolyte-Lafontaine, City of Anjou, on the TWENTY-NINTH day of OCTOBER, 1975, at TEN o'clock in the forenoon, eastern standard time.

However, there shall be excluded from the sale, the immovables on which municipal and school taxes, so general as special for the year 1974 and previous years shall have been paid prior to the sale.

The Québec Municipal Commission has authorized the City of Anjou, an abridged form of cadastral numbers.

Immovables hereafter described will be sold, subject to the one-year right of redemption, of official cadastre of Parish Longue-Pointe, within the limits of the City of Anjou.

They shall be sold with buildings erected thereon, circumstances and dependencies if any, subject to all the acquired rights of the City of Anjou, and any servitudes both active and passive, apparent or unapparent which may affect them.

The purchase price of said immovables shall be payable immediately, in legal currency.

Vente d'immeubles pour non-paiement des taxes — *Sale of immovables for non-payment of taxes*Immeubles sujets au droit de retrait d'un an — *Immovables subject to a right of redemption of one year*

(Les lots ci-après décrits sont du cadastre officiel de la Paroisse de Longue-Pointe dans les limites de la Ville d'Anjou — *The lots hereafter described are of the official cadastre of the Parish of Longue-Pointe in the limits of the City of Anjou*).

| Folios | Nom et adresse <i>Name and address</i> | Description de l'immeuble <i>Description of immovable</i> |
|----------|---|--|
| 414-0116 | Sharand Construction Ltd., a/s Mrs. Foy, P.O. Box 425, Snowdon St., Mtl | 414-261 |
| 414-0142 | Sharand Construction Ltd., a/s Mrs. Foy, P.O. Box 425, Snowdon St., Mtl | 414-405 |
| 415-0238 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-46 |
| 415-0239 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-47 |
| 415-0240 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-48 |
| 415-0257 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-65 |
| 415-0258 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-66 |
| 415-0259 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-67 |
| 415-0261 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-69 |
| 415-0262 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-70 |
| 415-0263 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-71 |
| 415-0303 | Sharand Construction Ltd., a/s Mrs. Foy, P.O. Box 425, Snowdon St., Mtl | 415-111 |
| 415-0322 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-130 |
| 415-0323 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-131 |
| 415-0338 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-146 |
| 415-0341 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-149 |
| 415-0342 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-150 |
| 415-0344 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-152 |
| 415-0345 | Sharand Construction Ltd., a/s Mrs. Foy, P.O. Box 425, Snowdon St., Mtl | 415-153 |
| 415-0392 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-200 |
| 415-0393 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-201 |
| 415-0394 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-202 |
| 415-0395 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-203 |
| 415-0420 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-228 |
| 415-0421 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-229 |
| 415-0422 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-230 |
| 415-0423 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-231 |
| 415-0424 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-232 |
| 415-0425 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-233 |
| 415-0427 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-235 |
| 415-0428 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-236 |
| 415-0429 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-237 |
| 415-0649 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-437 |
| 415-0650 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-438 |
| 415-0651 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-439 |
| 415-0652 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-440 |
| 415-0653 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-441 |
| 415-0654 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | 415-442 |
| 415-0668 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | |
| | Le lot 415-454, à distraire toutefois la partie servant de rue. | Lot 415-454, to withdraw however the part used as a street. |
| 415-0670 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | |
| | Le lot 415-455, à distraire toutefois la partie servant de rue. | Lot 415-455, to withdraw however the part used as a street. |
| 415-0672 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | |
| | Le lot 415-456, à distraire toutefois la partie servant de rue. | Lot 415-456, to withdraw however the part used as a street. |
| 415-0674 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | |
| | Le lot 415-457, à distraire toutefois la partie servant de rue. | Lot 415-457, to withdraw however the part used as a street. |
| 415-0676 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 | |
| | Le lot 415-458, à distraire toutefois la partie servant de rue. | Lot 415-458, to withdraw however the part used as a street. |

| Folios | Nom et adresse <i>Name and address</i> | Description de l'immeuble <i>Description of immovable</i> |
|---|--|--|
| 415-0678 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 Le lot 415-459, à distraire toutefois la partie servant de rue. | Lot 415-459, to withdraw however the part used as a street. |
| 415-0680 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 Le lot 415-460, à distraire toutefois la partie servant de rue. | Lot 415-460, to withdraw however the part used as a street. |
| 415-0682 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 Le lot 415-461, à distraire toutefois la partie servant de rue. | Lot 415-461, to withdraw however the part used as a street. |
| 415-0684 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 Le lot 415-462, à distraire toutefois la partie servant de rue. | Lot 415-462, to withdraw however the part used as a street. |
| 415-0686 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 Le lot 415-463, à distraire toutefois la partie servant de rue. | Lot 415-463, to withdraw however the part used as a street. |
| 415-0688 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 Le lot 415-464, à distraire toutefois la partie servant de rue. | Lot 415-464, to withdraw however the part used as a street. |
| 415-0690 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 Le lot 415-465, à distraire toutefois la partie servant de rue. | Lot 415-465, to withdraw however the part used as a street. |
| 415-0692 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 Le lot 415-466, à distraire toutefois la partie servant de rue. | Lot 415-466, to withdraw however the part used as a street. |
| 415-0694 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Mtl H1N 2J5 Le lot 415-467, à distraire toutefois la partie servant de rue. | Lot 415-467, to withdraw however the part used as a street. |
| 416-0007 | Steiner, Herman C., 580 Fifth Avenue, New York, U.S.A. | |
| Un emplacement composé d'une partie du lot 416-490 contenant une superficie de 488,562 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et borné comme suit, savoir: au nord par des parties dudit lot 416-490, à l'est par une partie du lot 416-488, au sud dans une ligne oblique par les limites de Ville d'Anjou et à l'ouest par la ligne séparative des terres 416 et 417. | | A site composed of a part of lot 416-490 containing an area of 488,562 square feet, English measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by parts of the said lot 416-490, on the east by a part of lot 416-488, on the south by the collateral line following the limits of Ville d'Anjou and on the west by the separative line of the farms 416 and 417. |
| 417-0019 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-15 |
| 417-0020 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-16 |
| 417-0021 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-17 |
| 417-0022 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-18 |
| 417-0023 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-19 |
| 417-0024 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-20 |
| 417-0025 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-21 |
| 417-0026 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-22 |
| 417-0040 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-34 |
| 417-0041 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-35 |
| 417-0043 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-37 |
| 417-0044 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-38 |
| 417-0045 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-39 |
| 417-0046 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-40 |
| 417-0047 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-41 |
| 417-0060 | Epinette Construction Corp., 4275 Kent Ave., Montréal, Qué. | H3S 1N5 ... 417-52 |
| 417-0061 | Epinette Construction Corp., 4275 Kent Ave., Montréal, Qué. | H3S 1N5 ... 417-53 |
| 417-0085 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-75 |
| 417-0086 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-76 |
| 417-0087 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-77 |
| 417-0088 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-78 |
| 417-0089 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-79 |
| 417-0100 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-80 |
| Le lot 417-89, à distraire toutefois les parties expropriées et enregistrées sous les numéros 1294321 et 1341716. | | Lot 417-89, to withdraw however the expropriated parts registered under the numbers 1294321 and 1341716. |
| 417-0101 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-90 |

| Folios | Nom et adresse <i>Name and address</i> | Description de l'immeuble <i>Description of immovable</i> |
|---|--|--|
| 417-0102 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-91 |
| 417-0103 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-92 |
| 417-0104 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-93 |
| 417-0105 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-94 |
| 417-0106 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-95 |
| 417-0107 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-96 |
| 417-0108 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-97 |
| 417-0109 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-98 |
| 417-0114 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... |
| Le lot 417-102, à distraire toutefois les parties expropriées et enregistrées sous les numéros 1294321 et 1341716. | | |
| Lot 417-102, to withdraw however the expropriated parts reg- istered under the numbers 1294321 and 1341716. | | |
| 417-0115 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-103 |
| 417-0116 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-104 |
| 417-0117 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-105 |
| 417-0118 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-106 |
| 417-0119 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-107 |
| 417-0120 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-108 |
| 417-0121 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-109 |
| 417-0122 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-110 |
| 417-0123 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-111 |
| 417-0135 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-122 |
| 417-0136 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-123 |
| 417-0137 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-124 |
| 417-0138 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-125 |
| 417-0172 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-159 |
| 417-0173 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-160 |
| 417-0174 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-161 |
| 417-0175 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-162 |
| 417-0176 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-163 |
| 417-0178 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-165 |
| 417-0179 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-166 |
| 417-0180 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-167 |
| 417-0181 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-168 |
| 417-0182 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-169 |
| 417-0183 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-170 |
| 417-0184 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-171 |
| 417-0185 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-172 |
| 417-0191 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-178 |
| 417-0192 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-179 |
| 417-0193 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-180 |
| 417-0194 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-181 |
| 417-0199 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-186 |
| 417-0200 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-187 |
| 417-0201 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-188 |
| 417-0210 | Epinette Construction Corp., 4275 Kent Ave., Montréal, Qué. | H3S 1N5 ... 417-197 |
| 417-0211 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-198 |
| 417-0212 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-199 |
| 417-0213 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-200 |
| 417-0214 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. | H4A 1T6 ... 417-201 |
| 417-0218 | Sharand Construction Ltd., a/s Mrs. Foy, P.O. Box 425, Snowdon St., Mtl. | ... 417-205 |
| 417-0219 | Sharand Construction Ltd., a/s Mrs. Foy, P.O. Box 425, Snowdon St., Mtl. | ... 417-206 |
| 417-0370 | Sharand Construction Ltd., a/s Mrs. Foy, P.O. Box 425, Snowdon St., Mtl. | ... 417-357 |
| 417-0372 | Sharand Construction Ltd., a/s Mrs. Foy, P.O. Box 425, Snowdon St., Mtl. | ... 417-359 |
| 417-0376 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal | H1N 2J5 ... 417-363 |
| 417-0377 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal | H1N 2J5 ... 417-364 |
| 417-0378 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal | H1N 2J5 ... 417-365 |
| 417-0379 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal | H1N 2J5 ... 417-366 |
| 417-0380 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal | H1N 2J5 ... 417-367 |
| 417-0381 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal | H1N 2J5 ... 417-368 |
| 417-0382 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal | H1N 2J5 ... 417-369 |
| 417-0404 | Sharand Construction Ltd., a/s Mrs. Foy, P.O. Box 425, Snowdon St., Mtl. | ... 417-391 |
| 417-0405 | Sharand Construction Ltd., a/s Mrs. Foy, P.O. Box 425, Snowdon St., Mtl. | ... 417-392 |
| 417-0423 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal | H1N 2J5 ... 417-410 |
| 417-0424 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal | H1N 2J5 ... 417-411 |

| Folios | Nom et adresse <i>Name and address</i> | Description de l'immeuble <i>Description of immovable</i> |
|--|---|--|
| 417-0426 | Sharand Construction Ltd., a/s Mrs. Foy, P.O. Box 425, Snowdon St., MtL | 417-413 |
| 417-0427 | Sharand Construction Ltd., c/o Mrs. Foy, P.O. Box 425, Showdon H3X 3T6 | 417-414 |
| 417-0428 | Sharand Construction Ltd., c/o Mrs. Foy, P.O. Box 425, Snowdon H3X 376 | 417-415 |
| 417-0440 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. H4A 1T6 | 417-427 |
| 417-0461 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | 417-448 |
| 417-0514 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. H4A 1T6 | 417-501 |
| 417-0515 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. H4A 1T6 | 417-502 |
| 417-0516 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. H4A 1T6 | 417-503 |
| 417-0517 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. H4A 1T6 | 417-504 |
| 417-0518 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. H4A 1T6 | 417-505 |
| 417-0537 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. H4A 1T6 | 417-524 |
| 417-0550 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. H4A 1T6 | 417-537 |
| 417-0552 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. H4A 1T6 | 417-539 |
| 417-0558 | Epinette construction Corp., 4275 Kent Ave., Montréal, Qué. H3S 1N5 | 417-545 |
| 417-0562 | Wasserman, Joseph, 172 Wexford Crescent, MtL H3S 2A6 | 417-549 |
| 417-0571 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. H4A 1T6 | 417-558 |
| 417-0572 | Garfinkle, M. M. & Miller, D. M., 5165, Sherbrooke O., Montréal, Qué. H1A 1T6 | 417-559 |
| 417-0597 | Herlick, Israel, 648 Murray Hill Ave., Westmount H3Y 2W6 | 417-584 |
| 515-0108 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | 418-38 |
| 515-0144 | Drolet, Edouard, 7463, Baldwin, Anjou H1K 3C9 | 418-66 418-69 |
| 295-0096 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | 418-167 419-124 |
| 515-0408 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | 418-168 |
| 515-0412 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | 418-169 |
| 295-0100 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | 418-170 419-125 |
| 295-0134 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | 418-186 419-133 |
| 295-0138 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | 418-187 419-134 |
| 295-0142 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | 418-190 419-135 |
| 295-0146 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | 418-191 419-136 |
| 295-0150 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | 418-194 419-137 |
| 515-0508 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | 418-248 |
| 515-0512 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | 418-249 |
| 515-0518 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | 418-251 |
| 515-0522 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | 418-252 |
| 515-0526 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | 418-253 |
| 515-0530 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | 418-254 |
| 515-0538 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | 418-256 |
| 515-0542 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | 418-257 |
| 515-0546 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | 418-258 |
| 515-0550 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | 418-259 |
| 515-0566 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | 418-263 |
| 515-0570 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | 418-264 |
| 515-0574 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | 418-265 |
| 515-0578 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | 418-266 |
| 515-0582 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | 418-267 |
| 515-0586 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | 418-268 |
| 515-0720 | Epinette Construction Corp., 4275 Kent Ave., Montréal, Qué. H3S 1N5 | |
| Le lot 418-335, à distraire toutefois la partie servant de rue Beauval, Rondeau. | | Lot 418-335, to withdraw however the part used as a street Beauval, Rondeau. |
| 515-0005 | Colangelo, Mathieu, 7332, Rondeau, Ville d'Anjou, Qué. H1K 2P4 | 418-342 |
| 295-0762 | St-Louis, Jean-Maurice, 6965, Levesque, Anjou H1K 2P6 | 418-398 419-396 |
| 395-0232 | Cloutier, Guy, M. et Mme, Smith Edmela, 7469, Rhéaume, Anjou H1K 2S6 | 419-231 419-232 |

| Folios | Nom et adresse <i>Name and address</i> | Description de l'immeuble <i>Description of immovable</i> |
|---|---|--|
| 260-0114 | Beaudoin, Rosaire, 8904, Georges, Anjou H1K 2T8 | 419-341 419-342-1 419-342-2 419-343-1 419-343-2 |
| 225-0030 | Sauvageau, Yves, Cerat, Jean-Paul, 1610, de Bienville, St-Bruno, Québec J3V 3Z8 | 420-8 |
| 225-0034 | Sauvageau, Yves, Cerat, Jean-Paul, 1610, de Bienville, St-Bruno, Québec J3V 3Z8 | 420-9 |
| 270-0080 | Mailloux, Paul, 7367, Azilda, Ville d'Anjou H1K 3A4 | 420-143 420-144 420-145 |
| 270-0088 | Mailloux, Paul, 7367, Azilda, Ville d'Anjou H1K 3A4 | 420-146 420-240 |
| 5-0121 | Proulx, Clément, 8795, Alexandre, Ville d'Anjou, Qué. H1K 1G2 | 420-241-1 |
| 270-0410 | Wasserman, Joseph, 172 Wexford Crescent, Mtl H3X 1E2 | 420-293 420-294 |
| 270-0434 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | |
| <p>Une partie du lot 420-349 mesurant cettetite partie 50.3 pieds de largeur par 75 pieds de profondeur et contenant une superficie de 3,773 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une autre partie dudit lot 420-349, à l'est par le lot 420-348-2, au sud par la rue Chaumont, 420-92, et à l'ouest par la rue Guy, 420-94.</p> <p>A part of lot 420-349 measuring this said part 50.3 feet in width by 75 feet in depth and containing an area of 3,773 square feet, English measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by another part of said lot 420-349, on the east by lot 420-348-2, on the south by Chaumont Street, 420-92, and on the west by Guy Street, 420-94.</p> | | |
| 270-0438 | Beaudoin, Rosaire M., 8904, Georges, Ville d'Anjou, Qué. H1K 2T8 | 420-350-1 |
| 345-0258 | Derkacy, Wladyslaw, Mme, Maykowska Josephine, 6963, Mousseau, Anjou H1K 2V9 c/o Derkacy, Michael, 6969, Mousseau, Anjou H1K 2V9 c/o Derkacy, Wladyslaw, 6963, Mousseau, Anjou H1K 2V9 c/o Derkacy, Stanislaw, 6963, Mousseau, Anjou H1K 2V9 c/o Derkacy, Casemir, 6963, Mousseau, Anjou H1K 2V9 | 420-389 |
| 225-0582 | Immeubles Faust Inc., a/s Brunet, René, 4001 est, Métropolitain, Suite 001, Mtl, Qué., H1Z 2L3 H1Z 2L2 | 420-548 |
| 225-0590 | Mailloux, Paul, 7367, Azilda, Anjou H1K 3A4 | 420-553 |
| 345-0360 | Colas, Roger, 39, Les Hautvilliers Terrace, Outremont H2B 4P1 | 420-561 |
| 345-0364 | Colas, Roger, 39, Les Hautvilliers Terrace, Outremont H2B 4P1 | 420-562 |
| 345-0368 | Colas, Roger, 39, Les Hautvilliers Terrace, Outremont H2B 4P1 | 420-563 |
| 270-0582 | Colas, Roger, 39, Les Hautvilliers Terrace, Outremont H2B 4P1 | 420-564 |
| 270-0586 | Colas, Roger, 39, Les Hautvilliers Terrace, Outremont H2B 4P1 | 420-565 |
| 345-0372 | Colas, Roger, 39, Les Hautvilliers Terrace, Outremont H2B 4P1 | 420-568 |
| 345-0388 | Frc. Construction Inc., 10669, St-Firmin, Mtl H2B 2G9 | 420-578 |
| 345-0392 | Frc. Construction Inc., 10669, St-Firmin, Mtl H2B 2G9 | 420-579 |
| 25-0262 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | |
| <p>Le lot 423-129, à distraire toutefois la partie servant de rue, Azilda. Lot 423-129, to withdraw however the part used as a street, Azilda.</p> | | |
| 25-0270 | Fréchette, Pierre, 2890, Dickson, Montréal H1N 2J5 | |
| <p>Le lot 423-130, à distraire toutefois la partie servant de rue, Azilda. Lot 423-130, to withdraw however the part used as a street, Azilda.</p> | | |
| 30-0712 | Marchand, Pierre M., 7451, Baldwin, Ville d'Anjou, Qué. H1K 3C9 | |
| <p>a) Une partie du lot 423-195 mesurant cettetite partie 15 pieds de largeur par 67 pieds de profondeur et contenant une superficie de 1,005 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une autre partie dudit lot 423-195, à l'est par une partie du lot 423-219 décrite ci-dessous en d, au sud par une partie du lot 423-196 décrite ci-dessous en b et à l'ouest par une autre partie dudit lot 423-195.</p> <p>(a) A part of lot 423-195 measuring this said part 15 feet in width by 67 feet in depth and containing an area of 1,005 square feet, English measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by another part of said lot 423-195, on the east by part of lot 423-219 described below in d, on the south by a part of lot 423-196 described below in b and on the west by a part of said lot 423-195.</p> | | |
| <p>b) Une partie du lot 423-196 mesurant cettetite partie 30 pieds de largeur par 67 pieds de profondeur et contenant une superficie de 2,010 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 423-195 décrite ci-dessus en a, à l'est par une partie du lot 423-219 décrite ci-dessous en d, au sud par une partie du lot 423-197 décrite ci-dessous en c et à l'ouest par une autre partie dudit lot 423-196.</p> <p>(b) A part of lot 423-196 measuring this said part 30 feet in width by 67 feet in depth and containing an area of 2,010 square feet, English measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by a part of lot 423-195 described above in a, on the east by a part of lot 423-219 described below in d, on the south by a part of lot 423-197 described below in c and on the west by another part of said lot 423-196.</p> | | |

| Folios | Nom et adresse Name and address | Description de l'immeuble Description of immovable |
|---|--|---|
| <p>c) Une partie du lot 423-197 mesurant cettetite partie 15 pieds de largeur par 67 pieds de profondeur et contenant une superficie de 1,005 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 423-196 décrite ci-dessus en <i>b</i>, à l'est par une partie du lot 423-219 décrite ci-dessus en <i>d</i>, au sud par une partie du lot 423-197-1 et à l'ouest par une autre partie dudit lot 423-197.</p> | | <p>(c) A part of lot 423-197 measuring this said part 15 feet in width by 67 feet in depth and containing an area of 1,005 square feet, English measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by a part of lot 423-196 described above in <i>b</i>, on the east by a part of lot 423-219 described below in <i>d</i>, on the south by a part of lot 423-197-1 and on the west by another part of said lot 423-197.</p> |
| <p>d) Une partie du lot 423-219 mesurant cettetite partie 60 pieds de largeur par 5 pieds de profondeur et contenant une superficie de 300 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord, à l'est et au sud par d'autres parties dudit lot 423-219 et à l'ouest par les parties des lots 423-197, 423-196 et 423-195 décrites ci-dessus en <i>c</i>, <i>b</i> et <i>a</i> respectivement avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.</p> | | <p>(d) A part of lot 423-219 measuring this said part 60 feet in width by 5 feet in depth, and containing an area of 300 square feet, English measure and more or less, and bounded as follows, to wit: on the north, on the east and on the south by other parts of said lot 423-219 and on the west by parts of lots 423-197, 423-196 and 423-195, described above in <i>c</i>, <i>b</i> and <i>a</i> respectively, with buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.</p> |
| 30-0780 | St-Louis, Jean-Maurice, 6965, Levesque, Ville d'Anjou, Qué. H1K 2P6 | <p>A part of lot 423-205 measuring this said part 26 feet in width by 67 feet in depth and containing an area of 1,742 square feet, English measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by another part of the said lot 423-205, on the east by a part of lot 423-219, on the south by another part of lot 423-206 and on the west by another part of said lot 423-205.</p> |
| 30-2232 | Dingle, Frank, 7022, Baldwin, Anjou H1K 3C7 | <p>(a) A part of lot 423-305 measuring this said part 30 feet in width by 72 in depth and containing an area of 2,160 square feet, English measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by a part of lot 423-304, on the south by a part of lot 423-306, as described below in <i>b</i>, on the west by parts of lots 424-491-19 and 424-491-18 and on the east by the residue of said lot 423-305.</p> |
| <p>a) Une partie du lot 423-305 mesurant cettetite partie 30 pieds de largeur par 72 pieds de profondeur et contenant une superficie de 2,160 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 423-304, au sud par une partie du lot 423-306 décrite ci-dessus en <i>b</i>, à l'ouest par des parties du lot 424-491-19 et 424-491-18 et à l'est par le résidu dudit lot 423-305.</p> | <p>(b) A part of lot 423-306 measuring this said part 30 feet in width by 72 feet in depth and containing an area of 2,160 square feet English measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by part of lot 423-305, as described above in <i>a</i>, on the south by a part of lot 423-307, on the west by other parts of lots 424-491-18 and 424-491-17 and on the east by the residue of said lot 423-306.</p> | |
| <p>b) Une partie du lot 423-306, mesurant cettetite partie 30 pieds de largeur par 72 pieds de profondeur et contenant une superficie de 2,160 pieds carrés et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 423-305, ci-dessus décrite en <i>a</i>, au sud par une partie du lot 423-307, à l'ouest par des parties des lots 424-491-18 et 424-491-17, à l'est par le résidu dudit lot 423-306.</p> | 30-1000 | Dingle, Frank M. 7022, Baldwin, Ville d'Anjou, Qué. H1K 3C7 |
| <p>a) Une partie du lot 423-307, mesurant cettetite partie 30 pieds de largeur par 72 pieds de profondeur et contenant une superficie de 2,160 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 423-306, au sud par une partie du lot 423-308 ci-dessus décrite en <i>b</i>, à l'ouest par des parties des lots 424-491-17 et 424-491-16 et à l'est par le résidu dudit lot 423-307.</p> | <p>(a) A part of lot 423-307 measuring this said part 30 feet in width by 72 feet in depth and containing an area of 2,160 square feet, English measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by a part of lot 423-306, on the south by a part of lot 423-308 as described below in <i>b</i>, on the west by parts of lots 424-491-17 and 424-491-16 and on the east by the residue of said lot 423-307.</p> | |
| <p>b) Une partie du lot 423-308, mesurant cettetite partie 30 pieds de largeur par 72 pieds de profondeur et contenant une superficie de 2,160 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 423-307, ci-haut décrite <i>a</i>, au sud par une partie du lot 423-309, à l'ouest par des parties des lots 424-491-16 et 424-491-15 et à l'est par le résidu dudit lot 423-308.</p> | <p>(b) A part of lot 423-308, measuring this said part 30 feet in width by 72 feet in depth and containing an area of 2,160 square feet, English measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by a part of lot 423-307, as described above in <i>a</i>, on the south by a part of lot 423-309, on the west by parts of lots 424-491-16 and 424-491-15, and on the east by the residue of said lot 423-308.</p> | |
| 25-1096 | Paquette, Conrad M., 1878, Hayes, Montréal, Qué. H1N 3H5 | <p>(a) A part of lot 423-388 measuring this said part 15 feet in width by 67 feet in depth and containing an area of 1,005 square feet, English measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north and on the east by other parts of said lot 423-388, on the south by an other part of lot 423-389 described below in <i>b</i> and on the west by lot 423-365, lane.</p> |
| <p>a) Une partie du lot 423-388 mesurant cettetite partie 15 pieds de largeur par 67 pieds de profondeur et contenant une superficie de 1,005 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord et à l'est par d'autres parties dudit lot 423-388, au sud par une autre partie du lot 423-389 décrite ci-dessus en <i>b</i> et à l'ouest par le lot 423-365, ruelle.</p> | <p>(b) A part of lot 423-389 measuring this said part 30 feet in width by 67 feet in depth and containing an area of 2,010 square</p> | |
| <p>b) Une partie du lot 423-389 mesurant cettetite partie 30 pieds de largeur par 67 pieds de profondeur et contenant une superficie</p> | | |

| Folios | Nom et adresse <i>Name and address</i> | Description de l'immeuble <i>Description of immovable</i> |
|----------|--|--|
| | de 2,010 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 423-388 décrite ci-dessus en a, à l'est par le résidu dudit lot 423-389, au sud par une partie du lot 423-390 et à l'ouest par le lot 423-365, ruelle, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. | feet, English measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by a part of lot 423-388 described above in a, on the east by the residue of said lot 423-389, on the south by a part of lot 423-390 and on the west by lot 423-365, lane, with buildings thereon erected, appurtenances and dependencies. |
| 25-1108 | Boudreau, Succ., 6938, Azilda, Ville d'Anjou, Qué. H1K 3A1 c/o Boudreau, Michel, M., 6938, Azilda, Anjou H1K 3A1 c/o Boudreau, André M., 6938, Azilda, Anjou H1K 3A1 c/o Boudreau, Jacques M., 6938, Azilda, Anjou H1K 3A1 c/o Boudreau, Louis M., 6938, Azilda, Anjou H1K 3A1 c/o Boudreau, Madeleine Mlle, 6938, Azilda, Anjou H1K 3A1 c/o Boudreau, Lise Mlle, 6938, Azilda, Anjou H1K 3A1 c/o Boudreau, Robert M., 6938, Azilda, Anjou H1K 3A1 c/o Boudreau, Hélène Mlle, 6938, Azilda, Anjou H1K 3A1 | H1K 3A1 H1K 3A1 H1K 3A1 H1K 3A1 H1K 3A1 H1K 3A1 H1K 3A1 H1K 3A1 H1K 3A1 |
| | Le lot 423-390, à distraire toutefois la partie servant de rue. | Lot 423-390, to withdraw however the part used as a street. |
| 25-1114 | Boudreau, Alban, Mme vve, Aline Deraspe, 6930, Azilda, Ville d'Anjou H1K 3A1 | H1K 3A1 |
| | Le lot 423-391, à distraire toutefois la partie servant de rue. | Lot 423-391, to withdraw however the part used as a street. |
| 30-1640 | Richard, Emile M., 6432A, Baldwin, Ville d'Anjou, Qué. H1K 3C5 | H1K 3C5 |
| | a) Une partie du lot 423-468 mesurant cettedite partie 30 pieds de largeur par 72 pieds de profondeur et contenant une superficie de 2,160 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 423-467, à l'est par une autre partie dudit lot 423-468, au sud par une partie du lot 423-469 et à l'ouest par le lot 424-467-3. b) Une partie du lot 423-469 mesurant cettedite partie 30 pieds de largeur par 72 pieds de profondeur et contenant une superficie de 2,160 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 423-468 décrite ci-dessus en a, à l'est par une autre partie dudit lot 423-469, au sud par une partie du lot 423-470 et à l'ouest par les lots 424-467-2 et 424-467-3, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. | a) A part of lot 423-468 measuring this said part 30 feet in width by 72 feet in depth and containing an area of 2,160 square feet, English measure and more or less and bounded as follows to wit: on the north by a part of lot 423-467, on the east by a part of said lot 423-468, on the south by a part of lot 423-469 and on the west by lot 424-467-3. b) A part of lot 423-469 measuring this said part 30 feet in width by 72 feet in depth and containing an area of 2,160 square feet, English measure and more or less and bounded as follows to wit: on the north by a part of lot 423-468 described above in a, on the east by another part of said lot 423-469, on the south by a part of lot 423-470 and on the west by lots 424-467-2 and 424-467-3, with buildings thereon erected, appurtenances and dependencies. |
| 25-1910 | Normand, Yvon, & Boisvert, Jacques, 41, St-Vallier, Repentigny J5Y 1G7 | J5Y 1G7 |
| | Le lot 423-626, à distraire toutefois la partie servant de rue, Azilda, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. | Lot 423-626, to withdraw however the part used as a street, Azilda, with buildings erected thereon, appurtenances and dependencies. |
| 580-0140 | Giroux, Solange, Mlle, 5510, Verneuil, Anjou H1K 3J6 | 424-263-2 424-264-2 424-467-6 |
| 510-0324 | Broadway Properties Ltd., 410, St-Nicolas, Suite 403, Montréal, Qué. H2Y 2P5 | H2Y 2P5 |
| 200-0074 | Lemaire, Simon M., 6261, de la Loire, Ville d'Anjou, Qué. H1K 3L5 | H1K 3L5 |
| | a) Une partie du lot 424-529 mesurant cettedite partie 1.5 pied de largeur par 108.78 pieds de profondeur et contenant une superficie de 171 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit: au nord par le lot 424-530, à l'est par les lots 424-537 et 424-538, au sud par une autre partie dudit lot 424-529, et à l'ouest par le lot 424-434, rue de la Loire. b) Le lot 424-530 avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. | a) A part of lot 424-529 measuring this said part 1.5 feet in width by 108.78 feet in depth and containing an area of 171 square feet, English measure and more or less and bounded as follows to wit: on the north by lot 424-530, on the east by lots 424-537 and 424-538, on the south by another part of said lot 424-529, and on the west by lot 424-434, de la Loire Street. b) Lot 424-530 with buildings thereon erected, appurtenances and dependencies. |
| 45-0084 | Foster, Jeffrey, 8491, Bellefontaine, Anjou H1K 1R8 | 424-537 |
| 600-0036 | Gravel, Gérard-Paul, 8438, W.-Pelletier, Anjou H1K 1M4 | 424-632-1 |
| 510-0582 | Laforce, Ubald M., 6482, Roi René, Ville d'Anjou, Qué. H1K 3G3 | 424-787 |
| 360-0076 | Martin, Urbain Mme, Sicotte, Suzanne, 7301, Peterborough Cr., Anjou H1K 3K2 | 424-790 |
| 510-0922 | Frenza, Domenico, 7261, Roi René, app. 2, Anjou H2A 3B3 | 424-896-8 |
| 190-0020 | Prairie, Roland, 7627, de Fougeray, Ville d'Anjou, Qué. H1K 3K3 | 424-912 |
| 160-0172 | Henri, Jacques M., 8366, Croissy Pl., Anjou H1K 2T9 | 426-267 |
| 200-0242 | Verreault, Emile M., 7201, de la Loire, Ville d'Anjou, Qué. H1K 3M4 | 426-333 |
| 80-0150 | Corbeil, André, 7200, Cellier, Ville d'Anjou H1K 3K9 | 426-362 |
| 200-0322 | Sf-Jean, Jean-Claude, 7551, de la Loire, Anjou H1K 3M7 | 426-394 |

| Folios | Nom et adresse <i>Name and address</i> | Description de l'immeuble <i>Description of immovable</i> |
|----------------------|---|--|
| 555-0048 110-0004 | Comeillier, J.-René M., 8282, Talcy, Ville d'Anjou, Qué. H1K 1B9 Colas, Roger, 39, Les Hautvilliers Terrasse, Outremont H2V 2M1 | 427-931 |
| | Une partie du lot 429-1356 mesurant cetteditte partie 17.9 pieds de largeur par 186.7 pieds de profondeur et contenant une superficie de 4,375 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 429-1357-1, à l'est par les lots 429-1393-3, 429-1393-4-1, 429-1701 et 429-1700, au sud par le lot 429-1363-1 et à l'ouest par les lots 429-1362-2, 429-1520 et 429-1706. | A part of lot 429-1356 measuring this said part 17.9 feet in width by 186.7 feet in depth and containing an area of 4,375 square feet, English measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by lot 429-1357-1, on the east by lots 429-1393-3, 429-1393-4-1, 429-1701 and 429-1700, on the south by lot 429-1363-1 and on the west by lots 429-1362-2, 429-1520 and 429-1706. |
| 240-0288 | Yelle, Laurent M., 7811, du Mail, Ville d'Anjou, Qué. H1K 1Z3 | 430-10 |
| 247-0120 | Losier, Julien, 29, Pl. Irving, Dollard-des-Ormeaux H9A 1Y4 | 431-464 |
| 247-0124 | Losier, Julien, 29, Pl. Irving, Dollard-des-Ormeaux H9A 1Y4 | 431-465 |
| 247-0152 | Leroux, Gilles Mme, Masson-Colette 11968, Taylor, Montréal H3M 2J7 | 431-483 |
| 600-0306 | Déziel, Marcel M., 7641, Wilfrid-Pelletier, Ville d'Anjou, Qué. H1K 1L3 | 434-211 |
| 105-0364 | Reis, Bernard, 7781, Châteauneuf, Anjou H1K 1C9 | 434-343 |
| 265-0254 | Lapointe, Fernand, 10669, rue St-Firmin, Mtl. H2B 2G9 | 434-352 |
| 54-0192 | Salette, Gilles Mme, Beausoleil, Claudette, 7781, Bodinier, Anjou, Qué. H1K 1C2 | 434-455 |
| 54-0236 | Feldman, Édouard, 7848, Bodinier, Anjou, Qué. H1K 4C5 | 434-466 |
| 54-0280 | Pauffli, Pasqualino, 7760, Bodinier, Anjou, Qué. H1K 4C5 | 434-477 |
| 437-0057 | Merchant, Earl, 6422, Val-d'Anjou, Ville d'Anjou H1M 1S9 | 437-68 |
| 118-0152 | Tozzi, Domenic Antonio, 4510, Sillery St., St-Léonard 452, Qué. HIS 1S5 | 437-321 |
| 288-0260 | Pinet, Albert Mme, Mireault, Marie-J. 6133, Galeries Anjou, Anjou H1M 1V7 | 440-1258-26 440-1259-5 |
| 238-0060 | Brunet Richard Inc., 1620, Linden, Mtl H2C 1T5 | 440-1261-9 |
| 233-0244 | Leblanc, Robert, 6115, du Bocage, Ville d'Anjou H1M 1X5 | 440-1277-36 |
| 224-0014 | Dagenais, Jean-Paul, 1655, rue Mezy, Duvernay, Qué. H7G 2R6 | |
| | Une partie du lot 441-123 contenant une superficie de 2,520 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 442-8, à l'est par le lot 441-130 et par une autre partie dudit lot 441-123, au sud par une partie du lot 441-124 et à l'ouest par l'avenue Des Jalesnes. | A part of lot 441-123 containing an area of 2,520 square feet, English measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by lot 442-8, on the east by lot 441-130 and by another part of the said lot 441-123, on the south by a part of lot 441-124 and on the west by Des Jalesnes Avenue. |
| 224-0015 | Dagenais, Jean-Paul, 1655, rue Mezy, Duvernay, Qué. H7G 2R6 | |
| | Une partie du lot 441-124 contenant une superficie de 2,490 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 441-123, à l'est par une autre partie dudit lot 441-124, au sud par une partie du lot 441-125 et à l'ouest par l'avenue Des Jalesnes. | A part of lot 441-124 containing an area of 2,490 square feet, English measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by a part of lot 441-123, on the east by another part of the said lot 441-124, on the south by a part of lot 441-125 and on the west by Des Jalesnes Avenue. |
| 224-0016 | Dagenais, Jean-Paul, 1655, rue Mezy, Duvernay, Qué. H7G 2R6 | |
| | Une partie du lot 441-125 contenant une superficie de 3,299 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 441-124, à l'est par une autre partie dudit lot 441-125, au sud par l'avenue Du Bocage et à l'ouest par l'avenue Des Jalesnes. | A part of lot 441-125 containing an area of 3,299 square feet, English measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by a part of lot 441-124, on the east by another part of the said lot 441-125, on the south by Du Bocage Avenue and on the west by Des Jalesnes Avenue. |
| 233-0348 | Narancic, Vojislav, 5912, Du Bocage, Ville d'Anjou, Québec H1M 1X2 | 441-225 |
| 233-0360 | Fong, Roger, 5900, Du Bocage, Anjou H1M 1X2 | 441-228 |
| 320-1512 | Parkland Construction Ltd., 1255, Sherbrooke O., Chambre 1740, Montréal | 457-3 |
| 129-0148 | Henmar Construction Inc., a/s Henry Mansfield, 5734, Lockwood, Mtl H4W 1Y9 | 459-11 461-6 |
| 129-0152 | Henmar Construction Inc., a/s Henry Mansfield, 5734, Lockwood, Mtl H4W 1Y9 | 459-12 461-7 |
| 129-0156 | Henmar Construction Inc., a/s Henry Mansfield, 5734, Lockwood, Mtl H4W 1Y9 | |
| | Les lots 459-13 et 461-8 et a) Une partie du lot 459-14 mesurant cetteditte partie 8 pieds de largeur par 22 pieds de profondeur et contenant une superficie de 176 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une autre partie du lot 459-14, à l'est par une partie du lot 461-9 décrite ci-dessous en b, au sud par le lot 459-13 et à l'ouest par les lots 459-24 et 459-25. b) Une partie du lot 461-9 mesurant cetteditte partie 8 pieds de largeur par 58 pieds de profondeur et contenant une superficie de | (a) A part of lot 459-14 measuring this said part 8 feet in width by 22 feet in depth and containing an area of 176 square feet, English measure and more or less, and bounded as follows, to wit: on the north by another part of lot 459-14, on the east by a part of lot 461-9 described below in b, on the south by lot 459-13 and on the west by lots 459-24 and 459-25. (b) A part of lot 461-9 measuring this said part 8 feet in width by 58 feet in depth and containing an area of 464 square feet, |

| Folios | Nom et adresse <i>Name and address</i> | Description de l'immeuble <i>Description of immovable</i> |
|--|--|--|
| 464 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une autre partie du lot 461-9, à l'est par 461-21, rue Montesquieu, au sud par le lot 461-8 et à l'ouest par une partie du lot 459-14 décrite ci-dessus en a. | English measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by another part of lot 461-9, on the east by 461-21, Montesquieu Street, on the south by lot 461-8 and on the west by a part of lot 459-14 described above in a. | |
| 48-0048 | Hojka, Stanislaw, & Kleiner, Sam, 180 Finchley Road, Hampstead H4W 1Y9 | 461-25 |
| 129-0012 | Giacomodonato, Antonio & Pardo, 7450, Lisieux, St-Léonard HIS 2G8 | 462-9 463-33 |
| 129-0016 | Giacomodonato, Antonio & Pardo, 7450, Lisieux, St-Léonard HIS 2G8 | 462-10 463-34 |
| 129-0020 | Giacomodonato, Antonio & Pardo, 7450, Lisieux, St-Léonard HIS 2G8 | 462-11 463-35 |
| 129-0024 | Giacomodonato, Antonio & Pardo, 7450, Lisieux, St-Léonard HIS 2G8 | 462-12 463-36 |
| 129-0028 | Giacomodonato, Antonio & Pardo, 7450, Lisieux, St-Léonard HIS 2G8 | 462-13 463-37 |
| 129-0032 | Giacomodonato, Antonio & Pardo, 7450, Lisieux, St-Léonard HIS 2G8 | 462-14 463-38 |
| 129-0036 | Giacomodonato, Antonio & Pardo, 7450, Lisieux, St-Léonard HIS 2G8 | 462-15 463-39 |
| 129-0040 | Giacomodonato, Antonio & Pardo, 7450, Lisieux, St-Léonard HIS 2G8 | 462-16 463-40 |
| 90-0192 | Martella, Rocco, & Francesco, Martella, 6418, Migneault, Montréal H1V 2G9 | 467-70 468-63 |
| 471-0018 | Gauthier, Gérard, 8581, D'Allonnes, Ville d'Anjou H1J 1W8 | 471-46 |
| 471-0029 | Lavallée, Claude, 8691, D'Allonnes, Anjou H1J 1W8 | 471-57 |
| 575-0124 | Verreault, Gilles Mme, Coulombe, Suzanne, 8621, Vermandes, Ville d'Anjou, Qué. H1J 1W3 | 473-98 475-65 |
| 473-0048 | Alepin, Albert, 715 Bishop Power, Apt. 115, LaSalle H8P 2R2 | 473-113 |
| 473-0060 | Alepin, Albert, 715 Bishop Power, Apt. 115, LaSalle H8P 2R2 | 473-116 |
| 210-0092 | Dupuis, Mme Bernard, 8325, du Haut d'Anjou, Ville d'Anjou, Qué. H1J 1T8 | 477-81 |
| 482-0040 | Northbank Investments Inc., 125 Chabanel West, Apt. 102, Montréal | 482-8 |
| 483-0015 | Le Roseraie d'Anjou 1972 Inc., 7900, Grenache, Anjou, Qué. H1J 1C3 | 483-2 |
| 355-0072 | Spiegel, Edward M., 9850, Parkway, Ville d'Anjou, Qué. H1J 1P6 | 484-9 485-18 486-23 |
| | c/o Spiegel Albert M., 9850, Parkway, Ville d'Anjou, Qué. H1J 1P6 | |
| | c/o Spiegel Evelyn, 9850, Parkway. H1J 1P6 | |
| | c/o Spiegel Kenneth. | |
| 390-0036 | Chryssolar, Nicholas, & Steiner, Alfred M. Jr., 335 Seigneurial East, St-Bruno, Qué. J3V 2J3 | 489-9-2 489-10 |
| 489-0016 | Anjou Investment Corp., 1550, De Maisonneuve, Suite 809, Mtl 107 H3G 1N8 | 489-34 |
| 145-0032 | SI BO Inc., 8755, Crescent 4, Anjou H1J 1A9 | |
| | Les lots 490-7-3-1, 490-7-4, 490-7-5, 490-7-6, 490-7-9, Lots 490-7-3-1, 490-7-4, 490-7-5, 490-7-6, 490-7-9, 491-3-5, 491-3-5, 491-3-6 et 491-3-7. 491-3-6 and 491-3-7. | |
| 390-0126 | Sanitank Inc., 9301, Ray Lawson, Ville d'Anjou, Qué. H1J 1K6 | 490-9 |
| 390-0154 | Cyrus Realty Inc., & Schiff Jerry & Treitel Enterpr., 9989, Ray Lawson, Anjou H1J 1L6 | 490-22 491-20 |
| 390-0202 | Eastern Wood Corp., Dieter Merz, 3637 B, Métropolitain E., Suite 1100, Mtl 455 H1Z 2J8 c/o Fabian Andrew, 5769 Hudson Ave., Côte St-Luc H4W 2K7 | 490-34 |

En foi de quoi, j'ai signé ce présent document, ce 24 septembre 1975.

In testimony whereof, I have signed this present document, this September 24, 1975.

62175-40-2-o Le greffier,
LÉONCE MALTAIS, O.M.A.

62175-40-2-o LÉONCE MALTAIS, O.M.A.,
City-Clerk.

Ville de St-Lambert

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffier de la ville de Saint-Lambert, que les immeubles ci-dessous décrits seront vendus à l'enchère publique selon les dispositions de la Loi des cités et villes, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 55 avenue Argyle, Saint-Lambert, le MERCREDI, VINGT-DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1975, à DIX heures de l'après-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales avec intérêts plus les frais encourus ou qui pourront être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

City of St. Lambert

Public notice is hereby given by the undersigned City Clerk of the City of St. Lambert, that the immovables described hereunder will be sold by public auction in accordance with the provisions of the Cities and Towns Act, in the Council Room of City Hall, 55 Argyle Avenue, St. Lambert, on WEDNESDAY, the TWENTY-SECOND day of OCTOBER 1975, at TEN o'clock in the forenoon to satisfy the payment of municipal taxes with interest, plus costs which have been or may be incurred, unless the said taxes, interest and cost be paid before the sale.

| Noms / Names | Cadastre | Subdivisions |
|--|------------|---------------|
| René Avon..... | 162..... | 2616..... |
| Peter A. Collet..... | 162..... | 2105-8..... |
| Peter A. Collet..... | 162..... | P-2086-2..... |
| <p>Borné au sud-ouest par le lot 162-2086-1; au nord-ouest par le lot 162-2105-8 et partie du lot 162-2106; au nord-est par le résidu dudit lot 162-2086-2 et au sud-est par une partie du lot 162-2086-4; mesurant six pieds (6.0') de largeur sur une profondeur de trente-neuf pieds (39.0') et contenant une superficie de deux cent trente-quatre pieds carrés (234.0'), mesure anglaise.</p> | | |
| <p>Bounded to the southwest by lot 162-2086-1; to the northwest by lot 162-2105-8 and part of lot 162-2106; to the northeast by the remainder of said lot 162-2086-2 and to the southeast by part of lot 162-2086-4; measuring six feet (6.0') in width by a depth of thirty-nine feet (39.0') and containing an area of two hundred and thirty-four square feet (234.0'), English measure.</p> | | |
| Garry H. Jackson..... | 262..... | P-44..... |
| <p>Borné au sud par la rue Rivermere; à l'ouest par une autre partie du lot 266-44; au nord-est par une partie du lot P-308; à l'est par une autre partie du lot 266-44; mesurant cinquante pieds (50.0') dans sa ligne sud, cent seize pieds et cinq dixièmes (116.5') dans sa ligne ouest, quatre-vingt-quatorze pieds et six dixièmes (94.6') dans sa ligne nord-est, trente-six pieds quatre-vingt-quinze centièmes (36.95') dans sa ligne est; contenant en superficie trois mille huit cent cinquante-six pieds carrés, mesure anglaise (3,856 pi. ca.).</p> | | |
| <p>Bounded to the south by Rivermere Street; to the west by another part of lot 266-44; to the northeast by part of lot P-308; to the east by another part of lot 266-44; measuring fifty feet (50.0') in its south line, one hundred and sixteen and five tenths feet (116.5') in its west line, ninety-four and six tenths feet (94.6') in its northeast line, thirty-six and ninety-five tenths feet (36.95') in its east line; containing an area of three thousand eight hundred and fifty-six square feet, English measure (3,856 sq. ft.).</p> | | |
| Garry H. Jackson..... | P-308..... | |
| <p>De forme triangulaire, borné au sud-ouest par une partie du lot 262-44, au nord par les lots 308-64 et 308-65, à l'est par une autre partie du lot P-308, mesurant quatre-vingt-quatorze pieds et six dixièmes (94.6') dans sa ligne sud-ouest, cinquante pieds (50.0') dans sa ligne nord, quatre-vingts pieds et trente-cinq centièmes dans sa ligne est (80.35'); contenant en superficie deux mille neuf pieds carrés, mesure anglaise (2,009 pi. ca.).</p> | | |
| <p>Of triangular shape, bounded to the southwest by part of lot 262-44, to the north by lots 308-64 and 308-65, to the east by another part of lot P-308, measuring ninety-four and six tenths feet (94.6') in its southwest line, fifty feet (50.0') in its north line, eighty and thirty-five hundredths feet in its east line (80.35'); containing an area of two thousand and nine square feet, English measure (2,009 sq. ft.).</p> | | |

Les immeubles susdits sont tous du cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil et situés dans la ville de Saint-Lambert.

La Commission municipale, par une décision en date du 23 juillet 1975, a autorisé l'énumération abrégée des numéros cadastraux d'immeubles à être vendus.

Donné à Saint-Lambert, ce 16 septembre 1975.

Le greffier,
MARIE STE-MARIE.

62141-39-2-o

The above immovables are all on the plan and book of reference of the Parish of St. Antoine-de-Longueuil and situated in the City of St. Lambert.

The Municipal Commission by a decision dated July 23, 1975 has authorized an abridged enumeration of cadastral numbers of immovables to be sold.

Given at St. Lambert, this September 16, 1975.

MARIE STE-MARIE,
City Clerk.

62141-39-2-o

Errata**AUTOBUS TRANS-URBAIN INC.**

Prenez note que l'avis publié le 19 juillet 1975, à la page 5662 du numéro 29 de la *Gazette officielle du Québec*, l'ancien nom aurait dû se lire comme suit: « LES AUTOBUS BRISEBOIS (1973) LTEE — BRISEBOIS BUS LINES (1973) LTD. ».

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

62169-0 731086

**CENTRE COMMERCIAL
VILLE JACQUES-CARTIER INC.
VILLE JACQUES-CARTIER
SHOPPING CENTRE INC.**

Prenez note que dans l'avis publié le 2 août 1975, à la page 5968 du numéro 31 de la *Gazette officielle du Québec*, le nouveau nom aurait dû se lire comme suit: « CENTRE COMMERCIAL VILLE JACQUES-CARTIER INC. — VILLE JACQUES-CARTIER SHOPPING CENTRE INC. ».

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

62169-0 1243-6044

**CONSEIL ECONOMIQUE D'ALMA ET
DE LAC-ST-JEAN INC.**

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a plu au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de corriger l'avis de lettres patentes annulées de la compagnie « CONSEIL ECONOMIQUE D'ALMA ET DE LAC-ST-JEAN INC. », paru le 23 août 1975, à la page 6505 du numéro 34 de la *Gazette officielle du Québec*, en y remplaçant dans ledit nom le mot « LAC ST-JEAN » par le mot « LAC-ST-JEAN », de manière que le nom se lise comme suit: « CONSEIL ECONOMIQUE D'ALMA ET DE LAC-ST-JEAN INC. ».

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

62169-0 1231-4852

**LES IMMEUBLES DESALABERRY LTEE
DESALABERRY REALTIES LTD.**

Prenez note que dans l'avis publié le 23 août 1975, à la page 6507 du numéro 34 de la *Gazette officielle du Québec*, l'ancien nom aurait dû se lire comme suit: « DESALABERRY REALTIES LTD. ».

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

62169-0 1139-69

**LES IMMEUBLES VAL ROYAL LASALLE LTEE
VAL ROYAL LASALLE REALTY LTD.**

Prenez note que dans l'avis publié le 26 juillet 1975, à la page 5834 du numéro 30 de la *Gazette officielle du Québec*, l'ancien nom aurait dû se lire comme suit: « ETREFAL INC. ».

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

62169-0 1230-7237

**INSTITUT D'ETUDES A L'ETRANGER
I.E.E. INC.
I.E.E. FOREIGN STUDIES
INSTITUTE INC.**

Prenez note que l'avis publié le 9 août 1975, à la page 6231 de la *Gazette officielle du Québec* numéro 32, l'ancien nom aurait dû se lire comme suit: « INSTITUT D'ETUDES A L'ETRANGER I.E.E. INC. ».

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

62169-0 1355-2922

LANTHIER TAVARA & ASSOCIES INC.

Prenez note que l'avis publié le 9 août 1975, à la page 6232 du numéro 32 de la *Gazette officielle du Québec*, l'ancien nom aurait dû se lire comme suit: « DUMONTHIER LANTHIER ET ASSOCIES INC. ».

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

62169-0 2679-1964

MAGAN INC.

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a plu au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de corriger l'avis de lettres patentes annulées de la compagnie « MAGAN INC. », paru le 16 août 1975, à la page 6367 du numéro 33 de la *Gazette officielle du Québec*, en y remplaçant dans ledit nom le mot « MAGNAN » par « MAGAN », de manière à ce que le nom se lise ainsi: « MAGAN INC. ».

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

62169-0 1111-8635

OMEGA INDUSTRIES LTD.

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a plu au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, de corriger l'avis de lettres patentes annulées de la compagnie « OMEGA INDUSTRIES LTD. », paru le 16 août 1975, à la page 6367 du numéro 33 de la *Gazette officielle du Québec*, en y remplaçant la date d'émission 16 février 1955 par la date 14 janvier 1964.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

62169-0 1111-5615

**SERVICE D'EAU DOUCE CULLIGAN
(QUEBEC) INC.
CULLIGAN SOFT WATER SERVICE
(QUEBEC) INC.**

Prenez note que l'avis publié le 19 juillet, à la page 5663 du numéro 29 de la *Gazette officielle du Québec*, l'ancien nom aurait dû se lire comme suit: « CULLIGAN SOFT WATER SERVICE OF QUEBEC LTD. »

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

62169-o 1158-0198

THE PARADISE LTD.

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a plu au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de corriger l'avis de lettres patentes annulées de la compagnie « THE PARADISE LTD. », paru le 16 août 1975, à

la page 6368 du numéro 33 de la *Gazette officielle du Québec*, en y remplaçant la date d'émission 14 janvier 1967 par la date 16 février 1955.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

62169-o 1329-2404

**LA SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE
LONGUE POINTE LTEE
LONGUE POINTE HOLDINGS LTD.**

Prenez note que dans l'avis publié le 19 juillet 1975, à la page 5663 du numéro 29 de la *Gazette officielle du Québec*, l'ancien nom aurait dû se lire comme suit: « LONGUE POINTE HOLDINGS LTD. ».

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

62169-o 11925-1955

INDEX No 40

Partie I: avis juridiques

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES

| | |
|--|------|
| Co-op d'habitation « L'Oasis » Jean-Talon (<i>Dissolution</i>) | 7657 |
| Coopérative forestière du Témiscamingue (<i>Mod.</i>) | 7657 |
| Écrivains coopérative d'édition (Les) (<i>Formation</i>) | 7657 |

AVIS DIVERS

| | |
|---------------------------------------|------|
| Mont-Royal, ville (<i>Requête</i>) | 7670 |
| Mount-Royal, town (<i>Petition</i>) | 7670 |

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

| | |
|--|------|
| Caisse populaire de Beauceville (La) (<i>Fusion</i>) | 7657 |
|--|------|

CHANGEMENT DE NOM — LOI DU

Demandes:

| | |
|-------------------------|------|
| Abel, Jocelyne | 7658 |
| Gilbert, Raymonde-Annie | 7658 |
| Joseph François Alfred | 7658 |
| Selwyn, Marilyn Iris | 7658 |
| Szmirgold, Nathan | 7658 |
| Valkanas, Georges | 7658 |
| Ventura, Felice | 7658 |

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

| | |
|--------------------------|------|
| Changement de statut | 7640 |
| Décisions rendues | 7634 |
| Introduction de requêtes | 7576 |

COMPAGNIES — LOI DES

Abandon de charte

| | |
|--------------------|------|
| Dutil (Roger) inc. | 7641 |
| Suprem, inc. | 7641 |

Changement de nom

| | |
|---|------|
| Agences de vente Margolius inc. (Les) | 7641 |
| Ameublement de maison Provincial inc. | 7641 |
| Associés Kent ltée (Les) | 7641 |
| Autobus Trans-urbain inc. (<i>Erratum</i>) | 7726 |
| Bontrad Investments Securities Limited | 7642 |
| Boutique Des Landes inc. | 7641 |
| Canadian Bancorp Investments Ltd. | 7642 |
| Centre commercial Ville Jacques-Cartier inc. (<i>Erratum</i>) | 7726 |
| Club de hockey Les Remparts inc. | 7641 |
| Compagnie des immeubles Ville-Marie ltée (La) | 7641 |
| Cowansville Printing Inc. | 7642 |
| Culligan Soft Water Service (Québec) Inc. (<i>Erratum</i>) | 7727 |
| Desalaberry Realities Ltd. (<i>Erratum</i>) | 7726 |
| Donex Investments Inc. | 7642 |
| Franklin Electrical Supply Ltd. | 7642 |

Franklin, fournisseur de matériaux électriques

| | |
|---|------|
| ltée | 7642 |
| Galeries Normandie inc. (Les) | 7642 |
| I.E.E. Foreign Studies Institute Inc. (<i>Erratum</i>) | 7726 |
| Immeubles Desalaberry ltée (Les) (<i>Erratum</i>) | 7726 |
| Immeubles Val Royal Lasalle ltée (Les) (<i>Erratum</i>) | 7726 |
| Imprimerie Cowansville inc. | 7642 |
| Institut d'études à l'étranger I.E.E. inc. (<i>Erratum</i>) | 7726 |
| Invanlech Holdings Inc. | 7642 |
| Investissements Donex inc. (Les) | 7642 |
| Kent Associates Ltd. | 7641 |
| Lanthier Tavara & associés inc. (<i>Erratum</i>) | 7726 |
| Longue Pointe Holdings Ltd. (<i>Erratum</i>) | 7727 |
| Margolius Sales Agencies Inc. | 7641 |
| North Shore Radiology Services Inc. | 7642 |
| Photo Donald inc. | 7642 |
| Placements canadiens Bancorp ltée | 7642 |
| Placements en valeurs mobilières Bontrad limitée | 7642 |
| Pneus M.B. inc. (Les) | 7642 |
| Provincial Home Furnishers Inc. | 7641 |
| Service d'eau douce Culligan (Québec) inc. (<i>Erratum</i>) | 7727 |

Changement de nom

(suite)

| | |
|---|------|
| Service de freins Anjou inc. | 7642 |
| Services de radiologie de la Rive Nord inc. | 7642 |
| Société de gestion immobilière Ivanlech inc. (La) | 7642 |
| Société de gestion immobilière Longue Pointe ltée (La) (<i>Erratum</i>) | 7727 |
| Trottier, Viau, Rouleau, Brosseau, Taillefer inc. | 7642 |
| Twinpak Ltd. | 7642 |
| Twinpak ltée. | 7642 |
| Val Royal Lasalle Realty Ltd. (<i>Erratum</i>) | 7726 |
| Valois (Marcel) inc. | 7643 |
| Ville-Marie Realty Company Ltd. | 7641 |
| Ville Jacques Cartier Shopping Centre Inc. (<i>Erratum</i>) | 7726 |

Demandes d'abandon de charte

| | |
|--|------|
| Alimentation Duchesne ltée. | 7656 |
| Carrières D N de Matane ltée (Les) | 7656 |
| Gauthier (Albert L.) Express Ltd. | 7655 |
| Honker Associates Ltd. | 7655 |
| Immeubles Landmark ltée (Les) | 7656 |
| Landmark Properties Ltd. | 7656 |
| Leclerc (Réal) inc. | 7656 |
| Legault (Georges) assurances limitée. | 7656 |
| Leona Dress Company. | 7656 |
| Maitland Charts (Québec) Limited. | 7656 |
| Marvin Realty Company. | 7656 |
| Millen (John) Inc. | 7656 |
| Placements Léger (1973) inc. | 7657 |
| Placements Selesco inc. | 7657 |
| Plaguy inc. | 7657 |
| Produits Marquette limitée (Les) | 7656 |
| Promotion et placements cie limitée. | 7657 |

Fusion de compagnies

| | |
|---|------|
| Ligue de taxis de l'Est de Montréal inc. (La) | 7643 |
| Rack Sales Ltd. | 7643 |

Lettres patentes (1^{re} partie)

| | |
|---|------|
| A.H.D. Investments Inc. | 7648 |
| Acroama inc. | 7643 |
| Agence Bérubé & Cossette inc. | 7643 |
| Agences M.G. inc. | 7643 |
| Agence de voyages Côte St-Luc inc. | 7643 |
| Agence de voyages Evasion inc. | 7644 |
| Alain Electric Ltd. | 7647 |
| Aménagement Rodmarc inc. | 7644 |
| Arnold Realities Inc. | 7647 |
| Autobus Bérubé inc. | 7644 |
| Automates Galaxie inc. | 7644 |
| B. & H. Trading Company Inc. | 7645 |
| Beaudry & Frères, huile à chauffage inc. | 7644 |
| Besimco Realities Inc. | 7647 |
| Birch Wood Estate Inc. | 7645 |
| Boire (Guy) inc. | 7644 |
| Boutique Danilou inc. | 7644 |

| | |
|--|------|
| Boutique Lisi (Rosemère) inc. | 7644 |
| Boutique du tailleur M.S. inc. | 7644 |
| Brasserie Le Cercle inc. (La) | 7644 |
| Brasserie Au coin des jeux inc. (La) | 7644 |
| Brasserie Le Palloir inc. | 7644 |
| C.R. Canada Realities Inc. | 7647 |
| Capital Consultants Ltd. | 7645 |
| Carrosserie d'automobile Guy inc. | 7644 |
| Carrosseries Nova inc. | 7644 |
| Centre commercial du Vieux St-Jean inc. | 7644 |
| Centre de location G.M. inc. | 7644 |
| Communication et Design Hablutzel & yung inc. | 7644 |
| Compagnie Bruce Stein ltée (La) | 7644 |
| Compagnie de commerce B. & H. inc. | 7645 |
| Conseillers Capital ltée. | 7645 |
| Conseillers S.I.G. inc. | 7645 |
| Construction Gaston Bergeron ltée. | 7645 |
| Construction Lalande inc. | 7645 |
| Construction Lurin inc. (Les) | 7645 |
| Construction Néo-tech inc. | 7645 |
| Corporation financière N.R.C. ltée. | 7645 |
| Côte St. Luc Travel Agency Inc. | 7643 |
| Créations R.L. inc. | 7645 |
| Digital Magnetics Ltd. | 7648 |
| Distributeurs V. & B. inc. | 7645 |
| Domaine Des Bouleaux inc. | 7645 |
| Domaine Des Peupliers, Otterburn inc. | 7645 |
| Dubeauran inc. | 7645 |
| Editions Solex inc. (Les) | 7645 |
| Enduits Lanaudière inc. (Les) | 7645 |
| Entreprises A. De Luca inc. (Les) | 7645 |
| Entreprises d'entretien Giguère et Vallée inc. (Les) | 7646 |
| Entreprises Jean-Baptiste Fortin inc. (Les) | 7646 |
| Entreprises J.T. Castonguay inc. (Les) | 7646 |
| Entreprises K.L.R. inc. (Les) | 7646 |
| Entreprises Monabel inc. (Les) | 7646 |
| Entreprises Pafel inc. (Les) | 7646 |
| Entreprises Raymond Guay (1975) inc. (Les) | 7646 |
| Entreprises Yvon Duguay & Fils ltée (Les) | 7646 |
| Epiciers Hogue et Frères inc. (Les) | 7646 |
| Excavation Sacchetti ltée. | 7646 |
| Fartech inc. | 7646 |
| Forex Leroy inc. | 7646 |
| Fournitures de bureau Standard inc. | 7646 |
| Gestion Maidoc ltée. | 7646 |
| Gestion Moustache inc. | 7646 |
| Gestions Symétrie inc. | 7646 |
| Gratton (Lionel) inc. | 7646 |
| Guy Auto Body Shop Inc. | 7644 |
| Huszar (Nandor A.) ltée. | 7647 |
| Hylop inc. | 7647 |
| Immeubles Arnold inc. | 7647 |
| Immeubles Besimco inc. (Les) | 7647 |
| Immeubles C.R. Canada inc. | 7647 |
| Importations Mar-Ler ltée. | 7647 |
| Importations Rexim inc. (Les) | 7647 |
| Installations électriques Alain ltée. | 7647 |
| Installations électriques J.M. Pomerleau inc. (Les) | 7647 |

Lettres patentes (1^{re} partie)

| | |
|---|------|
| <i>(suite)</i> | |
| Installations Gilles Comtois inc. (Les) | 7647 |
| Inter-Traffic (Québec) Limited | 7647 |
| Inter-Traffic (Québec) limitée | 7647 |
| Investissements Lisa inc. (Les) | 7647 |
| Investissements Sumar inc. (Les) | 7647 |
| Joenette inc. | 7647 |
| Journal Le Point inc. (Le) | 7647 |
| K.L.R. Enterprises Inc. | 7646 |
| L.C.M. Moto-Sport Inc. | 7648 |
| Lachute Carole Restaurant inc. | 7649 |
| Lapierre (R.N.) inc. | 7648 |
| Laval Radiator Inc. | 7649 |
| Laurentide Auto Radio Inc. | 7649 |
| Levine (B.) Investments Ltd. | 7648 |
| Lisa Investments Inc. | 7647 |
| Location d'autos L.P. Brouillard inc. | 7648 |
| Longueuil Stretchers Ltd. | 7650 |
| M.S. Tailor's Boutique Inc. | 7644 |
| Magasin Le Pédalier inc. | 7648 |
| Magnétisme Digital ltée. | 7648 |
| Maidoc Management Ltd. | 7646 |
| Malbar inc. | 7648 |
| Manpower Personnel Services (Montreal) Ltd. | 7648 |
| Manpower, Services de personnel (Montréal) ltée. | 7648 |
| Mar-Ler Importing Ltd. | 7647 |
| Mécanique et soudure A.C.D.M. inc. | 7648 |
| Monsieur Palette R.D. inc. | 7648 |
| Moto-Sport L.C.M. inc. | 7648 |
| Moustache Holdings Inc. | 7646 |
| N.R.C. Financial Corporation Ltd. | 7645 |
| Neo-Tech Construction Inc. | 7645 |
| Nolet (Jean-Yves) inc. | 7648 |
| Nova Auto Body Inc. | 7644 |
| Odette & Armand, coiffeurs pour hommes inc. | 7648 |
| Ouellette (Aurèle) inc. | 7648 |
| Placements A.H.D. inc. | 7648 |
| Placements B. Levine ltée. | 7648 |
| Placements Rythme inc. | 7648 |
| Productions Duroy inc. (Les) | 7648 |
| R.D. Mister Pallet Inc. | 7648 |
| R.L. Creations Inc. | 7645 |
| Radiateurs Laval inc. (Les) | 7649 |
| Radio d'auto Laurentide inc. | 7649 |
| Raina Sportswear Ltd. | 7650 |
| Réfrigération M.B. inc. | 7649 |
| Respo-Technik (Québec) Ltd. | 7649 |
| Respo-Technik (Québec) ltée. | 7649 |
| Restaurant Carole De Lachute inc. | 7649 |
| Restaurant Au Poulet Séminaire inc. | 7649 |
| Restaurant La Relâche inc. | 7649 |
| Rexim Importations Inc. | 7647 |
| Rhythm Investments Inc. | 7648 |
| Robertson (J.J.) Ltd. | 7649 |
| Robertson (J.J.) ltée. | 7649 |
| Rodmarc Development Inc. | 7644 |
| S.I.G. Consultants Inc. | 7645 |
| Sacchetti Excavation Ltd. | 7646 |
| Simard (Bertrand) inc. | 7649 |
| Simoneau & Perreault inc. | 7649 |
| Société d'approvisionnement en menuiserie de l'Est inc. | 7649 |
| Société de Belles-Lettres Guy Maheux inc. (La) | 7649 |
| Solex Editions Inc. | 7645 |
| Sotel inc. | 7649 |
| Sport Campus inc. | 7649 |
| Sport Ouellet & Riverin inc. | 7649 |
| Standard Office Supplies Inc. | 7646 |
| Station de service J. Pelletier inc. | 7649 |
| Stein (Bruce) Company Inc. | 7644 |
| Sumar Investments Inc. | 7647 |
| Surplus d'armée Asbestos inc. | 7649 |
| Symmetry Holdings Inc. | 7646 |
| Tendeurs Longueuil ltée (Les) | 7650 |
| Transport J.B.G. inc. | 7650 |
| V. & B. Distributors Inc. | 7645 |
| Vêtements de sport Raina ltée. | 7650 |
| Lettres patentes (5^e partie) | |
| Association des amateurs de curling du Saguenay-Lac-St-Jean | 7650 |
| Association de bienfaisance du conseil provincial des machinistes du Québec inc. (L') | 7650 |
| Association de bienfaisance unie du Québec inc. (L') | 7650 |
| Association des chasseurs et pêcheurs de Cherboung-Dalibaire inc. (L') | 7650 |
| Association des chauffeurs de taxi de Hull inc. | 7650 |
| Association des citoyens âgés gréco-canadiens de Montréal | 7650 |
| Association des corps de clairons, trompettes et tambours, région de Lanaudière inc. | 7650 |
| Association des grecs natifs de l'île de Zante de Montréal | 7651 |
| Association des sourds de Sherbrooke inc. | 7651 |
| Association des techniciens-opticiens du Québec | 7651 |
| Association des violoneux du Québec | 7651 |
| Auberge du Caplan | 7651 |
| Auberge Jeunesse de Granby inc. | 7651 |
| Baie d'Urfé Boating Club | 7651 |
| Camp Cité des loisirs | 7651 |
| Carnaval d'Amos inc. | 7651 |
| Carrefour international de la jeunesse inc. | 7651 |
| Centre de la fraternité de la Place Leclair inc. | 7651 |
| Centre Zen de Montréal inc. | 7651 |
| Club de L'Age d'Or de Labrecque (Le) | 7651 |
| Club de crose Les Aigles Junior de Windsor inc. (Le) | 7651 |
| Club nautique Baie d'Urfé | 7651 |
| Club optimiste Ste-Anne-de-La-Pérade inc. | 7651 |
| Club optimiste St-Polcarpe inc. | 7651 |
| Club de plongeurs de la Gaspésie inc. | 7651 |
| Comité du centre sportif de La Guadeloupe inc. | 7651 |
| Comité pour la protection de l'environnement de l'île Bizard | 7652 |
| Diffusion Mingan inc. | 7652 |

Lettres patentes (3^e partie)*(suite)*

| | |
|---|------|
| Eglise Fraternité Universelle de Philadelphie à Montréal (L') | 7652 |
| Festival sportif des chiffonniers inc. | 7652 |
| Garbage Bowl Festival Inc. | 7652 |
| Garderie de jour Le Ballon Rouge | 7652 |
| Garderie de La Lune ltée | 7652 |
| Garderie Populaire Champagneur inc. (La) ... | 7652 |
| Gestalt Institute of Québec | 7652 |
| Grands frères des Bois-Francis inc. (Les) ... | 7652 |
| Habitations Mont du Rocher inc. | 7652 |
| Institut Gestalt de Québec | 7652 |
| Institut de recherches en sciences biologiques Nutrivita (L') | 7652 |
| Loisirs familiaux du Mile-End | 7652 |
| Loisirs Mont-Louis inc. | 7652 |
| Loisirs Val Neigette inc. (Les) | 7652 |
| Montreal Association of Greeks from the Island of Zante | 7651 |
| Montreal Zen Centre Inc. | 7651 |
| Provincial Machinists Council Welfare Association Inc. | 7650 |
| Publications de l'Ordre Nouveau inc. (Les) ... | 7652 |
| Rencontre Saguenay Lac St-Jean inc. | 7652 |
| Résidence François Fournier inc. (La) ... | 7652 |
| Salon International du Livre (S.I.L.) (Le) ... | 7652 |
| Union des familles de Lachine | 7652 |
| United Benevolent Association of Québec ... | 7650 |

Lettres patentes (Avis de correction)

| | |
|--|------|
| Brisson, Lamarre et Brisson inc. | 7653 |
| Chaussures Roland Labarre inc. (Les) | 7653 |
| Petit Carrossier L.B. inc. (Le) | 7653 |

Lettres patentes supplémentaires

| | |
|---|------|
| Ascab inc. | 7653 |
| Association des registrateurs du Québec inc. (L') | 7653 |
| Camping Lac Lemoyne inc. | 7653 |
| Carrières Langlois ltée (Les) | 7653 |
| Chibco ltée | 7653 |
| Clinique de psychiatrie de la Rive Sud inc. | 7653 |
| Club Aramis Notre-Dame-du-Bon-Conseil inc. | 7653 |
| Comité d'éducation aux adultes de La Petite Bourgogne et de St-Henri (Le) | 7654 |
| Corporation Pogany | 7654 |
| Courtier Roussin & Frère inc. | 7654 |
| Dorchester University Holdings Ltd. | 7654 |
| Entreprises forestières Baie-Trinité inc. (Les) .. | 7654 |
| Entreprises L.S.N. inc. (Les) | 7654 |
| Fergy's Restaurant Inc. | 7654 |
| Fondation I.F.E. Institut Français Evangélique | 7654 |
| Gestion Dorchester Université ltée | 7654 |
| Globe Fur Blending Co. Ltd. | 7654 |
| Henart Ltd. | 7654 |
| Hockey Sca-Dia (Québec) inc. | 7654 |
| Lemieux (Osias) ltée | 7654 |

| | |
|--|------|
| Marini Enterprises Inc. | 7654 |
| Parizeau, White and Associates Inc. | 7654 |
| Parizeau, White et associés inc. | 7654 |
| Placements Gerald Teasdale inc. | 7654 |
| Pogany Corporation | 7654 |
| Polymer inc. | 7654 |
| Restaurant Chez Fergy inc. | 7654 |

Siège social (Article 84)

| | |
|--|------|
| Investissements Traulac inc. (Les) | 7655 |
| S.K.W. Services Ltd. | 7655 |
| Services S.K.W. ltée (Les) | 7655 |
| Traulac Investments Inc. | 7655 |

CURATELLE PUBLIQUE*Avis de qualité:*

| | |
|----------------------|------|
| Gagné, Joseph | 7658 |
| Séguin, Aurèle | 7658 |

DEMANDES À LA LÉGISLATURE

| | |
|--|------|
| Canadian Terrazo & Marble Company Limited | 7674 |
| Compagnie canadienne de marbre et de terrazo limitée | 7674 |
| Hull, cité-city | 7673 |
| Rimouski, cité-city | 7671 |

LIQUIDATION DES COMPAGNIES

| | |
|----------------------|------|
| Indenatlib inc. | 7659 |
|----------------------|------|

MINISTÈRES**Consommateurs coopératives et institutions financières***Assurances:*

| | |
|---|------|
| Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la paroisse de Ste-Brigitte-des-Saults, comté de Nicolet (<i>Annul.</i>) | 7659 |
| Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la paroisse de St-Louis-de-Chambord, comté du Lac St-Jean Ouest (<i>Annul.</i>) | 7659 |
| Unionamerica Reinsurance Company (<i>Ch. de nom</i>) | 7659 |

Terres et forêts*Cadastre:*

| | |
|-------------------------------------|------|
| Côte-des-Neiges, village | 7659 |
| Falardeau, canton | 7660 |
| Fraserville, ville | 7660 |
| Gayhurst, canton | 7660 |
| Hull, canton | 7660 |
| Lauzon, village | 7660 |
| Montréal, par. | 7660 |
| Sainte-Agathe-des-Monts, par. | 7660 |
| Saint-Boniface, par. | 7660 |
| Saint-Romuald d'Etchemin, par. | 7660 |
| Sainte-Victoire, par. | 7661 |
| Templeton, canton | 7660 |

PROCLAMATIONS

| | | | |
|---|------|--|------|
| Certain Electoral Districts Land Titles Act (Ch. 321, R.S.Q. 1964) Application of the Act of the cadastre of the municipality of <i>Havre-Saint-Pierre</i> , Electoral District of Duplessis..... | 7684 | Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de <i>Falardeau</i> , située dans la division d'enregistrement de Chicoutimi..... | 7679 |
| Coming into force of the official cadastre of a part of the township of <i>Boisbuisson</i> , situated in the registration division of Sainte-Annes-Monts..... | 7674 | Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de <i>Falardeau</i> , située dans la division d'enregistrement de Chicoutimi..... | 7680 |
| Coming into force of the official cadastre of a part of the township of <i>Boisbuisson</i> , situated in the registration division of Sainte-Annes-Monts..... | 7676 | Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de <i>Hamilton</i> , située dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 1..... | 7682 |
| Coming into force of the official cadastre of a part of the parish of <i>Charlesbourg</i> , situated in the registration division of Québec..... | 7677 | Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du village de <i>Hochelaga</i> , située dans la division d'enregistrement de Montréal..... | 7685 |
| Coming into force of the official cadastre of a part of the township of <i>Falardeau</i> , situated in the registration division of Chicoutimi..... | 7679 | Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de <i>La Potardière</i> , située dans la division d'enregistrement de Sainte-Annes-Monts..... | 7687 |
| Coming into force of the official cadastre of a part of the township of <i>Falardeau</i> , situated in the registration division of Chicoutimi..... | 7680 | Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie de la paroisse de <i>Pointe-Claire</i> , située dans la division d'enregistrement de Montréal..... | 7689 |
| Coming into force of the official cadastre of a part of the township of <i>Hamilton</i> , situated in the registration division of Bonaventure No. 1..... | 7682 | Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie de la paroisse de <i>Pointe-Claire</i> , située dans la division d'enregistrement de Montréal..... | 7690 |
| Coming into force of the official cadastre of a part of the village of <i>Hochelaga</i> , situated in the registration division of Montreal..... | 7685 | Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie de la paroisse de <i>Saint-Alphonse</i> , située dans la division d'enregistrement de Chicoutimi..... | 7692 |
| Coming into force of the official cadastre of a part of the township of <i>La Potardière</i> , situated in the registration division of Sainte-Anne-des-Monts..... | 7687 | Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie de la paroisse de <i>Saint-Georges</i> , située dans la division d'enregistrement de Beauce | 7693 |
| Coming into force of the official cadastre of a part of the parish of <i>Pointe-Claire</i> , situated in the registration division of Montreal..... | 7689 | Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de <i>Scott</i> , située dans la division d'enregistrement du Lac-Saint-Jean-Ouest. | 7695 |
| Coming into force of the official cadastre of a part of the parish of <i>Pointe-Claire</i> situated in the registration division of Montreal..... | 7690 | Titres de propriété dans certains districts électoraux (Ch. 321, S.R.Q. 1964) application de la Loi au cadastre de la municipalité de <i>Havre-Saint-Pierre</i> , district électoral de Duplessis..... | 7684 |
| Coming into force of the official cadastre of a part of the parish of <i>Saint-Alphonse</i> , situated in the registration division of Chicoutimi..... | 7692 | | |
| Coming into force of the official cadastre of a part of the parish of <i>Saint-Georges</i> , situated in the registration division of Beauce..... | 7693 | | |
| Coming into force of the official cadastre of a part of the township of <i>Scott</i> , situated in the registration division of Lake St. John-West..... | 7695 | | |
| Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de <i>Boisbuisson</i> , située dans la division d'enregistrement de Sainte-Annes-Monts..... | 7674 | | |
| Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de <i>Boisbuisson</i> , située dans la division d'enregistrement de Sainte-Annes-Monts..... | 7676 | | |
| Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie de la paroisse de <i>Charlesbourg</i> , située dans la division d'enregistrement de Québec..... | 7677 | | |
| | | RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE | |
| | | Professionnels désengagés et non participants..... | 7697 |
| | | RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES | |
| | | <i>Lettres patentes annulées:</i> | |
| | | Conseil économique d'Alma et de Lac-St-Jean inc. (<i>Erratum</i>)..... | 7726 |
| | | Magan inc. (<i>Erratum</i>)..... | 7726 |
| | | Omega Industries Ltd. (<i>Erratum</i>)..... | 7726 |
| | | Paradise Ltd. (The) (<i>Erratum</i>)..... | 7727 |
| | | SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES | |
| | | Centre local de services communautaires Le Samaritech (<i>L.P.S.</i>)..... | 7661 |
| | | Centre local de services communautaires Pierrefonds (<i>L.P.</i>)..... | 7661 |

SOUMISSIONS

| | |
|------------------------------------|------|
| Beauport, c.s. | 7661 |
| Coaticook, c.s. | 7662 |
| Côte St-Luc, cité. | 7662 |
| Melocheville, village. | 7664 |
| Ragueneau, par. | 7665 |
| Saint-Basile-le-Grand, ville. | 7665 |
| Saint-Lambert, ville. | 7666 |
| Saint-Rémi, ville. | 7667 |
| Ste-Thérèse, ville. | 7668 |

SYNDICATS PROFESSIONNELS

| | |
|--|------|
| Syndicat des producteurs de pommes de la région de Québec (U.P.A.) (Const.) | 7669 |
| Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal (Ch. de nom) | 7669 |
| Syndicat des producteurs de cultures commerciales de la région de St-Jean-Valleyfield (UPA) (Const.) | 7669 |
| Syndicat des producteurs de porcs de la région de Québec (Nom-Name ch.) | 7670 |
| Syndicat des producteurs d'urine de juments gravides de la province de Québec (UPA) (Const.) | 7670 |
| Syndicat de l'UPA de la Rivière Noire (Const.) | 7670 |
| Syndicat de l'UPA La Vallée du Richelieu (Const.) | 7670 |

VENTES**Par shérifs****Chicoutimi**

| | |
|---|------|
| General Trust of Canada vs McNicoll. | 7703 |
| Trust Général du Canada vs McNicoll. | 7703 |

Joliette

| | |
|--|------|
| Artisans, société coopérative d'assurance-vie (Les) vs Brien. | 7704 |
|--|------|

Mingan

| | |
|--------------------------------|------|
| Tapisdéco Inc. vs MacKay. | 7704 |
|--------------------------------|------|

Montmagny

| | |
|--------------------------------------|------|
| Corneau Robin vs Couture et al. | 7705 |
|--------------------------------------|------|

Montréal

| | |
|--|------|
| Assurance vie Desjardins (L') vs Hammond et al. | 7708 |
| Caisse populaire Marie Reine des Coeurs vs Laporte et al. | 7707 |
| Essaris vs Rokakis. | 7706 |
| Fediniak vs Léveillée. | 7708 |
| General Trust of Canada et al vs Martineau. | 7709 |
| Trust Général du Canada et al vs Martineau. | 7709 |

Québec

| | |
|--|------|
| Francoeur, Succession Albertine vs Bouchard. | 7710 |
| Francoeur, Estate of Albertine vs Bouchard. | 7710 |
| Québec, ville-city vs Langlois. | 7712 |
| Québec, ville-city vs Rourke et al. | 7711 |
| Québec, ville-city vs Société immobilière Clair-bois inc. | 7712 |
| Quirion (Adrien) inc. vs Brousseau. | 7709 |
| Quirion (Adrien) inc. vs Brousseau. | 7710 |

Saint-François

| | |
|---------------------------------------|------|
| Bruneau vs Poirier. | 7713 |
| Her Majesty the Queen vs Girard. | 7713 |
| Sa Majesté la Reine vs Girard. | 7713 |

Saint-Hyacinthe

| | |
|------------------------------|------|
| Létourneau vs Brunelle. | 7714 |
|------------------------------|------|

Taxes

| | |
|------------------------------|------|
| Anjou, ville-town. | 7715 |
| St-Lambert, ville-city. | 7725 |

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES..... | 7657 |
| AVIS DIVERS..... | 7670 |
| CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT..... | 7657 |
| CHANGEMENT DE NOM, LOI DU..... | 7658 |
| COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC..... | 7575 |
| COMPAGNIES, AVIS CONCERNANT LA LOI DES..... | 7641-7726 |
| CURATELLE PUBLIQUE..... | 7658 |
| DEMANDES À LA LÉGISLATURE..... | 7671 |
| LIQUIDATION..... | 7659 |
| MINISTÈRES..... | 7659 |
| PROCLAMATIONS..... | 7674 |
| RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE..... | 7697 |
| RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES..... | 7726 |
| SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX..... | 7661 |
| SOUMISSIONS..... | 7661 |
| SYNDICATS PROFESSIONNELS..... | 7669 |
| VENTES | |
| PAR SHÉRIFS..... | 7703 |
| POUR TAXES..... | 7715 |



nouveautés

Ministère des Affaires municipales

Société d'habitation du Québec

Rapport annuel 1972-1973

Québec, 1975. 47 p., ill., tabl., 24 cm
ISBN 0-7754-2253-3
EOQ 2239, broché

\$ 1.00

Assemblée nationale du Québec

Bibliothèque de la législature

Sigles en usage au Québec

Québec, 1975. 3^e éd., 155 p., 28 cm
ISBN 0-7754-2242-8
EOQ 2231, broché

\$ 2.00

Bureau du Vérificateur général

Report of the Auditor-General for the Fiscal Year ended March 31, 1973

Québec, 1975. pagination diverse, 28 cm
ISBN 0-7754-2243-6
EOQ 2238, broché

\$ 4.00

Ministère de l'Industrie et du Commerce

Bureau de la Statistique du Québec

Statistiques des Pêches maritimes *Maritime Fisheries Statistics 1974*

Québec, 1975. 24 p., tabl., 28 cm
ISBN 0-7754-2245-2
EOQ 2232, broché

\$ 0.50

Taux de salaire et heures de travail Octobre 1973

Québec, 1975. 194 p., tabl., 28 cm
ISBN 0-7754-2246-0
EOQ 2233, broché

\$ 2.50

Pêche commerciale *Commercial Fisheries 1973*

Québec, 1975. 36 p., tabl., carte, 28 cm
ISBN 0-7754-2247-9
EOQ 2235, broché

\$ 1.00

Répertoire des établissements miniers du Québec, 1974

Québec, 1975. 41 p., 28 cm
EOQ 2236, broché

\$ 1.00

Ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives

Service de l'information

Rapport annuel 1974/75 *Annual Report*

Québec, 1975. 320 p., ill., tabl., 24 cm
ISBN 0-7754-2251-7
EOQ 2242, broché

\$ 3.00

Régie de l'assurance-dépôt du Québec

Rapport annuel 1974 *Annual Report*

Québec, 1975. 30 p., tabl., 18 x 25 cm
ISBN 0-7754-2252-5
EOQ 2240, broché

\$ 1.00



L'ÉDITEUR OFFICIEL
DU QUÉBEC

675 EST, BOUL. ST-CYRILLE
QUÉBEC

Montréal 129, Qué.
Bibliothèque Nationale
Dépôt Légal
1700, St-Denis
H2X 3K6
H2X 3K6



**Ministère de
l'Industrie et du Commerce**

Bureau de la statistique du Québec

Statistiques financières des Caisses d'épargne et
de Crédit du Québec 1973

Québec, 1975. 47 p., tabl. stat., 28 cm
ISBN 0-7754-2259-2

EOQ 2280, broché \$1.00

**Ministère des
Institutions financières,
Compagnies et Coopératives**

Service des assurances

Rapport sommaire 1974
Summary Report

Québec, 1975. 52 p., tabl. stat., 24 cm
ISBN 0-7754-2287-8

EOQ 2303, broché \$1.00

**Ministère de la
Justice**

Sûreté du Québec

Rapport annuel 1974

Québec, 1975. 232 p., tabl., graph., 26 cm
ISBN 0-7754-2266-5

EOQ 2291, cartonné \$3.00

**Ministère des
Transports**

Direction des communications

Rapport annuel 1974-1975

Québec, 1975. 85 p., ill. n. et coul., tabl., graph.,
18 x 25 cm

ISBN 0-7754-2271-1
EOQ 2299, broché \$2.00

REÇU
22 nov 1975
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC

Québec, 1975. 279 p., ill., plans, cartes, 19 x 24 cm
ISBN 0-7754-2272-X
EOQ 2296, broché \$5.75

**Direction générale des systèmes de
transport**

Distances routières

Québec, 1975. 73 p., 28 cm
ISBN 0-7754-2284-3

EOQ 2306, broché \$2.00

**Ministère du
Travail et de la Main-d'oeuvre**

Service des communications

Recueil des annexes au Rapport de la Commission
d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans
l'industrie de la construction (Rapport CLICHE)

Québec, 1975. 821 p., 28 cm (polycopié)
ISBN 0-7754-2261-4

EOQ 2281, broché \$8.00

Le rapport CLICHE

EOQ 2218 \$3.50

**Conseil consultatif du travail et de la
main-d'oeuvre**

Liste annotée d'arbitres de griefs présentée par le
Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre

en vigueur jusqu'au 31 décembre 1975

Québec, 1975. 137 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2268-1

EOQ 2289, broché \$2.50



**L'ÉDITEUR OFFICIEL
DU QUÉBEC**

675 EST, BOUL. ST-CYRILLE
QUÉBEC